

Schéma de Cohérence Territoriale du Parc naturel régional des Grands Causses

Sommaire



LE SC₀T DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES EST UN VÉRITABLE PROJET DE TERRITOIRE POUR LE SUD-AVEYRON POUR LES 15 ANS À VENIR.

LE SCOT EST UN DOCUMENT D'URBANISME INTÉGRATEUR, MAIS SURTOUT LE RÉSULTAT D'UN PROJET COMMUN DE 8 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES QUI ONT CHERCHÉ À INSTAURER DE LA « COHÉRENCE » DANS LEURS POLITIQUES PUBLIQUES.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST AU CŒUR DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE, FAISANT DE L'AGRICULTURE, DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ UN CAPITAL.

LE SC₀T S'EST CONSTRUIT AU TRAVERS DE CHOIX POLITIQUES ET L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE VIENT MESURER LES EFFETS DE CE PROJET SUR LES ÉQUILIBRES NATURELS.

INTRODUCTION

Les SCoT sont soumis à l'obligation d'une évaluation environnementale par l'Ordonnance n°2004-489 portant transcription de la Directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Celle-ci répond aux critères fixés par le décret n°2005-608 du 27 mai 2005 et a été transposée dans le code de l'Urbanisme qui renvoie à l'article L.122-16 du code de l'environnement:

« L'évaluation environnementale doit identifier, décrire et évaluer les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du document sur l'environnement. Elle présente aussi les mesures prévues pour réduire, et dans la mesure du possible, compenser les incidences négatives notables que le document peut avoir sur l'environnement. Elle expose les solutions envisagées et les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, le projet a été retenu. Le rapport environnemental contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré ou révisé le plan ou le document, de son contenu et de son degré de précision et, le cas échéant, de l'existence d'autres documents ou plans relatifs à tout ou partie de la même zone géographique ou de procédures d'évaluation environnementale prévues à un stade ultérieur ».

L'Etat initial de l'environnement et le Diagnostic socio-économique ont été problématisés et viennent répondre à 10 grandes questions :

- 1 Quels objectifs d'accueil de population d'ici 2040 ?
- Quels enjeux pour l'attractivité ?
- 2 Quelle stratégie pour répondre aux nouveaux besoins de logement, de commerces, services ?
- 3 Quelle stratégie territoriale pour la localisation des populations?
- 4 Quelles réponses aux enjeux des énergies renouvelables ?
- 5 Quelles réponses aux enjeux du foncier économique ?
- 6 Quelles réponses aux enjeux de l'agriculture ?
- 7 Quelles réponses aux enjeux de l'eau ?
- 8 Quelles réponses à l'application du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ?
- 9 Quelles réponses aux enjeux autour des nouveaux besoins de mobilité ?
- 10 Quelles réponses aux enjeux liés aux projets structurants (Unités Touristiques Nouvelles, etc.) ?
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'organise selon 5 axes :
- 1 L'attractivité, cœur de la stratégie territoriale

- 2 Construire les ressources territoriales
- 3 L'eau, un bien commun
- 4 Ménager le territoire
- 5 Donner une nouvelle ambition au sud-Aveyron.
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs décline les objectifs du PADD autour de 4 chapitres :
- 1 L'armature territoriale, un bassin de vie et des entités paysagères
- 2 Offrir les conditions de l'attractivité du sud-Aveyron
- 3 Garantir la valeur d'usage territoriale : Agriculture, Eau, Forêt, Biodiversité et Paysages
- 4 Un territoire en projets.

Toutes les orientations prises, en termes de développement de l'urbanisation, d'agriculture, de mobilité, d'énergie, du commerce et des zones d'activités économiques, ont des conséquences environnementales directes ou indirectes, positives, négatives ou neutres.

L'évaluation environnementale vient expliciter les choix politiques engagés et traduire les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.
L'évaluation environnementale n'est pas une étude d'impact. Elle est construite dans une approche globale, et pas uniquement sous l'angle environnementaliste.

Chapitre I RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

LE SC₀T DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES FÉDÈRE HUIT COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, SOIT 83 COMMUNES. SON TERRITOIRE S'ÉTEND SUR 2739 KM² ET SA POPULATION AVOISINE LES 63 000 HABITANTS. LA CRÉATION DE LA GRANDE RÉGION OCCITANIE A RECENTRÉ LE SUD-AVEYRON, LONGTEMPS AUX MARGES DE MIDI-PYRÉNÉES, AU SEIN DU PÉRIMÈTRE RÉGIONAL. CE REPOSITIONNEMENT STRATÉGIQUE COÏNCIDE AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT, VÉRITABLE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR NOTRE TERRITOIRE DE DEMAIN.

CONCERTATION ACTIVE

Réalisé par le Parc naturel régional des Grands Causses, le SCoT est le fruit des observations de techniciens de terrains et d'une démarche prospective en concertation avec les élus et les habitants. Trois grands séminaires, un partage constant d'informations auprès des collectivités locales, neuf réunions publiques entre Larzac et Rougier, Raspes et Monts, ont jalonné son élaboration. Des habitants ont participé à des ateliers sur le paysage, dénominateur commun à leur vie quotidienne et aux enjeux de demain. C'est, enfin, avec les élus que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été défini, au point qu'il n'y a pas un objectif, pas une phrase, qui n'aient été validés par les représentants des Communautés de communes, villes et villages de notre territoire.

LES DOCUMENTS DU SCOT

Le SCoT est un document de planification stratégique pour l'aménagement du territoire. Ses composantes sont :

- · Le Rapport de Présentation. Il comprend :
 - Le Diagnostic socio-économique (dossier 1), état des lieux démographique, économique et social du territoire, assorti d'éléments de prospective.
 - L'Etat Initial de l'Environnement (dossier 2), descriptif détaillé des paysages et de la biodiversité du territoire. Il est augmenté d'un volet « Eau » (dossier 3), témoignage de l'importance de cette ressource en sud-Aveyron.
 - L'Evaluation Environnementale (dossier 4),
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD, dossier 5), pierre angulaire du SCoT, qui énonce les objectifs stratégiques pour demain.
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO, dossier 6), traduction concrète et règlementaire du PADD, complétée par un Atlas cartographique détaillé (dossier 7).

L'ATTRACTIVITÉ, CŒUR DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

1. ACCUEILLIR, UNE OBLIGATION, UN DÉFI POLITIQUE

Le PADD envisage une augmentation de 16% de la population d'ici 30 ans, soit 11 000 nouveaux habitants. Il s'agit d'une hypothèse raisonnable, qui se fonde sur le regain démographique amorcé depuis déjà une décennie (+0,14%/an grâce à l'installation de nouveaux arrivants) et sur le renouvellement des actifs sous cinq à dix ans. Elle doit être soutenue par une stratégie collective d'attractivité, qui s'articule autour du caractère d'exception des paysages.

Un enjeu crucial : proposer une offre de logements en phase avec la demande. Cela suppose :

- · la rénovation du bâti et la résorption de la vacance dans les centres-villes et centres-bourgs ;
- · des opérations innovantes de logements favorisant un rééquilibrage social ;
- un modèle économique attractif conjugué à une identité architecturale, dans l'esprit des éco-hameaux et écoquartiers ;
- une préférence donnée à l'utilisation du bois et de matériaux locaux, ainsi qu'à la construction bioclimatique et passive ;
- $\boldsymbol{\cdot}$ des projets dédiés au maintien en autonomie des personnes âgées.

Le SCoT évalue à 4 122 le besoin en logements à l'horizon 2027. Toute extension devra prendre en compte les morphologies urbaines, l'implantation du bâti et le paysage. Dans les hameaux, le respect des pratiques agricoles et des périmètres de protection sanitaire sera déterminant.

2. PRÉSERVER ET AMÉLIORER L'ORGANISATION DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Education, santé, numérique et services de proximité : quatre domaines dont dépendent la vitalité et l'attractivité territoriales. Ils constituent ainsi l'armature privilégiée par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour définir un schéma d'organisation des services et équipements. Ce schéma, essentiel en milieu rural face à la fragilisation des services publics, se fonde sur :

- · la sanctuarisation de services et d'équipements dans les zones les plus vulnérables ;
- une meilleure répartition territoriale des services d'éducation ;
- un projet hospitalier pérenne et commun au territoire ;
- · la consolidation d'un maillage de maisons médicales ;
- $\cdot \ le \ soutien \ aux \ maisons \ de \ retraite \ et \ aux \ nouvelles \ formes \ d'habitat \ adapt\'e \ \grave{a} \ l'autonomie \ des \ personnes \ \hat{a}g\'ees \ ;$

• une mobilisation des réseaux logistiques et tournées quotidiennes déjà existants pour créer de nouveaux services au public.

La couverture en haut débit conditionne l'implantation d'activités économiques, l'exercice du télétravail, la réduction des déplacements et de l'enclavement. Un objectif du PADD est la résorption de toutes les zones blanches, dans le cadre de solidarités territoriales.

Le maintien de l'équilibre commercial du territoire est essentiel. Les commerces de proximité dans les villages devront évoluer vers des activités complémentaires, en liaison par exemple avec les services postaux, confrontés à une même problématique. En règle générale, le soutien au commerce des centres-villes et centres-bourgs sera préféré à l'aménagement de nouvelles zones, dans une optique de complémentarité avec l'existant. Aucune nouvelle zone prévoyant une grande surface alimentaire de plus de 1000 m² ne sera autorisée dans les documents d'urbanisme.

3. AMORCER LES MOTEURS DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE

L'ancrage de l'économie, son caractère non délocalisable, représentent un enjeu essentiel pour l'identité et la dynamisation du territoire. Un exemple emblématique en est le système Roquefort, qu'il convient de soutenir dans ses mutations (décision européenne de fin des quotas laitiers) pour préserver l'originalité de son modèle économique, illustrée par l'exigence de son cahier des charges.

Le point 11, relatif aux espaces agricoles, énonce plusieurs dispositions pour la défense du système Roquefort et de la filière ovine, ainsi que de l'AOP viticole Côtes de Millau, de l'arboriculture et du maraîchage en vallée du Tarn. Pour l'ensemble des filières agricoles, un objectif complémentaire est la consolidation et le développement d'outils collectifs : abattoirs, ateliers de découpe, outils de transformation et logistique. Enfin, pour accompagner la transition énergétique agricole, les projets d'unité de méthanisation seront favorisés et encadrés.

S'agissant des parcs d'activités économiques, un constat s'impose : l'effet A75 n'a pas rejailli sur la venue de nouvelles entreprises, ni sur l'irrigation du territoire. Un objectif du PADD réside dans la mise en place d'une stratégie d'attractivité économique et de gestion du foncier à l'échelle du territoire.

Avec la connexion aux axes de transport et le haut débit, le paysage constitue un vecteur d'attractivité en lien avec l'identité du territoire. La requalification environnementale et paysagère des parcs d'activités devra être encouragée, dans la perspective de leur labellisation.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs précise les dispositions en ce sens.

4. DE LA COHÉSION SOCIALE POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

Un objectif du PADD est de répondre aux enjeux de la paupérisation des centres-villes, de la mixité sociale et de la précarisation des populations rurales. A ce jour, plus de la moitié des ménages du territoire ne sont pas imposables et la précarité touche 17% de la population.

Le renforcement de la cohésion sociale nécessite le développement de la formation, le soutien à l'économie sociale et solidaire (16% des salariés du territoire) et au tissu associatif.

Les objectifs de rénovation de l'habitat (point 1) et d'organisation de nouvelles mobilités collectives (point 13) revêtent une vocation sociale, par la réduction de la vulnérabilité énergétique (chauffage, transports) des habitants. Protection de l'activité agricole, accueil d'entreprises, promotion de l'écoconstruction, préservation des services de proximité: pas une disposition du SCoT qui ne porte sur l'emploi, la revitalisation du territoire rural et/ou le renforcement des solidarités. Cohérence territoriale et cohésion sociale: affirmer l'une doit permettre d'affermir l'autre.

CONSTRUIRE LES RESSOURCES TERRITORIALES

5. L'IDENTITÉ ET LA DIVERSITÉ PAYSAGÈRES, GAGES DE VALEUR AJOUTÉE TERRITORIALE

Des plateaux caussenards aux monts cristallins de Lacaune, des escarpements des Raspes aux terres rouges du Camarésien, le territoire présente une diversité paysagère exceptionnelle. A l'image du Larzac dont les pelouses sèches ont été modelées par l'agropastoralisme, les paysages du territoire portent l'empreinte de l'activité humaine. Paysages vivants, littéralement habités, ils ne doivent céder ni à la sanctuarisation, ni à la banalisation. Quatre grandes entités paysagères sont identifiées sur le territoire. Le PADD énonce des objectifs de protection pour chacune d'elles.

- Grands Causses : limiter l'enfrichement des milieux ouverts, développer l'agropastoralisme, protéger les terres cultivables de toutes constructions, préserver les éléments caractéristiques du paysage.
- Avant-causses : préserver les zones agricoles face aux pressions de l'urbanisation, protéger les éléments constitutifs du paysage (vergers, clapas, terrasses...), revaloriser le patrimoine emblématique (caves, jasses, pigeonniers...), maintenir la vigne et l'arboriculture en vallée du Tarn.
- Rougiers : veiller aux zones de pélites érodées, gage de la singularité du paysage, lors d'aménagements et de mises en culture. Protéger le réseau des canaux et aqueducs.
- Monts : protéger le bocage et les haies de houx du Lévézou, préserver le patrimoine des châtaigneraies en Ségala et sur les contreforts des Cévennes, favoriser une gestion durable des forêts des Monts de Lacaune. Un Atlas paysager subdivise ces quatre entités en 59 sous-entités : il figure en annexe du DOO, qui précise les dispositions en matière de protection des paysages.

Enfin, la maîtrise foncière, la promotion de nouvelles formes d'habitat, l'insertion des constructions agricoles, l'intégration des aménagements routiers, l'harmonisation de la signalétique et la valorisation paysagère du Viaduc de Millau forment autant d'enjeux communs au territoire.

6. DE LA FORÊT AUX FILIÈRES BOIS

Une gestion durable de la forêt conjuguée à la production d'énergie-bois : c'est l'une des ambitions du Schéma de Cohérence Territoriale.

A dominante de pin sylvestre et de chêne blanc, la forêt sud-aveyronnaise empiète de plus en plus sur les parcelles d'élevage à l'abandon, fermant peu à peu le paysage agropastoral. Parallèlement, plusieurs communes du territoire envisagent des projets de chaufferie bois ou de réseaux de chaleur publics qu'elles ne peuvent mener à bien seules, faute de moyens. En juin 2016, le Parc des Grands Causses a finalisé la création d'une société d'économie mixte, Causses Energia, qui prendra en charge le développement, le financement et l'exploitation des projets. Chacun de ceux-ci devenant le maillon d'un projet territorial plus vaste et acquérant alors une réelle viabilité.

Exploitation raisonnée du bois → maîtrise de l'avancée forestière → production d'énergie renouvelable → structuration d'une filière économique → gisement d'emplois à partir d'une ressource locale → promotion du matériau bois dans les documents d'urbanisme → intégration paysagère et développement durable.

Tel est le modèle, pleinement territorialisé, de cette filière en gestation. Le DOO en précise les modalités logistiques.

Le PADD intègre deux autres objectifs en relation avec le milieu forestier : le développement d'une sylviculture durable et la protection, par le biais de classements par exemple, des forêts anciennes ou matures, hêtraies, châtaigneraies, ripisylves.

7. LA BIODIVERSITÉ, UN CAPITAL NATUREL ET CULTUREL À PRÉSERVER

Falaises des Grands Causses, refuge des grands rapaces et étape de leur migration. Landes et pelouses sèches, paysage d'exception façonné par plusieurs siècles d'agropastoralisme. Prairies naturelles, viviers d'oiseaux nicheurs ou de graminées. Cultures de plein champ abritant des plantes messicoles. Bois et forêts, repaires de la Gentiane de Coste ou du Pic noir. Tourbières et lavognes attirant amphibiens ou chauves-souris. Rivières peuplées de libellules ou de truites farios, témoignage de la qualité des eaux... Les milieux naturels du territoire hébergent un large éventail d'écosystèmes. La préservation de l'environnement doit porter aussi bien sur les paysages les plus riches, identifiés comme "réservoirs de biodiversité", que sur les corridors écologiques, essentiels à la survie des espèces.

Le PADD entend :

- garantir la continuité écologique des cours d'eau ;
- · interdire tout type d'aménagement sur les zones humides ;
- préserver la biodiversité et l'agropastoralisme sur les Grands Causses ;
- permettre une cohabitation harmonieuse entre les pratiques d'escalade, la présence d'espèces remarquables et l'intégrité des sites naturels rocheux.

Afin de protéger la trame verte et bleue, l'Atlas cartographique du DOO précise les espaces où les aménagements sont proscrits au regard de l'intérêt écologique du site et ceux où ils doivent intégrer le maintien des équilibres naturels. Les documents d'urbanisme devront se conformer aux objectifs de préservation de la biodiversité.

8. UN TOURISME DURABLE, UNE VOCATION À RENFORCER

En relation avec l'identité paysagère du territoire et le respect de la biodiversité, la promotion du tourisme durable est une stratégie souhaitable pour la diversification de l'offre aux visiteurs et l'allongement de la saison. A ce jour, le territoire, clairement identifié comme destination touristique, reste néanmoins en-deçà des attentes (qualité des hébergements, emplois générés, gouvernance...). Il existe une marge de développement. L'orientation retenue, celle du tourisme durable, entend favoriser un effet "tache d'huile". Il s'agit, depuis les lieux les plus fréquentés, de diffuser les flux de visiteurs vers d'autres sites à fort potentiel. Cet objectif suppose :

- · la valorisation de l'itinérance, en identifiant et entretenant les circuits de randonnée, sentiers pédagogiques et thématiques ;
- · l'identification et la protection du patrimoine vernaculaire, composante du paysage ;
- · le développement de pratiques émergentes telles que le VTT enduro, la rando-trail ou la slackline ;
- · l'accompagnement des événementiels dans une approche de développement durable ;
- une gouvernance qui valorise les complémentarités touristiques du territoire.

Les projets structurants feront l'objet d'une évaluation environnementale. Une attention sera portée aux trois caractéristiques du tourisme durable : l'intégration paysagère, l'accessibilité sociale et la viabilité économique. Ceci plus spécialement pour les projets d'Unités Touristiques Nouvelles.

L'EAU, UN BIEN COMMUN

9. GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Deux enjeux primordiaux pour le territoire : la qualité de l'eau potable, la sécurisation de la ressource. Le PADD entend préserver les secteurs karstiques utilisés pour l'adduction d'eau potable, faire aboutir dans les meilleurs délais toutes les procédures de périmètre de protection, développer des ressources alternatives.

Il préconise la mise en place d'une gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement à une échelle de territoire pertinente.

Les bourgs encore non assainis devront se doter de stations d'épuration. Toutes les exploitations agricoles produisant des effluents chargés devront disposer d'une solution de traitement.

Pour le bon état des masses d'eau superficielles et souterraines, les produits phytosanitaires doivent être proscrits. Objectif : une interdiction dès 2017 dans les espaces publics et en 2022 dans les jardins particuliers, ce délai étant consacré à la mise en œuvre de méthodes alternatives.

Deux autres objectifs : économiser l'eau et diminuer les fuites des réseaux de distribution pour atteindre un rendement de 75%.

10. LIMITER L'IMPERMÉABILISATION DE L'ESPACE ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INONDATION

Les crues dévastatrices de novembre 1982 et novembre 2014 en témoignent : le territoire est fortement exposé au risque inondation. Afin d'atténuer sa vulnérabilité, un premier enjeu est de limiter l'imperméabilisation des sols. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable entend interdire l'urbanisation dans les secteurs inondables. Ceux-ci représentent 2,06% de la superficie territoriale.

Un deuxième enjeu réside dans la réappropriation de l'espace de mobilité des cours d'eau. Une attention devra être portée au maintien de la végétation des plaines alluviales, qui réduit les vitesses d'écoulement en cas de crue.

Le renouvellement urbain doit respecter les prescriptions des PPRI (plans de prévention des risques d'inondation) et veiller à une gestion efficace de l'évacuation pluviale en limitant les surfaces imperméabilisées. Le SCoT entend initier une nouvelle gouvernance face au risque de crues et élaborer un Programme d'Action de Prévention des Inondations.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs précise les mesures préconisées aux collectivités locales.

MÉNAGER LE TERRITOIRE

11. UN PAYS ÉCONOME EN ESPACES POUR PRÉSERVER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

L'identité et la vitalité économique du territoire sont indissociables de l'agriculture. Or, si la surface agricole utile (SAU) représente 51% de l'espace sud-aveyronnais, elle n'est pas épargnée par les pressions. En dix ans, 800ha ont été artificialisés dans le cadre d'aménagements fonciers. L'enjeu est de stabiliser la SAU et de réduire la consommation des terrains agricoles, espaces naturels et forestiers de 75% d'ici 2050. Tout projet d'aménagement empiétant sur des parcelles agricoles devra s'accompagner de mécanismes de compensation.

La protection de notre agriculture passera par :

- · la construction d'un projet de diversification du système Roquefort ;
- · l'aboutissement du projet d'AOP Pérail ;
- · la mise en place d'une Zone Agricole Protégée de la vallée du Tarn (vigne, vergers, maraîchage);
- · la protection des vergers de la vallée du Tarn comme de ses affluents ;
- · des dispositifs d'assurance coopératifs rendant possible le maraîchage en zone inondable.

Non-enclavement des terres agricoles, circulation des engins en zone urbanisée, pérennisation des itinéraires de collecte du lait, protection des prairies et parcours, délimitation des zones naturelles à vocation pastorale, restauration des jasses et extensions de bâtiments, zonages spécifiques pour la mise en place d'outils de transformation près des exploitations : toutes ces conditions devront être intégrées dans les documents d'urbanisme.

12. ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Solaire, hydraulique, éolienne, bois, biomasse : le territoire constitue un vivier d'énergies renouvelables. A ce jour néanmoins, sa production d'origine renouvelable ne représente que 36% de sa consommation énergétique. Le PADD entend atteindre l'équilibre (100%) à l'horizon 2030 et envisage une capacité d'exportation (139%) d'ici 2050.

Ces objectifs supposent d'abord la sensibilisation des collectivités et habitants à la sobriété énergétique. Les documents d'urbanisme devront intégrer les principes d'aménagement durable et les données climatiques. Autres dispositions : la promotion de l'écoconstruction, l'amélioration thermique du parc des OPH, l'intégration d'outils collectifs réduisant les consommations dans les projets de lotissements et zones d'activités, l'exemplarité des futurs bâtiments publics (passifs, à énergie positive), l'extinction partielle de l'éclairage public... Pour la production d'énergie renouvelable, l'installation de centrales éoliennes et photovoltaïques sera conditionnée à leur intégration paysagère. Les projets éoliens, soumis à concertation, ne seront autorisés qu'au sein des zones favorables définies par le SCoT. Pour le photovoltaïque, les terrains boisés et agricoles seront exclus, les délaissés d'autoroute et friches industrielles seront privilégiés.

Enfin, le SCoT exige l'ouverture au capital des sociétés d'exploitation de parcs éoliens. Au moins 33% des parts devront être détenus par les collectivités locales et/ou les démarches citoyennes.

13. UNE MOBILITÉ RURALE RÉINVENTÉE

En sud-Aveyron, zone de montagne peu dense, faiblement desservie par les transports en commun, 73% des actifs utilisent leur véhicule pour aller au travail. S'il reste difficile d'envisager une alternative crédible à la voiture sur le territoire, le SCoT propose des solutions nouvelles de mobilité. Il entend ainsi, à la fois, atténuer la dépendance pétrolière du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'agir sur les flux domicile-travail, le SCoT priorise la mise en place d'une ligne de bus cadencée aux heures de pointe sur l'axe Millau/Saint-Affrique, selon une tarification unique. Il s'agit de favoriser une harmonisation entre les prestataires et/ou autorités de transports déjà en exercice.

Une stratégie de rabattement vers cet axe devra se déployer par le biais de pôles d'échanges multimodaux : arrêts de bus et d'autostop, gare SNCF, aires de covoiturage et d'autopartage, parkings vélos.

Réinventer la mobilité sur le territoire suppose aussi :

- · le développement des aires de covoiturage, l'extension du dispositif d'autostop sécurisé en cours d'expérimentation ;
- · la desserte des zones d'activités économiques par les transports en commun ;
- $\boldsymbol{\cdot}$ l'aménagement de parkings-relais pour limiter le stationnement en centre-ville ;
- · la prise en compte des modes de déplacement doux piétons/vélos lors de projets de requalification ou

d'aménagement, la continuation des itinéraires doux sur le territoire, le soutien à la piétonisation ; · la pérennisation de la ligne ferroviaire Béziers-Neussargues.

Enfin, aucun projet d'aménagement ne devra générer de nouveaux déplacements sans la mise en place de moyens de transports collectifs ou alternatifs.

14. RÉSILIENCE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Précipitations en légère baisse, températures en hausse (+1,4° à Millau depuis 1965 et une prévision de +1,1° à +4,1° d'ici 2100), accentuation de la sévérité des sécheresses... Le changement climatique s'observe d'ores et déjà en sud-Aveyron. Progressivement, le territoire passe sous l'influence exclusive du climat méditerranéen. L'agriculture et l'agropastoralisme doivent adapter leurs pratiques agricoles à cette nouvelle pression (assolements, gestion des troupeaux...) Au sein du PADD, l'objectif de stabiliser la surface agricole utile participe de ces nécessaires mutations. De même, dans les périmètres Natura 2000, les documents d'urbanisme devront intégrer les prescriptions de ces zones protégées, ce qui favorisera notamment la culture de plantes indigènes, plus résistantes à la sécheresse.

Un enjeu fort devra accompagner la résilience du territoire : la réduction de 68% des émissions de gaz à effet de serre. Cela correspond à la division par quatre de ces émissions d'ici 2050. Cet objectif entend mobiliser les secteurs du bâtiment, des transports, de l'industrie et, plus relativement, de l'agriculture.

DONNER UNE NOUVELLE AMBITION AU SUD-AVEYRON

15. ARMATURE TERRITORIALE ET NOUVELLES FONCTIONS URBAINES

L'armature territoriale se fonde sur deux pôles urbains : Millau/Creissels et Saint-Affrique/Vabres-l'Abbaye, qui concentrent la population, l'emploi, la diversité des services et équipements. Deux axes : l'A75 et la D992-999, favorisent la dynamisation des communes qu'ils irriguent.

Plusieurs communes d'échelon intermédiaire ont une fonction de pôle de proximité pour les villages les plus éloignés des deux agglomérations. Ce sont : Camarès, La Cavalerie, Nant, Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Rome-de-Tarn.

Puis viennent les communes isolées, où le maintien de services d'ultra-proximité représente un enjeu crucial. Toutes les communes intègrent un archipel de hameaux souvent déconnectés de la matrice territoriale. Le Diagnostic socio-économique montre que l'installation de nouveaux arrivants, d'abord catalysée par les pôles urbains, irrigue ensuite les villages. Autrement dit, l'attractivité de Millau et Saint-Affrique rejaillit sur le territoire. Le rééquilibrage de l'armature territoriale suppose de favoriser ce processus de redistribution. Cela passe aussi bien par la consolidation de l'offre des pôles urbains en commerces et services que par la revitalisation des bourgs de villages et la garantie d'un temps d'accès raisonnable aux équipements du quotidien.

De façon générale, il s'agit d'activer les relations entre, graduellement, les hameaux, communes isolées, pôles de proximité et pôles urbains. Mais aussi entre pôles urbains et métropoles, à la faveur du repositionnement du territoire dans le canevas régional.

Chapitre

${ m II}$

ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

Un certain nombre d'obligations normatives pèse sur le SCoT et ce, selon des modalités et une intensité variable. Ainsi, le SCoT peut être soumis à un rapport de compatibilité, de prise en compte ou de prise de connaissance par rapport auxdites normes.

Un rapport de compatibilité :

Un document est compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou principes fondamentaux de ce document et qu'il contribue, même partiellement, à sa réalisation.

La compatibilité équivaut, ainsi, à une obligation de non contrariété. Le rapport de compatibilité ne doit pas être confondu avec un rapport de conformité. Une certaine marge d'appréciation est octroyée à l'établissement public porteur du projet de SCoT.

L'article L. 131-1 du Code de l'Urbanisme¹ impose que le SCoT soit compatible avec les normes supérieures suivantes :

- · les dispositions particulières aux zones de montagnes² prévues par le Code de l'Urbanisme ou les modalités d'application de ces dispositions particulières lorsqu'elles ont été précisées pour le territoire concerné par une directive territoriale d'aménagement,
- · les règles générales du fascicule du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu à l'article L. 4251-3 du Code Général des Collectivités Territoriales pour celles de leurs dispositions auxquelles ces règles sont opposables3,
- · les chartes des parcs naturels régionaux prévues à l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement.
- · les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux prévus à l'article L. 212-1 du Code de l'Environnement,
- · les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux prévus à l'article L. 212-3 du Code de l'Environnement,
- · les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation, ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ces plans,
- · les directives de protection et de mise en valeur des paysages prévues à l'article L. 350-1 du Code de l'Environnement,

· les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes.

En outre, le SCoT doit respecter les principes énoncés aux articles L. 101-1 et L. 101-2 du Code de l'Urbanisme⁴. Le Préfet de l'Aveyron a, dans le cadre du porter à connaissance relatif aux enjeux identifiés par l'Etat sur le territoire, précisé les principes d'aménagement et de développement durables des territoires que doit respecter le SCoT. Ainsi, il a rappelé les trois axes à prendre en compte pour aboutir à une planification durable du territoire. Ces trois axes s'articulent autour du principe d'équilibre, du principe de mixité et de diversité des fonctions urbaines et rurales et du principe du respect de l'environnement.

Un rapport de prise en compte :

La définition de la prise en compte ressort d'une jurisprudence du Conseil d'Etat intervenue en matière de SDAGE (CE, 9 juin 2004, Association Alsace nature du Haut-Rhin, n° 256511).

Il appert de cette jurisprudence transposable au SCoT qu'une norme inférieure ne doit pas s'écarter des orientations fondamentales de la norme supérieure sauf sous le contrôle du Juge, pour des motifs déterminés et dans la mesure où ces motifs le justifient. Ce rapport normatif fait l'objet d'un contrôle normal par le Juge Administratif. Là encore, le Code de l'Urbanisme a précisé les normes dont le SCoT doit tenir compte.

L'article L. 131-2 du Code de l'Urbanisme prévoit, en effet, que le SCoT doit prendre en compte:

· les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) prévus par l'article L. 4251-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le SRADDET ne s'impose pas au SCoT par un seul rapport de compatibilité. En fonction de la norme concernée, la relation juridique entre le SCoT et le SRADDET est soit un rapport de compatibilité, soit un rapport de prise en

Les dispositions applicables au SRADDET habilitent son auteur à fixer des objectifs déterminés par la Loi. Lorsque ces objectifs sont traduits au niveau du schéma par des règles générales visant à les atteindre, le SCoT doit être compatible avec ces règles. En revanche, lorsque ces objectifs ne sont pas prolongés par des règles, ces derniers ne s'imposent pas au SCoT au titre d'un rapport de compatibilité mais d'un

rapport de prise en compte.

· les schémas régionaux de cohérence écologique,

Le schéma régional de cohérence écologique de la Région MIDI-PYRENEES a été approuvé le 19 décembre 2014 et arrêté dans les mêmes termes par le Préfet de Région le 27 mars 2015. Le SCoT du PNRGC prend en compte ce schéma, ainsi que :

- · les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics,
- · les schémas régionaux des carrières.

Rapport de connaissance :

L'obligation de connaissance implique que l'auteur d'une norme doit, au moment de l'établir, connaître l'existence et le contenu d'une autre norme pour éclairer son travail d'élaboration.

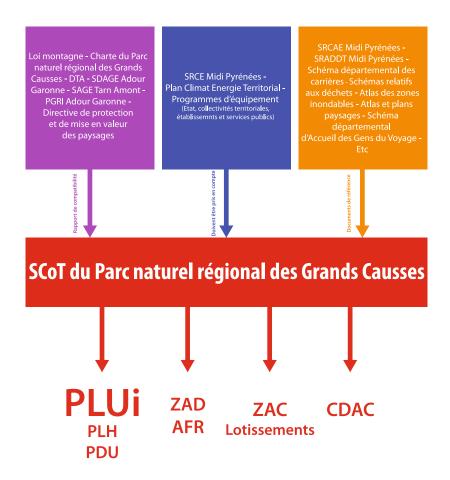
La norme à connaître n'impose aucune relation juridique contraignante. La doctrine estime, ainsi, que l'obligation de connaissance se caractérise par sa finalité qui est de donner conscience à l'auteur d'une norme de l'existence et du contenu d'une autre norme. C'est le Préfet du Département qui porte à

la connaissance du porteur du SCoT :

· les dispositions législatives et règlementaires applicables au territoire concerné.

L'article R. 132-1 du Code de l'Urbanisme précise à ce titre que le Préfet porte à la connaissance de l'établissement chargé de l'élaboration du SCoT les directives territoriales d'aménagement et de développement durable, les dispositions relatives au littoral et aux zones de montagne, les servitudes d'utilité publique, le schéma régional de cohérence écologique, le plan régional de l'agriculture durable et le plan pluriannuel régional de développement forestier. Dans le cadre de son porter à connaissance, le Préfet de l'Aveyron a évoqué l'élaboration du plan régional de l'agriculture durable en cours d'élaboration.

- · les projets des collectivités territoriales et de l'Etat et notamment les projets d'intérêt général et les opérations d'intérêt national,
- · les études techniques nécessaires à l'exercice par les collectivités territoriales de leur compétence en matière d'urbanisme dont dispose l'Etat et notamment les études en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement.
- 1 > Ancien article L. 111-1-1 du Code de
- 2 > Dispositions prévues au chapitre II du titre II du Code de l'Urbanisme (articles L. 122-1 à
- 3 > Ces dispositions issues de la Loi nº 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, ne sont pas encore entrées en vigueur.
- 4 > Respectivement anciens articles L. 110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme.





LA COMPATIBILITÉ AVEC LA LOI MONTAGNE

L'article L. 122-5 du Code de l'Urbanisme dispose que :

« L'urbanisation est réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées ».

L'article L. 122-6 du Code de l'Urbanisme dispose que :

« Lorsque la commune est dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, ce document peut délimiter les hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants en continuité desquels il prévoit une extension de l'urbanisation, en prenant en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées et l'existence de voies et réseaux.

Lorsque la commune n'est pas dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, les notions de hameaux et de groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants doivent être interprétées en prenant en compte les critères mentionnés au premier alinéa ».

L'article L. 122-7 du Code de l'Ūrbanisme dispose que :

« Les dispositions de l'article L. 122-5 ne

s'appliquent pas lorsque le schéma de cohérence territoriale ou le plan local d'urbanisme comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, qu'une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux articles L. 122-9 et L. 122-10 ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels. L'étude est soumise à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites »

L'ensemble des communes qui composent le territoire du SCoT sont soumises aux principes d'aménagement et de protection de la loi montagne, qui prévoient notamment l'extension de l'urbanisation en continuité

Le DOO prévoit en ce sens des dispositions d'implantation spatiale de l'habitat (Cf. 2.1.2.1) et détermine la tache urbaine (atlas du DOO) comme étant l'espace de densification.

Un travail particulier a été produit pour définir des schémas

de principe de l'urbanisation dans les hameaux, s'adaptant aux enjeux particuliers des entités paysagères.
Le DOO prévoit aussi des dispositions pour les Unités
Touristiques Nouvelles et notamment les principes
d'implantation. Un focus a été apporté dans l'Évaluation
environnementale sur les incidences spécifiques des Unités
Touristiques Nouvelles.



LA COMPATIBILITÉ AVEC LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

La Charte du Parc naturel régional des Grands Causses défini les fondements, les objectifs et les moyens pour conduire pendant 12 ans un « projet de développement durable » sur le territoire.

La Charte du Parc s'inscrit dans le respect du Code de l'environnement, notamment des articles L.331 et suivants relatifs aux Parcs naturels régionaux.

Elle définit les stratégies, les axes d'action et les principales conditions de mise en œuvre d'un projet d'avenir intégrant les dimensions environnementales, économiques et socioculturelles, mais aussi la diversité, l'équité, la subsidiarité, le partenariat et la participation.

Elle a donc vocation à renforcer une culture de développemen durable des Grands Causses qui privilégie une gestion équilibrée et harmonieuse du territoire et un processus d'amélioration continue conduit en concertation avec tous les acteurs locaux. La Charte du Parc est un contrat qui, par adhésion volontaire lie tous ses signataires. Elle définit le projet de protection du patrimoine, de mise en valeur et de développement durable du territoire des Grands Causses.

Elle s'organise autour de 4 axes stratégiques d'actions pour répondre aux enjeux du territoire :

Axe stratégique I, Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir

Axe stratégique II, Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs

Axe stratégique III, Renforcer l'attractivité et l'équilibre du

Axe stratégique IV, Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire.

Le Parc naturel régional des Grands Causses a initié l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en application de sa Charte (Article 5.3.2 – Décliner l'engagement des collectivités vis-à-vis de la Charte dans les documents d'urbanisme). « Le Schéma de COhérence Territoriale (S.CO.T.), instrument de gestion durable de l'espace et de l'ensemble des ressources et activités d'un territoire, est directement établi à partir de la Charte et notamment du Plan de référence. Le Parc a vocation à conduire avec les communes qui le souhaitent l'élaboration d'un tel schéma... »

Le périmètre du SCoT a été arrêté par l'Etat le 17 mai 2013, i. comprend 83 communes et coïncide avec le périmètre de 8 communautés de communes.

D'ores et déjà, au titre de personne publique associée, le Parc a réalisé un porter à connaissance à destination des communes et EPCI qui élaborent ou révisent leurs documents d'urbanisme, sous l'intitulé de « cahiers de compatibilité » avec la charte. Y sont décrites les spécificités patrimoniales et environnementales du territoire de la commune ou de l'EPCI, puis notifiés les enjeux qui en découlent.

Le SCoT est donc une nouvelle étape pour une gestion durable et concertée du territoire. Il est établi à partir de la charte du Parc et son plan de référence.

La Charte du Parc et le SCoT du Parc ne sont pas des outils concurrents, mais complémentaires. Le SCoT est un prolongement de la Charte et vient renforcer juridiquement l'application de la Charte dans son périmètre de compétences.

Chacun des axes de la Charte vient donc trouver sa traduction directe dans le SCoT, et particulièrement dans le PADD.



L'Axe 1 de la Charte « Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir »
L'enjeu du premier axe de la charte est de pérenniser les patrimoines naturels, culturel et paysager.
Il se décline en 8 objectifs opérationnels :

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONTRIBUER À SA BONNE GESTION

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

L'objectif 38 - Préserver les secteurs karstiques utilisés pour l'adduction d'eau potable, préserver les ressources stratégiques ou alternatives et faire aboutir les procédures de périmètre de protection sur l'ensemble des ressources du territoire

L'objectif 39 - Économiser l'eau et diminuer les fuites sur les réseaux

L'objectif 40 - L'interdiction de l'urbanisation dans les secteurs inondables et la réappropriation des espaces de mobilité des cours d'eau

Le volet particulier sur l'eau inséré en annexe de l'État initial de l'environnement, faisant l'objet d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, montre l'importance de la problématique dans l'analyse territoriale.

* PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LES ESPÈCES QUI Y SONT LIÉES (BIODIVERSITÉ)

L'objectif 34 - L'interdiction de tout type d'aménagement sur les

ACCOMPAGNER UNE GESTION RAISONNÉE DE L'ESPACE ET DU PATRIMOINE

PRÉSERVER LE CARACTÈRE ET LA DIVERSITÉ DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE BÂTI

L'objectif 25 - Limiter l'enfrichement des grands espaces

Larzac les solutions pour développer les équipements agro-pastoraux, accueillir des nouveaux habitants, structurer la filière bois et permettre la rénovation énergétique du bâti existant et du patrimoine

L'objectif 27 - Mettre en place des outils de maîtrise foncière pour réinvestir les centres-villes et centres-bourgs, allier les défis énergétiques, patrimoniaux et la qualité des logements.

L'objectif 28 - Favoriser les nouvelles formes d'habitat et les

adapter aux enjeux du territoire (éco-hameaux, etc.)

L'objectif 2, « la mise en œuvre d'une politique active d'accueil

L'objectif 5, « Développer une ambition architecturale pour les nouvelles constructions et la réhabilitation, en préservant un modèle économique attractif et l'identité architecturale », vient

* MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES **ACTIVITÉS**

parcelles inondables, les parcelles dédiées à l'agriculture qui ne correspondent plus à une réserve foncière crédible et mettre en œuvre des mécanismes pour éviter, réduire ou compenser

* CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET FAVORISER LA GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES

L'objectif 43 - La réduction des consommations énergétiques

L'objectif 45 - Inscrire dans le SCoT un schéma des Zones

♦ FAVORISER LA CONCERTATION POUR MIEUX **CONCILIER LES USAGES**

L'objectif 36 – Permettre une cohabitation harmonieuse durable

* CONTRIBUER À LA GESTION CYNÉGÉTIQUE ET PISCICOLE

AXE 2

.....

L'Axe 2 de la Charte « Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs » L'enjeu du second axe de la charte est d'activer une dynamique économique territoriale permettant une évolution démographique positive. L'axe 2 de la Charte se décline en 4 objectifs opérationnels :

FACILITER LA MISE EN PLACE OU LA CONSOLIDATION DE FILIÈRES LOCALES ET DE STRATÉGIES CONCERTÉES, NOTAMMENT FORÊT-BOIS, TOURISME, AGROALIMENTAIRE...

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

L'objectif 6 - Encourager l'utilisation du bois et des matériau locaux dans la construction et la réhabilitation, ainsi que favoriser l'architecture bioclimatique voire passive dans les documents d'urbanisme

L'objectif 30 - Préserver la forêt en développant une sylviculture durable et adaptée à la production de bois d'œuvre et de préservation des sols, de la faune et de la flore

L'objectif 31 - Promouvoir le développement de la filière boisénergie, qui devra se construire autour du potentiel de gisement, d'une exploitation durable et de débouchés locaux

L'objectif 32 - Promouvoir le matériau bois dans les documents d'urbanisme, les aménagements publics et le mobilier urbain

* SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE EN HARMONIE AVEC LE TERRITOIRE

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

L'objectif 41 - Stabiliser à hauteur de 51% du territoire sudaveyronnais, la surface agricole utile

L'objectif 42 - Réduire le rythme de consommation foncière des terres agricoles, des espaces naturels et forestiers de 50% à l'horizon 2020, de 75% à l'horizon 2050 et introduire des mécanismes de compensation lors de la création de nouveaux projets d'aménagement

L'objectif 13 - Soutenir pleinement la filière Roquefort dans ses mutations, en intégrant les principes adoptés dans la loi du 26 juillet 1925 ayant pour but de garantir l'appellation d'origine du fromage de Roquefort, ainsi que le décret du 22 janvier 2001 relatif à l'appellation d'origine contrôlée Roquefort et son règlement d'application

L'objectif 14 - Favoriser une agriculture extensive de qualité et construire un projet de diversification du système Roquefort L'objectif 15 - Voir aboutir le projet d'AOP Pérail

L'objectif 16 - Pérenniser et développer les outils structurants et collectifs pour les filières agricoles (abattoir, ateliers de découpes, outils de transformation et logistique), afin de garantir l'efficacité et la rentabilité des exploitations agricoles L'objectif 17 - Créer une « zone agricole protégée » pour geler les parcelles inscrites dans l'aire géographique de l'AOP Côtes de Milley

L'objectif 18 - Protéger les vergers de la vallée du Tarn et ses affluents

L'objectif 19 - Protéger les parcelles favorables au maraîchage et prévoir des dispositifs assurantiels coopératifs pour rendre possible cette activité en zones inondables,

L'objectif 20 - Favoriser et encadrer les projets d'unités de méthanisation du territoire

GÉNÉRER UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT D'ACTIVITÉ

Le chapitre du PADD intitulé « Amorcer les moteurs de l'économie territoriale » vient répondre parfaitement à ce objectif de la Charte, en soutenant l'économie productive l'économie résidentielle et présentielle.

* DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES ET DES OUTILS ADAPTÉS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA VIE LOCALE

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

L'objectif 22 – « Elaborer une stratégie d'attractivité économique du territoire et de gestion du foncier ». L'objectif 27 - Mettre en place des outils de maîtrise foncière pour réinvestir les centres-villes et centres-bourgs, allier les défis énergétiques, patrimoniaux et la qualité des logements



L'Axe 3 de la Charte : « Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire » Son enjeu est de garantir une harmonie territoriale et des équilibres géographique et humain. Les 2 premiers objectifs du PADD du SCoT viennent directement y répondre :

L'objectif 1 - Pérenniser le regain démographique en marche, accélérer le phénomène catalyseur de Millau et Saint-Affrique e propager cette dynamique dans les communes déficitaires.
L'objectif 2 - La mise en œuvre d'une politique active d'accueil des nouveaux habitants, fondée sur la qualité paysagère exceptionnelle du territoire, son cadre de vie façonné par

L'axe 3 de la Charte se décline en 6 objectifs opérationnels : Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte et vient :

« VEILLER À L'ACCÈS ÉQUITABLE ET HARMONIEUX À L'HABITAT, AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX SERVICES

Dans le chapitre « Une politique de l'habitat en face des besoins » :

L'objectif 3 - Initier une reconquête du bâti existant et affirmer comme priorité sa réhabilitation, son adaptation et la résorption de la vacance

L'objectif 4 - Programmer des opérations innovantes de logements, prioritairement dans les communes où il n'y a pas d'offre

L'objectif 5 – Développer une ambition architecturale pour les nouvelles constructions et la réhabilitation, en préservant un modèle économique attractif et l'identité architecturale

L'objectif 6 - Encourager l'utilisation du bois et des matériaux locaux dans la construction et la réhabilitation, ainsi que favoriser l'architecture bioclimatique voire passive dans les

L'objectif 7 - Prévoir des solutions innovantes de logements pour le maintien en autonomie des personnes âgées à proximité des services

L'objectif 28 - Favoriser les nouvelles formes d'habitat et les adapter aux enjeux du territoire (éco-hameaux, etc.)

Dans le chapitre « Préserver et améliorer l'organisation des services et équipements du territoire » :

L'objectif 8 - Etablir un schéma d'organisation des services et équipements avec pour armature l'éducation – la santé et les services de solidarité – les réseaux et services numériques – les services publics de proximité

L'objectif 9 - S'appuyer sur les réseaux logistiques et les tournées quotidiennes pour créer de nouveaux services aux publics

L'objectit 10 - Résorber toutes les zones blanches numériques du territoire

Dans le chapitre « Maintenir l'équilibre commercial » :

L'objectif 11 - Soutenir l'activité commerciale des centres-villes et centres-bourgs, préserver les derniers commerces dans les communes les plus vulnérables et valoriser les marchés de pleir vent

L'objectif 12 - Ne pas créer de nouvelles zones commerciales ayant pour fonction l'installation de nouvelles grandes surfaces

* VALORISER LE TERRITOIRE PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE EUROPÉENNE D'UN TOURISME DURABLE

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte

L'objectif 37 - Développer un tourisme durable.

DYNAMISER ET RENDRE ACCESSIBLES LES ACTIONS ET POTENTIALITÉS CULTURELLES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Un SCoT n'entre pas directement dans le périmètre d'action culturelle Néanmoins il existe une passerelle au niveau :

- des équipements culturels dans le maillage territorial (objectif 8 du PADD)
- de la stratégie touristique qui révèle le potentiel du tourisme culturel et patrimonial (objectif 27)
- de la préservation des espaces agro-pastoraux (objectif 25, 35), en lien avec l'inscription des Causses et Cévennes sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, au titre de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen

*** FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

L'objectif 24 – Répondre aux enjeux de la paupérisation des centres-villes, de la mixité sociale et de la précarisation des populations rurales

* COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE

Pour atteindre cet objectif, le SCoT a peu de marge de manœuvre, sinon à travers sa politique d'attractivité (résidentielle économique et touristique)

RENFORCER LA SOLIDARITÉ VILLE-CAMPAGNE (TRANSPORT, MAIN D'ŒUVRE, EMPLOI, FORMATION)

L'objectif 50 du PADD du ScoT, « le rééquilibrage de l'armature urbaine sud-aveyronnaise et le repositionnement stratégique dans la nouvelle grande région », incarne ce leitmotiv de la Charte.

De plus, le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte

L'objectif 47 - Mettre en place une ligne de bus cadencée aux heures de pointe sur l'axe Millau – Saint-Affrique, avec une tarification unique de l'ensemble des autorités organisatrices de transport.

L'objectif 48 - Promouvoir, développer et généraliser les nouvelles formes de mobilité



L'Axe 4 de la Charte : « Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire »

Les travaux du SCoT ont fait l'objet de différents chantiers de réflexion en termes de gouvernance. D'ailleurs, le Porter à connaissance de l'Etat mentionnait la gouvernance comme premier enjeu pour le territoire du SCoT.

La dynamique du SCoT est devenue la réflexion de l'ensemble des EPCI du territoire sur l'ensemble des stratégies d'aménagement du territoire. D'ailleurs, 5 PLUi sont aujourd'hui en élaboration, en révision ou en attente de la fusion des EPCI le ter janvier 2017, dans la mise en œuvre du SCoT.

Outre la planification, d'autres thématiques font l'objet de réflexions qui sont menées à l'échelle du SCoT :

- · Une stratégie foncière,
- Une stratégie d'investissement des collectivités et citoyens dans les ENR,
- · La réorganisation de la mobilité,

· La gouvernance de l'eau (grand cycle, PAPI, petit cycle, etc.)

L'axe 4 de la Charte se décline en 5 objectifs opérationnels :

- Stimuler le rôle relais des partenaires et développer l'ingénierie territoriale
- Renforcer les partenariats

.....

- Positionner le Parc comme un espace et un outil de concertation et d'animation
- Améliorer et capitaliser la connaissance du territoire et la partager
- Travailler dans la transparence pour une dynamique de progrès

Toute la méthodologie d'élaboration du SCoT a participé à répondre à ces objectifs.



LA COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE ADOUR-GARONNE, LES SAGE, PGRI ET PGE

La Charte du Parc (2010-2019) recoupe les objectifs du SDAGE Adour-Garonne 2016–2021

Document de planification, ce Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, dans l'intérêt général et le respect des principes de la directive cadre sur l'eau comme de la loi sur l'eau.

Voici les orientations principales du SDAGE en vigueur

- Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE.
- · Réduire les pollutions
- · Améliorer la gestion quantitative
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Le territoire du SDAGE se subdivise en plusieurs périmètres définis par leur cohérence hydrographique. Pour chacun, un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) fixe les orientations d'une gestion équilibrée de la ressource.

et de l'Aveyron. Celles de l'Aveyron sont toutes incluses dans le territoire du SCoT : de La Couvertoirade (au sud) à Saint-Léons (au nord), de Veyreau (à l'est) à Saint-Rome-de Cernon (à l'ouest). La révision du SAGE Tarn-amont vient d'être approuvée et doit être mise en œuvre.

Le SCoT se réfère aussi aux documents suivants :

- le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) qui définit, sur l'ensemble d'un district hydrographique, des objectifs de prévention, surveillance, information, protection des territoires ou encore maîtrise de l'urbanisation. Il doit être réactualisé tous les six ans
- le Plan de gestion des étiages (PGE) qui vise à maintenir ou
 restaurer un bon équilibre entre les prélèvements et la ressource en eau. Son contenu est fixé par le SDAGE.

L'État initial de l'environnement fait référence directement aux éléments de ces schémas et programmes lorsque des thématiques particulières sont abordées.



LA PRISE EN COMPTE DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ECOLOGIQUE

L'élaboration de la Trame Verte et Bleue du SCoT s'est établie au travers d'une démarche intégratrice du SRCE Midi-Pyrénées (Cf EIE 2.14).

- L'objectif strategique n'1 du SRCE: « Preserver les reservoirs de biodiversité » est spécifiquement traduit en objectif de préservation des réservoirs de biodiversité identifiés pour chaque sous-trame, notamment l'objectif 29 du PADD: « Protéger les forêts anciennes et matures [...] » en ce qui concerne la sous-trame des forêts et des milieux boisés et l'objectif 25 : « la préservation de la biodiversité et la maintien de la biodiversité et l
- l'activité agro-pastorale sur les Grands Causses ». Ces objectifs sont renforcés par d'autres objectifs du PADD (n°25, n°34, n°36 et n°42). Si le PADD ne mentionne pas explicitement les « Réservoirs de biodiversité », le DOO propose les mesures de prise en compte des Réservoirs de biodiversité (chapitre 3.4.5).
- L'objectif stratégique n°2 du SRCE: « Préserver les zones humides [...] » est spécifiquement transcrit dans l'objectif 34 du PADD: « l'interdiction de tout type d'aménagement sur les zones humides ».
- L'objectif stratégique n°3 du SRCE : « Préserver les remettre en bon état les continuités latérales des cours d'eau » est pris en compte dans les objectifs 21 : « Restituer en zones naturelles ou agricoles les parcelles inondables, les parcelles dédiées à l'agriculture qui ne correspondent plus à [...] » et 40 : » Interdiction de l'urbanisation dans les secteurs inondables et réappropriation des espaces de mobilité des cours d'eau ». Le chapitre 3.4.7 du DOO propose les mesures nécessaires à la préservation des continuités latérales des cours d'eau.
- Les objectifs stratégiques n°4: « Préserver les continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1 » et n°5 du SRCE:
- « Remettre en bon état les continuités longitudinales des

cours d'eau prioritaires de la liste 2 » sont pris en compte dans l'objectif 33 « Garantir la continuité écologique des cours d'eau. Des micro-barrages hydro-électriques pourront être aménagés sur les seuils [...] » du PADD qui considère la préservation et la restauration des continuités longitudinales. On retrouve les mesures déclinées dans le chapitre 3.4.8 du DOO.

- L'objectif stratégique n°7 du SRCE : « Remettre en bon état les corridors écologiques dans la plaine et les vallées » est pris en compte au travers des objectifs 29 et 35 du PADD précédemment cités. Les mesures relatives aux corridors sont traitées au chapitre 3.4.6 du DOO.
- L'objectif stratégique n°8 du SRCE : « Préserver les continuités écologiques au sein des Causses » est également est pris en compte au travers les objectifs 29 et 35 du PADD et complété spécifiquement par l'objectif 26 « Apporter dans la démarche de valorisation du Larzac les solutions pour développer les équipements agro-pastoraux, accueillir des [...] ». En plus des mesures génériques liées aux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, le DOO précise ces mesures pour les milieux ouverts (milieux agropastoraux) au chapitre 3.4.9 du DOO. Il est à noter que ces mesures sont complémentaires des mesures paysagères du chapitre 3.3.1 (notamment les chapitres consacrés aux Causses et avant-causses).
- Les objectifs stratégiques n°6 : « Préserver et remettre en bon état la mosaïque et de milieux [...] des piémonts Pyrénéens [...] » et n°9 du SRCE : « Préserver les zones refuges d'altitude [...] » ne concernent pas le SCoT du sud-Aveyron sinon à la marge s'agissant du dernier objectif du SRCE. Les objectifs 29 et 35 tiennent compte du maintien des connectivités écologiques, notamment pour les migrations d'espèces plus en altitude.



LA RÉFÉRENCE AU SRCAE MIDI-PYRÉNÉES

Le SRCAE Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de Midi-Pyrénées a été approuvé par l'assemblée plénière du Conseil régional le 28 juin 2012 et arrêté par le préfet de région le 29 juin 2012. Cette approbation a fait suite aux travaux d'élaboration auxquels plus de 250 structures ont contribué en 2011, dans une démarche inspirée par la méthode du Grenelle Environnement, et à la consultation publique menée de décembre 2011 à février 2012 sur le projet de schéma.
L'annexe « schéma régional éolien », présente les zones favorables au développement de l'éolien qui sont délimitées

en fonction de critères tels que le potentiel éolien, les espaces naturels, les paysages, le patrimoine naturel et culturel, ainsi que les contraintes techniques et les servitudes.

7 enjeux majeurs ont été mis en lumière par le schéma :

- la santé, la sécurité des biens et des personnes, la qualité de vie.
- · la consommation de l'espace, la préservation des ressources
- · les solidarités et les dynamiques territoriales.

- · le dynamisme économique régional
- · la performance énergétique des déplacements et du bât
- la mobilisation des institutions et de la société civile
- · les connaissances locales sur les thématiques Climat-Air-Énergie.

5 objectifs stratégiques, déclinés en 48 orientations, ont été fixés :

- réduire les consommations énergétiques (sobriété et efficacité
- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- · développer la production d'énergies renouvelables
- · prévenir et réduire la pollution atmosphérique
- adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques.

La région Midi-Pyrénées a par ailleurs élaboré un S3REnR (schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables), approuvé par un arrêté du préfet de région en date du 7 février 2013. Dans une région marquée par un

fort potentiel de développement de la production d'électricité renouvelable (éolien, photovoltaïque, hydroélectrique, cogénération biomasse, ...) et par un réseau électrique en partie saturé, il détermine les conditions d'accueil des énergies renouvelables à l'horizon 2020 par le réseau électrique, et notamment un planning de mise en œuvre des travaux permettant de respecter cette échéance. Il définit également le renforcement du réseau électrique pour permettre l'injection de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable définie par le Schéma régional climat air énergie (SRCAE).

L'analyse de l'intégration du SRCAE dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sur les volets énergie et réduction des gaz à effet de serre s'est attachée à traiter tout autant les problématiques Climat-Air-Énergie que celles liées à l'organisation du territoire et aux formes urbaines, en relation directe avec les objectifs stratégiques et les actions préconisées dans le SRCAE.



LA PRISE EN COMPTE DU PLAN DE GESTION DU BIEN UNESCO « CAUSSES ET CÉVENNES »

Le Plan de gestion du bien Unesco « Causses et Cévennes », paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen, s'articule autour de sept grandes orientations thématiques :

- L'orientation n° 1 est relative au maintien de l'activité agropastorale.
- · L'orientation n° 2 est consacrée à la gestion des paysages
- · L'orientation n° 3 est dédiée au patrimoine et à la culture
- L'orientation n° 4 doit permettre d'accompagner les évolutions architecturales et urbaines,
- L'orientation n° 5 est dédiée au développement de niches économiques liées à l'agropastoralisme et aux savoir-faire,
- L'orientation n'6 porte sur le développement d'un tourisme Causses et Cévennes,
- · L'orientation n°7 est transversale à toutes les thématiques et concerne le partage des connaissances aux niveaux local et international.

Le SCoT a pris en compte l'ensemble de ces orientations, voire les a renforcées. Le tableau ci-après vient le démontrer :

PLAN DE GESTION C	AUSSES & CEVENNES	SCoT du PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES
Orientations	Objectifs	
Orientation n°1 : Aider au maintien de l'activité agropastorale	Objectif n°1: Approfondir la connaissance sur l'agropastoralisme et ses liens avec son environnement naturel, économique et social	Les diagnostics du SCoT participent à cet approfondissement de la connaissance sur l'agropastoralisme. L'observatoire mis en place pour évaluer le suivi du SCoT, mais aussi de la Charte du Parc, a cet objectif.
	Objectif n° 2 : Aider à l'installation et à la transmission d'activités agropastorales	Le PADD du SCoT indique : au-delà de la préservation de l'outil, c'est la question de la démographie agricole qui doit être anticipée. Plus de 500 exploitations sur le territoire ne connaissent pas leur repreneur à l'horizon de 5 ans. C'est entre autres la problématique foncière qui revient au centre des enjeux, pour assurer la transmission des exploitations agricoles et faciliter l'installation de jeunes paysans. Le territoire connaît un très grand nombre d'expérimentations qui vont dans ce sens, avec le fonctionnement de la Société Civile des Terres du Larzac, les nombreux GFA, les Associations Foncières Pastorales ou encore les projets locaux de Terres de Liens.

	1		
		Plusieurs objectifs y apparaissent :	
		L'objectif n°14 est de favoriser une agriculture extensive de qualité et construire un projet de diversification du système Roquefort. L'objectif n°15 est de voir aboutir le projet d'AOP Pérail. L'objectif n°16 est de pérenniser et développer les outils structurants et collectifs pour les filières agricoles (abattoir, ateliers de découpes, outils de transformation et logistique), afin de garantir l'efficacité et la rentabilité des exploitations agricoles. L'objectif n°17 est de créer une « zone agricole protégée » pour geler les parcelles inscrites dans l'aire géographique de l'AOP Côtes de Millau. L'objectif n°18 est de protéger les vergers de la vallée du Tarn et de ses affluents. L'objectif n°19 est de protéger les parcelles favorables au maraîchage et prévoir des dispositifs assurantiels coopératifs pour rendre possible cettactivité en zones inondables.	
		PADD	DOO
	Objectif n°3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux	Objectif n°14: Favoriser une agriculture extensive de qualité et construire un projet de diversification du système Roquefort. Objectif n°25: Limiter l'enfrichement des grands espaces ouverts et encourager la gestion des espaces par l'élevage, protéger les terres cultivables de toutes constructions et préserver les éléments caractéristiques. Objectif n°35: la préservation de la biodiversité et le maintien de l'activité agropastorale sur les Grands Causses.	2.1.2.1. préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel. 3.1.2. Soutenir l'élevage et la filière brebis, en protégeant les espaces de production, prairies, parcours et parcelles cultivées favorisant l'autonomie alimentaire des élevages. 3.1.2. Soutenir les pratiques pastorales (pâturage des landes, parcours et sous-bois) qui contribuent à l'autonomie alimentaire du troupeau et favorisent l'ouverture durable des milieux. 3.1.2. Délimiter les zones naturelles à vocation pastorale 3.1.2. Autoriser les constructions à vocation pastorale (abris de troupeau, cabane ou abris de berger). 3.1.2. Autoriser la restauration des jasses et les extensions de bâtiments existants à des fins d'abris du troupeau et/ou du berger. 3.1.2. Autoriser les équipements et aménagements légers destinés à la gestion pastorale des milieux naturels.
	Objectif n°4 : Maintenir et conforter l'activité agropastorale	Objectif n°16: Pérenniser et développer les outils structurants et collectifs pour les filières agricoles afin de garantir l'efficacité et la rentabilité des exploitations agricoles. Objectif n°26: Apporter dans la démarche de valorisation du Larzac les solutions pour développer les équipements agro-pastoraux. Objectif n°41: Stabiliser la surface agricole utile à hauteur de 51%.	2.1.2.1. préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières. 3.1.2. pérenniser les réseaux routiers empruntés pour la collecte du lait, pour que le lait cru soit ramassé quotidiennement.
Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages	Objectif n°1 : Développer les connaissances sur les systèmes de paysage Objectif n°2 : Se doter d'outils de suivi et de gestion des paysages	L'analyse paysagère et patrimoniale d'état initial de l'environnement du S0 annexé au DOO, à l'échelle des unité Le volet paysager est central dans l'o évaluer le suivi du SCoT, mais aussi d	CoT et, de plus, un atlas paysager est s paysagères. bservatoire mis en place pour

Orientation 07 35		72 1 2 2 2 2 2 2	
Orientation n°3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral	Objectif n° 1 : Développer les connaissances du patrimoine et de l'histoire des Causses et Cévennes	L'analyse paysagère et patrimoniale de l'état initial de l'environnement du Sé annexé au DOO, à l'échelle des unité Le volet paysager est central dans l'o évaluer le suivi du SCoT, mais aussi de l'analyse de la suivi du SCoT, mais aussi de l'analyse paysager est central dans l'o	CoT et, de plus, un atlas paysager est s paysagères. bservatoire mis en place pour
	Objectif n°2 : Pérenniser le patrimoine	Objectif n°2: Mettre en œuvre une politique d'accueil des nouveaux habitants, fondée sur la qualité paysagère exceptionnelle du territoire, son cadre de vie façonné par l'activité agro-pastorale.	2.1.2.1. préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel.
Orientation n°4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et en urbanisme	Objectif n°1 : Accompagner les évolutions en architecture	Objectif n°3: Initier une reconquête du bâti existant. Objectif n°5: Développer une ambition architecturale en préservant l'identité architecturale. Objectif n°26: Apporter dans la démarche de valorisation du Larzac les solutions pour permettre la rénovation énergétique du bâti existant et du patrimoine.	3.3.1.8. autoriser pour la rénovation énergétique des bâtiments patrimoniaux leur modification avec la pose de panneaux solaires en toiture, l'agrandissement des ouvertures, l'isolation par l'extérieur, les changements de matériaux 3.3.2. favoriser l'intégration des constructions agricoles dans l'environnement et le paysage.
	Objectif n°2: Intégrer les enjeux Causses et Cévennes dans les outils de planification urbaine	AXE II – Chapitre 1 L'identité et la diversité paysagères : un gage de valeur ajoutée territoriale L'identité territoriale se manifeste dans les paysages diversifiés du sud-Aveyron. Ces paysages doivent être considérés comme une véritable ressource, ne serait-ce que parce qu'ils sont susceptibles de favoriser l'attractivité pour de nouveaux habitants, des touristes ou même de devenir l'image d'une économie. Pour les habitants du territoire, les paysages paraissent ordinaires, des paysages du quotidien. Mais ils sont un patrimoine commun, un patrimoine culturel et incarnent le cadre de vie. L'inscription des Causses et Cévennes sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, au titre de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen, démontre ce socle commun. Paysage, agriculture et biodiversité sont devenus indissociables.	Les orientations suivantes doivent être traduites dans les documents d'urbanisme: 3.1.1. maintien à 100% de la surface agricole du territoire. 3.1.4. permettre l'installation d'outils de transformation près des sièges d'exploitation. 3.1.5. favoriser l'intégration paysagère des bâtis agricoles. 3.3.1 prendre en compte les structures et les éléments paysagers en interdisant les constructions dans les dolines, en limitant les constructions en limite des chaos majeurs de façon à ne pas porter atteinte à ces ensembles pittoresques, en privilégiant la restauration des ruines et le changement de destination des bâtis, en autorisant la construction d'abris de troupeau sur les parcours pour maintenir les espaces ouverts, en prenant en compte les éléments paysagers d'origine naturelle ou bâtis comme les chaos ruiniformes, les buissières, les lavognes, les petites constructions en pierre sèche de façon à produire des prescriptions pour les ensembles les plus remarquables, en autorisant le changement de destination des fermes traditionnelles et des jasses (bergeries) pour assurer la sauvegarde de ce patrimoine. 3.4.9 préserver les milieux ouverts et soutenir les pratiques pastorales en garantissant le maintien en bon état des connectivités écologiques des pelouses caussenardes, en réaffirmant le soutien aux pratiques pastorales qui contribuent à l'ouverture durable des milieux, en protégeant les infrastructures agro-écologiques et le patrimoine vernaculaire remarquable favorables à la petite faune, en interdisant les boisements sur les landes et pelouses, en autorisant les abris de troupeaux dans les zones naturelles pastorales

Orientation n°5: Aider au développement de niches économiques	Objectif n°1: Valoriser les produits issus de l'agropastoralisme Objectif n°2: Valoriser les savoir-faire	Objectif n°13: Soutenir pleinement la filière Roquefort dans ses mutations en intégrant l'AOP. Objectif n°15: Faire aboutir le projet d'AOP Pérail. Objectif n°20: Favoriser et encadrer les projets d'unités de méthanisation. Objectif n°14: Construire un projet de diversification du système Roquefort avec notamment la viande, la laine et le cuir.	3.1.2 Les documents d'urbanisme devront préserver les conditions d'exploitation agricole: Eviter l'enclavement des terres agricoles dans le cadre de la localisation des zones à urbaniser; Prendre en compte les problématiques de circulation des engins agricoles au sein des zones urbanisées et à urbaniser (itinéraires, emprises de voies, traversées) et veiller à la continuité des itinéraires agricoles; Identifier et pérenniser les réseaux routiers empruntés pour la collecte du lait, assurer le déneigement pour que le lait cru soit ramassé quotidiennement; Soutenir la diversité des filières de production et plus particulièrement l'élevage et la filière brebis, en protégeant les espaces de production, prairies, parcours et parcelles cultivées. Cette politique favorisera l'autonomie alimentaire des élevages; Soutenir les pratiques pastorales (pâturage des landes, parcours et sous-bois) qui contribuent à l'autonomie alimentaire du troupeau et favorisent l'ouverture durable des milieux; Délimiter les zones naturelles à vocation pastorale; Autoriser les constructions à vocation pastorale (abris de troupeau, cabane ou abris de berger); Autoriser la restauration des jasses et les extensions de bâtiments existants à des fins d'abris du troupeau et/ou du berger; Autoriser les équipements et aménagements légers destinés à la gestion pastorale des milieux naturels, y compris forestiers (pâturage en sous-bois), notamment la mise en place de
			dispositifs de contention et/ou de protection (clôture agricole de type Ursus ou clôture électrique.
Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un Tourisme Causses et Cévennes	Objectif n °1 : Se doter d'outils communs pour une meilleure qualification de la destination et mieux connaître les visiteurs	Objectif n°37 : Développer un tourisme durable.	4.2.1.1. Permettre le développement de l'offre touristique dans le respect des orientations retenues en matière de préservation des spécificités paysagères. 4.2.1.4 Favoriser les complémentarités dans le cadre d'une approche élargie de l'offre touristique et d'une politique de valorisation partagée et structurer l'information sur l'offre touristique.
	Objectif n°2 : Développer de nouveaux produits		4.2.1.3 Identifier et préserver les chemins de randonnée et le potentiel de découverte du territoire en protégeant les éléments identitaires des lieux et en incitant à la restauration du patrimoine rural.

III

Chapitre

III

SCÉNARIO ET CHOIX RETENUS
POUR ÉTABLIR LE PADD ET LE DOO
ET ANALYSE DES INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES

❖ 3.1 LA CONSTRUCTION D'UN SCÉNARIO SC∘T

3.1.1 Le diagnostic territorial, les chiffres clés

Le diagnostic territorial met en évidence des réalités contrastées à l'échelle du SCOT.

- un territoire encore fragilisé, animé par un axe fort reliant Millau à Saint-Affrique mais laissant des espaces périphériques qui révèlent des difficultés.
- · un maillage territorial à conforter;
- un territoire économique en mutation, une agriculture forte persistante parallèlement à une tertiarisation et résidentialisation;
- un territoire en proie à des logiques de déplacements croissantes ; l'influence marquée du pôle d'emploi de l'unité urbaine Millau-Creissels sur la mobilité journalière des actifs du territoire.

L'analyse fait donc apparaître des profils différenciés selon l'armature territoriale avec des territoires bénéficiant d'un dynamisme démographique (toute mesure gardée) et donc d'un rythme de constructions neuves plus élevé; des territoires moins dynamiques sur les plans démographique et résidentiel mais plus stables du point de vue de l'emploi et de la mobilité.

Enfin, l'étude du profil des nouveaux arrivants ou de celui des actifs, navetteurs et stables, souligne les différences pouvant caractériser les ménages sur les plans socioprofessionnel, familial, résidentiel ou financier. Cette approche permet d'apporter un éclairage supplémentaire sur les dynamiques observées et la vie des territoires.

LES CHIFFRES CLÉS

Occupation du sol

Surface artificialisée : 3% (OCS PNRGC 2010).

Démographie

Taux de variation annuel entre 2006 et 2011 : +0,14% (INSEE).

Habitat

Construction neuve : 3800 logements autorisés entre 2003 et 2012 (Sitadel), 73% en individuel pur.

Composition du parc de logements : 69,1% de résidences principales, 53% de grands logements 4 pièces et plus (INSEE).

Economie

26130 emplois recensés (2010). 60% de l'emploi dans le tertiaire. 50% de l'emploi dans les villes. Un taux de chômage à 10,8%.

Agriculture

Surface Agricole Utile : 51% du territoire du Parc.

11,5% des actifs.

Déplacements

89 personnes travaillent dans le territoire du PNRGC pour 100 personnes qui y résident.

57 % des actifs occupés travaillent dans leur commune de résidence. 10,5% des actifs résidant ont un emploi à l'extérieur du territoire du PNRGC (INSEE).

3.1.2 Les problématiques

en jeu

Les enjeux qui apparaissent à travers le Diagnostic socio-économique et l'Etat initial de l'environnement ont guidé la construction du projet de territoire. Les élus du comité syndical du SCoT ont mené un travail prospectif pour élaborer le PADD, au travers de 3 séries de questions :

AXE 1: Quelles dynamiques pour le territoire?

Accueillir des nouveaux habitants? Comment établir les conditions favorables au développement des activités et de l'emploi? Quelle place à la formation et l'innovation?

Comment stabiliser l'offre commerciale? Comment affirmer les fonctions urbaines? Comment assurer la cohésion sociale?

AXE 2: Quelle organisation du territoire? Comment construire des ressources? Les paysages, notre capital à préserver et valoriser.

L'agriculture, comment soutenir ce pilier économique?

La forêt et la filière bois, comment construire la ressource?

Préserver la biodiversité, quels enjeux et quels outils ?

Quelle armature territoriale?

AXE 3 : Quel développement du territoire?

Comment construire un projet économe en espace ?

Quels dispositifs pour la mobilité? Acteur de la transition énergétique? Comment protéger et gérer les sols et sous-sols?

Comment protéger la ressource en eau ? Quels risques à limiter ?

Comment limiter la production des déchets ?

3.1.3 Les enjeux territoriaux et stratégiques

Les enjeux pour le territoire ont émergé d'un travail autour de 10 grandes questions :

- 1- Quels objectifs d'accueil de population d'ici 2040 ? Quels sont les enjeux pour l'attractivité ?
- 2- Quelle stratégie pour répondre aux nouveaux besoins de logement, de commerces, services ?
- 3- Quelle stratégie territoriale pour la

localisation des populations?

- 4- Quelles réponses aux enjeux des ENR?
- 5- Quelles réponses aux enjeux du foncier économique ?
- 6- Quelles réponses aux enjeux de l'agriculture ?
- 7- Quelles réponses aux enjeux de l'eau ?
- 8- Quelles réponses à l'application du SRCE ?
- 9- Quelles réponses aux enjeux autour des nouveaux besoins de mobilité ?
- 10- Quelles réponses aux enjeux liés aux projets structurants (UTN, etc.) ?

Le Diagnostic socio-économique et l'État initial de l'environnement se sont établis en réponse à ces 10 grandes questions.

Des enjeux transversaux se dégagent :

** L'enjeu du développement démographique apparaît comme la première priorité afin de répondre à la préservation de la vitalité des territoires, de permettre le maintien voire l'augmentation de la population, mais aussi de garantir l'encadrement et la maîtrise de l'urbanisation.

Des enjeux se déclinent sur les logiques de développement de l'habitat, depuis la revitalisation des centres-bourgs jusqu'aux formes de l'habitat et à l'offre de logement locatif.

Le besoin d'accompagner ce développement par une offre d'équipements et de services diversifiés à la population est également identifié de façon transversale. Enfin, l'identité apparaît aussi comme un enjeu du territoire, avec la valeur paysagère au centre de la logique de développement.

** Sur le plan du développement économique, une stratégie territoriale du foncier économique doit voir le jour. L'activité économique doit être préservée en créant de la valeur ajoutée territoriale et non-délocalisable. En matière de mobilité, l'organisation de l'offre de solutions de transports diversifiées et adaptées relève d'un enjeu transversal pour le territoire.

** Les enjeux reconnus sont ceux de la

préservation des ressources territoriales, notamment du paysage, de l'espace agricole et des milieux naturels. La préservation de la ressource en eau est aussi un fort enjeu du territoire. Ces ressources durables sont considérées comme les supports de l'attractivité et du dynamisme du territoire.

❖ 3.2 L'APPROCHE PAYSAGÈRE PARTICIPATIVE AU CŒUR DE LA CONSTRUCTION D'UN SCÉNARIO SCOT

La qualité paysagère, d'un territoire est une question politique, qui nécessite d'être débattue pour être identifiée et guider l'évolution des paysages dans le sens souhaité.

En amont du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT, le Parc naturel régional (PNR) des Grands Causses a missionné l'association "La Manufacture des paysages" pour concevoir et animer un processus de concertation visant à définir des objectifs de qualités paysagères. Cette association agit à la croisée du paysage, de la pédagogie, de la concertation pour les élus, les techniciens, les habitants.

3.2.1 Définition des objectifs à atteindre

L'étendue du territoire à traiter, la

diversité des paysages de ce territoire (45 unités paysagères), la multiplicité des secteurs d'activités qui impactent les paysages, dont le développement de l'éolien industriel, rendent la tâche difficile

63 217 habitants résident sur le territoire du SCoT. Le premier objectif est donc de recueillir les visions de la population, le plus largement possible. Ces données sont à synthétiser suivant les atouts et faiblesses des paysages en vue de nourrir le diagnostic du SCoT.

Pour qu'une concertation se déroule dans de bonnes conditions, les participants et les organisateurs doivent respecter et partager certaines règles, une sorte de "règle du jeu". La construction de plusieurs parcs éoliens sur le territoire a conduit à la création d'associations et de collectifs anti-éoliens pour préserver notamment les paysages et le cadre de

vie. Il convient d'écouter et d'apprécier leurs positions.

Compte tenu de la diversité des participants, de leur rapport différent au paysage, de leur culture..., il est nécessaire, pour travailler ensemble, se comprendre et réfléchir sur des enjeux communs, de partager une culture commune des paysages du SCoT et des enjeux qui y sont liés.

3.2.2 Choix des moments d'échanges

Le tableau suivant présente la vision de la concertation avec la démarche des habitants :

	Du diagnostic aux enjeux partagés et aux premières recommandations paysagères				Les recommandations pour le SCoT		
La démarche avec les habitants	1 stands	2 atelier jeunes	3 soirée	4 atelier 1 du GT	5 atelier 2 du GT sur le terrain	6 atelier 2 du GT	7 soirée publique
	Paysages d'aujourd'hui, paysages de demain	Paysages d'aujourd'hui, paysages de demain	Regards croisés et débats sur les paysages du Parc	Des utopies vers des paysages souhaités	Des idées aux réalités, confrontation pratique des premières recommandations	Des utopies vers des paysages souhaités	Présentation et validation des recommandations en termes de qualités paysagères

	Du diagnostic aux enjeux partagés et aux premières recommandations paysagères			Schéma de principe de hameaux	
Ce qui est produit par la concertation	Des représentations sur les paysages et des sujets-clés	Les sujets- clés et les problématiques associées à creuser	La vision collective des enjeux paysagers et des évolutions possibles	Des évolutions possibles aux évolutions souhaitées, reformulation et précision des recommandations	Synthèse, restitution et validation des recommandations pour le volet paysager du SCoT

3.2.3 Choix du support de travail

Du fait de l'étendue du territoire concerné, l'association a proposé une démarche en trois temps : un temps de recueil ouvert à tous, un temps d'approfondissement proposé à un groupe de travail restreint, puis une soirée de restitution pour présenter, échanger et valider les recommandations formulées par le groupe de travail. Afin d'appréhender la question du paysage à l'échelle d'un territoire si vaste, la démarche s'est appuyée sur les entités paysagères du PNR. Ces panoramas caractéristiques de chaque entité permettent d'appréhender une diversité de thèmes (occupation du sol, activité, urbanisme). L'envie de se rapprocher des paysages quotidiens, à mille lieues d'une approche "carte postale", a guidé le choix des panoramas.

Causses



Avant-Causses



Vallée des avant-causses



Rougiers



Monts



3.2.4 Les modalités de la concertation

3 grandes étapes ont rythmé ce travail de concertation :







phase

UNE PHASE D'ÉCOUTE, DE RECUEIL ET DE MOBILISATION

Les Rendez-vous

Il s'agit dans un premier temps d'aller vers le grand public, à la fois pour informer et mobiliser le plus grand nombre mais aussi pour se doter d'un aperçu large des représentations de leurs paysages par les habitants.

Cette phase s'est articulée autour de plusieurs rendez-vous en mai 2015 (le stand sur le marché de Millau, le stand aux rendez-vous jardiniers à Vabresl'Abbaye, une soirée avec des internes du lycée de Saint Affrique). Des distributions de flyers, des articles de presse et la création d'un blog sur le site du Parc ont permis de mobiliser les habitants, ainsi que des personnes ressources, sur les différents moments de la démarche.

Les objectifs étaient d'identifier :

- · les principales caractéristiques et dynamiques paysagères relevées par les habitants et autres acteurs locaux
- · les facteurs d'attachement au paysage et au territoire
- · les sujets-clés au cœur des préoccupations des habitants et acteurs locaux.

à partir des 5 panoramas et des questions suivantes:

- « Quelles sont les principales qualités de ce paysage?»
- « Pour l'avenir de ce paysage, à quoi faut-il être attentif?»
- « A quoi êtes-vous attachés dans ce paysage? Et pourquoi? »

Le recueil des données

Les contributions recueillies au moven de "post-it" sur les panoramas ont été retranscrites et associées à des thèmes puis traitées par le biais de "nuages de mots". Les "nuages de mots" sont une représentation visuelle des mots-clés qui ont été le plus répétés lors de la récolte sur les stands. Plus un mot a été répété, plus il s'affiche en grand. Bien que cette méthode ne permette pas d'identifier le message associé au mot, elle donne un aperçu des thèmes-clés qui sont associés au paysage interrogé. Assez vite, l'objet et sujet d'étude -le paysage- a été décliné en 4 thèmes majeurs pour le territoire : l'agriculture et l'économie associée / l'écologie et la biodiversité / l'urbanisme, l'habitat et les infrastructures / l'énergie et les ressources locales.

La finalisation de cette première phase s'est clôturée par une soirée publique

consacrée aux regards croisés des habitants sur les paysages du Parc. Ce moment a permis de :

- · faire se croiser des regards de personnes aux champs d'expertises ou d'usages variés afin de sensibiliser à la multiplicité des approches et de compléter l'état des lieux des problématiques paysagères du territoire
- sensibiliser sur le fait que le paysage est une représentation,
- partager le diagnostic des sujets-clés et des problématiques du territoire.

La constitution du groupe de travail

Tout au long de cette phase, des participants volontaires ont été "recrutés" pour créer un groupe de travail via une invitation lancée par le Parc auprès d'acteurs socio-professionnels (peu ont répondu à l'invitation).

Tout au long de la démarche, le groupe de travail a effectué des allers-retours entre des éléments de diagnostic (apportés par le terrain ou des interventions d'acteurs), des dynamiques en cours et des visions prospectives du paysage pour, in fine, produire des recommandations thématiques.

UNE PHASE D'APPROFONDISSEMENT ET DE FORMULATION DE RECOMMANDATIONS POUR LES PAYSAGES

La production de ce groupe de travail s'est qui comporte des phases d'information, basée sur un travail de prospective ainsi que sur la découverte d'expériences et l'apport de témoignages de terrain afin de faire émerger des recommandations. A partir des données recueillies, il s'est agi de construire un dispositif de concertation, adapté à la situation locale,

de consultation et de débat.

L'objectif était de passer de la somme de visions à une vision collective / passer de l'état des lieux à la prospective : à partir de la somme des sujets et problématiques identifiés par la concertation élargie, définir des premières orientations de

qualité paysagère et les lieux dans lesquels ils sont en jeu.

Le travail de ce groupe s'est structuré en 3 étapes:

Approfondir le diagnostic, notamment en le spatialisant, et formuler les

différentes tendances d'évolutions possibles.

Sur la base des blocs-diagrammes liés aux panoramas, les participants ont développé un scénario tendanciel et un scénario souhaité. Cela a permis d'identifier les dynamiques en cours perçues par les habitants et le décalage entre ces dynamiques en cours et leurs souhaits. Pour le scénario souhaité, les groupes devaient également identifier les actions à court, moyen ou long terme et les ressources à mobiliser pour atteindre les tendances souhaitées.

Cela a permis de faire émerger les premières recommandations mais également les sujets à approfondir et à confronter au terrain.

Confronter sur le terrain les idées contenues dans les scénarios

Exemple de bloc diagramme de l'entité paysagère des avant-causses complété par les participants

d'évolution avec : les lieux, les acteurs, ... et affiner ou reformuler les propositions.

Pendant une journée, des membres des groupes de travail ont sillonné une partie du Parc pour visiter différents lieux et entendre l'expérience des acteurs (cf. carnet 2).

A chaque fois, des temps de questions et de débats ont eu lieu, permettant ainsi d'approfondir plusieurs thématiques telles que l'urbanisme des villages, l'économie et les terres agricoles, les haies, la lutte contre la fermeture des milieux, les chaufferies à bois et le développement de la filière bois-énergie, l'habitat, le paysage en général...

Formuler des recommandations par thème.

Des débats se sont tenus lors d'ateliers

"tournants" sur 4 thématiques : agriculture et économie associée / urbanisme, habitat, infrastructures / écologie et biodiversité / énergie et ressources locales, sur la base de fiches thématiques pré-remplies à partir des éléments déjà formulés par le groupe de travail et structurées en 3 colonnes :

- les "considérants" : les bases du diagnostic sur lesquelles s'appuient les recommandations
- les "attendus" : les intentions, orientations, grands objectifs visés en écho aux éléments de diagnostic
- les recommandations : la formulation des recommandations et actions concrètes à mettre en œuvre. Au cours des différents "tours", les groupes ont amendé ou complété les différentes colonnes.



phase

UNE PHASE DE SYNTHÈSE ET DE RESTITUTION

Les objectifs ont été de croiser les conclusions des travaux thématiques et de finaliser les recommandations thématiques ou transversales.

Lors de la dernière soirée, la retranscription des recommandations a été portée à connaissance auprès des membres du groupe de travail et de l'ensemble des participants. Ils ont ainsi pu la valider ou la corriger au besoin. Afin de hiérarchiser les recommandations.

chaque participant s'est vu remettre 7 gommettes vertes et 7 gommettes orange. En les collant sur les panneaux, les participants ont été également invités à exprimer leurs principales objections (gommettes orange) ou leurs priorités (gommettes vertes) par rapport aux recommandations présentées.

Ce moment a permis de conclure la phase de concertation.

Un document écrit qui reprend les points

de convergence et de divergence, les points à approfondir, a été remis au PNR. Cf. annexe : « Imaginons le paysage de demain ! Carnet 1 – Les recommandations »

Un second carnet retranscrit tous les documents préparatoires et les résultats. Cf. annexe: « Imaginons le paysage de demain! Carnet 2 – Les documents produits pour et par la concertation ».

3.2.5 Les résultats à traduire dans le SCoT : les recommandations paysagères

Les recommandations suivantes sont issues du Carnet 1. Elles sont synthétisées par thème. Certaines n'ont pas de lien direct avec le paysage mais participent à la coconstruction du PADD du SCoT.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE PAYSAGE

Concernant les paysages

• Débattre de l'éolien dans un cadre sécurisé (temps, conditions de dialogue...).

Concernant le processus de concertation

• Poursuivre la concertation pendant le SCoT / GT / participation élus

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'ÉCONOMIE ASSOCIÉE

Concernant la planification des terres agricoles

• Maintenir des zones cultivables en bloquant l'urbanisation / zones maraîchères long des rivières / avec des outils maîtrise foncière.

Concernant les bâtiments agricoles

- · Intégrer les bâtiments agricoles / PV en toiture
- Rendre accessible des fermes isolées (routière et numérique).
- · Développer des ZA agricoles.
- · Améliorer l'assainissement des exploitations.

Concernant les pratiques agricoles

- Innover dans les pratiques agronomiques pour mixité agricole.
- Privilégier les mesures agro-environnementales adaptées aux réalités économiques.
- Gérer collectivement les parcours abandonnés.
- ·Inciter à la plantation de fruitiers.
- Construire des alternatives pour diversifier l'agriculture.
- Diminuer les intrants.
- · Améliorer l'adaptation au changement climatique.

Concernant les filières et leurs débouchés

- Soutenir l'agriculture biologique.
- · Créer un AOP Pérail.
- · Développer les circuits courts.
- Développer une filière bois-énergie locale et non industrielle
- Suivre le cahier des charges de Roquefort / adapter le système Roquefort.
- Maintenir et développer les maisons de Parc pour valoriser les patrimoines locaux.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'ÉCOLOGIE ET DE BIODIVERSITÉ

Concernant les rivières

- Participer collectivement à l'entretien des berges / chantiers d'insertion.
- Sensibiliser les propriétaires à l'entretien des abords de rivières / Replanter des variétés plus nobles
- ${\boldsymbol \cdot}$ Respecter les lits majeurs des rivières sans autoriser des constructions.

Concernant les haies et le système bocager

• Replanter des haies champêtres / Sensibiliser, replanter / MAE / outils appropriés (lamier, sécateur hydraulique)

Concernant les forêts et leur gestion

- Regrouper les propriétaires forestiers pour gérer la forêt durablement.
- · Inciter à la gestion et la valorisation des forêts existantes.
- Diversifier les essences de plantations dans la forêt.
- Développer la filière bois pour faire du bois d'œuvre (châtaignier).

Concernant la biodiversité au regard de l'agriculture

- Favoriser un pastoralisme (bergers, brebis viande).
- Développer des MAE prairies naturelles.
- Favoriser les fauches tardives en valorisant l'image des produits.

Concernant les espaces ouverts

· Conserver les milieux ouverts sur le causse.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'URBANISME, D'HABITAT ET D'INFRASTRUCTURES

Concernant la planification de l'urbanisation

- Définir à l'échelle (SCoT) les vocations des espaces (ZA, résidence, espaces agricoles)
- Penser globalement les villages (jardins, vergers, espaces de rencontre, de promenade, terres agricoles).
- · Ancrer les réglementations dans les réalités locales.

Concernant le bâti ancien

- Identifier et mesurer le potentiel du bâti existant / outils réglementaires et fonciers pour réhabilitation
- Réinvestir l'ancien : savoir-faire, matériaux, aides...

Concernant les formes architecturales et urbaines

- Promouvoir une architecture qui s'inspire du site, savoirfaire et matériaux locaux, bâtiments économes en énergie, densité.
- Faire connaître des formes d'habitat exemplaires.
- Inventer de nouveaux types de ZA avec espaces mutualisés, exigences environnementales...

Concernant l'accueil des populations, des activités...

- Faire des choix en matière d'accueil de population en adéquation avec les enjeux paysagers.
- Donner une priorité au réinvestissement du cœur de ville de Millau
- Accueillir de nouvelles populations, en particulier dans les zones isolées.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'ÉNERGIES ET DE RESSOURCES LOCALES

Concernant l'énergie éolienne

- Débattre avec le plus grand nombre dans un cadre sécurisé.
- Concerter à l'échelle du territoire d'impact du projet avec communes et usagers.
- Développer l'éolien industriel par l'intermédiaire des collectivités à l'échelle du PNR, et en concertation avec la population.

Concernant le bâti et leur amélioration / performance énergétique

- Favoriser le solaire thermique et photovoltaïque sur toiture.
- Accompagner techniquement les particuliers dans leur démarche de réhabilitation.
- Favoriser l'implantation des activités consommatrices d'énergie au plus près de la ressource.
- Inciter les collectivités locales à engager des opérations de réhabilitation.
- · Se chauffer au bois.
- Rénover des habitats des personnes en situation de précarité énergétique.

Concernant la réduction des déplacements

- Réduire les déplacements en favorisant des lieux de travail partagé et/ou le télétravail.
- Réduire les déplacements en relocalisant les activités et les commerces.

Concernant le bois-énergie

• Gérer les forêts pour le bois-énergie en accord avec la biodiversité.

Concernant la production d'énergie renouvelable

- Développer des projets communaux ou intercommunaux de production d'énergie renouvelable, soutenir les filières locales
- Développer des projets de production d'énergie collectifs, coopératifs ou associant des privés et une collectivité

3.2.6 La traduction dans le PADD du SCoT

La traduction finale des recommandations paysagères dans le projet de territoire est laissée à la décision des élus du SCoT.

Les participants à la concertation ont souhaité savoir comment leur contribution avait été prise en compte dans la décision finale.

Le tableau ci-après présente les liens entre les recommandations pour les paysages et les choix opérés dans le PADD en faisant référence à l'axe et aux objectifs. Il a été présenté au groupe de travail lors d'une soirée spécifique.

Certaines recommandations font aussi référence à des actions du Parc naturel régional des Grands Causses.

L'ensemble des recommandations paysagères compatibles avec le document SCoT ont été prises en compte dans le choix des élus. Pour les autres, des précisions sont apportées dans la colonne "Remarques".

Recommandations du Carnet 1 de la Manufacture des paysages	PADD du SCoT		
		Remarques sur les recommandations : - Objectifs ayant un lien indirect - Actions portées par le PNR en dehors du SCoT - Objectifs sans lien	
	Concernant les paysages		
• Considérant que l'éolien est une vive préoccupation pour une partie non négligeable de la population, un sujet clivant qui nécessite d'être débattu avec le plus grand nombre, nous recommandons que ce débat puisse avoir lieu, dans un cadre sécurisé (temps, conditions de dialogue).	Le SCoT saisit l'ensemble des Communautés de communes du territoire afin qu'elles se prononcent sur la pertinence de développer l'énergie éolienne sur son territoire et de définir le cas échéant des zones opportunes.		
С	concernant le processus de concertation	on	
• Poursuivre la concertation et le débat pendant le SCoT.		Le PADD fait l'objet d'une présentation publique dans toutes les Communautés de communes. Le DOO sera présenté et discuté dans chaque Communauté de communes lors de réunions publiques.	
• S'appuyer sur les forces vives du Groupe de Travail à d'autres occasions.		Le groupe de travail sera mobilisé pour les prochaines actions du PNR.	
• Obliger les élus à participer à ce type de démarche.			

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'ÉCONOMIE

Concernant la planification des terres agricoles		
• Maintenir des zones cultivables en bloquant l'urbanisation sur ces terres agricoles.		

Conc	ernant la planification des terres agri	coles		
Maintenir des zones cultivables en bloquant l'urbanisation sur ces terres agricoles.	Protéger les terres cultivables de toutes constructions (sur le causse). Préserver les zones agricoles (plaines alluvionnaires, sols profonds) de l'urbanisation (sur les avant-causses). Stabiliser à hauteur de 51% du territoire sudaveyronnais la surface agricole utile. Réduire le rythme de consommation foncière des terres agricoles de 50% à l'horizon 2020, de 75% à l'horizon 2050 et introduire des mécanismes de compensation lors de la création de nouveaux projets d'aménagement.			
• Préserver des zones maraîchères étendues le long des rivières.	Protéger les parcelles favorables au maraîchage et prévoir des dispositifs assurantiels coopératifs pour rendre possible cette activité en zones inondables.			
• Générer des outils de maîtrise foncière.	Elaborer une stratégie de gestion du foncier pour une mise en cohérence des activités et une rationalisation de l'implantation des équipements.	Elaboration d'une stratégie foncière et globale à l'échelle du Parc portant sur : - foncier économique - foncier agricole - foncier forestier - foncier habitat - foncier énergie.		
	Concernant les bâtiments agricoles			
Étudier les projets de construction de bâtiments agricoles au regard des caractéristiques fines des sites d'implantation et des besoins du fonctionnement de l'activité agricole du territoire et non pas en fonction de réglementations déconnectées des réalités locales. Les préconisations faites en matière de construction ne devront pas engendrer des surcoûts trop importants pour le porteur de projet.	La discrétion des bâtiments agricoles et leur insertion paysagère devront être prescrits dans les documents d'urbanisme, par l'utilisation de couleurs sombres et mates plutôt que de couleurs claires et brillantes. Il faudra homogénéiser les teintes sur un même volume ainsi que sur les appentis ou dépendances (couleurs sombres tant en parois verticales qu'en couvertures ou menuiseries).			
Favoriser des bâtiments et hangars agricoles économes en énergie (qualité des matériaux, isolation) voire producteurs d'énergie (panneaux photovoltaïques en toiture).	Les nouveaux bâtiments doivent être fonctionnels [] en considérant les contraintes climatiques, topographiques, géologiques, hydrographiques, les exigences concernant les économies d'énergie			
• Améliorer l'accessibilité des fermes isolées (routière et numérique).	- S'appuyer sur les réseaux logistiques et les tournées quotidiennes pour créer de nouveaux services aux publics. - Résorber toutes les zones blanches numériques du territoire.			
• Développer des zones d'activités agricoles.	Pérenniser et développer les outils structurants et collectifs pour les filières agricoles (abattoir, ateliers de découpes, outils de transformation et logistique), afin de garantir l'efficacité et la rentabilité des exploitations agricoles.			
• Améliorer l'assainissement des exploitations.	Mettre en place des dispositifs de traitement au niveau des exploitations agricoles produisant des effluents chargés, ou encore des fromageries et autres activités agro- alimentaires.			
Concernant les pratiques agricoles				
• Trouver des solutions agronomiques innovantes pour permettre la mixité agricole.	Préserver cette biodiversité, c'est donc maintenir, voire renforcer, l'activité pastorale en optimisant la gestion des ressources naturelles des parcours (herbes, feuilles et fruits) et en contenant la progression des accrus forestiers sur les parcours. Cette reconquête vise également à favoriser l'autonomie des exploitations. Le changement climatique ne doit pas être oublié ici et doit être pris en compte dans les nouvelles stratégies. Ce sont notamment les programmes de sélection participative et de développement d'une biodiversité cultivée qui permettront à l'agriculture d'être résiliente.			

	Concernant les pratiques agricoles	
Privilégier les mesures agro- environnementales adaptées aux réalités économiques.		Mise en place de MAEt par le PNRGC sur les espaces Natura 2000.
• Gérer collectivement les parcours abandonnés. Remettre en marche le système de bergers mutualisés.		Dans la démarche de valorisation du Larzac il est prévu d'apporter des solutions pour développer les équipements agro-pastoraux (II.1.a)
• Inciter à la plantation de fruitiers.	Protéger les vergers de la vallée du Tarn et de ses affluents.	Cet objectif n'est pas une mesure incitative mais permettra de protéger l'existant.
Construire des alternatives pour diversifier l'agriculture.	Favoriser une agriculture extensive de qualité et construire un projet de diversification du système Roquefort.	
• Diminuer les intrants.	- Réduire drastiquement les pollutions par les produits phytosanitaires dans les exploitations agricoles. - Réduire de 43% la consommation énergétique dans le secteur de l'agriculture d'ici 2050.	
Améliorer l'adaptation au changement climatique.	Faire des programmes de sélection participative et de développement d'une biodiversité cultivée qui permettront à l'agriculture d'être résiliente.	
Co	oncernant les filières et leurs débouch	és
• Soutenir le développement des filières d'agriculture biologique.	Favoriser une agriculture extensive de qualité et construire un projet de diversification du système Roquefort.	La filière Roquefort compte 43% des exploitations agricoles du territoire. Ce chiffre vient relativiser la mono-activité. L'image de l'agriculture sud-aveyronnaise est positive, avec 60% des exploitations agricoles qui s'inscrivent dans une production sous signe officiel de qualité, plus de 15% des exploitations en circuits courts et près de 10% en agriculture biologique.
• Créer un AOP Pérail.	Faire aboutir le projet d'AOP Pérail.	
• Développer les circuits courts.	Pérenniser et développer les outils structurants et collectifs pour les filières agricoles (abattoir, ateliers de découpes, outils de transformation et logistique).	
Soutenir le développement d'une filière bois- énergie locale et non industrielle.	- Structurer la filière bois dans la démarche de valorisation du Larzac.	
Contrôler le suivi des exigences du cahier des charges de Roquefort. Pérenniser et adapter le système Roquefort.	Soutenir pleinement la filière Roquefort dans ses mutations, en intégrant les principes adoptés dans la loi du 26 juillet 1925 ayant pour but de garantir l'appellation d'origine du fromage de Roquefort, ainsi que le décret du 22 janvier 2001 relatif à l'appellation d'origine contrôlée Roquefort et son règlement d'application.	
• Maintenir et développer les maisons de Parc pour valoriser les patrimoines locaux.		Le Parc soutient les maisons à thème à la demande des collectivités en modernisant la scénographie, en améliorant l'accessibilité

RECOMMANDATIONS GENERALES EN MATIERE D'ÉCOLOGIE ET DE BIODIVERSITÉ

Concernant la biodiversité au regard des aménagements et de la sensibilisation des publics			
• Favoriser tous les dispositifs et utiliser des procédés culturaux pour maintenir et développer les populations d'abeilles et les papillons.		Actions portées par le PNR en dehors du SCoT . Un groupe de travail Abeilles et insectes pollinisateurs a été mis en place.	
Optimiser les projets de façon à éviter les impacts sur l'environnement (biodiversité, eau) et ne pas tomber systématiquement dans la devise « réduire, compenser» des études d'impact.	Restituer 165 hectares d'espace classé en zones d'activités, identifiés comme des réservoirs de biodiversité, dont 1,8 hectare de zones humides		



• Favoriser les labels de type AB et «Nature et progrès».		Le DOO du SCoT apportera une protection spécifique aux parcelles converties en AB.
• Limiter les espaces minéraux, imperméables en milieu urbain de façon à favoriser l'implantation du végétal et la biodiversité et sensibiliser la population par le biais de panneaux pédagogiques.	Réduire le rythme de consommation foncière des terres agricoles, des espaces naturels et forestiers de 50% à l'horizon 2020, de 75% à l'horizon 2050 et introduire des mécanismes de compensation lors de la création de nouveaux projets d'aménagement.	
• Sensibiliser le grand public sur la biodiversité en proposant à Micropolis de délocaliser ses animations sur tout le territoire du Parc.		Cette recommandation n'est pas de la compétence du SCoT. Le PNR a travaillé avec Micropolis sur la question des abeilles et insectes pollinisateurs.
	Concernant les rivières	
• Favoriser la participation collective à l'entretien des abords de rivières et entretenir les rivières grâce à des chantiers d'insertion.		Cette recommandation n'est pas de la compétence du SCoT. Le Parc appuie les Syndicats de rivières, pour l'entretien et la restauration des berges ou des milieux aquatiques (sensibilisation au quotidien, livret de sensibilisation).
• Sensibiliser les propriétaires à la nécessité de l'entretien des abords de rivières pour prévenir des embâcles, assurer le maintien des berges (choix et entretien des essences végétales adaptées), maintenir la biodiversité des berges et du cours d'eau.		Cette recommandation n'est pas de la compétence du SCoT. Le Parc appuie les Syndicats de rivières, pour l'entretien et la restauration des berges ou des milieux aquatiques (sensibilisation au quotidien, livret de sensibilisation).
• Respecter les lits majeurs des rivières sans autoriser des constructions.	Interdire l'urbanisation dans les secteurs inondables et se réapproprier des espaces de mobilité des cours d'eau.	
• Replanter des variétés plus nobles (merisier, noyer) dans les ripisylves de façon à rentabiliser ou à apporter une plus-value dans l'exploitation du bois et favoriser ainsi l'entretien des berges.		Des essences nobles sont plantées par les syndicats de rivières, mais pas toujours valorisables (vallées encaissées, castor).
• Éviter la construction de retenues de galets de loisirs par les usagers de la rivière.	Le territoire doit préserver l'ensemble des milieux aquatiques et milieux humides. Cela passe par le maintien des continuités longitudinales et latérales des cours d'eau et une gestion de l'espace adaptée à la protection des sols et intégrant les risques d'inondation.	
Co	ncernant les haies et le système bocaș	ger
• Favoriser la replantation des haies champêtres.	 La restauration et la gestion du petit parcellaire agricole, des terrasses et des infrastructures agro-écologiques (haies, murets, clapas) La préservation de la végétation, des haies et des bois y est très importante. 	Depuis sa création, le Parc soutient financièrement la plantation de haies champêtres composées d'essences locales.
Sensibiliser le grand public, les acteurs du monde agricole, les agriculteurs, les propriétaires fonciers sur l'intérêt du rôle des haies de façon à les préserver, à les entretenir, à les replanter.		Au quotidien, le Parc porte un discours de sensibilisation sur l'intérêt des haies. Il édite des dossiers techniques. Dans les projets d'aménagement il est vigilant sur ce sujet.
• Mettre en place des mesures agroenvironnementales notamment pour replanter les haies.	La restauration et la gestion du petit parcellaire agricole, des terrasses et des infrastructures agro-écologiques (haies, murets, clapas) seront favorables à la faune et la flore liées à ces espaces agricoles.	
• Utiliser des outils appropriés (lamier, sécateur hydraulique) pour effectuer l'entretien des haies dans le respect des règles de taille.		Cette recommandation n'est pas de la compétence du SCoT. Cependant, le PNRGC accompagne certains opérateurs et les guide vers de bonnes pratiques d'entretien des haies ou de buissières.
	Concernant les forêts et leur gestion	
Regrouper les propriétaires forestiers de petites surfaces pour exploiter et gérer la forêt avec un cahier des charges précis et respectueux de la biodiversité.		Travaux en cours : plans de gestion sur les anciennes Communautés de communes des 7 vallons et Pays Saint-Serninois et diagnostic forestier sur le plateau du Larzac

• Inciter à la gestion et la valorisation des forêts existantes.	Protéger les forêts anciennes et matures par des classements de protection ou l'application d'une exploitation forestière durable. Préserver la forêt en développant une sylviculture durable et adaptée à la production de bois d'œuvre et la préservation des sols, de la faune et de la flore.			
• Diversifier les essences de plantations dans la forêt.	Accompagner la diversification des essences en valorisant les feuillus et en privilégiant la sylviculture à couvert continu des peuplements existants (pour les Monts).			
Développer la filière bois et notamment exploiter les forêts de châtaignier (autrefois cultivées pour le fruit) pour faire du bois d'œuvre.	Structurer la filière bois permettrait de promouvoir une gestion forestière qualitative et durable (renouvellement des boisements, plans de gestion, etc.), de diversifier la gamme des produits bois sur le territoire et de développer des savoir-faire spécifiques.	Travaux en cours : un des objectifs des plans de gestion des anciennes Communautés de communes des 7 vallons et Pays Saint- Serninois est de mobiliser la ressource châtaignier.		
Concernant la biodiversité au regard de l'agriculture				
Favoriser un pastoralisme conduit par des bergers pour un entretien des causses plus efficace et implanter des troupeaux de brebis viande qui peuvent rester plus longtemps sur les parcours.	Préserver la biodiversité et maintenir de l'activité agro-pastorale sur les Grands Causses			
Mettre en place des mesures agroenvironnementales, notamment pour favoriser les prairies naturelles.		Programmes MAEt		
• Favoriser les fauches tardives en valorisant l'image des produits provenant de la ferme issus de cette agriculture respectueuse de la biodiversité (les rendements moins importants sont compensés par un prix de vente des produits plus élevés).		Programmes MAEt		
Concernant les espaces ouverts				
Conserver les milieux ouverts sur le causse.	Limiter l'enfrichement des grands espaces ouverts et encourager la gestion des espaces par l'élevage			

RECOMMANDATIONS GENERALES EN MATIERE D'URBANISME, D'HABITAT ET D'INFRASTRUCTURES

Concernant la planification de l'urbanisation				
Définir à l'échelle de plusieurs communes (SCoT) les vocations des espaces (en particulier les espaces de développement des zones d'activités et des zones résidentielles, et les espaces agricoles à protéger). Une politique foncière active doit accompagner cette vision.	Restituer en zones naturelles ou agricoles les parcelles inondables, les parcelles dédiées à l'agriculture qui ne correspondent plus à une réserve foncière crédible pour des équipements économiques Créer une « zone agricole protégée » pour geler les parcelles inscrites dans l'aire géographique de l'AOP Côtes de Millau. Interdire tout type d'aménagement sur les zones humides Stabiliser la SAU à hauteur de 51% du territoire sud-aveyronnais.			
Penser globalement des villages en associant l'évolution des logements avec les espaces ouverts : jardins, vergers, espaces de rencontre, de promenade, terres agricoles.	Mettre en place des outils de maîtrise foncière pour réinvestir les centres-villes et centres-bourgs, allier les défis énergétiques, patrimoniaux et la qualité des logements			
· Ancrer les réglementations dans les réalités locales (contraintes et opportunités telles que les essences locales) et assurer leur application à travers de l'information et un contrôle strict.		Le PNR a publié une liste des essences locales à privilégier. Cela devra être défini dans les PLUi.		
Concernant le bâti ancien				
Identifier et mesurer le potentiel du bâti existant (cœurs de villages mais aussi pavillonnaire, corps de ferme) et mettre en place les outils réglementaires et fonciers appropriés pour permettre réhabilitation et densification.	Mettre en place des outils de maîtrise foncière pour réinvestir les centres-villes et centres-bourgs, allier les défis énergétiques, patrimoniaux et la qualité des logements			

TII

• Sensibiliser et informer les particuliers sur les manières de réinvestir l'ancien : savoir-faire, matériaux, aides dans un travail commun avec Maisons Paysannes de France, CAUE , PACT ARIM		Dans le cadre de la démarche patrimoniale du Larzac, le Parc élabore un guide sur la rénovation énergétique des bâtiments anciens et de caractères. Ce guide pourra être annexé au SCoT.
Conce	rnant les formes architecturales et ur	baines
Promouvoir une architecture qui s'inspire du site, valorise les savoir-faire et matériaux locaux pour soutenir les circuits courts et l'intégration à l'existant, crée des bâtiments économes en énergie, favorise une certaine densité.	Développer une ambition architecturale pour les nouvelles constructions et la réhabilitation, en préservant un modèle économique attractif et l'identité architecturale. Encourager l'utilisation du bois et des matériaux locaux dans la construction et la réhabilitation, ainsi que favoriser l'architecture bioclimatique voire passive dans les documents d'urbanisme. Promouvoir le matériau bois dans les documents d'urbanisme, les aménagements publics et le mobilier urbain.	
• Faire connaître, en s'appuyant sur les acteurs et associations locales des formes d'habitat exemplaires et/ou alternatives à la maison individuelle et favorisant la vie collective.	Programmer des opérations innovantes de logements, prioritairement dans les communes où il n'y a pas d'offre.	
Inventer de nouveaux types de zones d'activités avec des espaces mutualisés, diverses fonctions, des exigences environnementales	Mettre en œuvre des mécanismes pour éviter, réduire ou compenser les impacts environnementaux des nouveaux équipements économiques. Encourager la qualité environnementale et paysagère des parcs d'activité et tendre vers une labellisation.	
Concer	nant l'accueil des populations, des act	tivités
• Faire des choix en matière d'accueil de population en adéquation avec les enjeux paysagers.	La politique de l'habitat doit s'opérer au travers d'une vision globale de l'armature urbaine du territoire et s'inscrire dans une dynamique résidentielle maîtrisée. Favoriser les nouvelles formes d'habitat et les adapter aux enjeux du territoire.	
• Donner une priorité au réinvestissement du cœur de ville de Millau.	Pérenniser le regain démographique en marche, accélérer le phénomène catalyseur de Millau et Saint-Affrique et propager cette dynamique dans les communes déficitaires. Initier une reconquête du bâti existant et affirmer comme priorité sa réhabilitation, son adaptation et la résorption de la vacance. Soutenir l'activité commerciale des centres-villes.	
• Soutenir l'accueil de nouvelles populations, en particulier dans les zones isolées.	Mise en œuvre d'une politique active d'accueil des nouveaux habitants, fondée sur la qualité paysagère exceptionnelle du territoire, son cadre de vie façonné par l'activité agropastorale et l'innovation. Dans le cadre de la démarche de valorisation du Larzac, trouver les solutions pour développer les équipements agro-pastoraux, accueillir des nouveaux habitants.	

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'ÉNERGIES ET DE RESSOURCES LOCALES

Concernant l'énergie éolienne			
• Mettre en place un débat avec le plus grand nombre dans un cadre sécurisé. (cf les recommandations générales sur les paysages).	Le SCoT saisit l'ensemble des Communautés de communes du territoire afin qu'elles se prononcent sur la pertinence de développer l'énergie éolienne sur son territoire et de définir le cas échéant des zones opportunes.		
• Mettre en place une concertation élargie à l'échelle du territoire d'impact du projet éolien en associant plusieurs communes et usagers.		Le choix des élus du SCoT a été de mobiliser les EPCI pour débattre de ce sujet, car cette échelle est adaptée à ce sujet.	
•Établir des règles afin que l'éolien industriel soit porté uniquement par des collectivités à l'échelle de grands territoires (Pnr, Département) et en concertation avec la population afin que les bénéfices profitent à la collectivité et donc aux habitants du territoire.	Exiger l'ouverture au capital des sociétés d'exploitation de parcs éoliens aux collectivités locales ou aux démarches citoyennes.		

Concernant le bâti et son amélioration / performance énergétique			
• Favoriser le solaire thermique et photovoltaïque sur toiture.	Equilibrer énergétiquement le territoire à l'horizon 2030, avec une production 100% renouvelable, dont 45GWh en solaire photovoltaïque et 40GWh en solaire thermique.		
• Informer et accompagner techniquement et administrativement les particuliers dans leur démarche de projet de réhabilitation.	Rénover 750 logements par an et 210 000m² de bâtiments tertiaires public et privé (modes de chauffage, protections solaires, éclairage public).	Permettre la rénovation énergétique du bâti existant et du patrimoine dans le cadre de la démarche de valorisation du Larzac (II.1.a).	
Favoriser l'implantation des activités consommatrices d'énergie (entreprises) au plus près de la ressource.	Les principes d'urbanisation du PADD s'inscrivent dans la lutte contre le mitage.		
• Inciter les collectivités locales à engager des opérations de réhabilitation avec des obligations de résultats.		Le territoire du Parc a été labellisé Territoire à énergie positive pour la croissance verte. A ce titre il développe des actions avec les collectivités pour réhabiliter énergétiquement les bâtiments publics.	
• Se chauffer au bois.	Promouvoir le développement de la filière bois-énergie, qui devra se construire autour du potentiel de gisement, d'une exploitation durable et de débouchés locaux.	Le Parc a créé une SEM (Causse Energia) pour développer des projets collectifs de chaufferie au bois.	
• Agir en priorité sur la rénovation des habitats des personnes en situation de précarité énergétiques.	Agir sur les logements sociaux et développer une démarche qualitative seront des priorités de l'aménagement du territoire, notamment dans les communes où les loyers du parc locatif privé sont parfois moins onéreux que ceux du parc social. Ces actions devront notamment répondre aux enjeux de la vulnérabilité énergétique liée au chauffage et à la mobilité.		
Co	ncernant la réduction des déplacemen	nts	
Réduire les déplacements en favorisant des lieux de travail partagé et/ou le télétravail. Réduire les déplacements en relocalisant les activités et les commerces (recommandation formulée collectivement lors de la soirée de restitution).	Réduire de 53% la consommation dans le secteur de la mobilité d'ici 2050 (IV.2.a) Mettre en place une ligne de bus cadencée aux heures de pointe sur l'axe Millau – Saint-Affrique (IV.3).		
	Concernant le bois-énergie		
• Gérer les forêts exploitées pour le bois- énergie en accord avec les objectifs de préservation de la biodiversité (habitats des espèces).	Promouvoir le développement de la filière bois-énergie, qui devra se construire autour du potentiel de gisement, d'une exploitation durable et de débouchés locaux.		
Conce	rnant la production d'énergies renouv	elables	
Faire jouer aux collectivités un rôle important: projets communaux ou intercommunaux de production d'énergie renouvelable, soutien aux filières locales.	Favoriser et encadrer les projets d'unités de méthanisation du territoire. Exiger l'ouverture au capital des sociétés d'exploitation de parcs éoliens aux collectivités locales ou aux démarches citoyennes.	Les unités de méthanisation doivent avoir un gisement local et ne pas intégrer des cultures dédiées. Les projets pourront prévoir un gisement complémentaire, comprenant notamment les déchets verts des collectivités locales. Dans le développement de l'éolien, les élus souhaitent que les collectivités puissent entrer dans le capital des sociétés d'exploitation à hauteur minimum de 30%.	
• Inciter à des projets de production d'énergie collectifs, coopératifs privés ou associant des privés et une collectivité.	Exiger l'ouverture au capital des sociétés d'exploitation de parcs éoliens aux collectivités locales ou aux démarches citoyennes.		

3.3 LA DÉMARCHE **PROSPECTIVE**

les élus se sont appuyés sur les travaux de Laurence Barthe (géographe membre du conseil scientifique du Parc naturel régional des Grands Causses), menés dans le cadre du programme « Territoires 2040 » de la DATAR, proposant 5 scénarios prospectifs pour penser le développement des territoires de faible densité démographique à horizon 2040 et aider les acteurs territoriaux à construire leur stratégie de territoire.

Pour aborder une démarche prospective,

Nouvelles formes d'activités productives, environnementales, récréatives, utilisation de l'espace, attractivité et changement des valeurs portées aux espaces de faible densité... Pour chacun des 5 scénarios, sont examinés les processus de changement à l'œuvre, les usages qui sont faits de cette « faible densité » , les enjeux et questions posées par cette projection et les formes d'occupation de l'espace correspondantes.

Il ne s'agit pas de prévisions mais bien de prospective, c'est-à-dire d'hypothèses cohérentes sur l'habitabilité des territoires, les modes de vie, les systèmes de ressources (multifonctionnels, production, consommation), les conditions et formes d'intégration au système global ainsi que les formes de gouvernance et modes de régulation. A partir de l'état des lieux socioéconomique des espaces actuels de moins de 30 habitants par km² et sans perdre de vue les défis alimentaire, énergétique et environnemental, sont ainsi esquissées des «figures types » de territoires et jeux d'acteurs pour ces espaces, les villes intermédiaires et leur bassin de proximité. Si ces scénarios ne sont pas des modèles prédictifs, certains tissent néanmoins des dynamiques vertueuses par la mise en œuvre de processus de :

- · production et partage de la connaissance,
- · ingénierie entre acteurs publics et privés,
- développement de l'entrepreneuriat grâce à l'accueil, insertion de nouveaux actifs jeunes,
- gestion des logiques d'innovation et des processus d'échec potentiellement associés.
- · mise en réseaux inter et intra-territoriale des entreprises.

1ER SCÉNARIO

Les « plateformes productives »

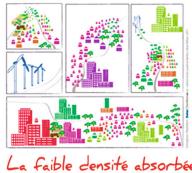
symbolisent la mise en place d'agrosystèmes compétitifs, sur des filières longues, intégrées et mondialisées. Les activités productives se recentrent sur des productions primaires agricoles ou autour de l'eau et l'énergie. La multifonctionnalité régresse et la main



Plateformes productives

d'œuvre est fortement mobile. Ce scénario intègre des hypothèses de fortes tensions sur l'alimentaire et l'énergie mais également sur la réussite du modèle «ville durable» dont les externalités sont gérées (quelquefois à distance) par les espaces à faible densité.

2^{ème} SCÉNARIO:



la faible densité absorbée

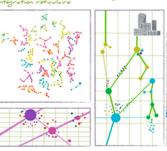
L'étalement s'est généralisé selon divers gradients de densité, générant une multifonctionnalité conflictuelle. C'est le modèle du parc résidentiel avec mobilité et population croissantes mais aussi recul de l'agriculture. C'est également l'impossibilité de la ville à se construire comme modèle d'habitat. L'artificialisation de l'espace est mal maîtrisée et s'accompagne d'une perte d'autonomie de régulation de ces espaces.

3^{ème} SCÉNARIO:

le canevas territorial des systèmes entreprenants

Ce scénario mixe compétition, créativité et entreprenariat. C'est une configuration dans laquelle l'agriculture s'est réorientée vers des productions à plus-value qualitative et environnementale et les territoires ont su conforter leur capital humain et notamment la présence de jeunes diplômés, pour développer des savoir-faire d'excellence. Les clubs d'entreprises, incubateurs et autres partenariats publics-privés soutiennent l'entrepreneuriat local et promeuvent fortement ses valeurs. Des grappes

Le canevas territorial des systèmes entreprenants



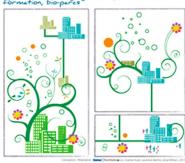
d'entreprises structurées sur l'innovation se sont constituées autour d'avantages comparatifs liés à l'agriculture, l'énergie, la santé, la culture.

Ce scénario suppose une réorganisation des marchés par rapport aux coûts des échanges. La décentralisation a abouti et de grandes collectivités locales déploient des moyens pour l'économie des territoires. Enfin, l'évolution du libéralisme économique a conduit à l'effondrement de pans entiers de l'économie rurale traditionnelle comme l'agroalimentaire orientée vers les marchés internationaux, les industries mécaniques et des biens de production pour les technologies de communication. Ces collectivités ont fait le « deuil » de la zone d'activités structurante du développement économique local. Il existe une forte concurrence entre territoires mais les territoires gagnants allient aménités, systèmes d'appui aux projets de vie et mises en réseau des entreprises. « On vit à la campagne avec une densité de liens extra territoriaux qui consolident l'ancrage local ».

4^{ÈME} SCÉNARIO:

l'avant-scène des villes

avant-scène des villes



Dans ce scénario, la faible densité, en particulier les aménités environnementales sont appréhendées comme une ressource rare, stratégique, qu'il convient de sauvegarder et valoriser (« bioparcs »). Le maintien de la faible densité est une priorité dans laquelle l'espace est co-géré comme une fonction aval de l'espace urbain, un élément

d'attractivité de la métropole. Ses modes de gouvernance s'orientent vers le sponsoring, le parrainage (collectivités locales, clubs d'entreprises) dans une gestion combinée des types d'espace. L'étalement urbain, en périphérie des métropoles, s'est poursuivi, mais conserver l'espace rural à distance de la trame urbaine pour en préserver les fonctions productives, environnementales et de loisirs, des fonctions à des fins de ressourcement, est devenu une priorité.

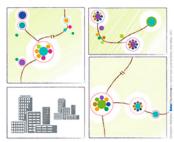
Des exigences strictes en matière de conditions de production et d'intégration spatiale s'appliquent à ces espaces hyperconnectés, parfois gérés à distance, qui constituent un « maillon de la trame urbaine », une carte de visite de la ville.

5^{ème} SCÉNARIO:

les archipels communautaires

Ce scénario parle de fragmentation sociale, ruptures ou processus d'exclusion. Dans ce processus de

« décohésion » sociale, des groupes s'isolent volontairement ou non : il s'agit pour les premiers de populations aisées, à la recherche de confort, sécurité, voire d'entre-soi (par exemple grâce au télétravail) et de populations marginalisées, pour les seconds. Des formes de gestion communautaire de l'espace apparaissent, dans un contexte de retrait des politiques publiques locales. On assiste à un « enfrichement » de certains espaces. Le scénario repose sur des hypothèses de désinvestissement des espaces à faible densité par les grands groupes agro-industriels et forestiers, de



consolidation du modèle métropolitain et de réduction de la mobilité liée aux tensions énergétiques. Le premier pilier de la PAC a été

supprimé, seul demeure le soutien aux filières de qualité.

❖ 3.4 LE SCÉNARIO RETENU 3.4.1 L'ambition démographique et le besoin de logements

Le scénario retenu par les élus du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses n'est pas l'un des scénarii prospectifs repris comme modèle. Ces scénarii ont permis d'arbitrer des débats territoriaux, d'anticiper des effets leviers et donc de pouvoir envisager une planification des usages de l'espace et mobiliser des outils de régulation. La construction du PADD s'est forgée à travers un leitmotiv : la construction d'un projet politique pour le sud-Aveyron. Pour ce faire, les Communautés de communes ont voulu être ambitieuses et défendre un modèle de développement durable, s'appuyant sur un développement local, territorialisé. Le SCoT devient une stratégie territoriale. L'approche paysagère vient renforcer cette volonté.

La première question a porté sur le choix d'un scénario démographique. L'attractivité territoriale et le soutien à la vie rurale deviennent le fil d'Ariane, fondé sur la construction des ressources du territoire et la préservation du capital (agriculture - paysages - biodiversité). Le diagnostic fait apparaître les signes d'un renouveau démographique. Un véritable débat politique s'est instauré, appuyé par un fort partenariat avec les équipes de l'INSEE, qui ont développé 3 scénarii à horizon 2042 à partir des algorithmes Omphale:

- Un scénario 1 à +13,19%,
- Un scénario 2 à +20.40%,
- Un scénario 3 à +27,94%.

Les débats ont orienté le choix vers un 4ème scénario. le scénario SCoT. à +16%. Ce scénario procède d'un choix politique d'impulser une ambition démographique. Il répond aussi à un deuxième enjeu très fort, la nécessité de réussir le

renouvellement des actifs qui vont partir à la retraite sous 5 à 10 ans.

Deux catégories socio-professionnelles sont particulièrement concernées par la problématique : les agriculteurs et les cadres d'entreprises privées ou des services publics.

Ce choix répond à la volonté de maintenir l'attractivité du territoire, l'accueil de nouveaux habitants, mais aussi de garantir le maintien des espaces agricoles.

Le scénario retenu pour l'élaboration de la stratégie territoriale dans le cadre du SCoT s'élève donc à +16% de la population d'ici 30 ans, soit environ 11 000 nouveaux habitants, à un rythme de +0,42% par an (400 nouveaux habitants par an). Cela se traduit par l'arrivée de plus de 500 nouveaux habitants tous les ans, qui viennent compenser le solde naturel négatif mais aussi assurer l'augmentation de population.

Le besoin en logement pour le territoire du SCoT s'élève en conséquence à 250 logements par an. Le renouvellement de logements lié à l'obsolescence d'une partie du parc, ainsi que la variation du parc de logements vacants et de résidences secondaires sont évalués à 3% du parc de logements actuels. L'effet démographique du scénario retenu appelle un besoin d'environ 5000 logements.

Ce scénario rend possible la réduction du rythme annuel de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers de 50% à l'horizon 2020 et 75% à l'horizon

Les autres scénarios n'ont pas été retenus pour plusieurs raisons. Le premier ne permettait ni le renouvellement des actifs ni surtout le "rajeunissement" de la population.

Les deux autres ont été jugés trop ambitieux (notamment par l'INSEE) et risquaient de générer un stock

foncier ouvert à l'urbanisation bien trop important.

Une enquête qualitative a été menée, concernant près de 80 nouveaux arrivants, permettant de recueillir de nombreuses informations, représentations, et dégager des tendances quant au rapport de ces nouveaux habitants à leur territoire. Au travers de ces analyses, il s'agissait de rendre compte du point de vue des personnes interrogées et de leur positionnement par rapport au territoire, selon leur âge, leur catégorie sociale, leur parcours antérieur mais également selon leur commune de résidence. Afin de caractériser les nouveaux arrivants rencontrés, une analyse a procédé à une répartition selon des catégories construites à partir de l'emploi et de la formation. Ensuite une typologie beaucoup plus transversale et dynamique a été construite, permettant de dégager des profils-types des nouveaux arrivants. Ces travaux, menés en collaboration avec l'Université Jean-Jaurès de Toulouse, ont permis de remettre en cause des idées reçues sur les dynamiques démographiques en cours et, plus encore, de guider les choix en matière de planification (logement, etc.). A travers ces objectifs, il s'agit de permettre à chaque communauté de communes et chacun des futurs PLUi de jouer la carte du développement tout en introduisant des mécanismes de régulation.

Ainsi, le scénario retenu pour l'ensemble du territoire du SCoT permet de répondre aux enjeux du maintien du dynamisme et de la vie rurale.

Pour assurer complémentarité et équilibre, ce scénario est décliné par communauté de communes, avec une hypothèse de croissance différenciée selon les enjeux.



	Population visée en 2027	Taille des ménages estimée en 2027	Taux de croissance estimé	Desserrement des ménages	Effet démographique	Renouvellement du Parc de logements	Besoin de logements horizon 2027
CC Larzac et Vallées	5743	2,10	0,53	206	213	147	567
CC Millau Grands Causses	30876	2,10	0,44	109	976	512	1596
CC du Saint-Affricain	13573	2,15	0,44	209	419	233	860
CC des Sept vallons	1617	2,11	0,15	31	18	74	123
CC de la Muse et des Raspes du Tarn	5591	2,15	0,20	149	82	221	452
CC du Pays Belmontais	1909	2,10	0,15	83	22	77	182
CC du Rougier de Camarès	2860	2,10	0,15	40	32	141	213
CC du Pays Saint-Serninois	1862	2,10	0,15	50	21	82	153

3.4.2 Un scénario énergétique pour atteindre l'objectif facteur 4

Les hypothèses de calcul du bilan énergétique

Les données sur le secteur résidentiel proviennent du recensement général de la population 2007 de l'INSEE.

population 2007 de l'INSEE. Ce recensement donne des informations sur l'époque de construction, sur le type des logements (maison individuelle ou logement collectif), sur le type de chauffage (central, collectif, individuel) et sur l'énergie principale utilisée. Les données sont ensuite corrigées en fonction de la rigueur climatique des différents secteurs géographiques, à partir des DJU et de l'altitude des communes. Les données du secteur industriel et du secteur tertiaire proviennent du recensement de l'INSEE 2007 (comptage des emplois classés selon la Nomenclature Agrégée 38, à partir de laquelle sont regroupés les emplois de l'industrie dans 11 catégories plus larges). Les données d'entrée pour le secteur des transports sont issues du recensement général de la population 2007 de l'INSEE. Ce bilan tient compte des consommations des véhicules particuliers des habitants du Parc auxquelles a été ajoutée la part induite par le mode de vie d'un Français-type, à partir de taux nationaux (marchandises, avion). La part du transport aérien n'est pas due à la présence d'un aérodrome sur le territoire (attribution d'une part de transport aérien à chacun des habitants). Cette part représente l'utilisation moyenne du transport aérien des usagers en France. Le trafic des voitures circulant sur l'A75 est tiré de comptages fournis par la DIR. La consommation attribuée au tourisme est estimée à partir du nombre de visiteurs des plus grands sites touristiques et d'une distance moyenne parcourue sur le territoire. Concernant le transport routier

de marchandises, est également affectée, en plus du transport constaté, une consommation liée au transport national de marchandises pour inclure le transport des biens et services aux particuliers et aux entreprises du territoire.

Les données utilisées pour le bilan du secteur agricole ont été fournies par le recensement agricole 2000 d'AGRESTE. Les données fournies qui sont utiles à l'analyse sont entre autres le nombre d'exploitations, la surface agricole utile, le nombre de têtes des bétails.

Le calcul de la production d'énergies renouvelables est réalisé principalement à partir des données de l'OREMIP (observatoire de l'énergie en Midi-Pyrénées) datant de 2008, complété de données EDF pour les barrages concédés, de la DDT pour l'éolien, du PNR Grands Causses pour l'état des lieux des chaufferies collectives au bois, auxquels ont été appliqués les hypothèses de fonctionnement suivantes :

- Hydraulique : fonctionnement sur 3 600 h/an
- Solaire thermique: production de 550 kWh/m2 pour les chauffe-eau individuels et collectifs, 700 kWh/m2 pour les systèmes solaires combinés
- Solaire photovoltaïque : production de 1,1 MWh/kWc
- · Séchage solaire : 63 kWh/m2
- Éolien : fonctionnement sur 2 500 h/an
- Chaufferies bois (hors résidentiel) : fonctionnement sur 2 400 h/an
- Bois énergie dans le résidentiel : consommation en fonction du type de logement.

Toutes les données et hypothèses issues du Plan Climat Energie Territorial sont disponibles dans le rapport de diagnostic énergétique de territoire :

https://www.parc-grands-causses.fr/ comprendre/les-champs-dintervention/ plan-climat-energie-territorial

Les hypothèses de calcul des scénarios énergétiques

LE SCÉNARIO TENDANCIEL

Ce scénario poursuit les tendances actuelles de consommations énergétiques, en tenant compte des législations en cours. L'évolution des consommations du secteur résidentiel est directement liée à l'accroissement du nombre de ménages sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. En se basant sur l'évolution historique des besoins énergétiques, sur des prévisions de l'OREMIP, les hypothèses suivantes de consommations unitaires ont été retenues :

- Même part de maisons individuelles et de logements collectifs qu'en 2007, et même proportion de logements secondaires
- Légère diminution des besoins de chauffage (-1%). Cette diminution est reliée à la construction des logements neufs selon le respect de la réglementation thermique en vigueur à partir de 2012, ainsi qu'aux travaux de rénovation déjà réalisés sur le territoire.
- Diminution des consommations d'énergie nécessaires à l'eau chaude sanitaire (-0,2% à partir de 2020), principalement due au remplacement des matériels de production d'eau chaude.
- Diminution des consommations liées à la cuisson (-1%), due à des changements dans les modes de vie.
- Importante augmentation des consommations d'électricité spécifique et de climatisation (+3,8% puis +1% à partir de 2020). Cette augmentation est due à la multiplication des nouveaux usages et à la démocratisation de ceux-ci : Internet, téléphones portables, écrans LCD de plus en plus grands, multiplication du nombre de téléviseurs, augmentation du taux d'équipement en appareils électroménagers, etc.

La réglementation thermique 2012 impose pour les nouveaux logements une limite de 50 kWh/m2/an de consommation énergétique pour le chauffage, l'ECS et l'éclairage. Pour les deux scénarios, l'hypothèse retenue est que tous les nouveaux logements respectent cette réglementation depuis le 1er janvier 2013. Le secteur tertiaire est le secteur le plus créateur d'emplois au niveau national. Pour estimer son évolution structurelle, il a été décidé d'affecter l'ensemble de l'accroissement démographique à l'activité tertiaire, soit une hausse structurelle de 0,42% des consommations énergétiques. Pour les mêmes raisons que le secteur résidentiel, les hypothèses suivantes de consommation unitaire des locaux tertiaires ont été retenues pour les deux scénarios:

- Légère diminution des besoins de chauffage (-0,25% sur l'existant)
- Diminution des consommations d'énergie nécessaires à l'eau chaude sanitaire (-0,2% à partir de 2020)
- Diminution des consommations liées à la cuisson (-1%)
- Augmentation des consommations d'électricité spécifique et de climatisation (+2% puis +1% à partir de 2020). L'OREMIP prévoit, dans son étude sur la prospective énergétique à l'horizon 2030 sur l'ancienne région Midi-Pyrénées, que 45% des surfaces tertiaires seront climatisées contre 24% actuellement.

La réglementation thermique 2012 impose pour les nouveaux locaux tertiaires une consommation unitaire égale à la moitié de celle d'un bâtiment existant du même type, pour le chauffage, l'ECS et l'éclairage. Pour les deux scénarios, l'hypothèse retenue est que tous les nouveaux logements respectent cette réglementation depuis le 1er janvier 2013. La demande en transport est en constante progression, alors même que ce secteur est le plus consommateur d'énergie. Il constitue donc un enjeu crucial en terme de maîtrise des consommations énergétiques.

Les hypothèses suivantes d'évolution des consommations sont tirées des « Enjeux du PREDIT, Février 2004 », de l'étude de l'OREMIP citée précédemment ainsi que des extrapolations des statistiques gouvernementales sur la mobilité :

- Hausse du taux d'équipement en 1ère voiture de 8%, et de 23% en 2ème voiture à l'horizon 2020
- Hausse de 15% à l'horizon 2050 du kilométrage moyen pour la 1ère voiture, évalué actuellement à 14 600 km, et stabilisation du kilométrage pour la 2ème voiture
- Décroissance « technologique » de la consommation nominale de 7,3 l/100km à 5 l/100km pour les voitures particulières et de 37,5 l/100km à 32,3 l/100 km pour les poids lourds à l'horizon 2050
- $\boldsymbol{\cdot}$ Croissance de 1,7%/an jusqu'en 2020 puis $\,\,$ l'électroménager par des équipements

de 1%/an du trafic routier de marchandise

- Croissance de 3%/an jusqu'en 2020 puis de 1,5% par an du transport aérien de passagers
- Croissance de 1,5%/an de l'usage du train pour le transport de passager et diminution de 2,1%/an du transport de marchandises par rail jusqu'en 2020 puis augmentation de celui-ci de 1,5%/an
- Substitution, aux carburants routiers classiques, d'agrocarburants à hauteur de 5,75% avant 2008, 7% avant 2010 et 10% avant 2015 (objectifs nationaux) puis une hausse constante pour arriver à 20% en 2050
- Pénétration des véhicules hybrides pour arriver à 30% en 2050 des voitures particulières. Ces véhicules consomment entre 40% et 50% de moins que les véhicules ordinaires.

L'agriculture tient une part importante dans l'activité économique et culturelle du Parc et ne devrait pas évoluer dans les années à venir. Cependant, l'amélioration tendancielle des matériels et des techniques utilisées entraîne une baisse globale de la consommation énergétique (-0,3%/an). Par ailleurs, on observe au niveau national une tendance à la baisse de l'usage des engrais azotés d'environ 1,5%/an sur les 10 dernières années. Cette baisse devrait se poursuivre dans les années à venir.

Les études nationales prévoient une légère hausse de l'activité industrielle, particulièrement pour les secteurs de l'agroalimentaire, de la métallurgie, et de la chimie, qui sont les secteurs les plus présents dans le tissu industriel du Parc. Par ailleurs, les process étant constamment améliorés, les consommations unitaires pour le secteur industriel devraient poursuivre leur baisse historique de 1%/an environ sur les prochaines années.

LE SCÉNARIO DURABLE

Ce scénario s'attache à ramener à 1,8 tCO2é/hab/an les émissions de gaz à effet de serre (objectif du Facteur 4), pour limiter les impacts du changement climatique. C'est ce scénario qui a été retenu dans le cadre du SCoT.

Le scénario durable est construit à partir des hypothèses d'évolution tendancielle des consommations, détaillées précédemment, auxquelles sont affectées des diminutions des consommations grâce à des actions d'efficacité et de sobriété énergétiques.

Par exemple, pour les consommations d'énergie du secteur résidentiel, les hypothèses sont les suivantes :

• Rénovation des logements à 80 kWhep/

2013 – 2020 -> 2023 logements/an 2020 – 2050 -> 1215 logements/an

· Renouvellement de l'ensemble de l'électroménager par des équipements très performants d'ici à 2050

- Changement des systèmes d'éclairage par des lampes basse consommation et LED d'ici 2050
- Efficacité de la production d'ECS (isolation, eau tiède sanitaire...)
- Adopter un comportement économe : Électricité spécifique, éclairage, climatisation, chauffage, ECS, cuisson
- Développement de l'énergie solaire thermique, de la filière bois-énergie

Autre exemple sur les transports où les hypothèses sont les suivantes :

- Diminution de 10% des marchandises transportées par route à l'horizon 2020 puis stabilisation
- Sensibilisation pour l'adoption d'une conduite économe par l'ensemble des habitants d'ici 2050 et entretien soutenu du matériel (pneumatique, moteur...)
- Programme de performance énergétique sur les avions, voitures et camions Forte pénétration des véhicules hybrides (20% du parc en 2020)
- Report de 75% du transport de marchandises longue distance de la route vers le rail
- Report de 30% des déplacements vers des transports en commun
- Développer une culture du co-voiturage : diminution de 40% des trajets en voiture individuelle.

Tous les gisements d'économies d'énergie par secteur sont disponibles ici : https://www.parc-grands-causses.fr/ comprendre/les-champs-dintervention/ plan-climat-energie-territorial

Les scénarios de production énergétique

Hydraulique: Une baisse de la production hydraulique est observée et devrait se poursuivre (réglementation sur le débit réservé, évolution des précipitations...). Aucune étude ne permet de chiffrer précisément cette baisse. Aussi, pour souligner ce phénomène, les scénarios retiennent de manière plus qualitative que quantitative une baisse de la production hydraulique de 10% à l'horizon 2050.

Eolien: en 2010, des parcs éoliens supplémentaires ont été autorisés et sont en attente de construction pour une production attendue de 189 GWh/an. Par ailleurs, des projets pour 77 éoliennes sont en instruction, pour une puissance de 182,5 MW installés (production de 438 GWh/an). Avec un taux d'acceptation en préfecture situé actuellement à 46%, on peut espérer l'autorisation d'une production supplémentaire de 201 GWh/an. Enfin, il a été estimé qu'à l'horizon 2020, 83 MW (production de 200 GWh) supplémentaires pourraient être autorisés



et installés. Le secteur éolien étant fortement sujet à controverse au sein des acteurs locaux, il n'est pas prévu dans le scénario tendanciel d'installer de nouveaux parcs éoliens après 2020. Pour le scénario durable, cette sensibilité a également été prise en compte et aucun parc éolien n'a été ajouté après 2020. Cependant, ce scénario émet la possibilité de remplacer les machines en fin de vie (entre 20 et 30 ans) par des machines de puissance plus élevée. Ainsi, le nombre de parcs éoliens n'augmente pas mais leur production est supérieure.

Photovoltaïque : le potentiel de développement de l'énergie solaire photovoltaïque a été calculé avec les taux d'équipement suivants :

- 40% sur les 47 000 logements du territoire en 2050
- 70% sur les 1 250 établissements tertiaires
- 70% sur les 2 000 exploitations agricoles Le scénario durable prévoit d'atteindre

30% de ce potentiel en 2020 et l'intégralité en 2050. Le scénario tendanciel prévoit d'atteindre 15% de ce potentiel en 2020 et 35% en 2050.

Solaire thermique : le potentiel de développement de l'énergie solaire thermique a été calculé avec les taux d'équipement suivants :

- 50% sur les 47 000 logements du territoire en 2050
- 15% sur les 1250 établissements tertiaires
- 30% sur les 2000 exploitations agricoles
- 9% des exploitations agricoles équipées d'installations de séchage solaire en grange (SSG).

Le scénario durable prévoit d'atteindre 30% de ce potentiel en 2020 et l'intégralité en 2050. Le scénario tendanciel prévoit d'atteindre 15% de ce potentiel en 2020 et 33% en 2050.

Bois énergie : le territoire du Parc possède d'importantes surfaces boisées et seuls 30% de l'accroissement des forêts sont exploités. Le potentiel est donc théoriquement très important. Cependant une importante partie de ce potentiel n'est pas économiquement exploitable (manque d'accessibilité, etc). Selon le ressenti local, le gisement supplémentaire exploitable serait de 10% à 20% de la production actuelle. Ces valeurs ont été retenues respectivement pour le scénario tendanciel et le scénario durable.

Méthanisation : de par l'importance de son cheptel, le territoire des Grands Causses possède un fort potentiel de développement de la méthanisation agricole. Le potentiel estimé est le suivant :

- Fumier bovin -> 560 700 t/an avec un potentiel de 300 kWh/t
- Fumier ovin -> 490 670 t/an avec un potentiel de 450 kWh/t Le scénario durable prévoit d'atteindre 5% de ce potentiel en 2020 et 30% en 2050. Le scénario tendanciel prévoit d'atteindre 2% de ce potentiel en 2020 et 10% en 2050.

3.5 CHOIX RETENUS POUR ÉTABLIR LE PADD ET LE DOO

L'article L. 141-5 du Code de l'Urbanisme dispose que :

« Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable, le document d'orientation et d'objectifs détermine :

1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces $ruraux, \, naturels, \, agricoles \, et \, forestiers \, ;$ 2° Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ; 3° Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers. Il assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines ».

Est ainsi exigée une cohérence entre le DOO et les orientations du PADD. Cinq axes stratégiques ont été déterminés et cinquante objectifs ont été développés dans le PADD.

Le but poursuivi par le Code de l'Urbanisme est d'éviter que le DOO ne constitue qu'un simple catalogue de mesures.

Du fait de son caractère opposable aux normes hiérarchiquement inférieures (Programmes Locaux de l'Habitat, Plans de déplacements urbains, Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux, cartes communales, etc.) en application des dispositions de l'article L. 142-1 du Code de l'Urbanisme, le document doit permettre de présenter de véritables orientations et objectifs et ne pas se cantonner à des principes généraux incantatoires.

C'est aussi la raison pour laquelle le législateur a préconisé la présence de documents graphiques dans les trois documents constituant le SCoT¹ (Article L. 141-2 du Code de l'Urbanisme) mais également de données chiffrées permettant de mieux appréhender les questions de densité et les objectifs en matière de consommation d'espaces. Présenter des objectifs chiffrés, et donc mesurables, permet de fixer des obligations impératives et facilite leur contrôle notamment en matière de protection des espaces naturels et agricoles.

Le DOO doit également préciser la manière dont les différents objectifs se concilient.

La gestion économe des espaces

L'article L. 141-6 dispose que : « Le document d'orientation et d'objectifs arrête, par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et décrit, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres ».

L'article L. 141-7 dispose que :
« Le document d'orientation et d'objectifs peut,
dans des secteurs qu'il délimite en prenant
en compte leur desserte par les transports
collectifs, l'existence d'équipements collectifs
et des protections environnementales ou
agricoles, déterminer la valeur au-dessous de
laquelle ne peut être fixée la densité maximale

de construction résultant de l'application de l'ensemble des règles définies par le plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu ». L'article L.141-8 dispose que :

« Le document d'orientation et d'objectifs peut, sous réserve d'une justification particulière, définir des secteurs, situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés, dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent imposer une densité minimale de construction ».

L'article L. 141-9 dispose que :
« Pour la réalisation des objectifs définis à l'article L. 141-5, le document d'orientation et d'objectifs peut, en fonction des circonstances locales, imposer préalablement à toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau :

1° L'utilisation de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements mentionnés à l'article L. 111-11; 2° La réalisation d'une étude d'impact prévue par l'article L. 122-1 du Code de l'environnement;

3° La réalisation d'une étude de densification des zones déjà urbanisées. »

Cette exigence réglementaire et cette préoccupation ont été prises en compte dans le DOO et font l'objet de divers développements dans les rubriques :

- 2.1.2.1. L'implantation spatiale de l'habitat
- 2.1.4 Les orientations de la programmation de l'habitat
- 2.4.2. L'accueil des nouvelles activités s'effectuera au sein de zones d'activités économiques existantes présentant encore des possibilités de remplissage ou dans les réserves foncières. Les réserves foncières existantes en continuité des zones seront aménagées lorsque ces

¹ - Un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables et un document d'orientation et d'objectifs.

dernières seront urbanisées à hauteur d'au moins 80%.

- 3.1. Un développement territorial protecteur des espaces agricoles
- 3.2. La préservation, la gestion et l'exploitation des espaces forestiers

La protection d'espaces agricoles, naturels et urbains

L'article L. 141-10 dispose que : « Le document d'orientation et d'objectifs détermine :

1° Les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger dont il peut définir la localisation ou la délimitation. Il transpose les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur mise en œuvre dans les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu et les cartes communales ;

2° Les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques ».

L'article L. 141-11 dispose que :

« Le document d'orientation et d'objectifs peut définir des objectifs à atteindre en matière de maintien ou de création d'espaces verts dans les zones faisant l'objet d'une ouverture à l'urbanisation ».

La prise en compte de cette obligation ressort particulièrement des articles du DOO suivants :

- 2.1. Habiter en Sud-Aveyron
- 2.1.2.1. L'implantation spatiale de l'habitat
- 3. Garantir la valeur d'usage territoriale : Agriculture, Eau, Forêt, Biodiversité et Paysages et 3.1. Un développement territorial protecteur des espaces agricoles
- 3.2. La préservation, la gestion et l'exploitation des espaces forestiers
- · 3.4. La préservation de la biodiversité
- 3.4.9 Préserver les milieux ouverts et soutenir les pratiques pastorales (pâturage des landes, parcours et sousbois)
- 3.4. 10. Les milieux boisés
- 3.4. 12. Les milieux humides
- · 3.6. Le volet eau

L'habitat

L'article L. 141-12 dispose que :
« Le document d'orientation et d'objectifs définit les objectifs et les principes de la politique de l'habitat au regard, notamment, de la mixité sociale, en prenant en compte l'évolution démographique et économique et les projets d'équipements et de dessertes en transports collectifs.

Il précise :

1º Les objectifs d'offre de nouveaux logements, répartis, le cas échéant, entre les établissements publics de coopération intercommunale ou par commune; 2º Les objectifs de la politique d'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements

existant public ou privé. »

La question de l'habitat est largement traitée et prise en considération dans ses différents aspects (répartition, dynamique, besoins, taux de vacance, constructions, etc.), notamment dans les rubriques du

DOO suivantes :

- 2.1. Habiter en Sud-Aveyron
- 2.1.2.2. La reconquête de la vacance et la réhabilitation du parc de logements
- 2.1.2.3. Les nouveaux projets d'habitat
- 3.3.1.7. La restructuration des centres anciens
- 3.3.1.8. La rénovation énergétique du bâti existant voire patrimonial
- 3.3.2. Prendre en compte les structures et les éléments paysagers dans l'élaboration des projets d'aménagement

Transports et déplacements

L'article L. 141-13 dispose que :
« Le document d'orientation et d'objectifs
définit les grandes orientations de la politique
des transports et de déplacements. Il définit les
grands projets d'équipements et de dessertes
par les transports collectifs ».

L'article L. 141-14 dispose que :
« Le document d'orientation et d'objectifs
précise les conditions permettant de favoriser
le développement de l'urbanisation prioritaire
dans les secteurs desservis par les transports
collectifs ainsi que celles permettant le
désenclavement par transport collectif des
secteurs urbanisés qui le nécessitent.
Il peut déterminer des secteurs dans lesquels
l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation
est subordonnée à leur desserte par les
transports collectifs ».

L'article L. 141-15 dispose que : « Le document d'orientation et d'objectifs peut préciser, en fonction de la desserte en transports publics réguliers et, le cas échéant, en tenant compte de la destination des bâtiments :

1° Les obligations minimales ou maximales de réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés que les plans locaux d'urbanisme et les documents d'urbanisme en tenant lieu doivent imposer;

2° Les obligations minimales de réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules non motorisés que les plans locaux

d'urbanisme et les documents d'urbanisme en tenant lieu doivent imposer.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables dans les territoires couverts par un plan local d'urbanisme tenant lieu de plan de déplacements urbains ».

Le DOO examine de manière très substantielle les thématiques des transports et des déplacements, notamment dans la rubrique :

• 2.5. « Faciliter les mobilités », mais également par des incidentes dans les autres orientations (habitat, commerce, foncier économique par exemple).

Equipement commercial et artisanal

L'article L. 141-16 dispose que :

« Le document d'orientation et d'objectifs
précise les orientations relatives à
l'équipement commercial et artisanal.
Il définit les localisations préférentielles des
commerces en prenant en compte les objectifs
de revitalisation des centres-villes, de maintien
d'une offre commerciale diversifiée de
proximité permettant de répondre aux besoins
courants de la population tout en limitant les
obligations de déplacement et les émissions
de gaz à effet de serre, de cohérence entre la
localisation des équipements commerciaux
et la maîtrise des flux de personnes et de

marchandises, de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et de l'architecture ».

L'article L. 141-17 dispose que :

« Le document d'orientation et d'objectifs peut comprendre un document d'aménagement artisanal et commercial déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et le développement durable.

Ces conditions privilégient la consommation économe de l'espace, notamment en entrée de ville, par la compacité des formes bâties, l'utilisation prioritaire des surfaces commerciales vacantes et l'optimisation des surfaces dédiées au stationnement. Elles portent également sur la desserte de ces équipements par les transports collectifs et leur accessibilité aux piétons et aux cyclistes ainsi que sur leur qualité environnementale, architecturale et paysagère, notamment au regard de la performance énergétique et de la gestion des eaux.

Le document d'aménagement artisanal et commercial localise les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines, dans lesquels se posent des enjeux spécifiques du point de vue des objectifs mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 141-16. Il peut prévoir des conditions d'implantation des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés. L'annulation du document d'aménagement artisanal et commercial est sans incidence sur les autres documents du schéma de cohérence territoriale ».

Cette obligation réglementaire est remplie par le DOO notamment dans les rubriques :

• 2.3. Préserver la dynamique commerciale

• 2.4. Structurer et requalifier le foncier économique

Le DOO préconise « une vigilance particulière » à apporter à « la forte progression des services non-marchand (banques, assurances, etc.). »

Qualité urbaine, architecturale et paysagère

L'article L. 141-18 dispose que : « Le document d'orientation et d'objectifs peut préciser les objectifs de qualité paysagère. Il peut, par secteur, définir des normes de qualité urbaine, architecturale et paysagère applicables en l'absence de plan local d'urbanisme ou de document d'urbanisme en tenant lieu ».

L'article L. 141-19 dispose que : « Le document d'orientation et d'objectifs peut étendre l'application de l'article L. 111-6 à d'autres routes que celles mentionnées au premier alinéa dudit article ».

L'article L. 111-6 dispose que :
« En dehors des espaces urbanisés des
communes, les constructions ou installations
sont interdites dans une bande de cent mètres
de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des
routes express et des déviations au sens du
Code de la voirie routière et de soixante-quinze
mètres de part et d'autre de l'axe des autres
routes classées à grande circulation.
Cette interdiction s'applique également dans



une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19 ».

Ces objectifs sont bien pris en compte et à plusieurs titres dans le DOO:

- 2.1. Habiter en Sud-Aveyron
- · 3.3.1.6. Les entrées de ville et de village
- 3.3.1.7. La restructuration des centres anciens
- 3.3.2. Prendre en compte les structures et les éléments paysagers dans l'élaboration des projets d'aménagement

Par ailleurs, le projet de DOO mentionne les caractéristiques des documents d'urbanisme qui devront notamment :

- éviter la production de logements standardisés
- autoriser la construction en limites de voirie et favorisant l'alignement de voirie.

Infrastructures et réseaux de communications électroniques

L'article L. 141-21 dispose que :
« Le document d'orientation et d'objectifs
peut définir des secteurs dans lesquels
l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation
est subordonnée à l'obligation pour les
constructions, travaux, installations et
aménagements de respecter des critères de
qualité renforcés en matière d'infrastructures
et réseaux de communications électroniques ».

Il est répondu à cette exigence dans la rubrique 2.2.

Performances environnementales et énergétiques

L'article L. 141-22 dispose que « Le document d'orientation et d'objectifs peut définir des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à l'obligation pour les constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances environnementales et énergétiques renforcées ».

Cette exigence réglementaire est prise en compte par les rubriques :

- 2.1.3. Les orientations vers la conception durable de la construction
- 3.3.1.8. La rénovation énergétique du bâti existant (voire patrimonial)
- 4.1. Un territoire à énergie positive,
- 4.1.1. La réduction de la consommation énergétique et 4.1.2. La stratégie de production énergétique.

Zones de montagne

L'article L. 141-23 dispose que :
« En zone de montagne, le document
d'orientation et d'objectifs définit :
1° La localisation, la consistance et la capacité
globale d'accueil et d'équipement des unités
touristiques nouvelles mentionnées au 1° de
l'article L. 122-19;

2° Les principes d'implantation et la nature des unités touristiques nouvelles mentionnées au 2° de l'article L. 122-19 ».

Cette spécificité propre au territoire est prise en compte dans les rubriques :

- 4.2. La stratégie touristique
- 4.2.2. Les hébergements et équipements touristiques en discontinuité de l'urbanisation existante.

Le SCoT est un document d'urbanisme; il ne doit dès lors contenir que des prescriptions d'urbanisme conformément au principe de l'indépendance des législations.

Par ailleurs, le DOO ne doit pas contenir des prescriptions trop précises ou trop détaillées qui pourraient empiéter sur le contenu des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, cartes communales, etc.) ou se révéler excluantes.

Dans ces dernières hypothèses, le principe de compatibilité entre le SCoT et les documents hiérarchiquement inférieurs pourrait se transformer de facto mais contra legem en principe de conformité puisque le DOO perdrait son caractère d'orientation et d'objectif et deviendrait un document normatif trop détaillé

Chapitre IV

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

4.1 MÉTHODE POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'Etat initial de l'Environnement a permis de fournir un outil d'aide à la décision pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Cette évaluation doit prendre une dimension globale et transversale des enjeux, éclairer les choix du projet de territoire, mettre en évidence le schéma « Eviter, réduire, compenser » et élaborer une grille d'indicateurs pour le suivi.

4.2 UNE MÉTHODE ITÉRATIVE ET TRANSVERSALE

L'évaluation environnementale n'est pas une justification a posteriori du SCoT. Au contraire, sa préparation a démarré dès le début de l'élaboration du projet et a contribué à le faire évoluer vers un moindre impact sur l'environnement. C'est une démarche intégrée et itérative, menée après le diagnostic pendant toute la durée de l'élaboration du SCoT, depuis la phase d'élaboration du projet (PADD) jusqu'à l'écriture des documents prescriptifs et réglementaires (DOO). Elle fait l'aller-retour entre le diagnostic et les orientations contenues dans le PADD et dans le DOO. Cet aller-retour permet de s'assurer que les objectifs du développement durable sont bien pris en compte tout au long de la démarche et que les incidences des différentes orientations du SCoT sur l'environnement ont été analysées.

4.3 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de l'Etat Initial de l'Environnement est centrée sur les enjeux et ne s'est pas voulue exhaustive.

L'Etat Initial de l'Environnement constitue le volet naturel et environnemental du diagnostic du SCoT. Il est organisé en sept chapitres :

- · Le socle territorial,
- Milieux naturels, supports de la biodiversité.
- · Les ressources territoriales,
- · La fabrique d'une identité paysagère,
- L'espace agricole et la consommation foncière,
- · Climat, énergie,
- · Risques, vulnérabilité et nuisances.

De l'Etat Initial de l'Environnement, il ressort deux éléments clefs :

- L'interrelation indissociable Agriculture
- Paysages Biodiversité,
- Les enjeux autour de l'eau et particulièrement des milieux karstiques. Le SCoT s'est d'ailleurs doté d'un volet Eau à part entière, notamment pour intégrer les enjeux de gouvernance à venir.

La problématisation qui a guidé la définition des enjeux est la recherche des pressions qui s'exercent (sur l'agriculture, la biodiversité, etc.).

ENJEUX DÉTERMINÉS DANS L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT :

Biodiversité

Milieux rocheux : préserver l'espace de refuge que constituent, pour les grands rapaces tels le vautour moine ou l'aigle royal, les corniches des Grands Causses. Garantir le maintien du corridor écologique de migration qui relie les Alpes aux Pyrénées.

Milieux ouverts : préserver les landes, pelouses et prairies, paysages vivants de l'agropastoralisme, paysages et réservoirs de biodiversité exceptionnels en Europe, face à la progression de la forêt et au changement climatique.

Milieux cultivés : maintenir des pratiques agricoles soucieuses des haies, bosquets, bandes enherbées et, plus généralement, des espaces semi-naturels abritant une riche biodiversité, plantes messicoles en premier lieu.

Milieux boisés : préserver la forêt ancienne par la valorisation des hêtraies et châtaigneraies. Maîtriser la concurrence foncière entre la spécificité agropastorale et la banalisation forestière.

Milieux humides : protéger les milieux humides, habitats naturels pour la faune, viviers pour la flore, face aux obstacles et dégradations. Maintenir les lavognes et mares, retenues d'eau artificielles et écosystèmes originaux.

Milieux aquatiques : restaurer la fonctionnalité des rivières et ruisseaux comme des masses d'eau souterraines. Respecter l'espace de mobilité des cours d'eau afin de réduire le risque pour les personnes et les biens en cas de crue.

Obstacles écoulement : maintenir la continuité longitudinale des cours d'eau en garantissant leur franchissabilité par la faune aquatique et les sédiments. Gérer les ouvrages transversaux dans une attention constante à l'écologie du milieu aquatique.

Faune et flore : sauvegarder la faune et la flore exceptionnelles du territoire, prioriser les aménagements et les réglementations nécessaires au maintien et à l'épanouissement de la biodiversité.

	Plantes invasives : endiguer la propagation des plantes exotiques envahissantes en conciliant, pour les collectivités locales, l'objectif « zéro phyto » avec une gestion efficace des problèmes posés par les plantes invasives aux usagers.
	Trame nocturne : limiter la perturbation engendrée par la lumière artificielle sur l'avifaune, préserver la nuit sud- aveyronnaise et sa biodiversité, valoriser le tourisme astronomique.
	Sites protégés : encourager l'agriculture extensive, préserver la flore des rochers et des forêts, conserver les espèces aquatiques (loutre, castor), protéger les chauves-souris, toutes démarches en lien avec l'adoption de pratiques agricoles spécifiques et de préventions en matière de sports-loisirs.
	SRCE : affiner la trame verte et bleue à l'échelon du territoire, en garantissant à tout moment sa compatibilité avec les objectifs du Schéma régional de cohérence écologique.
Paysage, préserver la diversité	Causses : endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt. Sauvegarder les lavognes, bergeries, buissières et, plus largement, le petit patrimoine vernaculaire à l'abandon. Garantir la pérennité du classement au Patrimoine de l'Unesco.
	Avant-causses : limiter la banalisation du paysage liée aux aménagements urbains, routiers ou encore industriels ainsi qu'à la modernisation agricole. Préserver la tradition arboricole des vallées et la spécificité paysagère qui l'accompagne.
	Rougiers : préserver les rougiers de l'appauvrissement paysager qu'engendre l'intensification agricole. Sauvegarder le milieu forestier et endiguer l'érosion des sols, face au défrichement de terrains boisés opéré pour la création de parcelles cultivables sur les pentes.
	Monts : préserver le parcellaire bocager et les haies de houx ancestrales du Lévézou. Valoriser la ressource forestière des monts de Lacaune. Pérenniser les châtaigneraies du Ségala et des contreforts cévenols selon une approche paysagère et patrimoniale.
	Emprise, déprise : Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat avec le respect du patrimoine rural et du paysage. Reconquérir les centres anciens des villes et les bourgs des villages.
	Patrimoine rural et architecture : valoriser le patrimoine rural, en favorisant par exemple sa reconversion. Maintenir les vergers, face aux pressions de l'urbanisation et de la démographie agricole. Mettre un frein à la banalisation architecturale.
	Carrières et bois : relocaliser les ressources dans le domaine de la construction : pierres et essences d'arbres de pays. Développer la filière bois. Favoriser l'utilisation du bois dans les projets de zones artisanales et commerciales, d'éco- quartiers, de lotissements ou encore de bâtiments agricoles.
	Bâtiments agricoles : Garantir la bonne insertion des bâtiments agricoles et d'activité au sein du paysage, dans une logique, non pas de camouflage, mais d'adaptation à l'environnement, à ses caractéristiques et ses contraintes.
	Routes : améliorer l'intégration paysagère des routes sud- aveyronnaises, vecteurs de découverte du territoire. Définir des prescriptions d'aménagement des routes sur le modèle des chartes paysagères de réseau routier.
	Zones d'activités économiques : limiter l'emprise des zones d'activités sur les parcelles agricoles. Protéger la trame verte et bleue. Améliorer l'insertion des zones d'activités dans le paysage. Prévenir le risque d'inondation

	Concilier le développement des énergies renouvelables et l'approche paysagère : bonne intégration des projets, respect des ressources naturelles, de la biodiversité et de l'environnement quotidien. Lutter, par une régulation des projets sur le territoire, contre le mitage industriel. Sites classés : permettre la coexistence des objectifs de		
	protection patrimoniale avec les nécessités de réhabilitation du bâti environnant, notamment dans le domaine énergétique.		
Agriculture	Préserver l'échelle des exploitations agricoles (foncier non dispersé) pour permettre le maintien d'un modèle économique. Garantir ainsi une agriculture à haute valeur naturelle, qui façonne les paysages, préserve la biodiversité et livre des productions de qualité ; qui soit une vraie valeur ajoutée des systèmes agro-écologiques.		
	Préserver les terres dédiées à l'agriculture. Limiter l'artificialisation des sols et la consommation foncière des parcelles agricoles. Endiguer la fermeture de l'espace agricole, en s'adaptant au changement climatique et à ses incidences.		
Eau	Préserver les secteurs karstiques.		
	Gérer la répartition des besoins par rapport à la ressource disponible et trouver un équilibre entre besoins (domestiques, agricoles et industriels) et ressources.		
	Préserver les ressources stratégiques majeures du territoire (ZPF et ressources principales des collectivités).		
	Mettre en place une gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement à des échelles de territoires pertinentes.		
	Préserver les zones humides pour la conservation de la ressource en eau en tête des bassins.		
	Mieux gérer les cours d'eau pour maintenir une bonne fonctionnalité du milieu et améliorer la continuité écologique.		
	Reconquérir les masses d'eau superficielles dégradées.		
	Adapter une politique d'assainissement adaptée au territoire pour reconquérir la qualité des eaux.		
	Limiter la pollution par les produits phytosanitaires.		
Réchauffement climatique et GES	Adapter les filières économiques du territoire aux réalités du réchauffement climatique, qu'il s'agisse de l'agriculture, de la construction, du tourisme ou encore de la production énergétique.		
	Parvenir à la sobriété et l'efficacité énergétiques. Dans le domaine agricole, capter les gaz à effet de serre, méthane et CO2. Dans le secteur des transports, limiter les déplacements.		
Mobilité	Renforcer l'offre de transports en commun et développer l'organisation alternative des mobilités (ex : covoiturage).		
	Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments anciens et/ ou à forte valeur patrimoniale.		
ENR	Atteindre l'objectif d'une production d'énergie à 100% locale, qui réponde à la demande des usagers. Assurer en cela la transition énergétique, par le développement des énergies renouvelables.		

Inondations	Définir une gouvernance efficace pour la prévention du risque de crues et l'atténuation de leurs conséquences. Garantir, face au risque d'inondation, la protection des personnes, des activités et des biens.
Incendies	Réduire la vulnérabilité des zones habitées aux incendies et feux de forêts, en prévention d'une augmentation du niveau de risque liée au changement climatique.
Assainissement	Généraliser l'assainissement collectif à tous les sites (communes, hameaux) nécessitant une station d'épuration. Adapter le dimensionnement des stations aux besoins réels de traitement. Finaliser la mise en conformité des installations d'assainissement autonome sur l'ensemble du territoire.
Pluvial	Limiter l'imperméabilisation des sols et réguler les écoulements en amont. Protéger la ressource en eau souterraine par la surveillance, et la réhabilitation dès que nécessaire, des bassins de décantation de l'autoroute A75.

4.4 LES INCIDENCES DU SCÉNARIO SCoT

Les élus du SCoT ont décidé de mener une politique de rééquilibrage territorial. En effet, le Diagnostic socio-économique notamment met en évidence que toutes les Communautés de communes du SCoT ne sont pas dans les mêmes situations. Des hypothèses différenciées pour chaque Communauté de communes s'inscrivent dans la logique de prise en compte des évolutions récentes pour apporter la réponse la plus adaptée aux contextes particuliers. Le SCoT cherche à amplifier les dynamiques en marche et enrayer les phénomènes négatifs.
Cela se traduit dans le DOO par l'affichage d'objectifs démographiques pour chaque Communauté de communes : Millau Grands Causses à +0,43% par an,

Larzac et Vallées à +0,51% par an, Saint-Affricain à +0,43% par an, Muse et Raspes du Tarn à +0,20% par an, Sept Vallons à +0,15% par an, Saint-Serninois à +0,15% par an, Pays Belmontais à +0,15% par an, Rougier de Camarès à +0,15% par an. Le scénario SCoT permet d'atteindre les objectifs ambitieux de réduction de consommation de l'espace. Les projections ci-après viennent le justifier :

	2003	2013	Rythme annuel 2003-2013	2020	2027	Rythme annuel 2013-2027	2042	Rythme annuel 2027-2042	2050	Rythme annuel 2042- 2050
Consommation foncière totale (ha)	11949	13721	177	14604	15180	104	16172	66	16565	49
Consommation foncière habitat (ha)	2797	3149	35	3296	3443	21	3628	12	3711	10
Consommation foncière du bâti hors habitat (ha)	5049	6309	126	6564	6819	36	7365	36	7656	36
Consommation foncière des Zones d'activités économiques (ha)	380	418	4	446	474	4	534	4	566	4
Consommation foncière des routes	4104	4263	16	4333	4403	10	4553	10	4633	10

Il s'agit maintenant d'analyser les incidences de ce scénario, ses effets sur l'environnement et d'en mesurer les impacts négatifs.

	Incidences potentielles	Principales mesures ERC du SCoT
Sols et espaces agricoles, naturels et forestiers	Augmentation du nombre de constructions. Risque d'étalement urbain. Risque d'abandon des centres-bourgs. Pression foncière.	Mise en place d'une mécanique pour préserver la SAU du SCoT. Régulation du rythme de la construction. Mesures de densification. Mesure de reconquêtes du bâti existant. Limitation de l'imperméabilisation des sols.
Eau	Augmentation de la consommation. Augmentation des rejets d'eaux usées.	Préservation et gestion durable de la ressource en eau et des captages d'eau potable. Traitement efficace des eaux usées.
Paysage et biodiversité	Banalisation des paysages. Pressions sur les milieux naturels. Fermeture des paysages.	Préservation de l'identité paysagère. Préservation des milieux. Prise en compte de la biodiversité.
Climat et énergie	Augmentation des consommations. Augmentation des émissions de GES. Non-adaptation et vulnérabilité au changement climatique.	Atteindre l'équilibre énergétique et devenir un territoire à énergie positive. Amélioration de la performance énergétique et réduction des consommations.
Déplacements	Augmentation des flux routiers et du nombre de véhicules. Augmentation des pollutions atmosphériques.	Diversification des modes de transport. Meilleure organisation des déplacements collectifs. Développement des modes doux.

Les choix retenus pour le développement des parcs éoliens et d'Unités touristiques nouvelles méritent un approfondissement dans l'évaluation environnementale.

4.4.1 Focus sur les zones favorables au développement des éoliennes

APPROCHE PAYSAGÈRE

Les paysages, suivant leurs caractéristiques, peuvent supporter plus ou moins bien l'installation d'éoliennes, sachant que la taille de ces infrastructures ne permet pas de les dissimuler.

L'implantation d'éoliennes dans le paysage participe aussi à son évolution.

L'enjeu est de composer de nouveaux paysages en déterminant une « capacité d'accueil », déterminée par un « seuil de saturation » à ne pas dépasser (mitage du territoire, nombre trop élevé de machines sur un site d'implantation, hauteur des machines, visibilités directes et rapprochées depuis les lieux de vie, etc.).

Les caractéristiques des entités paysagères par rapport à l'éolien

Quatre grandes entités paysagères composent le territoire du Parc, définies par un ensemble d'unités paysagères caractérisées par le relief, l'occupation du sol, les éléments paysagers. Les grands paysages (larges espaces homogènes, grandes parcelles sans limite, relief imposant...) représentés par les monts ou les causses permettent d'intégrer plus facilement des parcs éoliens. Les premiers territoires exploités ont été les Monts de Lacaune et le Lévézou (massifs qui vont au-delà du territoire du SCoT). Les crêtes d'altimétrie homogène, longilignes, et les replats sommitaux à l'intérieur des massifs se prêtent aussi à l'implantation d'éoliennes. Les rougiers comme les avant-causses

sont composés, eux, de paysages plus complexes et plus intimes : petits plateaux ou collines aux terres fertiles souvent irriguées par des ruisseaux qui ont produit des espaces agricoles avec un petit parcellaire (élevages et cultures). L'habitat bien développé parfois dispersé rend les possibilités d'implantation d'éoliennes plus limitées (zones potentielles restreintes, nombreuses perceptions rapprochées). Le choix du site d'implantation sur ces territoires est à étudier avec finesse, notamment en éloignant les éoliennes des rebords de plateaux ou en évitant les effets de surplomb sur des habitations par exemple. Le nombre de projets doit y être limité.

La charte du PNR des Grands Causses et le document de « Recommandations du PNR des Grands Causses vis-à-vis de l'éolien » précisent que la réflexion sur le positionnement des projets éoliens doit se faire à l'échelle de massif ou d'unité paysagère et non à l'échelle communale. Cette approche élargie permet de proposer des implantations dans des sites plus favorables.

Dans ce sens, l'élaboration de la carte énergétique du SCoT a été réalisée en concertation à l'échelle des Communautés de communes.

Les parcs existants et les projets

Sur le territoire du SCoT, 34 éoliennes sont installées sur les Monts de Lacaune, 19 sur le Lévezou et 15 sur le Ségala. Sur ces massifs qui débordent la limite du ScoT, d'autres parcs éoliens sont en exploitation. Ces massifs sont propices au développement de projets éoliens (vents importants).

Pour garantir une diversité des paysages du SCoT, il est préférable de densifier l'existant plutôt que de miter l'ensemble du territoire ; l'objectif est d'installer des nouveaux projets préférentiellement sur ces secteurs : le Lévezou-Ségala, le secteur Monts de Lacaune-Monts d'Orb. Les Monts de Lacaune côté aveyronnais ont l'avantage d'être composés de crêtes et de vallées très encaissées, largement boisées, qui laissent peu de visibilité rapprochée (< 2 km).

La vigilance doit porter sur le cumul de ces parcs éoliens avec ceux situés dans les départements du Tarn et de l'Hérault. Les cartes de visibilité ci-après intègrent les éoliennes dans une zone tampon de 15km autour du territoire SCoT.

Le reste du territoire, c'est-à-dire les avantcausses et le Larzac, peut être équipé de parcs avec un nombre limité de machines. Il n'est pas prévu d'implanter d'éoliennes dans les rougiers du fait de la faible altitude (faible potentiel éolien), du souhait des élus de ce territoire et des contraintes du radar météorologique de Montclar.

L'implantation définitive de ces parcs éoliens sera étudiée et affinée dans les études d'impact liées à ces projets.

La visibilité des parcs éoliens et le cadre de vie

Plus les éoliennes sont situées sur des crêtes d'altitude, plus elles sont perceptibles de très loin. A contrario, des projets implantés à l'intérieur des massifs ou des plateaux, sur les reliefs d'altitudes intermédiaires, le sont moins.

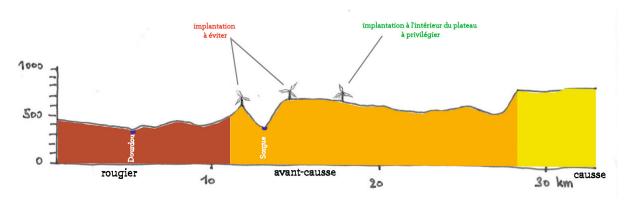
Cette notion est à relativiser par rapport à la distance d'éloignement entre

l'observateur et l'éolienne. La prégnance des éoliennes que l'on perçoit dépend davantage de l'angle sous lequel elles sont perçues par l'utilisateur que de la distance. Perçue sous un angle faible, l'éolienne se confond avec l'horizon. Elle ne vient pas introduire de changement d'échelle verticale majeur par rapport aux éléments significatifs du paysage environnant (haies d'arbre, patrimoine bâti, etc...). A l'inverse, perçue sous un angle élevé, l'éolienne appelle le regard

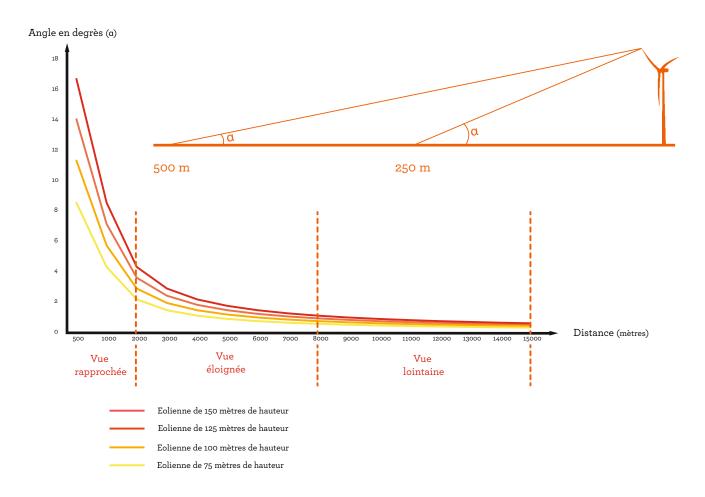
de l'observateur en introduisant une sensation de dominance, d'écrasement.
Les courbes du graphique ci-dessous montrent que l'angle et donc la perception de l'éolienne décroît de façon exponentielle selon la distance, quelle que soit la hauteur des machines.
D'autres critères comme le niveau d'éclairement, les plans intermédiaires, les éléments paysagers concurrents ... influencent aussi le degré de perception.
Pour mesurer l'impact visuel des

éoliennes ayant une prégnance forte dans le paysage, la carte de visibilité a été réalisée autour des éoliennes avec des tampons de 2,8 et 15 km correspondant aux vues rapprochées, éloignées et lointaines. Les zones visibles dans le périmètre de 2km sont les plus impactantes notamment s'il existe de l'habitat.

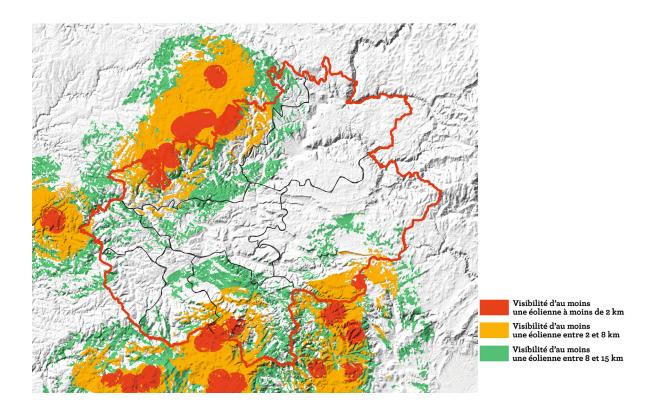
Nota: cette carte ne tient pas compte des écrans potentiels (végétation, bâtiments) qui peuvent limiter la perception visuelle.



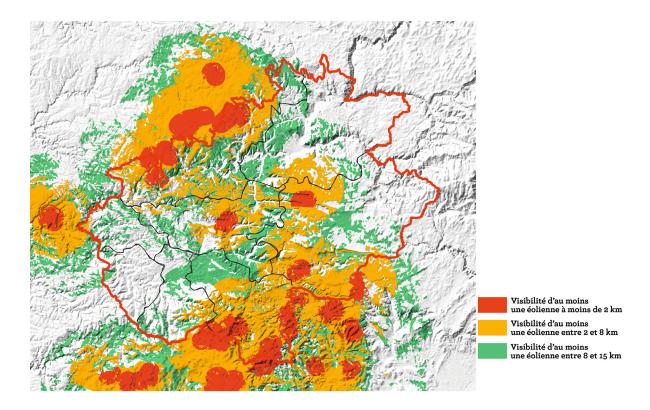
Coupe S-O/N-E de Belmont-sur-Rance au Viala-du-Pas-de-Jaux. L'implantation des éoliennes à l'intérieur des plateaux permet de limiter leur perception et les effets de surplomb depuis les vallées.



Représentation graphique de la perception d'une éolienne en fonction de la distance d'observation. La prégnance est très forte de 0 à 2km. Au-delà la perception diminue rapidement.



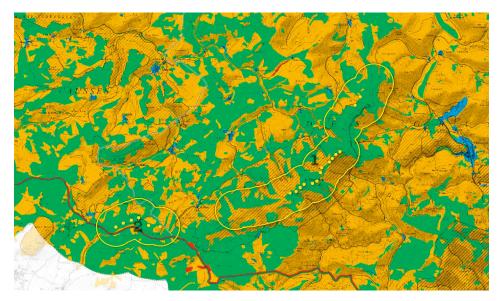
Cette première carte, qui détermine les aires de visibilité des éoliennes sur le territoire du SCoT, nous permet de savoir qu'en 2016, 307 logements sont implantés dans les zones de visibilité à moins de 2km, ce qui représente 0,66% du parc de logement à l'échelle du SCoT.



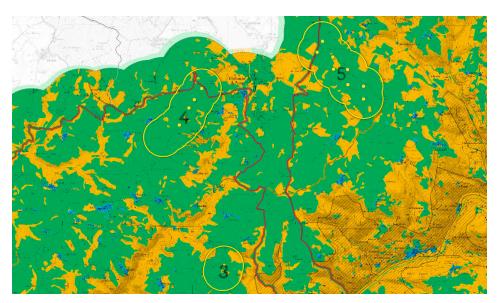
Cette deuxième carte, qui détermine les aires de visibilité des éoliennes sur le territoire du SCoT, nous permet de simuler les aires de visibilité des éoliennes, si les objectifs du SCoT sont atteints. 794 logements pourraient être impactés dans les zones de visibilité à moins de 2 km, ce qui représenterait moins de 1,5% du parc de logement à l'échelle du SCoT.

APPROCHE PAYSAGÈRE

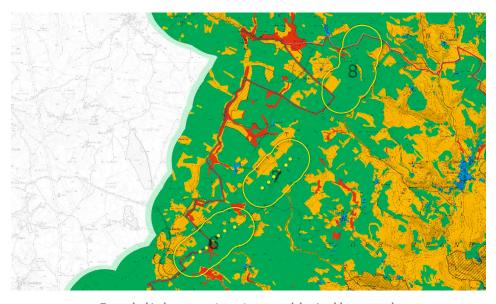
L'ensemble des zones de développement de parcs d'éoliennes ont été analysées au regard des équilibres naturels.



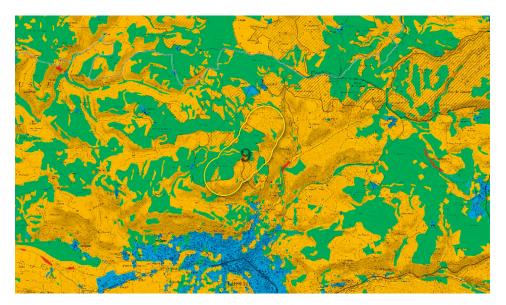
Zones de développement 1 et 2 au regard des équilibres naturels



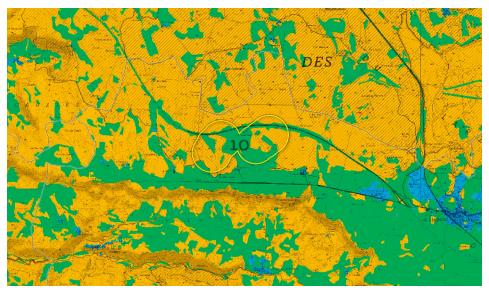
Zones de développement 3, 4 et 5 au regard des équilibres naturels



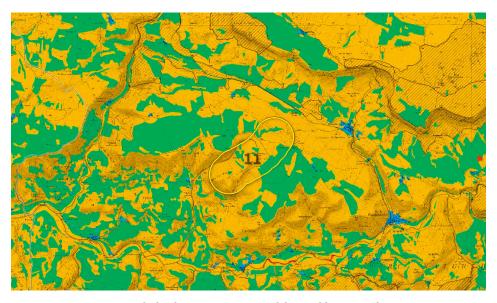
Zones de développement 6, 7 et 8 au regard des équilibres naturels



Zone de développement 9 au regard des équilibres naturels

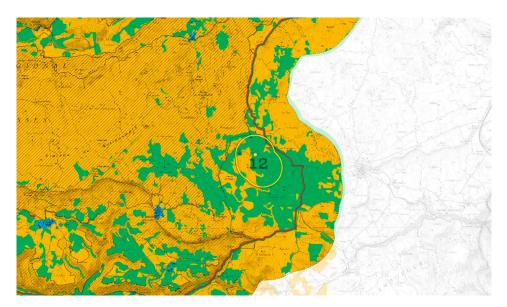


Zone de développement 10 au regard des équilibres naturels



Zone de développement 11 au regard des équilibres naturels

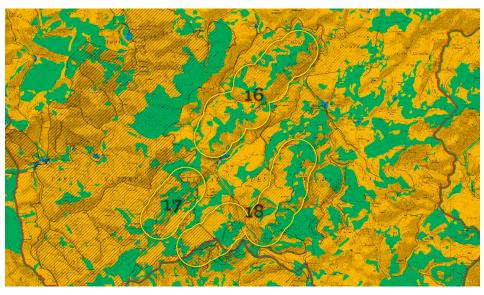
Ces cartes sont issues de l'atlas de synthèse de la TVB du DOO. L'implantation d'éoliennes dans ces zones ne remettra pas en cause la fonctionnalité écologique des milieux. Néanmoins, les études d'impact au cas par cas devront démontrer cette non-remise en cause des fonctionnalités écologiques au vu des prescriptions du DOO (Cf. 3.4), d'autant que certaines zones contiennent des zones humides à préserver impérativement.



Zone de développement 12 au regard des équilibres naturels



Zones de développement 13, 14 et 15 au regard des équilibres naturels



Zones de développement 16, 17 et 18 au regard des équilibres naturels

Fréquentation des grands Causses (Aveyron, Lozère, Gard et Hérault) par les vautours et évaluation des risques de collision avec les parcs éoliens

Une évaluation de la fréquentation des Grands Causses par les 4 espèces de vautours a été menée afin de guider les décisions et choix pour le développement des parcs éoliens, en évitant les zones très fréquentées par ces espèces rares et protégées, susceptibles de périr par collision avec les éoliennes.

Cette évaluation concerne le vautour fauve Gyps fulvus, le vautour percnoptère Neophron percnopterus, le vautour moine Aegypius monachus et le gypaète barbu Gypaetus barbatus et repose sur l'analyse de 4 jeux de données. Le premier jeu de données est une extraction des bases de données d'observation naturalistes VisioNature: Faune Languedoc-Roussillon pour la Lozère, et Faune Tarn-Aveyron pour l'Aveyron, pour les vautours moines, percnoptères et gyapètes. Les 3 autres jeux de données consistent en des données de télémétrie satellitaire, issues des suivis par balise GPS d'oiseaux spécifiquement marqués. Pour les Gypaètes barbus issus du programme de réintroduction en cours dans les Causses depuis 2012 : tous les jeunes oiseaux relâchés ont pu être suivis de la sorte et nous disposons donc de données exhaustives de leurs déplacements pendant leur première année de vie. Les vautours moines également suivis par balise GPS proviennent du programme de réintroduction dans les Alpes du Sud et en Catalogne espagnole, dont au moins 6 oiseaux sont venus visiter les Causses depuis 2009. Enfin les vautours fauves ont été suivis de manière approfondie par balise GPS depuis 2010 dans le cadre d'un programme de recherche de l'Université de Montpellier et le Museum National d'Histoire Naturelle. Nous ne disposons pas de données de télémétrie GPS pour le vautour percnoptère. Les risques de collision de chaque espèce ont également été évalués pour chaque espèce à partir des suivis télémétriques, quand les balises enregistraient également l'altitude de vol. Les données ont été analysées pour chaque espèce et pour chaque type de jeu de données, à l'échelle communale, avant de proposer une note globale d'enjeu pour les vautours pour chaque commune.

Une notation des enjeux liés aux risques de collision a été établie et a permis de définir une séquence **Eviter – Réduire – Compenser.**

Eviter: Les cartes présentées dans ce rapport doivent servir à éviter les communes où le risque est le plus élevé (notes > 6,7 à enjeu très fort). Réduire : Dans les communes où l'enjeu est a priori modéré ou faible (notes comprises entre 3,3 et 6,6), l'impact des parcs éoliens peut être encore réduit en choisissant les secteurs de la commune où il sera le plus faible. Il convient alors de bien localiser les sites privilégiés de passage des oiseaux pour éviter d'y placer les éoliennes. La méthode la plus fiable actuellement pour quantifier de manière objective les flux d'oiseaux de toutes tailles et de chauves-souris est le radar ornithologique (Desholm et al., 2006; Gauthreaux and Belser, 2003). En effet seul le radar permet d'enregistrer précisément et en continu les trajectoires de tous types d'animaux volants, ainsi que leur hauteur de vol. Contrairement à la télémétrie, le radar ne nécessite pas de capturer les animaux au préalable et permet de suivre un nombre illimité d'individus. Le radar permet de détecter des animaux volants à une distance bien plus élevée que l'œil humain : les gros oiseaux comme les vautours sont détectés sans problèmes jusqu'à 8 km de distance. Enfin le radar permet de suivre les animaux nocturnes comme les chauvessouris et les oiseaux migrateurs nocturnes (qui constituent la majorité des espèces de passereaux, canards, limicoles etc) (Kunz et al., 2007).

NB: en plus des radars ornithologiques, les suivis de migration sont possibles également en utilisant les radars météorologiques, comme celui de Météo France implanté sur le site de Montclar dans le sud-Aveyron (Dokter et al., 2011).

Compenser: Parmi les mesures de compensation, on trouve les systèmes d'effarouchement (sonores ou visuels), qui sont activés en continu ou grâce à des appareils détectant les oiseaux approchant par des caméras enregistrant des rayons visibles ou infrarouges (caméras thermiques TADS (Thermal Animal Detection System)) (Kunz et al., 2007). Certains appareils comme le DTBird permettent de détecter les oiseaux et d'arrêter les pales des éoliennes avant

leur passage. Toutefois, l'efficacité de ces systèmes est encore controversée et loin d'être réelle à 100%.

Les zones favorables pour le développement éolien du SCoT (DOO) prennent en compte les problématiques d'intégration paysagère et de visibilité, mais aussi du risque de collision avec les vautours. De plus, ces zones étaient des ZDE ou inscrites dans le schéma régional éolien (SRCAE) Midi-Pyrénées.

4.4.2 Focus sur les incidences spécifiques des Unités Touristiques Nouvelles

Le SCoT compte deux UTN dites départementales : le site de Montpellier le Vieux et la Ferme du Cade.
Néanmoins, d'autres projets sont en émergence sur le territoire et leur incidence potentielle sur l'environnement a été intégré à la présente évaluation environnementale.

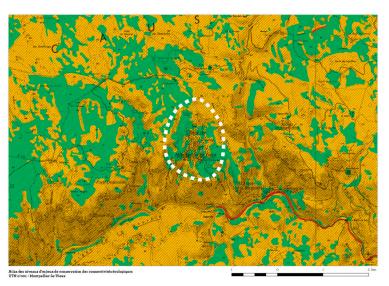
LA MISE EN VALEUR DU SITE CLASSÉ DE MONTPELLIER-LE-VIEUX

Le chaos de Montpellier-le-Vieux constitue un patrimoine géologique et paysager du plus haut intérêt.
D'une beauté sauvage, l'ensemble offre une diversité exceptionnelle de formes et de couleurs. Situé sur le rebord sud du causse Noir, il domine de plus de 400m la vallée et les gorges de la Dourbie. L'érosion des calcaires à dolomie a créé des sculptures gigantesques. Le panorama offert sur le grand paysage de la vallée de la Dourbie au sud, et sur le plateau à l'est et à l'ouest est parfaitement préservé.

Le Club Alpin Français a tracé les premiers sentiers et réalisé les premiers aménagements.

Le Touring Club de France a ouvert la route du Riou sec pour faciliter l'accès au Maubert.

La Société de l'Aven Armand, aujourd'hui Aven Armand S.A., a fait l'acquisition du site dès 1930 et développe depuis une



activité touristique.

Le classement du site est intervenu le 27 Mars 1993. Le site s'étend sur 1460 hectares et concerne les communes de Millau, La Roque-Sainte-Marguerite et Saint-André-de-Vézines. Ces trois communes font partie du Parc naturel régional des Grands Causses. Le projet de l'Aven Armand S.A. est aujourd'hui de reconfigurer l'entrée du site, réaliser un bâtiment d'accueil-ventepetite restauration, et réaliser un garageatelier pour le petit train. Ces travaux viennent améliorer la situation existante (bâtiments préfabriqués, etc.) et ne viendront aucunement remettre en cause les grands

Impact sur la circulation et les trafics

Le site compte d'ores et déjà 70 000 visiteurs par an. Le projet d'amélioration ne viendra pas augmenter de manière significative le trafic.

Impact sur l'agriculture

équilibres naturels.

Ce projet ne vient aucunement impacter la SAU d'une exploitation agricole.

Incidences Natura 2000

Le site de Montpellier-le-Vieux est concerné par le site Natura 2000 « Causse Noir et ses corniches - FR7300855 ». Les prescriptions du DOO viennent garantir la prise en compte du site Natura 2000 notamment au travers des mesures transversales relatives aux réservoirs de biodiversité et des mesures spécifiques aux milieux rocheux.

Impact sur la trame verte et bleue et les milieux boisés

L'impact sur les équilibres naturels sera très limité pour ce projet, le site de Montpellier-le-Vieux étant déjà en activité. L'ensemble des constructions ne viendront artificialiser aucun nouvel espace. Il faudra veiller à l'enrésinement qui progresse sur les milieux rocheux.

Impact sur les réseaux

Ce projet n'a pas d'impact sur les réseaux, même si le raccordement au réseau de transport d'électricité est à l'étude.

LE SITE DU CADE

La Communauté de communes Millau Grands Causses va rénover et réhabiliter l'ancien corps de ferme du Cade, situé sur la commune de Millau, sur le Causse noir. Ce site bénéficie d'une forte reconnaissance locale et d'une certaine appropriation familiale des lieux. Ce lieu paraît adapté à la pratique d'activités nature, étant à proximité notamment d'une aire d'envol (parapente, etc.).

Ce projet a pour objectif la réhabilitation de deux anciennes bergeries, une jasse, et une maison d'habitation, pour un total maximum de surface habitable de 509m². Ce projet prévoit des espaces d'hébergements (dortoirs), des sanitaires et des espaces de restauration.

Impact sur la circulation et les trafics

Le site compte atteindre 12 000 visiteurs par an. Le trafic supplémentaire généré par ce site sera certainement assez faible, la clientèle captée se rendant déjà à proximité du lieu pour se rendre à l'aire d'envol ou Montpellier-le-Vieux.

Impact sur l'agriculture

Ce projet ne vient aucunement impacter la SAU d'une exploitation agricole.

Incidences Natura 2000

Le site de Montpellier-le-Vieux est concerné par le site Natura 2000 « Causse Noir et ses corniches - FR7300855 ». Les prescriptions du DOO viennent garantir la prise en compte du site Natura 2000 notamment au travers des mesures transversales relatives aux réservoirs de biodiversité et des mesures spécifiques aux milieux rocheux.

Impact sur la trame verte et bleue

L'impact sur les équilibres naturels sera très limité pour ce projet, celuici consistant en un changement de destination d'un site existant. L'ensemble des constructions ne viendront artificialiser aucun nouvel espace.

Impact sur les réseaux

Le site est aujourd'hui isolé.

LES PROJETS EN ÉMERGENCE

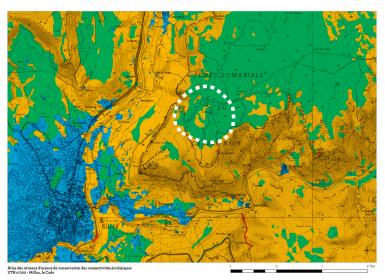
Ces projets sont aujourd'hui encore en émergence car les porteurs n'ont pas encore la maîtrise foncière, les études réalisées (économiques, commerciales, environnementales). Néanmoins, ils ont été signalés par les Communautés de communes, parfois maîtres d'ouvrage ou maîtrisant le foncier :

- Projet de camping au lieu-dit Cadenas sur la commune de Veyreau, en prolongement d'une auberge existante.
- Projet d'hébergement touristique au Sonnac, commune de la Cresse.
- **Projet du Rial,** commune de Vabresl'Abbave.

Le domaine se trouve à 3,5 km au Sud de Vabres-l'Abbaye. Il surplombe la rive droite du Dourdou dans un site naturel exceptionnel.

Le domaine, propriété privée de la Commune de Saint-Affrique, est sis sur la commune de Vabres-l'Abbaye dont la gestion est déléguée à la Communauté de communes du Saint-Affricain depuis 2002.

Le domaine s'étend sur 62 ha et présente un fort potentiel pour le développement du tourisme rural lié aux activités de pleine nature. Il est déjà sillonné par de nombreux sentiers pédestres balisés et inscrits au PDIPR ainsi qu'une base VTT labellisée FFCT, que la collectivité va compléter. Il comprend également



Le site du Cade

de nombreux bâtiments (anciens) et un centre équestre avec manège couvert et découvert. Le Rial se situe à proximité d'axes routiers importants: la RD 999 Albi-Toulouse/Millau à 2 km, l'A 75 Clermont Ferrand / Béziers à 30 km, qui le rendent accessible rapidement depuis de nombreux pôles urbains: Albi 1 h, Montpellier 1h15, Toulouse 1h45, Clermont-Ferrand 2h30.

La Communauté de communes poursuit l'aménagement de la vélo-route voie verte dans le cadre du schéma régional qui reliera Saint-Izaire à Saint-Jean-d'Alcapiès via Vabres et Saint Affrique. Son tracé se situera à moins de 3 km du centre du domaine du Rial. Actuellement le site est utilisé uniquement pendant les vacances scolaires : centre de loisirs sans hébergement (Ludomino), accueil d'activités équestres (pleine nature pour les cavaliers du club, randonnées pour cavaliers touristiques, stage d'équitation d'été pour colonies de vacances).

Un gîte d'étape est prévu, s'inscrivant dans un tourisme durable. Optimisation de la consommation d'eau. Capacité minimale : 20 places. Cuisine collective et grande salle à manger pour l'accueil de groupes. Gamme d'équipements avec locaux techniques et vestiaires chauffants pour l'accueil de randonneurs.

L'hôtellerie de plein air s'inscrit aussi dans le tourisme durable avec ure réelle qualité environnementale dans les projets d'aménagement. Capacité maximale : 70 emplacements pus et hébergements écon

qualité environnementale dans les projets d'aménagement. Capacité maximale : 70 emplacements nus et hébergements écoconçus (cabanes, tentes, yourtes)
Aménagement sportif : piscine, tennis, accro branches, tyrolienne, mur artificiel escalade, mini-golf, pas de tir à l'arc, piste BMX trail, piste de VTT enduro, sentiers de randonnées pédestres et parcours santé.

Sécurisation des accès, création d'espaces ouverts et de parking extérieur, renforcement de la voirie.

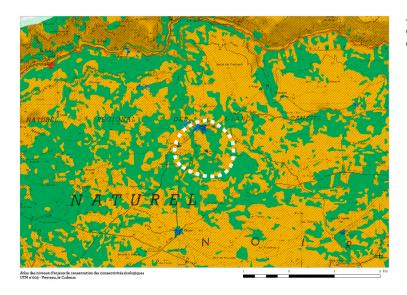
Aire de pique-nique avec tables, bancs, barbecues le long du théâtre de verdure. Remise en état des boxes et du manège extérieur du centre équestre, création d'un parcours de trek et de sentiers équestres. Au vu du dimensionnement du projet et des prescriptions du DOO, les équilibres naturels ne sont pas remis en cause, d'autant qu'il s'agit essentiellement d'une réhabilitation d'un site existant qui deviendrait une friche touristique sans nouveau projet.

• Un nouveau projet pour les bains de Sylvanès est en émergence.

Il y a quelques années, une Unité touristique nouvelle départementale avait été accordée à un projet bien plus ambitieux qui n'a pas été réalisé. Ce nouveau projet devra impérativement être en lien avec les activités culturelles et touristiques de Sylvanès.

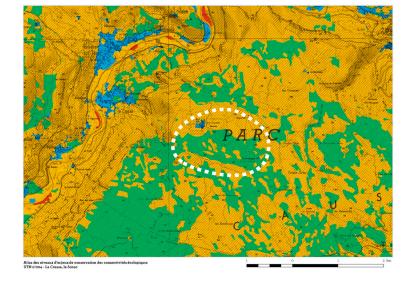
• Projet de réserve animalière, commune de Millau

Un projet de réserve animalière est en étude sur la commune de Millau. Si ce projet émerge, il devra être considéré comme une UTN dite Massif.

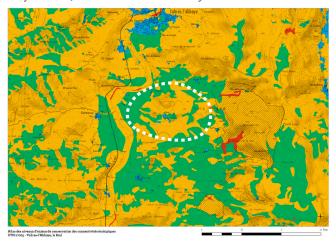


Projet de camping au lieu-dit Cadenas sur la commune de Veyreau, en prolongement d'une auberge existante.

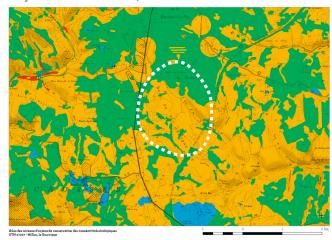
Projet d'hébergement touristique au Sonnac, commune de la Cresse.



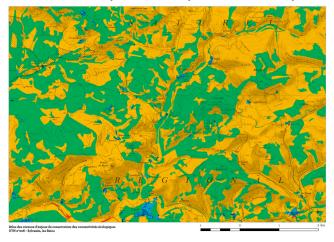
• Projet du Rial, commune de Vabres-l'Abbaye.



• Projet de réserve animalière, commune de Millau.



Projet des bains de Sylvanès, commune de Sylvanès.

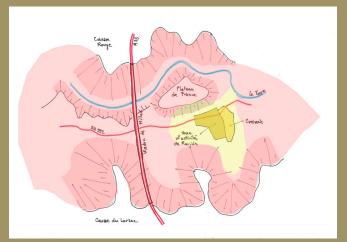


FOCUS SUR

LES INCIDENCES SPÉCIFIQUES DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : LE CAS PARTICULIER DE RAUJOLLES

Comme la plupart des zones d'activités, la zone de Raujolles a été implantée à proximité d'une voie importante qui assure sa desserte et lui offre un effet vitrine. Cette zone marque aussi l'entrée de Creissels (et, plus largement, de l'unité urbaine de Millau) en venant de Saint-Affrique, mise en perspective par l'importante descente rectiligne de la RD992.

A l'échelle du vallon d'Issis, 1,20km séparent le Viaduc de Millau de la zone de Raujolles. Cette distance permet de conserver l'écrin du Viaduc, sans l'altérer, même si ce dernier s'inscrit dans un paysage beaucoup plus vaste. Le Viaduc et son paysage environnant « naturel » formé par la vallée du Tarn et les coteaux du Causse du Rouge et du Larzac, constitue un ensemble dont l'échelle est totalement différente de celle de la zone de Raujolles. Même si une covisibilité peut être établie entre la zone d'activités et le Viaduc, chacun s'inscrit dans un sepace et un fonctionnement différente.



Situation du Viaduc de Millau, de la zone de Raujolles et de leur inscription dans des échelles paysagères différentes : en rose le viaduc, en jaune la zone d'activités.

A l'échelle de la zone d'activités, la sortie de Creissels depuis le rond-point de Raujolles est marquée par la perception imposante sur le Viaduc de Millau, renforcée par une vue en contre- plongée. Les bâtiments commerciaux et habitations longeant la route départementale semblent insignifiants. Entre les deux ronds-points (Raujolles et Leclerc), les récents travaux de la RD992 ont intégré un traitement des abords de la voirie requalifiant quelque peu cet espace.

Après le second rond-point, la RD 992 s'élève, laissant en contrebas le centre commercial dont seule la toiture est légèrement perceptible. Sur la droite, la création du rond-point et des dessertes du hameau d'Issis et des maisons d'habitations laissent apparaître des talus rocheux, ou empierrés, avec des restes d'enrochement et des abords non traités.

Au-dessus, le coteau plus naturel cadre la vue et oriente le regard vers le viaduc. Ces espaces latéraux à la RD992 sont en covisibilité avec le Viaduc de Millau mais ont peu de lien avec ce dernier en raison de l'imposante perspective de l'ouvrage d'art, de leur éloignement et de leur inscription dans des échelles différentes.

Enjeu paysager lié à l'extension de la zone d'activités

L'enjeu de l'extension de la zone d'activités au nord de la RD992 concerne le risque d'altération de la perspective du Viaduc depuis le rond-point du centre commercial avec un premier plan pouvant créer un écran.

Le second enjeu concerne la perception et la requalification de l'entrée de ville de Creissels avec une vision plongeante depuis le Viaduc.

Mesures paysagères permettant le maintien de la perspective du viaduc et favorisant l'insertion paysagère de la zone d'activités

L'extension de la zone se situe sur le bas du coteau du Plateau de France intégrant des maisons d'habitation existantes.

Pour conserver la perspective sur le Viaduc, il est nécessaire de travailler les plateformes de l'extension de la zone suivant le profil naturel du terrain à l'aide de terrasses réalisées uniquement en déblai. Les futurs bâtiments devront être de faible profondeur pour coller à la topographie. Leur hauteur maximale devra respecter la vision du Viaduc.



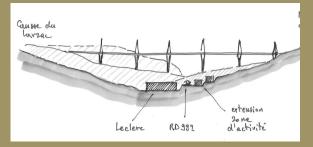
Terrassement et infrastructures liés aux dessertes au traitement peu qualitatif.



Perspective est/ouest sur le Viaduc de Millau depuis le rond point du centre commercial.



Perspective sur l'entrée de Creissels depuis la descente du Viaduc de Millau.



Profil type de l'aménagement de la zone permettant de conserver la perspective sur le viaduc.

Pour traiter l'entrée de ville de Creissels, l'extension de la zone prévue jusqu'au chemin ne devra pas aller au-delà d'une ligne de crête existante à l'intérieur de la parcelle. Cette dernière permettra de créer un écran visuel et de limiter les terrassements. L'aménagement de la zone doit conserver ce relief et interdire constructions et zone de stockage sur la butte. Cette limite permettra de s'aligner avec le bâtiment du centre commercial et créer ainsi un front urbain.



En bleu l'emprise de l'extension de la zone d'activités, en pointillés rouges la limite du relief à ne pas franchir.

Au niveau du rond-point et de la desserte d'Issis, le traitement du premier plan de la zone d'activités devra être étudié en incluant tous les espaces y compris les délaissés, de façon à créer un ensemble cohérent : RD992/zone d'activités/entrée de ville.

Les futurs aménagements doivent permettre de requalifier les voies de desserte du hameau d'Issis et des maisons d'habitation,

ainsi que le rond-point. Un soin particulier devra être apporté aux talus existants même s'ils ne sont pas dans l'emprise de la zone.

Le traitement des façades des bâtiments à implanter devra intégrer une recherche architecturale cohérente avec le site de facon à créer la nouvelle entrée de Creissels.

4.5 INCIDENCES CUMULÉES

L'évaluation environnementale doit être transversale et mesurer les effets du projet de SCoT sur l'environnement.

	Evaluation des incidences du PADD	Evaluation des incidences du DOO	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation
	L'attractivité, cœur de	la stratégie territoriale	
Vitalité démographique	Pérenniser le regain démographique en marche Mise en œuvre d'une politique active d'accueil des nouveaux habitants, fondée sur la qualité paysagère exceptionnelle du territoire, son cadre de vie façonné par l'activité agro-pastorale et l'innovation.	Définition d'orientations de programmation de l'habitat Définition d'orientations pour une cohésion territoriale et sociale.	Mesures de réduction : encadrement du besoin foncier et valorisation du potentiel de densification existant (définition d'un potentiel d'ouverture à l'urbanisation à l'horizon 2027). Priorité à la réhabilitation, avec des objectifs chiffrés.
Politique de l'habitat, adaptation au vieillissement de la population, politique de cohésion sociale pour un territoire solidaire	Initier une reconquête du bâti existant. Programmer des opérations innovantes. Développer une ambition architecturale. Prévoir des solutions innovantes de logements pour le maintien en autonomie des personnes âgées à proximité des services. Répondre aux enjeux de la paupérisation des centres-villes, créer de la mixité sociale et lutter contre la précarisation des populations rurales.	Définition d'orientations d'une approche qualitative de l'urbanisation. Définition d'orientations vers la conception durable de la construction. Objectifs de densification de l'habitat.	Incidences positives sur l'environnement, pas de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

L'accès aux services et équipements	Etablir un schéma d'organisation des services et équipements. Résorber les zones blanches numériques.	Privilégier les centralités et renforcer l'accessibilité aux équipements et services. Favoriser le partage et la mutualisation de l'offre de services et équipements intercommunaux. L'ensemble de la tache urbaine doit être maintenue à moins de 15mn des écoles primaires et élémentaires. Le développement territorial favorisera le maintien des services de santé de proximité, le maillage du réseau des maisons médicales et la pérennisation d'un projet hospitalier commun à tout le territoire. Le haut débit devra être accessible dans l'ensemble de la tache urbaine. Les futures zones d'habitat devront prendre en compte la couverture du réseau existant. Diversification des fonctions dans les petites communes (soutien à l'artisanat, au commerce et aux services)	Incidences positives sur l'environnement, pas de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.
Maintenir l'équilibre commercial	Soutenir l'activité commerciale des centres-villes et centres-bourgs. Ne pas créer de nouvelles zones commerciales ayant pour fonction l'installation de nouvelles grandes surfaces alimentaires.	Orientations commerciales à l'échelle du territoire du SCoT. Orientations commerciales spécifiques aux pôles structurants. Orientations commerciales pour les pôles relais. Orientations commerciales pour les pôles de proximité. Principes de dimensionnement des nouvelles unités commerciales.	Incidences positives sur l'environnement Mesure de réduction : encadrement du besoin d'accueil des grandes surfaces commerciales.
Soutenir le système Roquefort dans ses mutations et accompagner la diversification de l'agriculture	Intégrer les principes du « cahier des charges » Roquefort dans le SCoT. Favoriser une agriculture extensive de qualité. Pérenniser et développer les outils structurants et collectifs pour les filières agricoles. Créer une « zone agricole protégée » autour de l'AOP Côtes de Millau. Protéger les vergers de la vallée du Tarn et de ses affluents. Protéger les parcelles favorables au maraîchage. Favoriser et encadrer les projets d'unités de méthanisation	· Les projets d'aménagement du territoire du SCoT doivent permettre le maintien à 100% de la surface agricole du territoire · Les documents d'urbanisme devront préserver les conditions d'exploitation agricole · Mise en œuvre d'une zone agricole protégée de la vallée du Tarn · Les documents d'urbanisme prévoiront des zonages spécifiques pour permettre l'installation d'outils de transformation près des sièges d'exploitation. · Les bâtiments agricoles devront répondre à des dispositions qualitatives	Incidences positives sur l'environnement, pas de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.
S'inscrire dans une économie circulaire et optimiser l'aménagement foncier dédié à l'activité économique	Restituer en zones naturelles ou agricoles les parcelles inondables, les parcelles dédiées à l'agriculture qui ne correspondent plus à une réserve foncière crédible. Elaborer une stratégie d'attractivité économique du territoire et de gestion. Encourager la qualité environnementale et paysagère des parcs d'activités du foncier.	Soutien de l'artisanat et renforcement de la fonction économique locale. Gel du volume de stock foncier économique existant. Démarche qualitative et de requalification. Encouragement de stratégie de mutualisation des espaces économiques. Structurer le réseau des espaces économiques. Mettre en œuvre une démarche environnementale. Réserver du foncier dédié aux activités « Roquefort » dans les zones d'activités présentes sur la commune.	Mesures de réduction: encadrement du stock foncier économique et valorisation du potentiel existant (régulation des surfaces à urbaniser, principe de valorisation des zones existantes, conditionnement de l'urbanisation au remplissage des zones existantes).

	Construire les ress	ources territoriales	
L'identité et la diversité paysagères : un gage de valeur ajoutée territoriale	Limiter l'enfrichement des grands espaces ouverts. Développer les équipements agro-pastoraux. Mettre en place des outils de maîtrise foncière.	Prendre en compte les structures et les éléments paysagers dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Prendre en compte les structures et les éléments paysagers dans l'élaboration des projets d'aménagement.	Incidences positives sur l'environnement, pas de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.
De la forêt aux filières bois	Préserver la forêt en développant une sylviculture durable. Promouvoir le développement de la filière bois-énergie. Promouvoir le matériau bois dans les documents d'urbanisme.	Maintien des parcelles boisées qui ont bénéficié d'investissements et d'aides publiques. Maintenir la vocation forestière des boisements existants pour assurer le rôle de protection des sols par la forêt et limiter les défrichements sur les secteurs à pente. Prendre en compte le Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie. Autoriser les aménagements pour développer la filière bois. Prendre en compte les problématiques de transit des grumiers. Assurer la possibilité d'extension des scieries et la délimitation d'espaces pour le regroupement des entreprises du bois.	Incidences positives sur l'environnement, pas de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.
La biodiversité, un capital naturel et culturel à préserver	Garantir la continuité écologique des cours d'eau. Interdire tout type d'aménagement sur les zones humides. Préserver la biodiversité et le maintien de l'activité agropastorale sur les Grands Causses. Permettre une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, d'escalade et la présence d'espèces remarquables.	Prendre en compte la biodiversité dans les aménagements. Mesures transversales relatives à la démarche de prise en compte de la trame verte et bleue. Mesures transversales relatives aux réservoirs de biodiversité. Mesures relatives aux corridors. Les continuités latérales. Les continuités longitudinales. Les milieux humides. Préserver les milieux ouverts et soutenir les pratiques pastorales. Les milieux boisés. Les milieux rocheux.	Incidences positives sur l'environnement. Mesures ERC dans le DOO. Evitement: pas d'aménagements sur les zones humides.
Un tourisme durable, une vocation à renforcer	Développer un tourisme durable.	Permettre le développement de l'offre touristique dans le respect des orientations retenues en matière de préservation des ressources, de la trame écologique, des spécificités paysagères et environnementales du territoire, de la qualité de l'urbanisme. Porter une attention particulière à l'intégration qualitative des projets structurants dans les communes concernées par un projet de développement touristique. Identifier et préserver les chemins de randonnée et le potentiel découverte du territoire. Dispositions pour les UTN.	Incidences positives sur l'environnement, pas de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.
	L'eau, un bi	en commun	
Garantir la qualité de l'eau potable	Préserver les secteurs karstiques Economiser l'eau et diminuer les fuites sur les réseaux.	Finaliser les périmètres de protection sur l'ensemble des ressources. Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement. Préserver les ressources stratégiques ou alternatives. Economiser l'eau et diminuer les fuites sur les réseaux.	Incidences positives sur l'environnement, pas de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.
Limiter l'imperméabilisation de l'espace et réduire la vulnérabilité au risque inondation	Interdire l'urbanisation dans les secteurs inondables et se réapproprier les espaces de mobilité des cours d'eau.	• Les communes soumises au risque inondation doivent réaliser un PPRI.	Incidences positives sur l'environnement, pas de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

	Ménager l	e territoire	
Un pays économe en espaces pour préserver l'activité agricole	• Stabiliser la surface agricole utile à aveyronnais.	hauteur de 51% du territoire sud-	Incidences positives sur l'environnement, pas de mesures d'évitement. Mesure de compensation : les documents d'urbanisme doivent mettre en œuvre des mécanismes pour maintenir la SAU.
Acteur de la transition énergétique	• Réduire les consommations énergétiques de 48% à l'horizon 2050. • Atteindre l'équilibre énergétique à l'horizon 2030, avec une production100% renouvelable. • Réaliser un schéma des Zones favorables au développement de l'éolien et de centrales photovoltaïques. • Mettre en place une ligne de bus cadencée aux heures de pointe sur l'axe Millau - Saint-Affrique. • Promouvoir, développer et généraliser les nouvelles formes de mobilité. • Réduction de 68% des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre le facteur 4 en 2050.	• Favoriser les courtes distances pour l'accès aux équipements et aux services. • Développer des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle. • Déployer un réseau de pôles d'échanges multimodaux. • Renforcer l'offre de transports collectifs. • Soutenir et adapter la desserte ferroviaire. • Prendre en compte les circulations douces. • Desservir les zones d'activités économiques par des lignes de transports en communs ou solutions de mobilités alternatives. • Réaliser des PDIE dans l'ensemble des zones d'activité économique. • Implanter des locaux sécurisés destinés au stationnement des vélos. • Favoriser la piétonisation des centres-villes de pôles urbains. • Limiter le stationnement en centre-ville et favoriser les parkings relais. • Poursuivre le développement du réseau d'itinéraires doux. • Prendre en compte les nuisances liées aux déplacements. • Identifier et prendre en compte les projets éventuels de contournement. • Prendre les mesures adaptées pour interdire le transit urbain aux véhicules générant de fortes nuisances. • Inciter à l'équipement des collectivités et des entreprises en véhicules propres. • Inciter à l'qualité environnementale des projets par l'intégration de principes d'aménagement durable dans les documents d'urbanisme. • Favoriser la maîtrise des consommations et la performance énergétique des opérations de rénovation ou de construction de bâtiments. • Promouvoir l'éco-construction et la valorisation des ressources locales dans les modes de construction. • Prendre en compte les éléments climatiques (vent, soleil) dans les règlements des documents d'urbanisme. • Prévoir à l'ocassion des projets d'urbanisme.	Mesure de compensation : les documents d'urbanisme doivent mettre en œuvre des mécanismes
		Prévoir, à l'occasion des projets d'aménagements, des outils collectifs permettant de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Limiter l'habitat individuel par la création d'habitats intermédiaires. Exiger l'exemplarité de la construction et de la rénovation des bâtiments publics.	

		Limiter les consommations d'énergie liées à l'éclairage de voirie. Les documents d'urbanisme ne devront pas contraindre l'utilisation d'ENR dans les constructions. Etudier systématiquement la mise en place de systèmes de production d'énergies renouvelables. Etudier dès la conception des opérations d'ensemble les possibilités de mutualisation des systèmes de production d'énergie. Intégrer des équipements photovoltaïques à tous les nouveaux projets de bâtiments d'activités de plus de 200m² de toiture. Intégrer des installations de chauffe-eau solaire thermique pour les nouveaux logements collectifs. Permettre l'évacuation de l'énergie vers les territoires et villes limitrophes. Permettre le développement de la filière bois-énergie. Permettre l'implantation de plateformes de stockage de bois énergie. Favoriser le développement éolien au sein des zones inscrites dans le schéma de développement des ENR du SCoT.	
	Donner une nouvelle ar	nbition au sud-Aveyron	
De nouvelles fonctions urbaines le	Rééquilibrer l'armature urbaine sud-aveyronnaise.	Les dispositions du DOO sont différenciées selon l'armature territoriale : • Les différents niveaux de l'armature urbaine, • L'appartenance à une unité paysagère.	Cela permettra aux documents d'urbanisme d'atteindre un niveau de finesse très adapté aux différents cas de figure auxquels ils sont confrontés .

Les orientations retenues en matière de protection de la ressource en eau, de protection des espaces agricoles et forestiers, de préservation et valorisation des paysages, ou de préservation de la biodiversité et de la trame verte et bleue visent à garantir le maintien des équilibres naturels et la valeur ajoutée du territoire.

Les incidences négatives liées au développement urbain pour répondre aux besoins en logements ou aux espaces d'activités nécessaires au territoire sont réduites par un ensemble d'orientations visant à réguler, mieux organiser, diversifier et densifier les développements. Ainsi, le projet de SCoT encadre les perspectives d'évolution en matière d'habitat et d'économie par la définition de rythmes de programmation de l'habitat, des objectifs de densification des zones existantes, la régulation du stock du foncier dédié à l'économie, la diversification des formes urbaines, la mutualisation des équipements.

Les orientations retenues en matière d'énergie et de qualité environnementale, de gestion durable de la ressource en eau, de qualité de l'urbanisme, de valorisation touristique et de préservation de l'agriculture s'inscrivent quant à elles à la fois dans la construction des ressources territoriales et la réduction des impacts du scénario au fil de l'eau du territoire.

Enfin, les orientations retenues en matière de renforcement de l'armature territoriale, de soutien à la vie rurale, d'accès aux équipements et services, de réduction des distances de déplacements et de diversification des modes de transport s'inscrivent bien aussi dans l'objectif de réduction des impacts sur l'environnement (optimisation des déplacements, réduction des émissions de gaz à effet de serre, développement des modes doux, cohérence urbanisation/équipements/transports).

Chapitre **T**

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

❖ 5.1 ETAT DU RÉSEAU NATURA 2000 DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

19 sites du réseau européen sont situés sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses :

- 17 ZSC (zone spéciale de conservation, en application de la directive « Habitats naturels, faune, flore »)
- $\boldsymbol{\cdot}$ 2 ZPS (zone de protection spéciale, en application de la directive « Oiseaux »).

Ces zones sont caractérisées par la présence de milieux naturels et d'espèces remarquables à l'échelle européenne.

On parle d'habitat ou d'espèce « d'intérêt communautaire ».

Conformément à ce que prévoient la directive européenne du 27 juin 2011 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et la directive « habitat faune flore » du 21 mai 1992, la démarche d'évaluation environnementale est approfondie sur l'évaluation des incidences Natura 2000.

L'article R.414-22 du code de l'environnement prévoit ainsi que « l'évaluation environnementale, l'étude d'impact ainsi que le document d'incidences mentionnés respectivement au 1°, 3° et 4° du I de l'article R. 414-19 tiennent lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 s'ils satisfont aux prescriptions de l'article R. 414-23. »

Nom du site	Code Natura 2000	Surface
Causse Noir et ses corniches	FR7300855	13 990 ha
Cirque et grotte du Boundoulaou	FR7300859	223 ha
Tourbières du Lévezou	FR7300870	489 ha
Plateau et corniches du Guilhaumard	FR7300864	3 744 ha
Gorges de la Dourbie	FR7300850	7 087 ha
Gorges de Trévezel	FR7300851	396 ha
Les Alasses	FR7300857	580 ha
Le Rajal del Gorp	FR7300858	106 ha
Gorges de la Vis et de la Virenque	FR7300852	246 ha
Serre de Cougouille	FR7300861	169 ha
Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire	FR7300862	676 ha
Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux	FR7300850	1 585 ha
Haute-vallée du Lot	FR7300874	5 373 ha
Buttes témoins des avant-causses	FR7300854	2 325 ha
Gorges de la Jonte	FR7300849	778 ha
Gorges du Tarn	FR7300848	489 ha
Vallée du Tarn de Brousse-le-Château à Saint-Rome-de-Tarn	FR7300847	3 713 ha
ZPS Gorges du Tarn et de la Jonte	FR7312006	5 841 ha
ZPS Gorges de la Dourbie et causses avoisinants	FR7312007	2 355 ha

❖ 5.2 PRÉSENTATION DES ENJEUX POUR CHAQUE SITE

« Causse Noir et ses corniches »

FR7300855



SURFACE: 13 990 ha
ALTITUDE: entre 450 m 1080 m

COMMUNES CONCERNÉES:

La Cresse / Millau / Paulhe / Peyreleau / La Roque Sainte-Marguerite / Saint-André-de-Vézines / Veyreau

* DESCRIPTION DU SITE

Le Causse Noir est l'un des quatre « Grands Causses ». Comme ses voisins, il est constitué d'une épaisse couche de sédiments calcaires qui s'est fracturée, créant au nord les Gorges de la Jonte et au sud les Gorges de la Dourbie. Sur le causse, l'eau s'est infiltrée dans de multiples fissures et a érodé le sous-sol donnant naissance à un réseau de nombreuses grottes, avens, rivières souterraines. Les causses constituent ainsi des massifs karstiques. Les apports karstiques en eau sont considérables puisqu'ils peuvent représenter jusqu'à 85 % du débit de la Dourbie.

Les milieux naturels du Causse Noir doivent leur diversité à leur exploitation par l'homme. Il existe donc un lien étroit entre patrimoine naturel et paysage. Des zones cultivées et des pelouses utilisées comme parcours forment une mosaïque avec les forêts. En cas d'abandon des cultures ou des parcours, des arbustes tels le Genévrier commun s'implantent. Ils céderont ensuite la place à des forêts de Pin sylvestre. Cette fermeture du milieu se produit en quelques dizaines d'années et s'accompagne d'une diminution de la diversité floristique et faunistique. Ce processus naturel menace des habitats « naturels » et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire.

Les forêts de Pin sylvestre particulièrement abondantes sur le Causse Noir lui donnent un aspect plus sombre comparé aux autres causses. C'est de cette particularité qu'il tire son nom.

Ainsi la moitié occidentale du Causse est-elle occupée principalement par des boisements de pins sylvestres mais aussi de chênes pubescents et de pins noirs et par quelques cultures, landes et pelouses.

Dans la moitié orientale du site les boisements ne constituent qu'une bonne moitié de l'espace. Ils forment une mosaïque avec des milieux plus ou moins fermés et des cultures.

La plus grande partie du site est occupée par des terrains utilisés par les unités d'exploitation agricoles ou qui ont uniquement une vocation forestière. 10,6 % du site est constitué des forêts domaniales.

* RÉPARTITION MOYENNE GLOBALE DES SURFACES PAR TYPE DE MILIEU

Pelouses, landes, broussailles et végétation clairsemée
Forêts
37,87 %
Prairies de longue rotation et naturelles
7,98 %
Terres cultivées (y compris prairies temporaires)
11,49 %
Roche nue, éboulis, falaises
1,22 %
Vergers
7,001 %
TOTAL

* ENJEUX RECENSÉS

Espèces:

Le Sabot de Vénus (Cypripedium calceolus) est la seule espèce floristique visée par la directive Habitats naturels sur le Causse Noir. Cette Orchidée rare est par ailleurs protégée en France. Les quelques stations sont situées dans les milieux forestiers versant nord du Causse Noir. Les menaces sur cette espèce sont le ramassage ou la destruction directe, ainsi que les aménagements forestiers ou la création de chemins de randonnée à proximité des stations.

Habitats d'espèces :

Plusieurs espèces d'Insectes de la directive Habitats sont susceptibles d'être présentes sur le site.

Damier de la succise (Euphydryas aurinaria aurinaria)

Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)

Rosalie des Alpes (Rosalia alpina)

Grand capricorne (Cerambyx cerdo)

Les habitats nécessaires au développement de l'une ou l'autre de ces espèces sont essentiellement les bois de feuillus (de chênes et de hêtres), les milieux ouverts et les prairies.

Plusieurs espèces de Chauves-souris sont probablement présentes sur le site, mais aucun inventaire n'a été mené. Il est donc difficile de conclure à un enjeu lié aux Chiroptères; cependant, leurs exigences de gîtes de reproduction et de sites d'hivernage laissent penser que le site est favorable: vieux arbres, linéaires boisés, grottes, granges et vieux bâtis...

Habitats naturels:

56 types d'habitats naturels ont été distingués (d'après Corine Biotope).

Parmi eux, 24 types d'habitats sont d'intérêt communautaire et 6 sont d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la directive « Habitats naturels, faune, flore ».

560 espèces ou sous-espèces de flore vasculaire ont été observées lors des inventaires réalisés en 2009 par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Code Corine	Libellé	Code Natura 2000	Surface (ha)
34.111	Gazon à orpins	6110	181
34.5131	Groupements annuels calciphiles de l'ouest européen	6220	99
34.514	Arènes dolomitiques des causses	6220	3,5
41.4	Forêts mixtes de pentes et de ravins	9180	6,5
54.12	Sources d'eaux dures	7220	N.S.
22.44	Tapis immergé de Characées	3140	N.S.
31.134	Matorral arborescent à Juniperus communis	5210	36
31.812	Fruticées à Prunellier et Troène	6210	65
31.82	Fruticées à Buis en formation stable	5110	27,5
31.82B	Fruticées à Buis en formation non stable	6210	6,5
31.88	Fruticées à Juniperus communis	6210	4
34.32	Pelouses semi-arides	6210	190
37.311	Prairies calcaires à Molinie	6410	0,5
37.72	Franges des bords boisés ombragés	6430	0,1
38.2	Prairies à fourrage des plaines	6510	7,5
41.16	Hêtraies sur calcaire	9150	53
41.16B	Hêtraies sur calcaire dominées par Pinus sylvestris (stade pionnier)	9150	64,5
54.2	Bas-marais alcalins	7230	N.S.
61.31	Eboulis thermophiles calcaires	8130	1,5
62.151	Falaises calcaires subméditerranéennes ensoleillées	8210	161,5
62.152	Falaises calcaires ombragées	8210	6,5
Total habitats d'intérêt communautaire			

La surface totale des habitats naturels d'intérêt communautaire représente 6,5 % de la surface totale du site Natura 2000.

ÉTAT DE CONSERVATION

Les habitats de milieux ouverts liés aux activités agropastorales sont les plus menacés. Le maintien de la fauche et du pâturage sur le long terme pourraient leur garantir un bon état de conservation.

Concernant les habitats forestiers, les enjeux sont localisés sur le versant nord du Causse Noir

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Les pelouses sèches et milieux ouverts ont été conservés en partie, grâce à l'action de l'homme et au pâturage. D'autre part, les systèmes d'exploitation agricoles présents sur le causse ainsi que les techniques employées sont adaptés au milieu. Les chargements animaux et la conduite des troupeaux ont été analysés et validés dans le cadre des mesures agri-environnementales et des programmes LIFE successifs. Les agriculteurs bénéficient ainsi de plusieurs années de recul et des acquis de ces mesures.

En conséquence, la compatibilité des activités agricoles avec la directive «Habitats» semble résider dans les points suivants :

- 1 Conserver la vocation purement agricole des terres labourables pour préserver le potentiel de cultures fourragères indispensables à l'économie des exploitations.
- 2 Poursuivre la réhabilitation des pelouses sèches pour maintenir des zones d'espaces ouverts favorables à l'agropastoralisme.
- 3 Aider les agriculteurs à assurer l'entretien des parcours, par des mesures économiques, de développement de troupeaux viande ou des productions annexes, par des mesures de gestion du foncier.

Il est important d'assurer la pérennité des structures d'exploitation présentes. On peut considérer, actuellement, que 1/3 du site est entretenu de façon précaire ou présente une pérennité fragile.

Afin de maintenir ce milieu, il est important que les éleveurs puissent s'engager durablement dans la voie de l'intégration de leurs parcours comme ressources à part entière dans les systèmes d'alimentation. Il paraît important, pour soutenir une telle dynamique :

- que l'entretien de l'espace reste d'abord la résultante d'une activité de production agricole et d'une activité économique, permettant de faire vivre des familles ;
- · que les conditions de travail permettent également aux agriculteurs d'accéder à une certaine qualité de vie ;
- que leur outil de travail puisse être transmissible et trouver leur pérennité.

Les programmes d'entretien des espaces naturels doivent dans ce cadre, contribuer à valoriser le travail des agriculteurs.

Efforts de conservation réalisés sur les forêts

En forêt domaniale

Les aménagements forestiers participent directement ou indirectement à la conservation des milieux, parmi lesquels des habitats visés par la directive :

- · limitation des lieux de loisirs et de leurs équipements pour l'accueil,
- diversification d'essences,
- · maintien d'espaces ouverts.

En forêt privée

Des opérations de sylvopastoralisme sur les zones de plateau (éclaircies forestières suivies du pâturage par les brebis) ont permis une augmentation de la richesse floristique et l'installation d'un sous-étage herbacé plus abondant.



« Cirque et grotte du Boundoulaou »

SURFACE : 223 ha **ALTITUDE :** 400 à 710 m

Document d'objectifs validé en juillet 2003.

COMMUNE CONCERNÉE:

Creissels

* DESCRIPTION DU SITE

Le Cirque et la Grotte du Boundoulaou sont situés sur la commune de Creissels, à moins de 5 km au sud-ouest de Millau. En bordure du causse du Larzac, le site représente une surface de 225 ha. L'orientation principale du cirque est au nord, avec des versants exposés à l'est et à l'ouest. Les formations karstiques sont ici à l'origine d'un réseau souterrain complexe de cavités, grottes et rivières souterraines, dont la grotte du Boundoulaou fait partie. Cette grotte s'ouvre au milieu d'une falaise d'une cinquantaine de mètres de haut.

Le site, proche de Millau, est connu et fréquenté par la population pour ses cascades de tufs soumises aux variations des précipitations.

Le ruisseau de Saint-Martin, capté, alimente en eau potable la commune de Saint-Georges-de-Luzençon et de Creissels.

* RÉPARTITION MOYENNE GLOBALE DES SURFACES PAR TYPE DE MILIEU

Pelouses, landes, broussailles	83,67 ha	38 %	
Forêts	98,54 ha	44 %	
Prairies et cultures	10,52 ha	4,7 %	
Eboulis, falaises, grottes	13,10 ha	5,9 %	
Zones urbanisées, chemins, carrière	16,42 ha	7,4%	

***** ENJEUX SUR LE SITE

Espèces:

En date du 1er juillet 1992, la grotte est protégée par un arrêté préfectoral de protection de biotope, qui « vise à assurer la conservation du biotope formé par le réseau souterrain de la grotte, biotope nécessaire à la survie, la reproduction et le repos des populations de chauves-souris présentes dans la cavité ».

Il interdit notamment :

- · les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux
- · l'abandon ou le déversement de déchets quelle qu'en soit la nature
- · l'allumage de feux
- · la visite du réseau souterrain pendant la période du 1^{er} mars au 30 octobre (autorisations exceptionnelles accordées dans certaines conditions).

Le comité de gestion de la grotte est intégré au comité de pilotage du site Natura 2000.

5 espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la directive «Habitats» sont concernées :

- le Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)
- le Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)
- le Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersi)
- le Grand murin (Myotis myotis)
- le Petit murin (Myotis blythii)

Habitats naturels:

27 types d'habitats ont été distingués (selon Corine Biotope) lors des inventaires menés en 2007 par le Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Parmi eux, 11 sont d'intérêt communautaire et représentent environ 35% de la surface du site.

400 espèces végétales ont été identifiées dans le périmètre Natura 2000, dont de nombreuses espèces d'intérêt régional et quelques-unes protégées au niveau national.

Code Corine	Libellé	Code Natura 2000	Surface (ha)
31.812	Fruticées à Prunellier et Troène	6210	40,13
31.82	Fruticées à Buis en formation stable	5110	2,85
34.11	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	6110	N.S.
34.32	Pelouses sèches et semi-naturelles sur calcaire	6210	16,45
34.41	Lisières xérothermophiles	6210	0,71
34.5131	Groupements annuels calciphiles de l'ouest européen	6220	0,22
34.514	Arènes dolomitiques des causses	6220	0,20
37.72	Franges des bords boisés ombragés	6430	0,12
38.2	Prairies à fourrage des plaines	6510	4,64
41.4	Forêts mixtes de pentes et de ravins	9180	0,46
54.12	Sources d'eaux dures	7220	N.S.
61.31	Eboulis thermophiles calcaires	8130	4,5
62.151	Falaises calcaires subméditerranéennes ensoleillées	8210	8,56
62.152	Falaises calcaires ombragées	8210	N.S.
65	Grottes non exploitées par le tourisme	8310	
Total habitats d'intérêt communautaire			

***** ÉTAT DE CONSERVATION

Les pelouses d'intérêt communautaire sont en bon état de conservation. Les autres types de pelouses, bien que non visées par la directive européenne, constituent cependant un patrimoine naturel riche et remarquable à l'échelle régionale. Les mosaïques de complexes des milieux ouverts sont à préserver, de même que l'activité agricole de fauche des pelouses et des prairies.

Les formations de tuf du Cratoneurion le long du ruisseau sont d'intérêt communautaire prioritaire et constituent un habitat rare dans la région.

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Les actions identifiées visent d'une part la conservation des milieux ouverts, par le maintien des activités agricoles ou la maîtrise des activités de pleine nature (non création de chemins de randonnée, gestion des manifestations sportives...) et, d'autre part, la conservation des populations de Chiroptères, objet de l'arrêté de protection de biotope.

Ces mammifères insectivores sont connus pour avoir des rayons de chasse très importants ; la raréfaction de la plupart des espèces de chauves-souris est liée à la disparition de sites favorables à l'hibernation ou à la reproduction, mais également à la disparition des ressources alimentaires liées aux milieux agricoles (utilisation de produits phytosanitaires). Le site Natura 2000 du Boundoulaou revêt une importance régionale de premier ordre par la qualité des milieux et la diversité des espèces animales et végétales.



« Tourbières du Lévezou »

FR 7300870



SURFACE : 489 ha **ALTITUDE :** entre 570 et 1030 m

COMMUNES CONCERNÉES (* signifie « hors Parc »):

Curan* / Saint-Léons / Vezins-de-Lévezou / Saint-Beauzély / Salles-Curan* / Canet-de-Salars* / Ségur / Saint-Laurent-de-Lévezou / Castelnau-Pégayrols

* DESCRIPTION DU SITE

Le site Natura 2000 « Tourbières du Lévezou » correspond à un site éclaté de petites entités indépendantes. 18 tourbières sont ainsi concernées par ce site (dont 9 dans le périmètre du Parc). Elles possèdent un caractère montagnard et atlantique marqué.

La couverture rocheuse est essentiellement métamorphique, composée de gneiss, mais aussi localement de schiste, de micaschiste et de granite.

Les tourbières sont acides et atlantiques.

Par facilité de langage, on désignera par « le site », l'ensemble des entités incluses dans le périmètre Natura 2000.

Habitats naturels recensés :

Code Corine	Code Natura 2000		
Les végétations aq	uatiques et cressonnières		
22.432	Communautés flottantes des eaux peu profondes		
53.142 Communauté à Rubanier négligé			
Les pelouses vivaces amphibies oligotrophes			
22.313 Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes 3110-			
Les pelouses annuelles hygrophiles			

22.32	Gazons amphibies annuels septentrionaux	3130-5		
Les gouilles de la T	ourbière des Rauzes			
22.45	Mares de tourbières à Sphaignes et Utriculaires	3160-1		
Les landes et frutio	ées			
31.1	Landes humides	4020*		
31.23	Landes atlantiques à Erica et Ulex	4030		
31.84	Landes à genêts			
Les ourlets				
31.86	Landes à fougères			
34.42	Lisières mésophiles			
37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	6430		
37.71	Ourlets des cours d'eau	6430		
Les pelouses				
35.1	Gazons atlantiques à nard raide et groupements apparentés	6230*		
37.32	Prairies à jonc rude et pelouses humides à nard			
Les prairies				
37.311	Prairies calcaires à Molinie	6410		
37.312	Prairies acides à Molinie	6410		
37.4	Prairies méditerranéennes hautes	6420		
37.2	Prairies humides eutrophes	0720		
37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques			
38.1	Prairies numides atiantiques et subatiantiques Pâtures mésophiles			
37.241	Pâtures à grands jones			
38	Prairies mésophiles Prairies à fourrage des plaines	6510 ou 6520		
38.2		6510		
38.3	Prairies à fourrage des montagnes	6520		
Les boisements				
41.D	Bois de tremble			
44.92	Saussaie marécageuse			
44.924	Saussaies naines marécageuses			
44.91	Bois marécageux à aulnes			
41.54	Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols	9190		
Les tourbières				
51.111	Buttes de sphaignes colorées	7110*		
54.6	Communautés à Rhyncospora alba	7150		
54.42	Tourbières basses à Carex nigra, C. canescens et C. echinata			
54.46	Bas marais à Eriophorum angustifolium			
54.53	Tourbières tremblantes à Carex rostrata	7140-1		
54.59	Radeaux à Menyanthes trifoliata et Potentilla palustris	7140-1		
	53.21 Peuplement de grandes laîches			

53.214	Cariçaies à Carex rostrata et C. vesicaria	
Les habitats artific	iels	
81.2	Prairies améliorées	
82	Cultures	
83.3121	Plantations d'épicéas, de sapins exotiques, de sapin de Douglas er de cèdres	
84.1	Alignements d'arbres	
87.2	Zones rudérales	

ENJEUX ET ÉTAT DE CONSERVATION

Les inventaires botaniques et phytosociologiques réalisés en 2012 sur le site par le Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées confirment la richesse et l'intérêt du site, avec une diversité importante d'habitats, dont de nombreux d'intérêt communautaire.

Cependant, bon nombre de tourbières initialement reconnues sont aujourd'hui très fortement dégradées, ne justifiant plus d'être intégrées au réseau Natura 2000.

De fait, il y a donc un caractère prioritaire à l'attention qui doit être portée aux enjeux encore présents, mais aussi aux efforts de restauration sur les sites historiques qui ont pu perdre aujourd'hui de leur diversité.

241 espèces et sous-espèces ont été identifiées sur l'ensemble des zones composant le site.



« Plateau et corniches du Guilhaumard »

FR7300864



SURFACE : 3 744 ha **ALTITUDE :** entre 563 m et 844 m

COMMUNES CONCERNÉES:

Cornus / Fondamente / Le Clapier

DESCRIPTION DU SITE

Le plateau du Guilhaumard appartient à l'ensemble des Grands Causses aveyronnais. C'est un vaste plateau dolomitique cerné de versants marneux.

Le climat est très chaud et sec en été, mais froid et humide. Les calcaires et dolomies ont été largement érodés par les ruissellements et les vents pour donner naissance à quelques chaos ruiniformes, des dolines, des avens, ainsi que des gouffres parfois très profonds (Mas Raynal).

Les chaos dolomitiques présentent des végétations tout à fait originales sur les rocailles affleurantes : pelouses à Anthyllide des montagnes (Anthyllis montana) et Aster des Cévennes (Aster alpinus subsp. cebennensis) avec Ophrys de l'Aveyron (Ophrys aveyronensis).

Sur les sables de dégradation se trouvent des pelouses à Armérie faux jonc (Armeria girardii), Fétuque de Christian Bernard (Festuca christiani-bernardii), Thym de la dolomie (Thymus dolomiticus), Saponaire à feuilles de pâquerette (Saponaria bellidifolia)...

La plus grande surface du plateau est cependant occupée par des pelouses méditerraneo-montagnardes avec parmi les espèces déterminantes l'Aphyllanthe de Montpellier (Aphyllanthes monspeliensis)...

L'ensemble de ces pelouses abritent des cortèges de rares lépidoptères et orthoptères.

Le versant sud est plus abrupt. La rupture de pente se fait par de vastes falaises très favorables aux rapaces et autres oiseaux rupicoles (Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Crave à bec rouge).

Sur le plateau comme sur le versant sud, on trouve localement quelques ruissellements parfois remarquables du point de vue de la flore aquatique (Zannichelia palustris, Ranunculus ololeucos, Potamogeton natans).

Le plateau du Guilhaumard et ses contreforts constituent ainsi une entité géographique remarquable écologiquement diversifiée et hébergeant une flore et une faune riches et sensibles.

***** ENJEUX RECENSÉS

Habitats d'espèces :

Chiroptères des annexes 2 et 4 de la directive :

Barbastelle, Petit Murin, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe.

Pipistrelle commune, Oreillard méridional, Murin de Daubenton, Vespère de Savi, Noctule de Leisler.

Habitats naturels d'intérêt communautaire et leur état de conservation :

Code EUR Code Corine Surface Nom Dynamique Etat de Biotope 15 conservation 6110* 34.11 Pelouses rupicoles calcaires Isolé: 12 ha Stable Bon de l'Alysso-sedion* En mélange : 679 ha 34.3263 Pelouses sèches sur calcaire Isolé: 252 ha Déclin Mauvais à bon 6210 (*) (Festuco-Brometalia) *site En mélange : d'orchidées remarquables 748 ha Isolé : 6 ha 6220-6* Parcours sub-steppiques Stable Bon 34.514 du Thero-Brachypodieta En mélange : 203 ha 5130 31.881 Communautés dominées Isolé : 79 ha Stable Bon En mélange : par Juniperus communis 555 ha Isolé: 103 ha 31.82 Formations stables Augmentation Bon 5110 xérothermophiles à Buxus En mélange : 1138 ha sempervirens Hêtraies calcicoles Isolé: 270 ha Augmentation 9150-2 41.16 Bon médio-européennes En mélange : du Cephalanthero-fagion 22 ha 62.1 Végétation des falaises Isolé: 135 ha Stable Bon 8210 continentales calcaires En mélange : 3 ha Stable Non Grottes non exploitées Non 8310 65 par le tourisme déterminée déterminée Eaux oligo-mésotrophes Non Stable Non 3140 22.12*22.44 calcaires avec végétation benthique déterminée déterminée à Chara spp

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Les actions détaillées dans le document d'objectifs visent :

- le maintien des surfaces pastorales d'intérêt communautaire en favorisant des mesures de gestion du pâturage adaptées,
- · l'ouverture ponctuelle de milieux menacés de disparition par abandon des activités agropastorales, en réponse à des besoins de surfaces à pâturer,
- · la préservation de la hêtraie et la création d'îlots de vieillissement.

Des opérations de sensibilisation et d'information, en particulier destinées aux professionnels d'activités de pleine nature et aux spéléologues, sont également prévues dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs.

« Gorges de la Dourbie »

FR 7300850



SURFACE : 7 087 ha **ALTITUDE :** 360 m à 850 m

COMMUNES CONCERNÉES:

La Roque-Sainte-Marguerite / Millau / Nant / Saint-André-de-Vézines /

Saint-Jean-du-Bruel / Revens (Gard)

Le périmètre est inclus pour 94 % dans le département de l'Aveyron (6667 ha) et pour 6% (420 ha) dans

le département du Gard.

DESCRIPTION DU SITE

Le site des Gorges de la Dourbie s'étend sur les deux départements du Gard et de l'Aveyron.

Les gorges séparent le Causse du Larzac du Causse Noir. Le dénivelé est important.

C'est un magnifique ensemble de gorges avec des parois et des corniches calcaires. En contrebas, on longe le cours rapide de la Dourbie qui se jette dans le Tarn à Millau. La Dourbie prend sa source 60 km plus haut, sur les pentes du massif de l'Espérou.

L'ensemble du site est très pittoresque (nombreux sites inscrits et classés) avec des points de vue (Cantobre, Saint-Véran...), des grottes, des falaises abruptes, des chaos ruiniformes (Montpellier-le-Vieux) et des résurgences (l'Espérelle, le Durzon).

La végétation est formée de pelouses xérothermiques, de landes, de taillis de chênes pubescents, de hêtres et de pins sylvestres. Les cultures et les ripisylves à aulnaie-saulaie alternent au fond de la vallée.

Dans ce site de gorges et de vallons, la forêt, à divers stades de développement, a conquis presque tout l'espace disponible, sauf dans les quelques secteurs où l'agriculture se maintient. Il s'agit alors d'une agriculture extensive d'élevage d'ovins ou de bovins, utilisant majoritairement les bois et les parcours. On peut néanmoins noter que la hêtraie va devenir dominante au profit de pineraies mésophiles, de certaines chênaies et dans le complexe riverain (substitution aux peupleraies sèches). Les formations intermédiaires (landes, friches...), entre forêts et cultures, risquent d'être progressivement résorbées. La mosaïque paysagère pourrait donc encore se simplifier.

On peut aussi s'attendre à une extension de certains résineux introduits, au fort pouvoir colonisateur comme le Pin noir. Le paysage végétal pourrait en être considérablement modifié.

Le site comporte une très forte diversité de milieux : gorges, falaises, rivière, forêts... Les usages du site sont donc très nombreux et concernent de plus en plus des activités touristiques, liées à la présence de la rivière (activités de baignade et de pêche) et des paysages majestueux des gorges (escalade, randonnée, VTT...).

Il faudra donc veiller à concilier les enjeux de conservation des milieux remarquables et le développement des activités de pleine nature dans des sites fragiles.

COMPOSITION GLOBALE DU SITE (SURFACE TOTALE : 7087 HA)

Pelouses sèches, Steppes 2%
Landes, Broussailles, Recrus 10%
Terres agricoles 3%
Forêts, ripisylves 80%
Complexe rocheux 5%

Grotte

ENJEUX RECENSÉS

Habitats d'espèces :

CHIROPTÈRES

30 espèces de chauves-souris peuplent l'ensemble du territoire national, toutes protégées. Une priorité a été établie sur les 7 espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive « Habitats ».

Nom	Annexe directive « Habitats »	Etat des populations	Milieux fréquentés pour l'alimentation
Petit Rhinolophe	Ånnexe 2 et 4	Assez courant, tendance à la baisse	Milieux semi-ouverts, ripisylves, bocages
Grand Rhinolophe	Annexe 2 et 4	Assez rare, tendance à la baisse	Milieux semi-ouverts, bois, bocages
Barbastelle	Annexe 2 et 4	Rare, tendance inconnue	Forêts, ripisylves, milieux humides
Minioptère de Schreibers	Annexe 2 et 4	Assez courant (territoire de chasse), tendance stable	Milieux semi-ouverts, forêts

Vespertilion à oreilles échancrées	Annexe 2 et 4	Rare, tendance inconnue	Forêts, ripisylves, bocages
Grand Murin	Annexe 2 et 4	Assez rare, tendance stable	Prairies et pelouses, forêts
Petit Murin	Annexe 2 et 4	Assez rare, tendance stable	Prairies et pelouses

Certaines espèces de chauves-souris se raréfient progressivement.

PRINCIPALES MENACES CONCERNANT LES CHAUVES-SOURIS ET SITES IMPACTÉS

Menaces	Description	Principaux sites concernés
Disparition ou modification des gîtes	 Fermeture des mines. Réhabilitation des bâtiments et fermeture des accès extérieurs. Aménagement des cavités pour le tourisme (fermeture ou ouverture). 	D'une manière générale : mines, grottes, avens, bâtiments.
Modification du paysage (fermeture et banalisation)	Fermeture des espaces ouverts et semi-ouverts par les ligneux. Plantation de résineux (monoculture). Conversion de prairies en monocultures intensives. Disparition des corridors biologiques (haies, lisières) et des zones humides (lavognes, mares, etc.).	D'une manière générale : terrains de chasse et de déplacement des chauves-souris.
Dérangement	• Visites fréquentes de certaines grottes par les spéléologues et/ou par le public.	Grotte de la Baume rouge, grotte de la Clapade, Aven Emilie, grotte du Figuier, grotte du Hibou, grotte de Mirabal, grotte de Rochelongue, Aven Noir, Baume de Layrou, grotte des cabanes, Aven de Montjardin.
Produits phytosanitaires et vétérinaires	 Utilisation de produits à base d'Ivermectine (antiparasitaire). Traitement contre les chenilles processionnaires (Bacillus thuring.). 	Forêts de résineux traitées par aspersions de Bacillus thuringiensis (propriétaires privés).
Eclairage	- Eclairage de falaises ou d'édifices publics	Falaises sur la pointe ouest du Causse Noir (3 km) : grotte du Hibou, grotte des Faux- monnayeurs, grotte du Rocher troué.

AUTRES MAMMIFÈRES

Nom	Présence	Secteurs concernés	Milieux fréquentés
Castor	Régulière	Gorges de la Dourbie et ses affluents	Cours d'eau, milieux rivulaires (formations boisées)
Loutre	Localisée	Gorges de la Dourbie et ses affluents	Cours d'eau et milieux rivulaires

Nom	Tendance	Principales menaces
Castor	Stable	 Barrages et seuils infranchissables et incontournables (cloisonnement des populations). Développement de l'urbanisation des berges. Déboisement des berges (destruction des principales ressources alimentaires et des gîtes). Développement d'espèces végétales exotiques.

$\overline{}$	
١.	1
_ \	/
	/

dans le lit du cours d'eau, développement de cultures intensives au bord des cours d'eau, etc.) • Pollutions du milieu aquatique et contamination par les biocides (pesticides, PCB et métaux lourds)	 Dérangements et perturbations (tourisme nautique et sports associés Collisions routières (facteur de mortalité accidentelle) 	Loutre	Extension lente	des cours d'eau, etc.) • Pollutions du milieu aquatique et contamination par les biocides (pesticides, PCB et métaux lourds) • Dérangements et perturbations (tourisme nautique et sports associés)
--	---	--------	-----------------	---

POISSONS ET CRUSTACÉS

La Dourbie et le Durzon font partie des meilleures rivières salmonicoles de France voire d'Europe et constituent des cours d'eau à très forte valeur patrimoniale. Ces deux rivières possèdent des cortèges d'espèces piscicoles très intéressants, tant au niveau de leur richesse qu'au niveau de l'abondance de leur population. Parmi le cortège d'espèces piscicoles et astacicoles présent sur la Dourbie et ses affluents, deux espèces d'intérêt communautaire sont à noter : le Chabot (Cottus gobio) et l'Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes). La tendance de leurs populations et les principales menaces pesant sur leur état de conservation sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Nom	Présence	Secteurs concernés	Milieux fréquentés
Chabot	Localisée	Dourbie (en aval du confluent avec le Durzon), Durzon (dont partie hors S.I.C.)	Cours d'eau frais et oxygénés, habitats lotiques à fond caillouteux, nombreuses anfractuosités
Ecrevisse à pattes blanches	Très localisée	Plusieurs petits secteurs (hors S.I.C.)	Petits cours d'eau très oxygénés, bonne qualité des eaux

TENDANCE ET PRINCIPALES MENACES POUR LES ESPÈCES PISCICOLES ET ASTACICOLES INSCRITES À L'ANNEXE 2 DE LA DIRECTIVE « HABITATS »

Nom	Tendance	Principales menaces
Chabot	Stable	Pollutions du milieu aquatique (rejets domestiques non traités, rejets industriels et agricoles) Altérations morphodynamiques et hydrauliques du cours d'eau (altération du lit, des berges, du régime hydraulique, réduction de la connectivité latérale, etc.) Fragmentation longitudinale (seuils artificiels et naturels)
Ecrevisse à pattes blanches	Forte régression	Pollutions du milieu aquatique (rejets domestiques non traités, rejets industriels et agricoles) Fragmentation longitudinale (seuils artificiels et naturels) Faiblesse de la ressource en eau, principalement en période d'étiage (prélèvements excédents, irrigation) Altérations morphodynamiques et hydrauliques du cours d'eau (altération du lit, des berges, du régime hydraulique, réduction de la connectivité latérale, etc.) Multiplication de l'espèce exogène: Ecrevisse signal, Pacifastacus leniusculus (compétition, prédation, pathologie), présente sur le ru de Saint Gleys et sur la Dourbie de Saint-Jean-du-Bruel jusqu'à la confluence avec le Tarn

D'une manière générale, les peuplements piscicoles et astacicoles sont perturbés par les difficultés rencontrées pour leur circulation, la montaison et la dévalaison étant qualifiée de difficile voire impossible du fait de la présence de seuils infranchissables (principalement ceux du Moulin de Corp, du Moulin de Gardies, de Nant, de Saint-Jean-du-Bruel, du Moulin de Bondon). Les étiages sévères dans les gorges et les assecs réguliers sur certains secteurs sont aussi des facteurs de perturbations importants.

De plus, les caractéristiques du bassin amont de la Dourbie entraînent l'ensablement conséquent des habitats piscicoles, les zones de reproduction des poissons (frayères) étant de ce fait colmatées et donc inutilisables. Enfin, la pollution du milieu aquatique est un facteur contraignant pour le bon développement des espèces aquatiques, cette perturbation étant directement liée aux rejets agricoles diffus (sur les causses avoisinants) et aux rejets domestiques non traités ou rejets de station d'épuration.

INSECTES

Les insectes n'ont pas fait l'objet d'études précises. Néanmoins, on peut noter la présence certaine de la Rosalie des Alpes et du Grand Capricorne. La tendance de leur population et les principales menaces pesant sur leur état de conservation sont synthétisées dans les tableaux ci-dessous.

Au vu des potentialités du site et des études réalisées sur des sites à proximité, il est fort probable que d'autres espèces d'insectes d'intérêt communautaire soient présentes (Damier de la Succise, Ecaille chinée, Pique Prune, Lucane Cerf-Volant...).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Milieux fréquentés	Habitats IC concernés
Rosalie des Alpes	Rosalia alpina	Hêtraie (vieilles forêts)	9150
Grand capricorne	Cerambyx cerdo	Milieux forestiers caducifoliés (chênaies), milieux semi-ouverts où le chêne est présent	

Nom	Tendance	Principales menaces
Rosalie des Alpes	Stable (en France)	 Non-vieillissement des forêts de hêtres (gros et vieux arbres, arbres morts et dépérissants). Disparition progressive des milieux forestiers sub-naturels. Fragmentation des milieux forestiers.
Grand capricorne	Stable (sud du pays)	 Aucune menace identifiée à ce jour (dans le sud du pays). Disparition progressive des milieux forestiers sub-naturels.

Habitats naturels:

Présentation des Habitats d'intérêt communautaire

25 types d'habitats ont été décrits, dont 21 d'intérêt communautaire.

Les habitats d'intérêt communautaire représentent des surfaces faibles sur l'ensemble du site. Mais il paraît évident que ces habitats, fragments de biodiversité remarquable, ne sont pas des entités aux limites tranchées, isolées de leur environnement. Ils sont présents au sein de mosaïques complexes d'habitats, à des stades divers de développement. Les habitats d'intérêt communautaire se retrouvent ainsi tout naturellement accompagnés de diverses formations végétales, et donc en mélange avec d'autres habitats non concernés par la directive européenne.

Ainsi, les différents complexes rencontrés regroupent une multitude d'habitats étroitement liés entre eux, sous forme d'imbrication et de juxtaposition complexe.

La biodiversité remarquable, représentée par les habitats d'intérêt communautaire, est donc en étroite relation avec la biodiversité ordinaire. Le site « Gorges de la Dourbie » présente une juxtaposition de multiples unités dynamiques qu'il semble difficile, d'un point de vue écologique, de dissocier. Il doit en conséquence être pris en compte dans une vision globale de gestion.

Habitat d'intérêt communautaire :

3140. Eaux oligo-mésotrophes calcaires à Chara

3220. Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

3240. Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse

3260. Rivières des étages planitiaire à montagnard

3270. Rivières avec berges vaseuses

5110. Formation stable à Buis

5210. Matorrals arborescents à Genévrier

6110. Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles

6220. Parcours sub-steppiques de graminées

6210. Pelouses sèches semi-naturelles

6420. Prairies humides méditerranéennes

6430. Magaphorbiaie hydrophiles

6510. Pelouses maigres de fauche

7220. Sources pétrifiantes avec travertins

8130. Eboulis ouest-méditerranéens

9120. Hêtraies acidiphiles atlantiques

91EO. Forêts alluviales à Aulne et Frêne

9150. Hêtraies calcicoles médio-européennes

9260. Forêts de Châtaignier

8210. Pentes rocheuses calcaires

8310. Grottes non exploitées par le tourisme

ÉTAT DE CONSERVATION

Code EUR 15	Nom	Dynamique	Etat de conservation
5110	Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses	\Rightarrow	Bon
5110	Formations à Juniperus sur landes ou pelouses calcaires	A	Bon
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	\rightarrow	Bon
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi	\rightarrow	Bon
6210 (*)	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	J	Moyen à mauvais

6220*	Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	Bon à moyen
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio - Holoschoenion	→ Bon
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	Moyen à mauva
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-fagion	7 Bon à moyen
91E0 *	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	Moyen à mauva
9260	Forêts de Castanea sativa	Moyen à mauva
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	→ Bon
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos	Bon
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis	→ Bon
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	→ Bon
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	→ Bon
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp	→ Bon
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	Bon à moyen
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	3 Bon à moyen
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Bon à moyen
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Non déterminé

OBJECTIFS DES ACTIONS DE GESTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le document d'objectifs du site est intitulé « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », qui regroupe les 5 sites Natura 2000 suivants :

• ZPS : FR7312007 « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants »

• ZSC : FR7300850 « Gorges de la Dourbie » FR7300851 « Gorges de Trévezel »

FR7300857 « Les Alasses »

FR7300858 « Chaos ruiniforme du Rajal del gorp »

On constate que les enjeux majeurs reposent :

- sur les habitats des milieux ouverts (pelouses, prairies et éboulis) et les habitats du complexe aquatique (cours d'eau et milieux rivulaires)
- sur les espèces liées aux milieux aquatiques (Castor d'Europe, Loutre, Chabot, Ecrevisse à patte blanches)
- sur la Rosalie des Alpes
- sur la totalité des espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe 2 (en particulier le Petit et le Grand Rhinolophes, le Petit et le Grand Murins).

La hiérarchisation des enjeux fait ressortir les principaux objectifs de conservation du site :

- · maintenir et restaurer les milieux ouverts, victimes de la déprise et /ou de l'intensification agricole
- préserver le fonctionnement naturel et la bonne qualité du système aquatique (cours d'eau et milieux rivulaires) dans sa globalité
- adapter et encadrer les pratiques d'activités de loisirs (et dans une moindre mesure les activités agricoles et sylvicoles) et maîtriser la fréquentation du site, pour éviter la détérioration de certains milieux et le dérangement de certaines espèces.



« Gorges de Trévezel »



SURFACE: 396 ha COMMUNE CONCERNÉE:

ALTITUDE : de 440 m à 940 m Na

* DESCRIPTION DU SITE

Ensemble de gorges avec parois et corniches calcaires avec, en contrebas, le cours rapide du Trévezel qui partage le Causse Noir à l'ouest le massif des Cévennes à l'est. L'ensemble du site est très pittoresque avec des points de vue, des escarpements rocheux, des piliers dolomitiques, des falaises abruptes, des canyons. La végétation est formée de pelouses xérothermiques, de landes à buis et amélanchiers, de parcours, de taillis de chênes pubescents et de bois.

De par l'opposition des deux versants du Trévezel, le site et particulièrement remarquable : le versant exposé à l'est (rive droite du Trévezel) est abrupt et boisé ; le versant exposé à l'ouest (rive gauche) est plus ouvert, avec la présence de pelouses.

* RÉPARTITION MOYENNE DES MILIEUX COMPOSITION GLOBALE DU SITE (SURFACE TOTALE : 396 HA)

Pelouses sèches, Steppes 13%
Forêts conifères 20%
Forêts feuillus 60%
Complexe rocheux 7%

***** ENJEUX RECENSÉS

Le site est désigné pour la présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

Habitats naturels:

6 types d'habitats d'intérêt communautaire ont été décrits sur le site.

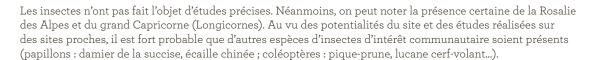
Habitat d'intérêt communautaire	surface sur le site (%)	Etat de conservation
6210. Pelouses sèches semi-naturelles	20	moyen et mauvais
8210. Pentes rocheuses calcaires	7	bon
3140. Eaux avec végétation benthique à Chara	ponctuelle	bon
3240. Rivières alpines avec végétation à Salix eleagnos	ponctuelle	bon
9150. Hêtraie calcicole	5	bon
8310. Grottes non exploitées par le tourisme		non déterminé

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'est notée sur le site.

Habitats d'espèces :

Aucun gîte à chiroptères n'a été identifié dans le périmètre, qui a cependant fait l'objet de prospections limitées. La partie calcaire est très favorable à certaines espèces (présence de cavités, grottes...), ainsi que des aménagements / constructions (ponts, églises, granges...) et des secteurs boisés utilisés par les chauves-souris à une période ou l'autre de leur cycle vital.

Les milieux forestiers, les zones humides et les prairies sont des habitats très propices à la chasse pour de nombreuses espèces car ils sont le siège d'une biodiversité en insectes importante (toutes les espèces de chauves-souris sont insectivores en Europe). Les Chauves-souris émettent des ultra-sons pour se diriger et chasser. Pour prospecter le territoire, elles utilisent tout type de corridor biologique (haies, lisières, ripisylves, cours d'eau...).



Espèces:

N.B. Bien que le site soit désigné pour les habitats naturels (directive «Habitats naturels»), il convient de souligner qu'il est le lieu de réintroduction du Gypaète barbu en Aveyron. En alternance (un an sur deux) avec un autre site dans le Parc National des Cévennes, des jeunes Gypaètes barbus issus d'élevages et destinés à la réintroduction dans les Grands Causses sont lâchés dans les Gorges du Trévezel. L'objectif est de constituer un corridor entre les populations pyrénéennes et alpines de ce vautour « casseur d'os » menacé d'extinction mondiale. La réintroduction est en cours depuis l'année 2012.

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Le document d'objectifs du site est intitulé « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », qui regroupe les 5 sites Natura 2000 suivants :

• ZPS FR7312007 « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants »

• ZSC FR7300850 « Gorges de la Dourbie » FR7300851 « Gorges de Trévezel » FR7300857 « Les Alasses »

FR7300858 « Chaos ruiniforme du Rajal del gorp »

Les actions visées par le DOCOB ont pour objectifs premiers la conservation des habitats agro pastoraux et forestiers. La gestion du développement des activités de pleine nature (activités nautiques, randonnée, sports de corde et spéléologie...) doit prendre en compte la présence d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire.







SURFACE: 580 ha COMMUNE CONCERNÉE:

ALTITUDE : de 760 m à 823 m Millau

* DESCRIPTION DU SITE

Le site des Alasses est situé sur le Plateau du Larzac.

Le plateau du Larzac se présente comme une surface d'érosion aplanie, vaguement bosselée, dans laquelle on peut distinguer des formes en creux (dolines ou sotchs cultivées) et des formes en relief (buttes, rochers ruiniformes). Les dolines sont de petite taille, généralement circulaires, plus rarement allongées et peu nombreuses. Les formes en relief peuvent être associées à des réseaux de canolles entre des rochers dolomitiques.

Les Alasses sont un ensemble de rochers, chaos ruiniformes avec pelouses et landes pâturées entrecoupées de quelques dolines cultivées. Les parcours pastoraux boisés à dominante de pins sylvestres occupent une grande partie du site. On note la présence de quelques taillis de chênes pubescents et de hêtres dans les chaos. La mosaïque de milieux accueille une grande richesse floristique et faunistique.

Les chaos résultent en grande part de l'érosion de roches calcaires dolomitiques, qui associent le carbonate de magnésie, peu soluble, au carbonate de chaux très soluble dans l'eau. Le site présente un paysage inhabituel sur le causse du Larzac avec les canolles qui permettent le développement d'une flore de milieux plus humides, telle que la hêtraie avec son cortège floristique.

Les données climatiques les plus proches concernent la ville de Millau (à environ 5 km du site). Les précipitations annuelles moyennes s'élèvent à 730 mm, la température moyenne du mois le plus chaud (juillet ou août) est de 20 °C; la température moyenne du mois le plus froid (janvier) est de 2,7 °C. Il convient de noter particulièrement la sécheresse du climat local.

Le site est exploité par l'agriculture (ovins, bovins).

* COMPOSITION GLOBALE DU SITE (SURFACE TOTALE: 106 HA)

Bois de pins sylvestres 50%
Pelouses calcaires 25%
Landes à buis 5%
Terres agricoles 15%
Complexe rocheux, 5%

arènes dolomitiques

Grotte

***** ENJEUX RECENSÉS

Le site est désigné au titre de la directive Habitats naturels, faune, flore.

L'utilisation actuelle du site par l'agriculture a permis le maintien d'un équilibre indispensable entre les terres labourables, les parcours et les bois. Les bois occupent une place importante dans le système agricole. Il est à noter que deux types d'élevage se trouvent sur le site : ovins et bovins. Il est donc particulièrement intéressant de pouvoir utiliser de manière complémentaire les deux types d'animaux selon les milieux et les périodes de production.

La diversité des milieux est remarquable sur le site, entre rochers ruiniformes dolomitiques, prairies cultivées, parcours, bois de chênes pubescents et hêtraies...

Les milieux de grand intérêt patrimonial sont liés au complexe rocheux, avec le développement d'une végétation chasmophytique spécifique, et au complexe agro-pastoral, avec l'importante surface de pelouses sèches, dont la plupart ne relève pas de la directive Habitats naturels.

Le pâturage maintient une forte pression sur ce site, sur les milieux ouverts, mais également sur les milieux forestiers (pâturage en sous-bois). L'abandon de ces pratiques aurait donc de fortes répercussions. On peut ajouter à cela le fait que les cultures gagnent du terrain sur les parcours grâce aux nouvelles techniques mises en œuvre (broyage de cailloux...). La forêt pourrait également subir des réductions de superficies si des actions spécifiques (bois-énergie) s'avèrent économiquement intéressantes.

Habitats naturels recensés:

9 types d'habitats naturels ont été décrits sur le site, dont 4 d'intérêt communautaire (le code Natura 2000 « 6220 » regroupe plusieurs habitats au sens de Corine Biotope).

Les surfaces représentées par chacun des habitats d'intérêt communautaire sont très faibles par rapport à la surface totale du site. Cependant, la complémentarité des milieux (milieux rocheux-parcours, zones boisées-prairies) implique la prise en compte de l'ensemble des écosystèmes dans des actions de gestion efficaces des surfaces d'habitats remarquables. On peut aussi supposer que la mise en œuvre de mesures de gestion en faveur des habitats remarquables sur des surfaces suffisantes sera également bénéfique à leur amélioration, voire leur restauration sur de plus grandes superficies. Ainsi, les mesures proposées pour améliorer la ressource fourragère pourront permettre de restaurer des habitats naturels liés aux pratiques pastorales.

Habitat d'intérêt communautaire	surface sur le site (%)	Etat de conservation
6220. Parcours sub-steppiques de graminées	2	moyen
6220. Arènes dolomitiques des causses	ponctuel	bon
6210. Pelouses sèches semi-naturelles	7	moyen
8210. Pentes rocheuses calcaires	7	bon
9150. Hêtraies calcicoles médio-européennes	3	bon
8310. Grottes non exploitées par le tourisme		non déterminé

ÉTAT DE CONSERVATION

La vigilance quant au bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site doit se porter en priorité sur les milieux de pelouses menacées par l'abandon et l'embroussaillement induit. Cependant, au vu des faibles surfaces individuelles couvertes par chaque habitat à enjeu, c'est bien une gestion globale des mosaïques de milieux qu'il convient de conserver.

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Le document d'objectifs du site est intitulé « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », qui regroupe les 5 sites Natura 2000 suivants :

• ZPS FR7312007 « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants »

• ZSC FR7300850 « Gorges de la Dourbie » FR7300851 « Gorges de Trévezel »

FR7300857 « Les Alasses »

FR7300858 « Chaos ruiniforme du Rajal del gorp »

Les actions du document d'objectifs :

Sur ce site, les actions prioritaires de gestion doivent viser la gestion pastorale des habitats des milieux ouverts ou semi-ouverts (pelouses dolomitiques et landes). Une attention particulière doit être portée également à la préservation de la flore rare liée aux rochers.

« Le Rajal del Gorp »

FR7300858



SURFACE: 106 ha COMMUNE CONCERNÉE:

ALTITUDE : 780 m à 860 m Millau

* DESCRIPTION DU SITE

Le site du Rajal del Gorp est situé sur le Plateau du Larzac. Le dénivelé est faible. Le plateau du Larzac se présente comme une surface d'érosion aplanie, vaguement bosselée, dans laquelle on peut distinguer des formes en creux (dolines ou sotchs) et des formes en relief (buttes, rochers ruiniformes). Les dolines sont de petite taille, généralement circulaires, plus rarement allongées et peu nombreuses. Les formes en relief peuvent être associées à des réseaux de canolles entre des rochers dolomitiques. Le site est exploité par l'agriculture (ovin lait).

Les données climatiques les plus proches concernent la ville de Millau (à environ 5 km du site). Les précipitations annuelles moyennes s'élèvent à 730 mm, la température moyenne du mois le plus chaud (juillet ou août) est de 20°C; la température moyenne du mois le plus froid (janvier) est de 2,7°C. Il convient de noter particulièrement la sécheresse du climat local.

* COMPOSITION GLOBALE DU SITE (SURFACE TOTALE: 106 HA)

Pelouses sèches, Steppes 45%
Landes, Broussailles, Recrus 40%
Terres agricoles 10%
Complexe rocheux 5%

Grotte

L'utilisation actuelle du site par l'agriculture a permis le maintien d'un équilibre indispensable entre les terres labourables et les parcours. Les parcours occupent une place importante dans le système agricole. Pratiquement tous les troupeaux utilisent les parcours de manière quasi-intégrale de fin juillet jusqu'à la fin de l'automne. La distance des parcelles par rapport au siège d'exploitation est également un déterminant important du mode d'utilisation des parcelles. Les parcelles les plus proches sont réservées au troupeau principal. Les parcours éloignés sont plutôt utilisés hors période de production laitière ou bien par les troupeaux secondaires. Dans le cas du Rajal, le siège d'exploitation est éloigné par rapport aux parcours, ce qui induit des contraintes pour les périodes d'utilisation.

***** ENJEUX RECENSÉS

Le site est désigné au titre de la directive «Habitats naturels» ; 7 types d'habitats ont été décrits, dont 3 d'intérêt communautaire.

Habitat d'intérêt communautaire	surface sur le site (%)
6220-6. Arènes dolomitiques des causses	7
8210. Pentes rocheuses calcaires	8
8310. Grottes non exploitées par le tourisme	non déterminé

La surface représentée par les habitats remarquables est très faible (moins de 15%).

Il faut néanmoins souligner le rôle des mosaïques constituées d'habitats fortement imbriqués les uns avec les autres. Les actions de conservation doivent donc intégrer l'ensemble du site et des unités de gestion, et non les seuls polygones unitaires d'habitats d'intérêt communautaire.

❖ ÉTAT DE CONSERVATION

L'état de conservation de ces habitats est considéré de moyen à bon. Celui-ci est très lié aux activités humaines (agropastorales) ; il est donc susceptible d'évoluer au gré des modes de gestion pratiqués.

Objectifs des actions du document d'objectifs du site :

Le document d'objectifs du site est intitulé « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », qui regroupe les 5 sites Natura 2000 suivants :

• 7.P.S FR7312007 « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants »

· ZSC FR7300850 « Gorges de la Dourbie » « Gorges de Trévezel » FR7300851

FR7300857 « Les Alasses »

« Chaos ruiniforme du Rajal del gorp » FR7300858

Sur ce site, les actions prioritaires de gestion doivent favoriser la gestion pastorale des habitats des milieux ouverts ou semi-ouverts (pelouses dolomitiques et landes). Une attention particulière doit être portée également à la préservation de la flore rare liée aux rochers.

Des travaux ponctuels de coupe et de débroussaillage ont été menés pour mettre en valeur le paysage des rochers ruiniformes.

On peut également souligner le fort intérêt touristique de ce lieu (classé ENS), où un sentier de découverte est en place. L'entretien du sentier, l'information auprès des promeneurs (proximité avec la route départementale) et le travail conjoint avec l'exploitant agricole sont des priorités dans le cadre de l'animation du site.



« Gorges de la Vis et de la Virenque »



SURFACE: 246 ha pour la partie en Aveyron ALTITUDE: entre 750 m et 870 m

COMMUNES CONCERNÉES:

La Couvertoirade / Sauclières

Le document d'objectifs correspond au regroupement des deux sites du même nom FR7300852 en Aveyron et FR9101384 dans le Gard et l'Hérault. Les périmètres sont contigus et couvrent une surface totale de 5836 ha. On ne traitera ici que de la partie aveyronnaise.

DESCRIPTION DU SITE

Gorges et parois rocheuses avec rivière intermittente. La végétation est formée essentiellement de forêt et taillis de chêne et de hêtre.

La Virenque prend sa source dans les Cévennes au sud-ouest du Mont Aigoual près du Saint-Guiral et se jette dans la Vis en amont de Vissec.

De 24,5 km de longueur, le cours de la Virenque est aérien en descendant le massif cristallin du Lingas puis se perd en aval de Sauclières au contact des roches calcaires.

Des gorges profondes sont creusées délimitant le causse du Larzac et le causse de Campestre.

Les eaux souterraines de la Virenque alimentent la résurgence de la Vis.

ENJEUX RECENSÉS

Deux types d'habitats naturels d'intérêt communautaire sont présents :

Habitat d'intérêt communautaire	Surface sur le site (%)
5110. Formations stables à buis des pentes rocheuses calcaires	0,68
9150. Hêtraies calcicoles	86,75
Total	87,43 soit 35% environ

ETAT DE CONSERVATION

L'état de conservation est jugé de bon à moyen pour ces deux habitats.

Ces hêtraies sont situées à la limite des trois domaines biogéographiques (méditerranéen, continental, atlantique), et sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont plus vieilles (habitat d'espèces).

Les hêtraies calcicoles sont d'autant plus fragiles qu'elles sont en limite d'aire de répartition dans la région, et peu répandues. Ce sont les faciès les plus matures qui recèlent la plus grande richesse spécifique (mousses, lichens, espèces saproxyliques). Tout morcellement perturbe leur fonctionnement, les pistes et les clôtures en font partie car elles modifient la circulation des espèces, les échanges, et favorisent la pénétration et le piétinement.

Toute fréquentation artificielle animale (gibier, pastoralisme) ou humaine (loisirs, tourisme) va à l'encontre de la conservation et de la typicité de cet habitat.

Il ne faut pas confondre cet habitat avec d'autres plus courants comme les diverses hêtraies de montagne qui tolèrent plus facilement des modes de gestion interventionniste, ce qui n'est pas le cas de ces hêtraies sèches.

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Les actions de gestion visent essentiellement à maintenir un bon état de conservation des hêtraies du site et des faibles surfaces d'habitat ouvert : maintien de corridors écologiques, non-fractionnement du milieu, limitation de la pénétration hors cheminements existants.



« Serre de Cougouille »

FR7300861



SURFACE : 169 ha **ALTITUDE :** entre 860 m et 912 m

COMMUNE CONCERNÉE :Sainte-Eulalie-de-Cernon

* DESCRIPTION DU SITE

Le Serre de Cougouille (serre signifie en occitan « sommet », « butte ») est un des points hauts du Larzac. Il est constitué de pelouses calcaires et de rocailles dolomitiques avec des landes à buis pâturées par des troupeaux d'ovins. Le site domine la vallée du Cernon. Facile d'accès depuis la route, et de grande importance paysagère, c'est surtout un lieu très riche pour l'entomofaune notamment (papillons), l'avifaune et les habitats naturels caractéristiques des causses.

La formation du Plateau du Larzac est liée à celle des Grands Causses. Le Larzac est une formation calcaire et dolomitique ayant subi les processus karstiques à la fin du tertiaire et au début du quaternaire. L'érosion chimique et mécanique par l'eau a donné naissance à un réseau complexe formé de cavités et de galeries souterraines, de grottes et d'avens. Le karst est un énorme réservoir qui comprend une zone d'alimentation en surface, une zone d'infiltration et une zone de karst noyé. Le drainage de l'eau en surface est très rapide, ce qui rend le causse aride.

COMPOSITION GLOBALE DU SITE

Pelouses sèches, Steppes 60%
Landes, Broussailles, Recrus 40%
Cultures céréalières extensives 10%

0% 0%

***** ENJEUX RECENSÉS

Habitats naturels:

Le site est encore relativement très ouvert. Les pelouses calcaires qui le caractérisent n'ont pas une origine naturelle. Elles dérivent d'une forêt primitive qui a été modifiée par les activités humaines : défrichement, brûlis, cultures, pâturage par les ovins. Le rôle essentiel des pelouses étant de nourrir les troupeaux, elles sont traditionnellement gérées par et pour le pâturage des brebis. La conservation des milieux ouverts est fortement liée au pâturage extensif, essentiellement ovin, en relation principalement avec l'industrie de Roquefort. Le relief karstique se traduit plus particulièrement par les rocailles dolomitiques. Les habitats naturels sont uniquement liés aux milieux ouverts. Le Serre de Cougouille abrite 5 habitats figurant à l'annexe I de la directive «Habitats».

Habitat	surface sur le site (%)
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-brometalia) (sites d'orchidées remarquables)	1
5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	1
5110 - Formations stables xérothermiques à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	4
6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'alysso-sedion albi	6
6220- Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	ponctuel

Beaucoup d'habitats naturels sont en mélange, soit avec des habitats d'intérêt communautaire, soit avec des habitats non communautaires. C'est pourquoi la gestion de ces secteurs de pelouses en mosaïque doit prendre en compte cette complexité; il faut donc réfléchir à l'échelle du site et non au seul habitat d'intérêt communautaire présent sur une partie de la parcelle.

Espèces d'intérêt communautaire :

Trois caractéristiques sont réunies sur le site du Serre de Cougouille qui le déterminent comme un milieu particulièrement favorable pour les chauves-souris :

- · les grottes et avens à proximité sont autant de gîtes potentiels ou avérés,
- · la mosaïque de milieux (pelouses, forêts, corridors boisés) à proximité offre des terrains de chasse à la fois riches en insectes et répondant aux exigences d'une grande variété d'espèces,
- · la présence d'eau dans la vallée du Cernon, toute proche, assure une bonne hydratation, particulièrement importante pour ces mammifères.

6 espèces inscrites à la directive Habitats (3 inscrites à l'Annexe II) ont fait l'objet d'une description détaillée sur le site :

Nom commun	Nom scientifique	Inscrite à l'Annexe II (code espèce)
le Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	1303
le Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	1304
le Petit Murin	Myotis blythii	1307
le Vespertilion de Daubenton	Myotis daubentonii	
la Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	
l'Oreillard gris	Plecotus austriacus	

***** ÉTAT DE CONSERVATION

Les surfaces unitaires d'habitats d'intérêt communautaire sont très faibles. Le maintien de leur bon état de conservation est intimement lié à celui des habitats naturels avec lesquels ils sont en mosaïque au sein d'une même entité de gestion. Ce sont les habitats naturels de « pelouses » qui apparaissent comme les premiers enjeux de conservation des sites :

- Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaire
- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Le document d'objectifs du site regroupe les 3 sites Natura 2000 suivants :

FR7300861 « Serre de Cougouille »

FR7300862 « Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire » FR7300850 « Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux »

Sur ces sites, les actions prioritaires de gestion doivent viser la gestion pastorale des habitats des milieux ouverts ou semi-ouverts (pelouses dolomitiques et landes).

Une attention particulière doit être portée également à la préservation de la flore rare liée aux rochers, bien que non visée par la directive habitats naturels.

La conservation des habitats de pelouses sèches calcicoles et des populations d'espèces de chauves-souris d'Intérêt Communautaire (Petit et Grand Rhinolophes, Minioptère de Schreibers) en particulier sont liées. Les actions suivantes sont donc encouragées :

- Limiter la fermeture des parcours par le soutien d'une activité agro-pastorale extensive via la contractualisation à des mesures agri-environnementales.
- Sensibiliser les usagers des sites (agriculteurs, habitants, touristes, professionnels des activités de loisirstourisme) sur les richesses écologiques de ces milieux (habitat et espèces) et leur fragilité.
- · Limiter les impacts des activités de loisirs tourisme sur les habitats (en particulier sur les pelouses sèches) et les espèces d'habitats (grottes, chauves-souris).

« Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire »

FR7300862



SURFACE : 676 ha **ALTITUDE :** entre 500 m et 850 m

COMMUNES CONCERNÉES:

Roquefort sur Soulzon / Saint-Jean-et-Saint-Paul / Saint-Rome-de-Cernon Tournemire / Le Viala-du Pas-de-Jaux

* DESCRIPTION DU SITE

Ce site Natura 2000 regroupe les deux Cirques de Tournemire et de Saint-Paul-des-Fonts.

L'ensemble du périmètre est situé dans le Parc naturel régional des Grands Causses. Les deux cirques s'intègrent dans les corniches occidentales du Causse du Larzac. Ces secteurs permettent d'observer une flore typique du fait de la grande diversité des paysages depuis les vallées jusqu'aux parois rocheuses. L'exposition et l'orientation des parois favorisent aussi la biodiversité en créant des micro-climats.

Ils sont formés d'un réseau karstique avec parois calcaires, corniches et grottes. La végétation qui les constitue est composée de pelouses sèches, de friches à fruticées et de taillis de chênes pubescents. On y trouve une grande diversité floristique avec des espèces rares et endémiques.

Le plateau du Larzac est une formation calcaire et dolomitique au relief karstique, résultat de l'érosion chimique des roches calcaires par l'eau. Cette circulation d'eau au sein du calcaire a donné naissance à un réseau complexe formé de cavités et de galeries souterraines, de grottes et d'avens. Le karst est un énorme réservoir, qui peut stocker de l'eau en profondeur ou l'évacuer par des résurgences. Ce phénomène est notamment observable à de nombreux endroits des cirques, également parsemés de plusieurs cavités.

La cassure avec la bordure du plateau est brutale, le paysage est marqué par un étagement des activités agricoles depuis la vallée jusqu'au plateau : cultures et prairies dans la vallée et l'avant-causse, forêts sur les pentes (chênes pubescents, pins sylvestres), parcours sur le causse.

COMPOSITION GLOBALE DU SITE

Forêts de résineux

Pelouses sèches, Steppes

Landes, Broussailles, Recrus,

Forêts caducifoliées

Autres terres arables

Prairies semi-naturelles humides,
prairies mésophiles améliorées

Prairies améliorées

Prairies améliorées

Rochers intérieurs, éboulis rocheux,

15%

Les cirques sont difficiles d'accès : peu de chemins les traversent, les falaises sont souvent infranchissables et les versants abrupts et instables. Les parties cultivées sont caractéristiques des bas de pentes et de la vallée, alors que les forêts et recrus sont essentiellement présents sur les versants des cirques.

***** ENJEUX RECENSÉS

Globalement, les différents habitats naturels sont fortement imbriqués, ce qui rend difficile la cartographie précise. Les habitats sont souvent dispersés, atteignant parfois de faibles surfaces (quelques m2). Il est donc difficile de distinguer dans ces mélanges complexes la part réelle occupée par l'habitat d'intérêt communautaire.

Habitat	surface sur le site (%)
6210- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-brometalia) (sites d'orchidées remarquables)	8
5130- Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	3
5110- Formations stables xérothermiques à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	9
8210- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	15
8310- Grottes non exploitées par le tourisme	1
6220- Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	ponctuel

Les habitats de pelouses sèches se situent essentiellement en pied de falaises et corniches des cirques. La répartition est morcelée et discontinue.

La végétation des pentes rocheuses est quant à elle, située à la fois en partie supérieure des cirques et majoritairement au fond.

Les formations à buis sont présentes uniquement dans la partie nord du site, en deux zones situées à proximité l'une de l'autre.

Les formations à genévrier commun sont très localisées sur la partie nord du site.

Espèces d'intérêt communautaire :

Trois caractéristiques sont réunies sur le site des Cirques Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire qui le déterminent comme un milieu particulièrement favorable pour les chauves-souris :

- · les grottes et avens sont nombreux et constituent autant de gîtes potentiels ou avérés,
- · la mosaïque de milieux (pelouses, forêts, corridors boisés) offre des terrains de chasse à la fois riches en insectes et répondant aux exigences d'une grande variété d'espèces,
- · la présence d'eau dans les vallées qui bordent le site assure une bonne hydratation, particulièrement importante pour ces mammifères.

16 espèces inscrites à la directive Habitats (8 inscrites à l'Annexe II et 8 à l'annexe IV) ont fait l'objet d'une description détaillée sur le site :

Nom commun	Nom scientifique	Inscrite à l'Annexe II (code espèce)
la Barbastelle	Barbastella barbastella	1308
le Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersi	1310
le Grand Murin	Myotis myotis	1324
le Petit Murin	Myotis blythii	1307
le Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	1321
le Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	1305
le Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	1303
le Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	1304
la Sérotine commune	Eptesicus serotinus	
le Vespertilion de Daubenton	Myotis daubentonii	
le Vespertilion de Natterer	Myotis nattereri	
la Noctule commune	Nyctalus noctula	
la Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	
l'Oreillard gris	Plecotus austriacus	
Oreillard sp. (non déterminé)	Plecotus sp.	
la Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	

***** ÉTAT DE CONSERVATION

Les habitats naturels sont dans un état de conservation jugé de moyen à bon.

Les données précises manquent sur les populations de Chiroptères pour évaluer précisément leur état de conservation.

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Le document d'objectifs du site regroupe les 3 sites Natura 2000 suivants :

FR7300861 « Serre de Cougouille »

FR7300862 « Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire » FR7300850 « Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux »

Sur ces sites, les actions prioritaires de gestion doivent favoriser la gestion pastorale des habitats des milieux ouverts ou semi-ouverts (pelouses dolomitiques et landes). Une attention particulière doit être portée également à la préservation de la flore rare liée aux rochers.

Les falaises continentales calcaires et les landes à buis apparaissent comme des enjeux plus marginaux du fait, pour les premières, de leur stabilité et de leur faible vulnérabilité sur le site des cirques et, pour les secondes, de leur relative expansion sur les trois sites.

« Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux »



SURFACE : 1 585 ha **ALTITUDE :** entre 500 m et 880 m

COMMUNES CONCERNÉES:

Labastide-Pradines / Lapanouse-de-Cernon / Le Viala-du-Pas-de-Jaux

* DESCRIPTION DU SITE

Ce site Natura 2000 regroupe les deux Devèzes de Lapanouse-de-Cernon et du Viala-du-Pas-de-Jaux. Les Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux s'intègrent dans le Causse du Larzac. La formation du Plateau du Larzac est liée à celle des Grands Causses. Le Larzac est une formation calcaire et dolomitique ayant subi les processus karstiques à la fin du tertiaire et au début du quaternaire. L'érosion chimique et mécanique par l'eau a donné naissance à un réseau complexe formé de cavités et de galeries souterraines, de grottes et d'avens. Le karst est un énorme réservoir qui comprend une zone d'alimentation en surface, une zone d'infiltration et une zone de karst noyé. Le drainage de l'eau en surface est très rapide, ce qui rend le causse aride. Le Cernon s'écoule en contrebas de la devèze de Lapanouse-de-Cernon. Les devèzes sont essentiellement constituées d'une végétation de pelouses steppiques, de landes pâturées et de taillis à chênes pubescents et à fruticées, avec, par endroits, une hêtraie relictuelle.

Les devèzes sont connues d'intérêt national par la richesse de la flore, qui comporte de nombreuses espèces exceptionnelles. On note une grande diversité de plantes méditerranéennes, méditerranéo-montagnardes, steppiques dont certaines endémiques, relictes, rares et/ou protégées. On y trouve aussi, dans les zones les plus humides, une végétation inhabituelle sur le causse : la hêtraie et son cortège floristique avec, par exemple, la daphne camélée, le séneçon de Gérard, la botryche lunaire...

Ces secteurs sont sans doute les plus prospectés de la région par les botanistes français étrangers. Ils sont de ce point de vue sans équivalent pour leur rôle démonstratif et pédagogique.

COMPOSITION GLOBALE DU SITE

Pelouses sèches, Steppes 59%
Landes, Broussailles, Recrus, 15%
Forêts caducifoliées 18%
Autres terres arables 7%
Forêt de résineux 1%

***** ENJEUX RECENSÉS

Présentation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire :

Les devèzes sont encore des sites relativement très ouverts. Les pelouses calcaires n'ont pas une origine naturelle. Elles dérivent d'une forêt primitive qui a été modifiée par les activités humaines : défrichement, brûlis, cultures, pâturage par les ovins. Le rôle essentiel des pelouses étant de nourrir les troupeaux, elles sont traditionnellement gérées par et pour le pâturage des brebis. La conservation des milieux ouverts est fortement liée au pâturage extensif, essentiellement ovin, lié principalement à l'industrie de Roquefort.

Le relief karstique se traduit plus particulièrement par les chaos de rochers ruiniformes et la présence de nombreuses arènes dolomitiques.

Les habitats naturels sont de plusieurs ordres :

- pelouses calcaires et steppes encore bien entretenues
- $\cdot \ {\rm rochers} \ {\rm ruiniformes}$
- taillis de chênes pubescents
- hêtraies relictuelles
- · arènes dolomitiques
- · landes à genévriers

Habitat	surface sur le site (%)
6210- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-brometalia) (sites d'orchidées remarquables)	2
5130- Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	ponctuel
5110- Formations stables xérothermiques à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	12

6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'alysso-sedion albi	1
6220- Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	2

Les Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux abritent 5 habitats figurant à l'annexe I de la directive «Habitats».

Beaucoup d'habitats naturels sont en mélange, soit avec des habitats d'intérêt communautaire, soit avec des habitats non communautaires. C'est pourquoi la gestion des secteurs de pelouses concernés doit prendre en compte cette complexité; il faut donc réfléchir à l'échelle du site et non au seul habitat d'intérêt communautaire présent sur une partie de la parcelle.

Espèces d'intérêt communautaire :

Trois caractéristiques sont réunies sur le site des Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire qui le déterminent comme un milieu particulièrement favorable pour les chauves-souris :

- · les grottes et avens à proximité sont autant de gîtes potentiels ou avérés,
- · la mosaïque de milieux (pelouses, forêts, corridors boisés) dans le site ou à proximité, offre des terrains de chasse à la fois riches en insectes et répondant aux exigences d'une grande variété d'espèces,
- · la présence d'eau dans la vallée du Cernon assure une bonne hydratation, particulièrement importante pour ces mammifères.

8 espèces inscrites à la directive «Habitats» (3 inscrites à l'Annexe II) ont fait l'objet d'une description détaillée

Nom commun	Nom scientifique	Inscrite à l'Annexe II (code espèce)
la Barbastelle	Barbastella barbastella	1308
le Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	1303
le Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	1304
la Sérotine commune	Eptesicus serotinus	
le Vespertilion de Daubenton	Myotis daubentonii	
la Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	
la Pipistrelle de Kühl	Pipipstrellus kühli	
Oreillard sp. (non déterminé)	Plecotus sp.	

sur le site :

***** ÉTAT DE CONSERVATION

Les habitats naturels sont dans un état de conservation jugé de moyen à bon. Les données précises manquent sur les populations de Chiroptères pour évaluer précisément leur état de conservation.

❖ OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Le document d'objectifs du site regroupe les 3 sites Natura 2000 suivants :

FR7300861 « Serre de Cougouille »

FR7300862 « Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire » FR7300850 « Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux »

Sur ces sites, les actions prioritaires de gestion doivent favoriser la gestion pastorale des habitats des milieux ouverts ou semi-ouverts (pelouses dolomitiques et landes). Une attention particulière doit être portée également à la préservation de la flore rare liée aux rochers.

« Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint Laurent d'Olt et gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et le Goul »

Haute-Vallée du Lot FR730087



SURFACE: 5 373 ha (dans l'Aveyron) **ALTITUDE:** entre 200m et 850 m

COMMUNES CONCERNÉES:

Le site, d'une superficie totale de 5 597 ha, est pour 96 % en Aveyron et pour 4% dans le Cantal.Commune dans le Parc : Saint-Laurent-d'Olt. La surface de cette commune est de 2886,27 ha, dont 994,93 dans le périmètre Natura 2000, soit 34,47 % de la commune.

* DESCRIPTION DU SITE

Cette zone d'étude s'étend le long du Lot et de 2 de ses affluents : la Truyère et le Goul. Elle est délimitée le long du Lot par les communes de Saint Laurent d'Olt en amont et de Grand-Vabre et Cassaniouze en aval. Sur la Truyère, elle s'étend depuis les communes de Brommat et de Sainte-Geneviève-sur- Argence jusqu'à la confluence avec le Lot. Sur le Goul, elle se développe depuis les communes de Cros-de-Ronesque dans le Cantal et de Taussac en Aveyron, jusqu'à la confluence avec la Truyère. On peut donc dire que la ZSC se partage en 3 parties distinctes ; le Lot de Saint-Laurent-d'Olt à Espalion, le Lot d'Espalion à Grand-Vabre, et les parties du Goul et de la Truyère. Le bassin versant du Lot est relativement accidenté, surtout dans sa partie amont. Dans toute la partie orientale, les pentes sont fortes, du fait que la rivière se trouve dans un lit relativement étroit et limité par des berges élevées. Cette topographie est un facteur important de ruissellement. Le Lot prend sa source en Lozère, au Bleymard, sur le versant sud de la montagne du Goulet, près du Mont Lozère à 1272 m d'altitude. Il parcourt 480 km avant de se jeter dans la Garonne à Aiguillon, dans le Lot-et-Garonne. Le bassin versant de la rivière est de 11 254 km² et comprend 150 sous-bassins hydrologiques. Sur sa partie amont, il subit les influences méditerranéennes quand l'influence océanique s'étend sur l'intégralité du bassin. Son alimentation est surtout pluviale, ce qui explique les variations de débits. En hiver, les crues sont fréquentes et de juillet à septembre on peut observer de graves problèmes d'étiages. Le régime du Lot, dans le périmètre du site Natura 2000, est artificialisé du fait de la présence d'ouvrages hydroélectriques sur une grande partie de son cours. De Saint-Laurent d'Olt à Espalion, le site est traversé par la rivière Lot et ses affluents, et est constitué des terres agricoles et forestières qui la jouxtent. Plus en aval, entre Espalion et Grand-Vabre, le site Natura 2000 correspond essentiellement à la rivière Lot.

***** ENJEUX RECENSÉS

Plusieurs éléments ont concouru au classement de cette zone en site d'intérêt communautaire. Hormis les deux espèces d'intérêt communautaire que sont la Loutre et le Chabot (poisson), il faut noter la présence d'autres espèces d'intérêt communautaire :

- $\bullet \text{ 2 espèces de poissons : la lamproie de Planer } \textit{(Lampetra planeri)} \text{ et le toxostome } \textit{(Chondrostoma toxostoma)}, \\$
- 3 espèces d'odonates : le gomphus de Graslin (Gomphus graslinii), la cordulie splendide (Macromia splendens) et la cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii),
- 2 espèces de chauves-souris : Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

Le site a également été désigné pour la présence de plusieurs habitats d'intérêt communautaire :

- · Landes sèches européennes
- Prairies maigres de fauche de basse altitude
- · Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae).

ÉTAT DE CONSERVATION

Les habitats naturels liés aux pratiques agricoles sont dans un état de conservation moyen, en raison des évolutions des pratiques (abandon du pâturage et de la fauche). Il faut souligner la présence de la Loutre d'Europe, espèce qui avait disparu et revient coloniser progressivement et naturellement les cours d'eau.

❖ OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Les actions à mener en priorité sur le site concernent :

- · le maintien des milieux ouverts et des prairies
- · la conservation des linéaires boisés et des structures arborées
- · la conservation, voire la restauration, des habitats riverains favorables aux espèces aquatiques



« Buttes témoins des avant-causses »

FR7300854



SURFACE : 2 325 ha **ALTITUDE :** 550 m à 870 m

COMMUNES CONCERNÉES:

Surface de chaque commune intégrée dans le périmètre : Aguessac 206 ha / Compeyre 432 ha / Millau 265 ha / Mostuéjouls 329 ha Rivière-sur-Tarn 1082 ha / Verrières 11 ha

* DESCRIPTION DU SITE

D'un point de vue géologique, les buttes témoins des avant-causses comprennent des terrains de l'ère secondaire, calcaires à chailles et dolomies du Bajocien. Ce site comprend également des terrains marneux et des calcaires argileux. Ainsi, le site s'étend à l'ouest de la vallée du Tarn, où l'érosion a isolé une série de buttes témoins jurassiques ceinturées de talus marneux.

Les buttes témoins sont caractérisées par leurs parois et leurs corniches calcaires, recouvertes de pelouses, de landes et de taillis de chênes pubescents. Une partie du site est constituée par une remarquable chênaie verte, qui témoigne des influences méditerranéennes marquées en cet endroit.

Le site est notamment exploité par l'agriculture (arboriculture-viticulture).

Les données climatiques les plus proches concernent la ville de Millau (à environ 5 km du site). Les précipitations annuelles moyennes s'élèvent à 730 mm, la température moyenne du mois le plus chaud (juillet ou août) est de 20 °C; la température moyenne du mois le plus froid (janvier) est de 2,7 °C. Il convient de noter particulièrement la sécheresse du climat local.

Composition globale du site (surface totale : 2357 ha)	surface sur le site (%)
Forêts	1,69
Fruticées, landes, pelouses	10,29
Zones humides, prairies humides	0,05
Autres (cultures, plantations, affleurements marneux, éboulis, agglomérations)	87,97
Total	100%

***** ENJEUX RECENSÉS

En bordure de la Jonte et du Tarn, on trouve un sol sableux et limoneux, profond et riche où quelques parcelles de maraîchage et de maïs fourrager sont irriguées.

Sur les coteaux plus ou moins en pente, le sol est moins profond et généralement caillouteux donc drainant. Il y a encore quelques cultures en terrasses. Plus haut, on trouve des plateaux de type caussenard.

La plus grande surface du site Natura 2000 est constituée de sol maigre, très superficiel et très caillouteux, très sensible à la sécheresse.

Le site est caractérisé par une forte présence des activités agricoles, très diverses, puisqu'on y trouve : ovins lait, fruitiers (cerises, prunes, abricots, pêches, pommes), vignes, maraîchage...

Cette évolution est relativement récente et a contribué à la modification des paysages de ces secteurs favorables à l'agriculture. Le développement de l'agriculture et la transformation des milieux naturels en cultures de toute sorte ont donc eu pour conséquence la disparition d'habitats naturels et de milieux au détriment du développement économique de la vallée.

Présentation des Habitats d'intérêt communautaire :

8 types d'habitats d'intérêt communautaire ont été décrits dans le site. La surface cumulée occupée par les différents habitats d'intérêt communautaire représente environ 12 % de la surface totale du site Natura 2000.

Habitat d'intérêt communautaire	surface sur le site (ha)
Prairies des plaines médio-européennes à fourrage (6510)	72,02
Prairie humide méditerranéenne haute (6420)	0,14
Mésobromion des causses (6210)	126,02
Mare à Chara et prairie humide méditerranéenne haute (3140 x 6420)	0,69
Landes en coussinets à Genista lobelii et G. pulchella (4090)	3,87
Fruticées à buis (5110)	41,07
Forêts de chêne vert supra-méditerranéenne (9340)	39,78
Grottes non exploitées par le tourisme (8310)	
Total	283,59 ha (12 %)

***** ÉTAT DE CONSERVATION

L'état de conservation est moyen pour les habitats liés aux activités agricoles (landes, prairies, pelouses). Les habitats forestiers (forêt de chêne vert) sont en bon état.

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Le document d'objectifs du site est intitulé « Gorges du Tarn et de la Jonte », qui regroupe les 4 sites Natura 2000 suivants :

• ZPS FR7312006 « Gorges du Tarn et de la Jonte »

• ZSC FR7300848 « Gorges du Tarn » FR7300849 « Gorges de la Jonte »

FR7300854 « Buttes témoins des avant-causses »

Les actions sur le site visent en priorité à maintenir les activités agricoles favorables aux habitats d'intérêt communautaire. Les Chiroptères sont sans doute bien présents (habitations, grottes, arbres, caves...), mais il est nécessaire de mener des études d'inventaires pour mieux localiser les populations et mettre en place des actions de protection.



« Gorges de la Jonte »



SURFACE : 778 ha **ALTITUDE :** 400m à 900 m

COMMUNES CONCERNÉES ET SURFACE DANS LE PÉRIMÈTRE NATURA 2000 :

Peyreleau 171 ha / Veyreau 607 ha

* DESCRIPTION DU SITE

Situé sur les corniches du Causse Noir, en rive gauche de la Jonte, qui se jette dans le Tarn à Peyreleau. Il est constitué d'un ensemble de gorges et de corniches avec végétation rupicole, landes et taillis de chênes pubescents et de pins sylvestres. On y connaît de nombreuses grottes et une ripisylve en fond de vallée. Les données climatiques les plus proches concernent la ville de Millau (à environ 5 km du site). Les précipitations annuelles moyennes s'élèvent à 730 mm, la température moyenne du mois le plus chaud (juillet ou août) est de 20 °C; la température moyenne du mois le plus froid (janvier) est de 2,7 °C. Il convient de noter particulièrement la sécheresse du climat local.

COMPOSITION GLOBALE DU SITE

Pelouses sèches, Steppes Landes, Broussailles, Recrus 8% 25% Terres agricoles
Complexe rocheux
Forêts caducifoliées
Forêts de résineux
Forêts mixtes
Eaux, rivières
Plantations
Zones urbanisées, routes...

3%
Zomes urbanisées, routes...
2%

* ENJEUX RECENSÉS

Le site est composé pour l'essentiel de rochers et de forêts, sur des pentes fortes. De nombreux affleurements rocheux, falaises et éboulis marquent les paysages.

La présence de la Jonte en fond de vallée apporte une richesse complémentaire aux milieux terrestres avec une ripisylve localement intéressante.

L'intérêt floristique des milieux rocheux et rocailleux (falaises, dolomies, éboulis...) est très important, on y trouve plusieurs espèces protégées au niveau national ou régional, et de nombreuses endémiques.

Le site est également très remarquable pour la nidification d'oiseaux rupestres. Les bois sont également riches d'espèces végétales plus fraîches et accueillent des espèces animales variées.

3 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés.

Habitat d'intérêt communautaire	surface sur le site (ha)
5110. Fruticées à buis	0,25
9150. Hêtraie à laîches	251,52
9150 (bis). Pineraie de substitution. à la hêtraie à laîches	251,26
TOTAL	503,03 (62 %)

***** ÉTAT DE CONSERVATION

Les habitats sont dans un bon état de conservation. Celui-ci est notamment lié à la non-gestion et à la gestion de la fréquentation humaine pour les activités de pleine nature.

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Le document d'objectifs du site est intitulé « Gorges du Tarn et de la Jonte », qui regroupe les 4 sites Natura 2000 suivants :

• ZPS FR7312006 « Gorges du Tarn et de la Jonte »

• ZSC FR7300848 « Gorges du Tarn » FR7300849 « Gorges de la Jonte »

FR7300854 « Buttes témoins des avant-causses »

Les actions validées dans le document d'objectifs comportent plusieurs axes, dont notamment :

- conserver les bois sénescents et les arbres à cavités
- favoriser les habitats favorables aux chiroptères
- favoriser la dynamique naturelle des forêts d'intérêt communautaire
- $\boldsymbol{\cdot}$ concilier les pratiques de loisirs et la préservation des espèces et de leurs habitats
- sensibiliser les acteurs locaux et le grand public aux enjeux liés aux activités de loisirs

« Gorges du Tarn »

FR7300848



SURFACE: 489 ha
ALTITUDE: 400m à 1000 m

COMMUNES CONCERNÉES:

Mostuéjouls.

DESCRIPTION DU SITE

Les gorges et corniches du Tarn dominent la rivière Tarn dans le département de l'Aveyron.

Particulièrement profondes, elles séparent le Causse Méjean du Causse de Sauveterre, par une tranchée de 500m de profondeur par endroits.

La végétation est essentiellement constituée de landes et de taillis à buis et à chênes pubescents.

D'un point de vue géologique, le site comprend des terrains sédimentaires de l'ère secondaire, avec des calcaires et des dolomies.

Les données climatiques les plus proches concernent la ville de Millau (à environ 5 km du site). Les précipitations annuelles moyennes s'élèvent à 730 mm, la température moyenne du mois le plus chaud (juillet ou août) est de 20 °C; la température moyenne du mois le plus froid (janvier) est de 2,7 °C. Il convient de noter particulièrement la sécheresse du climat local.

COMPOSITION GLOBALE DU SITE

Pelouses, landes, recrus, broussailles	60%
Terres agricoles	6%
Forêts caducifoliées	9%
Forêts mixtes	3%
Rochers, éboulis	7%
Eaux, rivières	5%
Plantations, vergers, vignes	5%
Autres terres, zones urbanisées, routes	5%

***** ENJEUX RECENSÉS

La végétation est marquée par des influences méditerranéennes, qui se traduisent par la présence d'espèces telles que le chêne vert ou le genévrier de Phénicie. L'intérêt botanique est bien connu depuis longtemps avec une flore riche de plantes endémiques et rares.

L'intérêt paysage est de premier plan au niveau national et vaut à tout l'ensemble des gorges du Tarn d'être reconnu par le classement ou l'inscription (selon les tronçons).

Les cirques sont remarquables, dont celui de Saint-Marcellin, qui caractérise le site Natura 2000.

Il faut également noter la présence du Castor d'Europe dans les gorges, et le retour de la loutre. Le mouflon de Corse a été introduit sur la commune et se disperse aux alentours. On peut également observer la genette, le putois, la fouine, la martre, le blaireau, le renard...

Les oiseaux rupestres sont très particuliers comme le tichodrome échelette, le merle de roche et le martinet alpin. Le crave à bec rouge niche dans les falaises, ainsi que les vautours, faucons pèlerins...

Les zones bien exposées sont favorables à la présence du lézard ocellé, alors que la rivière, très appréciée des pêcheurs, accueille truites, barbeaux...

2 types d'habitats d'intérêt communautaire ont été décrits dans le site. La surface cumulée occupée par les différents habitats d'intérêt communautaire représente environ 4,5 % de la surface totale du site Natura 2000.

Habitat d'intérêt communautaire	surface sur le site (%)
bancs de graviers végétalisés (3270)	6,94
mésobromion des causses (6210)	14,86
Total	21,8 ha (4,45 %)

***** ÉTAT DE CONSERVATION

L'état de conservation est jugé comme moyen.

La principale menace est liée aux variations de régimes hydrauliques consécutifs aux crues (habitats et espèces aquatiques) et à l'abandon de gestion pour les habitats de pelouses.

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Le document d'objectifs du site est intitulé « Gorges du Tarn et de la Jonte », qui regroupe les 4 sites Natura 2000 suivants :

• ZPS FR7312006 « Gorges du Tarn et de la Jonte »

• ZSC FR7300848 « Gorges du Tarn » FR7300849 « Gorges de la Jonte »

FR7300854 « Buttes témoins des avant-causses »

Les actions validées dans le document d'objectifs comportent plusieurs axes, dont notamment :

- conserver les habitats d'intérêt communautaire en informant leurs propriétaires et gestionnaires (habitats menacés de destruction par méconnaissance)
- conserver les bois sénescents et les arbres à cavités
- favoriser les habitats favorables aux chiroptères
- concilier les pratiques de loisirs et la préservation des espèces et de leurs habitats, notamment celles liées aux cours d'eau
- $\boldsymbol{\cdot}$ sensibiliser les acteurs locaux et le grand public aux enjeux liés aux activités de loisirs.



« Vallée du Tarn de Brousse-le-Château aux gorges »

FR7300847



SURFACE: 3 713 ha

ALTITUDE: entre 210 m et 700 m

COMMUNES CONCERNÉES:

Ayssènes / Broquiès / Brousse-le-Château / Montclar / Saint-Izaire / Saint-Rome-de-Tarn / Saint-Victor-et-Melvieu / Le Truel / Viala-du-Tarn / Villefranche-de-Panat

* DESCRIPTION DU SITE

Le site suit les contours de la vallée du Tarn et de quelques affluents de faible taille. La topographie est donc essentiellement déterminée par les versants. La rivière est encaissée, de sorte que le fond de vallée se limite essentiellement au lit majeur de la rivière Tarn. Les versants de la partie centrale sont particulièrement abrupts et rocheux, déterminant le secteur dit des «Raspes du Tarn». Le Tarn est un affluent de la Garonne de régime pluvio-nival méditerranéen et océanique, caractérisé par des fluctuations saisonnières de débit bien marquées, avec des crues d'hiver-printemps. Son débit moyen présente deux pics : en décembre et en février-mars. On rappelle cependant que la forte présence d'ouvrages hydroélectriques sur la zone d'étude uniformise ce débit et modifie fortement le régime hydraulique. Le site correspond à une vallée encaissée. Le Tarn est, dans ce secteur, caractérisé par une forte présence d'ouvrages hydroélectriques.

Du fait de sa position géographique, le climat de la zone d'études se caractérise par des influences méditerranéennes, atlantiques et continentales. A ces influences s'ajoutent l'effet de la topographie, essentiellement l'opposition adret/ubac entre les deux versants de la vallée, et, dans une moindre mesure de l'altitude.

La température moyenne annuelle est de 11,6 °C. Les étés sont chauds et les hivers relativement doux (températures minimales toujours positives). Les précipitations sont relativement abondantes (900 mm par an). Elles marquent un minimum en juillet et un maximum en octobre mais sont bien réparties sur le reste de l'année, avec une absence de mois sec.

La géologie du site est diversifiée et conditionne fortement la végétation.

La majeure partie du site est occupée par des grès en alternance avec des roches métamorphiques (schistes, granite, amphibolites) et, plus localement, des roches sédimentaires (siltites). Ces substrats génèrent ainsi des sols faiblement à moyennement acides, avec des variations spatiales peu marquées.

Sur une petite partie amont, au niveau de Saint-Rome-de-Tarn, la roche mère est caractérisée par des substrats alcalins : mares, grès et dolomies qui forment les falaises visibles depuis la vallée.

Ce secteur apporte une diversité importante tant la différence est visible au niveau de la végétation, nettement calcicole dans cette partie du site.

Les forêts couvrent l'essentiel de la surface du site, ce qui est à relier d'une part à la forte déprise agricole, d'autre part à la présence ancienne de châtaigneraies sur des versants entiers.

Les landes sont peu présentes sur le site puisqu'elles ne recouvrent que 1 % de sa surface.

***** ENJEUX RECENSÉS

Le tableau ci-dessous récapitule la liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés.

Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Surface ha	Milieux fréquentés
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210	3,35	0,09%
Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines	6430		
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	37,87	1,02%
Saulaies riveraines des cours d'eau des Pyrénées et des Cévennes	3240-2	4,46	0,12%
Rivières eutrophes, neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots	3260-5	3,81	0,10%
Bidention des rivières et Chenopodion rubri (hors Loire)	3270-1	1,12	0,03%

Landes atlantiques sèches méridionales	4030-6	12,18	0,33%
Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	6220*	3,09	0,08%
Prés humides mediterranéens du Languedoc	6420-4	1,14	0,03%
Communautés des sources et suintements carbonatés	7220-1*	0,09	0,00%
Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales	8150-1	6,16	0,17%
Falaises et rochers dolomitiques supraméditerranéens	8210-13	4,49	0,12%
Falaises siliceuses des Cévennes	8220-14	11,43	0,31%
Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes	8230-4	5,99	0,16%
Tiliaies hygrosciaphiles, calcicoles à acidiclines, du massif central et des Pyrénées	9180-10*	4,00	0,11%
Saulaies arborescentes à Saule blanc	91EO*	4,69	0,13%

16 habitats d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires, ont été identifiés sur le site.

Les habitats d'intérêt communautaire occupent 2,8 % de la surface du site. Cette valeur est très faible, elle doit cependant être mise en relation avec la nature très ponctuelle ou linéaire de beaucoup des habitats d'intérêt communautaire présents : en particulier les habitats rocheux, les sources et les habitats riverains.

ÉTAT DE CONSERVATION

Les habitats d'intérêt communautaire présents occupent une très faible part de la surface du site et sont souvent morcelés ou imbriqués avec d'autres habitats.

Leur état de conservation est jugé moyennement dégradé à bon, à l'exception de l'habitat de prairies maigres de fauche, qui est fortement dégradé, du fait de pratiques agricoles peu favorables (amendements, rotation avec des cultures et des pâtures), et de la déprise favorisant un envahissement par la fougère aigle ou le Brachypode selon les secteurs.

Parmi les habitats moyennement dégradés, trois sont essentiellement menacés par l'abandon du pastoralisme, les landes à Callune, les prés humides méditerranéens et les pelouses annuelles.

Les habitats riverains et aquatiques sont généralement peu à moyennement dégradés. Parmi les menaces identifiées, on peut citer les espèces invasives et l'eutrophisation. L'impact de la modification du régime de crues, déterminant pour les forêts alluviales, les formations pionnières à saule arborescent et les végétations de bancs de graviers, est plus difficile à évaluer, alors que cette modification est effective depuis la création des barrages (1929 pour le barrage du Pinet). Il est cependant fortement probable que ces habitats étaient nettement plus étendus avant la création des ouvrages hydroélectriques.

Les habitats rocheux font l'objet de peu de dégradations. La dynamique de fermeture peut être accélérée par l'abandon du pastoralisme.

Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Etat de conservation global
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210	Moyennement dégradé
Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines	6430	Moyennement dégradé
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	Fortement dégradé
Saulaies riveraines des cours d'eau des Pyrénées et des Cévennes	3240-2	Bon
Rivières eutrophes, neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots	3260-5	Moyennement dégradé
Bidention des rivières et Chenopodion rubri (hors Loire)	3270-1	Bon
Landes atlantiques sèches méridionales	4030-6	Moyennement dégradé
Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	6220*	Moyennement dégradé
Prés humides méditerranéens du Languedoc	6420-4	Moyennement dégradé

-	
١.	
٠.	1
١.	/
	,

Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Etat de conservation global
Communautés des sources et suintements carbonatés	7220-1*	Moyennement dégradé
Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales	8150-1	Moyennement dégradé
Falaises et rochers dolomitiques supraméditerranéens	8210-13	Bon
Falaises siliceuses des Cévennes	8220-14	Bon
Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes	8230-4	Moyennement dégradé
Tiliaies hygrosciaphiles, calcicoles à acidiclines, du Massif central et des Pyrénées	9180-10*	Bon
Saulaies arborescentes à Saule blanc	91EO*	Moyennement dégradé

Habitats d'espèces :

Le site Natura 2000 est désigné en particulier en raison pour 3 espèces d'Odonates (Libellules) d'IC :

- Cordulie splendide (Macromia splendens)
- · Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)
- Gomphe de Graslin (Gomphus graslinii)

POISSONS

Le barbeau méridional (Barbus meridionalis), d'intérêt communautaire, est présent sur des petits affluents du Tarn.

MAMMIFÈRES

Le castor d'Europe et la loutre d'Europe sont présents sur le Tarn.

Espèce	Tendance	Principales menaces
Castor	Stable	Barrages et seuils infranchissables et incontournables (cloisonnement des populations) Développement de l'urbanisation des berges Déboisement des berges (destruction des principales ressources alimentaires et des gîtes) Développement d'espèces végétales exotiques
Loutre	(extension lente)	Destruction des habitats aquatiques (déboisement de berges, travaux dans le lit du cours d'eau, développement de cultures intensives au bord des cours d'eau, etc.) Pollutions du milieu aquatique et contamination par les biocides (pesticides, PCB et métaux lourds) Dérangements et perturbations (tourisme nautique et sports associés) Collisions routières (facteur de mortalité accidentelle)

Les milieux aquatiques de la zone d'étude abritent une faune variée avec notamment quelques espèces patrimoniales (loutre, castor, libellules).

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Les différentes actions de gestion concernent la conservation des habitats et des espèces, le suivi des espèces et une veille sur les espèces invasives.

Un volet important concerne l'information des propriétaires et gestionnaires sur la présence d'habitats et d'espèces à enjeux. Le risque de destruction par méconnaissance apparaît important (milieux rivulaires et aquatiques notamment). Par ailleurs, la non-gestion est favorable aux habitats forestiers mais défavorable au maintien des habitats gérés par l'agriculture (landes, pelouses).

ZPS « Gorges du Tarn et de la Jonte »

FR7312006



SURFACE: 5 841 ha

COMMUNES CONCERNÉES:

ALTITUDE: entre 380 m et 900 m

La Cresse / Millau / Mostuéjouls / Paulhe / Peyreleau / Rivière-sur-Tarn / Veyreau

DESCRIPTION DU SITE

La ZPS des Gorges du Tarn et de la Jonte FR 7312006 se compose de 3 zones distinctes :

- une partie constituée par un linéaire de falaises et de pentes boisées composant les corniches du causse Noir, en partie sur la vallée du Tarn et les Gorges de la Jonte à l'ubac,
- une partie constituée par un linéaire de falaises dans le début des Gorges du Tarn et une partie de plateau sur le Causse de Sauveterre. Quelques vallons boisés en rive droite du Tarn très favorables au vautour moine y sont adjoints.
- une partie constituée par les Puechs de Fontaneilles et de Suèges avec leurs ceintures de Terres noires. Constituée pour l'essentiel de gorges calcaires qui entaillent les causses Noir, Méjean et de Sauveterre, la ZPS est particulièrement riche en rapaces.

Les versants des gorges sont entaillés par des vallons et ravins boisés qui sont favorables à l'ensemble des rapaces arboricoles.

En marge de ces sites, les terres noires sont également assez riches en passereaux.

***** ENJEUX RECENSÉS

Présentation des oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats :

Les rapaces diurnes sont bien représentés. Les milieux rencontrés, relativement escarpés comme les falaises calcaires mais aussi les pentes boisées parfois raides, sont très propices à la nidification de ces espèces souvent très sensibles au dérangement.

Cinq espèces de rapaces diurnes différentes nichent dans les milieux rupestres du site : le faucon crécerelle, le faucon pèlerin, l'Aigle royal, le Vautour fauve et le Vautour percnoptère.

Concernant les versants, qu'ils soient situés au-dessus des falaises ou au pied de celles-ci et jusqu'à la rivière, leurs fortes pentes boisées et souvent peu exploitées par l'homme sont favorables à la nidification de certains rapaces arboricoles les plus menacés d'Europe comme le vautour moine. On y trouve également le Circaète Jean-le-Blanc, le Milan royal et le Milan noir. Il faut aussi noter la présence d'oiseaux plus communs, comme l'Epervier d'Europe, la Bondrée apivore, la Buse variable et l'Autour des palombes.

Les milieux rencontrés sont également très propices à l'Aigle botté qui semble reconquérir des territoires dans la région et pourrait bien faire son apparition prochaine comme nicheur sur le site.

Les rapaces nocturnes sont bien présents dans la ZPS des Gorges du Tarn et de la Jonte, avec 6 espèces : le Grand-duc d'Europe, la Chouette hulotte, la Chevêche d'Athéna, le Petit-duc, l'Effraie des rochers. La Chouette de Tengmalm n'a pas été notée dans le périmètre, mais la RBI de Madasse et les gorges de la Jonte pourraient lui être favorables.

La ZPS des Gorges du Tarn et de la Jonte a un fort potentiel d'accueil pour les espèces de rapaces. Il n'en demeure pas moins que d'autres oiseaux s'y reproduisent également : Martinet alpin, Hirondelle de rochers, Monticole bleu, Crave à bec rouge, Pic noir, Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur. En hiver, le tichodrome échelette profite du site.

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (arrêté de désignation de la ZPS)			
A092	Aigle botté	Hieraaetus pennatus	
A091	Aigle royal	Aquila chrysaetos	
A246	Alouette lulu	Lullula arborea	
A072	Bondrée apivore	Pernis apivorus	
A379	Bruant ortolan	Emberiza hortulana	
A080	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	
A346	Crave à bec rouge	Pyrrhocorax pyrrhocorax	
A224	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	
A103	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	

A215	Grand duc d'Europe	Bubo bubo
A073	Milan noir	Milvus migrans
A074	Milan royal	Milvus milvus
A236	Pic noir	Dryocopus martius
A338	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio
A078	Vautour fauve	Gyps fulvus
A079	Vautour moine	Aegypius monachus
A077	Vautour percnoptère	Neophron percnopterus

Présentation des habitats d'intérêt communautaire :

Le périmètre de la ZPS se superpose par endroits aux périmètres des trois ZSC « Buttes témoins des avantcausses », « Gorges de la Jonte », « Gorges du Tarn » ; de ce fait, on a pu collecter des informations sur la présence d'habitats d'intérêt communautaire.

La ZPS est concernée par les habitats d'intérêt communautaire suivants :

Code Natura 2000	Intitulé de l'habitat Natura 2000
3270	Banc de graviers végétalisés
4090	Lande en coussinets à Genista lobelii et G. pulchella
5110	Fruticée à buis
6210	Mésobromion des causses (site d'orchidées remarquables)
3140 x 6420	Mare à Chara en mélange avec prairie humide méditerranéenne haute
6420	Prairie humide méditerranéenne haute
6510	Prairie des plaines médio-européennes à fourrage
9150	Hêtraie à laîches
9150	Pineraie de substitution à la hêtraie à laîches
9340	Forêt de Chêne vert supra-méditerranéenne

LA RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS HABITATS EST TRÈS DISTINCTE SELON LES 3 SITES DE ZSC

- · La forêt de Chênes verts n'est présente que dans la partie de la ZPS comprise dans le site « Buttes-témoins des avant-causses ».
- · Les hêtraies et pineraies ne se trouvent que dans les gorges de la Jonte.
- Les zones de pelouses et de fruticées sont surtout présentes dans les « Buttes-témoins des avant-causses ». On constate que les enjeux majeurs reposent :
- sur les habitats des milieux ouverts (pelouses, prairies et éboulis) et les habitats du complexe aquatique (cours d'eau et milieux rivulaires),
- sur la majorité des rapaces (et en particulier les Vautours, Busards cendré et Saint-Martin, Crave à bec rouge) et les espèces d'oiseaux liées aux milieux ouverts et semi-ouverts (tels que Bruant ortolan, Pie-grièche écorcheur,...),
- sur les espèces (hors oiseaux) liées aux milieux aquatiques (Castor, Loutre),
- sur la totalité des chauves-souris inscrites en Annexe 2 de la directive « Habitats » et tout particulièrement, le Petit et le Grand Rhinolophe, le Petit et le Grand Murin.

Espèces	Importance des populations du site	Nicheur	Etat de conservation sur le site	Tendance	Enjeu
Aigle botté	Très faible	non	Mauvais	-	Faible
Aigle royal	Faible	oui	Mauvais à moyen	0 à +	Fort
Alouette lulu	Fort	oui	Moyen à bon	0	Moyen
Bondrée apivore	Faible à moyen	oui	Moyen	0	Moyen
Bruant ortolan	Faible	non	Mauvais		Fort
Circaète Jean le Blanc	Moyen	oui	Moyen	0	Fort

Crave à bec rouge	Moyen	oui	Moyen	0	Fort
Engoulevent d'Europe	Moyen à fort	oui	Moyen	0	Moyen
Faucon pèlerin	Faible à moyen	oui	Moyen	0	Très Fort
Grand-duc d'Europe	Faible à moyen	oui	Moyen	0	Fort
Milan noir	Faible à moyen	oui	Moyen à bon	0 à +	Moyen
Milan royal	Faible	oui	Mauvais à moyen	0 à -	Fort
Pic noir	Moyen	oui	Moyen	0	Moyen
Pie-grièche écorcheur	Moyen à fort	oui	Moyen à mauvais	-	Moyen
Vautour fauve	Moyen à fort	oui	Moyen	+	Très fort
Vautour moine	Moyen	oui	Moyen	++	Très fort
Vautour percnoptère	Faible	oui	Mauvais à moyen	0	Très fort

Enjeux concernant les oiseaux d'intérêt communautaire (espèces inscrites à l'annexe 1 – inscrites à l'arrêté de désignation de la Z.P.S.)

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Le document d'objectifs du site est intitulé « Gorges du Tarn et de la Jonte » et regroupe les 4 sites Natura 2000 suivants :

• ZPS FR7312006 « Gorges du Tarn et de la Jonte »

• ZSC FR7300848 « Gorges du Tarn » FR7300849 « Gorges de la Jonte »

FR7300854 « Buttes témoins des avant-causses ».

Tout en tenant compte des menaces mises en évidence par l'analyse écologique sur les habitats naturels et les espèces, la hiérarchisation des enjeux fait ressortir les principaux objectifs de conservation du site :

- · maintenir et restaurer les milieux ouverts, victimes de la déprise et/ou de l'intensification agricole,
- préserver le fonctionnement naturel et la bonne qualité du système aquatique (cours d'eau et milieux rivulaires) dans sa globalité,
- adapter et encadrer les pratiques d'activités de loisirs (et dans une moindre mesure les activités agricoles et sylvicoles) et maîtriser la fréquentation du site, pour pallier la détérioration de certains milieux et le dérangement de certaines espèces.

Ces principaux objectifs de conservation sont déclinés en plusieurs actions de gestion thématiques, élaborées lors des groupes de travail regroupant l'ensemble des acteurs ayant compétences sur le territoire (groupe « agriculture – sylviculture », « eau », « loisirs – tourisme »).

ZPS « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants »

FR7312007



SURFACE : 23 055 ha en Aveyron, sur un total de 28116 ha **ALTITUDE :** 360 m à 1354 m

* DESCRIPTION DU SITE

La ZPS « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » s'étend sur 28116 ha et sur les deux départements de l'Aveyron (82 %) et du Gard (18 %).

Les gorges séparent le Causse du Larzac du Causse Noir. Le dénivelé est important.

C'est un magnifique ensemble de gorges avec des parois et des corniches calcaires. En contrebas, on longe le cours rapide de la Dourbie qui se jette dans le Tarn à Millau. La Dourbie prend sa source 60 km plus haut, sur les pentes du massif de l'Espérou.

L'ensemble du site est très pittoresque (nombreux sites inscrits et classés) avec des points de vue (Cantobre, Saint-Véran...), des grottes, des falaises abruptes, des chaos ruiniformes (Montpellier-le-Vieux) et des résurgences (l'Espérelle, le Durzon). Le périmètre s'étale en partie sur le Causse Bégon, le Causse Noir et le Larzac. La végétation est formée de pelouses xérothermiques, de landes, de taillis de chênes pubescents, de hêtres et de pins sylvestres. Les cultures et les ripisylves à aulnaie-saulaie alternent au fond de la vallée.

La ZPS « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » offre une grande variété de milieux : agro-pastoraux (pelouses, prairies et champs cultivés), bois et forêts (feuillus, conifères et peuplements mixtes), rupestres (escarpements rocheux, chaos, falaises) et aquatiques (cours d'eau, habitats fluviaux). Cet espace offre de nombreux sites de reproduction et de nombreux territoires de chasse (sites d'alimentation) favorables aux oiseaux. La cartographie des formations végétales couplée à la cartographie des zones de répartition des oiseaux permet de repérer avec précision ces habitats d'espèces.

La ZPS « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » s'avère donc indispensable à la survie de plusieurs espèces d'oiseaux et requiert une importance nationale pour certaines d'entre elles, notamment pour les rapaces et les oiseaux des milieux ouverts.

ENJEUX RECENSÉS ET ÉTAT DE CONSERVATION

Présentation des oiseaux d'intérêt communautaire (arrêté de désignation de la ZPS)

Espèce	Tendance	Principales menaces
Aigle botté	+	 Interventions forestières (coupe, création de pistes forestières,), qui ont un impact sur son habitat Travaux réalisés pendant des périodes non favorables (période de reproduction)
Aigle royal	0 à +	 Dérangements et perturbations (sentiers en corniches, sites d'escalade ou de via-ferrata, chasse photographique) aux abords des sites de nidification Réseau électrique à moyenne tension Faible disponibilité alimentaire (lagomorphes, jeunes ongulés, carnivores terrestres) Tir de braconnage
Alouette lulu	0	Disparition progressive des milieux ouverts et semi-ouverts (fermeture)
Bondrée apivore	0	 Traitement biocides dans les cultures Périodes d'interventions des travaux forestiers Disparition progressive des populations d'hyménoptères (entraînant la régression des ressources trophiques)
Bruant ortolan		Fermeture des milieux (modifications des activités pastorales) Intensification de l'agriculture (remembrement, emploi massif de biocides)

Busard cendré	Effectifs fluctuants	Destruction des sites de nidification liée aux activités agricoles (fauches, moissons). Mécanisation et intensification de l'agriculture, dates d'intervention des travaux agricoles non favorables.
Busard Saint Martin	0 à -	 Destruction des sites de nidification liée aux activités agricoles (fauches, moissons) et forestières (coupes). Dates d'intervention des travaux agricoles et forestiers non favorables.
Circaète Jean le Blanc	0	Dérangements et perturbations (sentiers en corniches, sites d'escalade ou de via-ferrata, chasse photographique, interventions forestières) aux abords des sites de nidification. Fermeture des milieux (abandon du pâturage). Disparition progressive des murets et clapas, mares, mécanisation agricole (entraînant la régression des ressources trophiques).
Crave à bec rouge	0	 Fermeture des milieux (abandon des pratiques agro-pastorales). Utilisation massive des insecticides (diminution des ressources trophiques). Dérangements et perturbations aux abords des sites de nidification.
Engoulevent d'Europe	0	 Usage massif d'insecticides. Trafic routier (impact par collisions). Morcellement des milieux (création de pistes) isolant les populations.
Faucon pèlerin	0	• Dérangements et perturbations (sports de pleine nature, sentiers en corniches, sites d'escalade ou de via-ferrata, chasse photographique) aux abords des sites de nidification.
Fauvette pitchou	Effectifs fluctuants	 Intensification de l'agriculture et reboisement massif. Surpâturage empêchant le développement minimum d'une végétation buissonnante. Morcellement des parcelles et création d'îlots fragilisant les populations.
Grand Duc d'Europe	0	 Raréfaction récente des lagomorphes, ressources alimentaires réduites. Destruction par tirs. Mortalité liée au réseau électrique à moyenne tension. Dérangements et perturbations (sports de pleine nature, chasse photographique) des sites de nidification.
Milan noir	0 à +	Grande vulnérabilité au poison (campagne d'empoisonnement anticampagnols, utilisation de la Bromadiolone). Disparition progressive des espèces proies (passereaux, micromammifères, macro-insectes).
Milan royal	0 à -	 Grande vulnérabilité au poison (campagne d'empoisonnement anticampagnols, utilisation de la Bromadiolone). Disparition progressive des espèces proies (passereaux, micromammifères, macro-insectes).
Oedicnème criard	-	 Abandon des pratiques agro-pastorales traditionnelles (fermeture des milieux). Régression/disparition de l'entomofaune. Dérangements et perturbations (travaux agricoles/forestiers et activités de loisirs) des sites de vie.
Pic noir	0	• Non maintien de peuplements forestiers en vieillissement (gros et vieux arbres, arbres morts).
Pie-grièche écorcheur	-	 Fermeture des milieux (abandon des pratiques agro-pastorales). Intensification de l'agriculture (arrachage des haies, arasement des fossés, des talus, usage des phytocides et biocides, progression des zones cultivées au profit des prairies). Travaux forestiers (dégagements) dans les jeunes forêts de pins lors de la période de nidification.
Pipit rousseline	-	 Fermeture progressive des milieux steppiques. Morcellement des parcelles (créant des îlots fragilisant les populations). Utilisation massive des biocides.
Vautour fauve	+	 Abandon des pratiques pastorales (accès aux ressources trophiques). Mortalité liée au réseau électrique à moyenne tension. Grande vulnérabilité au poison (antiparasites externes employés chez les ovins). Dérangements et perturbations (sentiers de corniches, sites d'escalade ou de via-ferrata, chasse photographique) aux abords des sites de nidification.

.....

\mathbf{T}	٠
-\	/
١.	/

Vautour moine	++	 Abandon des pratiques pastorales (accès aux ressources trophiques). Dérangements et perturbations (sentiers en corniches, sites d'escalade ou de via-ferrata, chasse photographique) aux abords des reposoirs et des vires. Interventions forestières (coupes) aux abords des sites de nidification. Mortalité liée au réseau électrique à moyenne tension. Grande vulnérabilité au poison (antiparasites externes employés chez les ovins).
Vautour percnoptère	0	 Abandon des pratiques pastorales (accès aux ressources trophiques). Grande vulnérabilité au poison. Dérangements et perturbations (sentiers de corniches, sites d'escalade ou de via ferrata, chasse photographique) aux abords des sites de nidification.

OBJECTIFS DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Le document d'objectifs du site est intitulé « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », et regroupe les 5 sites Natura 2000 suivants :

• ZPS FR7312007 « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants »

• ZSC FR7300850 « Gorges de la Dourbie » FR7300851 « Gorges de Trévezel » FR7300857 « Les Alasses »

FR7300858 « Chaos ruiniforme du Rajal del gorp »

Les actions de gestion concernent le maintien des milieux ouverts par l'agriculture (zones d'alimentation et de reproduction) et la préservation des milieux forestiers favorables.

Un autre volet d'actions important est consacré à la prise en compte des enjeux liés aux oiseaux dans le développement des activités de pleine nature (réflexion sur des projets d'aménagements, appui aux organisateurs de manifestations sportives, information et formation, suivi d'espèces...).



❖ 5.3 LE PROJET DE TERRITOIRE N'EST PAS SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES SITES NATURA 2000

L'ensemble des sites Natura 2000 sont considérés dans le DOO du SCoT comme des Réservoirs de biodiversité d'enjeu régional.

Les séquences ERC prévues assurent la protection de ces espaces et la prise en compte des documents d'objectifs de chaque zone Natura 2000.

La mesure 3.4.5.2 du DOO « Mesures transversales relatives aux réservoirs de biodiversité » précise :

Il faudra appliquer des mesures spécifiques relatives aux Réservoirs de biodiversité d'intérêt régional dans leur ensemble. En complément des mesures mentionnées en 3.3.3.1 : dans les ZNIEFF, les documents d'urbanisme prendront en compte les espèces et milieux qui justifient la ZNIEFF, dans les zones Natura 2000, les documents d'urbanisme des communes prendront en compte les Documents d'objectifs (DOCOB),

Dans le périmètre des Réservoirs de biodiversité d'intérêt régional, les documents d'urbanisme privilégieront l'urbanisation en dehors des aires fonctionnelles pour la biodiversité. Les documents d'urbanisme identifieront les espaces pouvant faire l'objet d'une protection règlementaire afin de protéger les composantes les plus remarquables de la Trame Verte et Bleue, notamment par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Réserves naturelles (nationale ou régionales), Espaces naturels sensibles.

La mesure 3.4.12 du DOO « Les milieux rocheux » précise :

Les documents d'urbanisme doivent : • préciser et délimiter les réservoirs de biodiversité liés à un milieu rocheux,

- encourager la préservation de ces milieux, voire envisager une protection réglementaire (APPB, RNN, RNR, RBI), éviter d'ouvrir ces espaces à l'urbanisation,
- prendre en compte les DOCOB pour les sites Natura 2000,
- adapter la fréquentation des sites à la sensibilité écologique des milieux et

des espèces par la maîtrise des accès et l'information des visiteurs afin de préserver la faune, la flore et les milieux naturels. Pour les sites les plus sensibles au dérangement (nidification d'espèces rares), seront définies des Zones de sensibilité majeure (ZSM).

Lorsque les documents d'urbanisme prévoiront une extension urbaine limitée respectant les principes d'urbanisation définis au 2.1.2 dans une zone cœur, notamment une zone érodée, et qu'aucune solution d'évitement n'est envisageable (cf. 2.1.2.1), alors la séquence « éviter, réduire compenser » s'applique. Le projet sera positionné de préférence dans une zone rocheuse, notamment une zone érodée dégradée (altérée par le prélèvement ou le dépôt de matériaux par exemple) et peu riche du point de vue de la biodiversité. Sinon, la limitation de l'effet du projet visera à conserver des espaces érodés en bande dans le sens de la pente et en évitant les obstacles à l'écoulement au sein de la zone aménagée; la compensation visera à restaurer un milieu similaire à proximité ou en périphérie de la zone cœur concernée.

Objectifs du PADD	Mesures du DOO Biodiversité, paysages, agriculture	Impacts sur les enjeux de biodiversité remarquable
Objectif n° 29 : protéger les forêts anciennes et matures par des classements de protection ou l'application d'une exploitation forestière durable. Objectif n°33 : garantir la continuité écologique des cours d'eau. Des micro-barrages hydro-électriques pourront être aménagés sur les seuils existants, en intégrant	BIODIVERSITE 3.4.5.1. Mesures transversales relatives aux réservoirs de biodiversité: () « Les documents d'urbanisme limiteront l'urbanisation dans les zones cœurs. Il pourra être autorisé: »	
les aménagements facilitant la fonctionnalité écologique Objectif n°34 : interdire tout type d'aménagement sur les zones humides Objectif n°35 : préservation de la biodiversité et maintien de l'activité agropastorale sur les Grands Causses	Une extension urbaine limitée.	Pas d'impact sur les habitats et espèces, puisque les périmètres d'intérêt communautaire sont hors zones urbaines. Les outils cartographiques de localisation des habitats remarquables seront utilisés. Pour les espèces éventuellement détectées lors des études préalables, on appliquera la séquence ERC.
	Les équipements liés à l'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et les voies d'accès strictement liés à ces équipements.	Lorsque ces projets sont situés dans un périmètre Natura 2000, ils sont soumis à une étude d'évaluation des incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le(s) site(s) a (ont) été désigné(s). En fonction des conclusions, les projets font l'objet d'amendements, de modifications
	Les infrastructures d'intérêt général (conduite de gaz, télécommunications, lignes électriques) et les voies d'accès strictement liées à ces infrastructures, y compris les voies d'accès aux infrastructures de production d'ENR.	
	Les liaisons douces (cheminements piétonniers, pistes cyclables).	Ces aménagements sont en principe basés sur des tracés existants. L'évaluation des incidences consiste alors à estimer divers éléments: surfréquentation éventuelle (risque de piétinements de milieux sensibles, dérangement d'espèces en période de reproduction ou d'hivernage), équipements connexes et travaux de mises au gabarit (parkings, accès), développement d'évènementiels

$\boldsymbol{\tau}$	- 7
١.	_/
_ \	/
٠,	,
٠,	/

T 101	w
Les bâtiments et installations nécessaires à des activités participant à l'entretien et à la gestion écologique des espaces : agriculture (abris de troupeau), sylviculture (pistes et routes forestières, plateformes de stockage du bois, citerne), constructions légères nécessaires à l'accueil du public dans le cadre d'une mise en valeur des intérêts écologiques des sites.	Les sites gérés par l'agriculture représentent 41% des surfaces désignées au réseau Natura 2000 en France. Ceci signifie que la pérennité de l'activité agricole, et notamment pastorale, est un enjeu primordial pour garantir la conservation de la biodiversité dans les sites de causses et de plateaux (sites directive Habitats et directive Oiseaux). L'accompagnement pour l'implantation des bâtiments et installations qui peuvent permettre à l'activité pastorale de perdurer permet de respecter les enjeux énoncés dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000: choix de localisation hors surfaces d'Habitats d'IC, prise en compte des possibilités d'accès, des contraintes liées aux déblaisremblais etc. dimensionnement adapté etc. Concernant la sylviculture, et la création éventuelle de pistes, ces projets font l'objet d'études de schémas de dessertes, auxquelles le Parc est étroitement associé et fournit donc tous les éléments nécessaires à la prise en compte des espèces et des milieux (répartition et cartographies, recommandations pendant et après travaux) Quant aux équipements destinés à valoriser les sites naturels, dans la logique des alinéas ci-dessus, ils seront réfléchis et positionnés en prenant particulièrement en compte la localisation d'habitats et d'espèces rares ou sensibles au dérangement. La connaissance fine connue (ou à compléter au besoin) des enjeux permettra l'élaboration de projets en accord avec leur conservation. Les incidences sur la biodiversité sont intégrés dès la première élaboration de tout projet en site sensible.
Justifier les implantations en zone cœur et l'absence de solution alternative ou de mesures d'évitement	Les éléments de connaissance disponibles dans les Docobs (état des lieux et propositions d'actions) devront permettre de justifier des projets
Préciser les incidences des projets sur le maintien du bon état écologique de la zone concernée	Dans les sites Natura 2000, les études d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 répondent à cet objectif.
Prévoir le maintien des fonctionnalités écologiques des espaces concernés par l'adaptation des projets ou la mise en place de mesures de réduction et, le cas échéant, de compensation.	L'intégrité des sites Natura 2000 et de leurs fonctionnalités sera conservée dès lors que les actions de conservation des Docobs seront respectées et/ou adaptées en fonction des évolutions des milieux et des espèces constatées.

3.4.5.2 Il faudra appliquer des	Lorsque les réservoirs de
mesures spécifiques relatives aux Réservoirs de biodiversité d'intérêt régional dans leur ensemble. En complément des mesures mentionnées en 3.3.3.1	biodiversité sont des sites Natura 2000, il conviendra de se conformer aux objectifs des Docobs et aux actions de conservation listées.
Dans les ENS, les documents d'urbanisme considèreront les plans de gestion et les zones de préemption spécifiques mis en œuvre	Lorsque les ENS sont localisés dans les sites Natura 2000 (cas très largement majoritaire pour le Parc), ils bénéficient de l'accompagnement Natura 2000. Les documents d'objectifs garantissent la préservation de la biodiversité rare.
Dans les ZNIEFF, les documents d'urbanisme prendront en compte les espèces et milieux qui justifient la ZNIEFF	Lorsque les périmètres des ZNIEFF sont superposés avec des sites Natura 2000, les documents d'objectifs garantissent la prise en compte des habitats et espèces rares. Quant aux espèces protégées de flore et de faune qui ne seraient pas repérées dans les Docobs (car non d'IC ou non inventoriées), elles bénéficient de statut de protection et seront donc prises en compte. La localisation précise pourra ponctuellement faire l'objet de compléments d'inventaires (ZNIEFF de type 2 ou de grande taille).
Dans les zones Natura 2000, les documents d'urbanisme des communes prendront en compte les Documents d'objectifs (Docobs).	Les Docobs précisent pour chaque site Natura 2000 les contraintes éventuelles et la localisation des enjeux habitats naturels et habitats d'espèces.
Les documents d'urbanisme identifieront les espaces pouvant faire l'objet d'une protection règlementaire afin de protéger les composantes les plus remarquables de la Trame Verte et Bleue, notamment par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Réserves naturelles (nationale ou régionales), Espaces naturels sensibles	La TVB intègre les sites Natura 2000 comme réservoirs de biodiversité ; les statuts de protection évoqués seront basés sur la présence d'habitats remarquables et/ou d'espèces protégées, ce qui est en cohérence avec le réseau Natura 2000 existant.
PAYSAGES	
3.3.1 prendre en compte Les structures et les éléments paysagers dans l'élaboration des documents d'urbanisme. 3.3.1.1 entité paysagère des causses : interdire les constructions dans les dolines pour protéger les zones cultivables, limiter les constructions en limite des chaos majeurs de façon à ne pas porter atteinte à ces ensembles pittoresques, privilégier la restauration des ruines et le changement de destination des bâtis ; autoriser la construction d'abris de troupeau sur les parcours pour maintenir les espaces ouverts (cf.	Les prescriptions sont en accord, d'une part avec les enjeux habitats naturels et espèces des causses (milieux naturels et flore rares des chaos, dolines cultivées riches en plantes messicoles), et d'autre part avec les enjeux de gestion pour la conservation des milieux ouverts (nécessité de maintien et de restauration du pâturage, entretien par les troupeaux qui nécessitent des aménagements pastoraux), qui représentent un intérêt majeur pour la biodiversité. Les hêtraies peuvent être localement d'intérêt communautaire Natura 2000, et leur gestion prend donc en compte les enjeux de vieillissement des

V

inciter à la coupe des accrus forestiers issus de plantations d'essences allochtones (Pin noir notamment), autoriser la construction d'équipements liés à la production de plaquettes forestières, gérer durablement les hêtraies et les châtaigneraies, prendre en compte les éléments paysagers d'origine naturelle ou bâtis comme les chaos ruiniformes, les roches affleurantes, les buissières, les lavognes, les petites constructions en pierre sèche (...), autoriser le changement de destination des fermes traditionnelles et des jasses (bergeries), privilégier l'implantation des nouvelles habitations en limite des zones cultivables et assurer un développement cohérent de l'urbanisme (cf. chapitre 2.1.2). La qualité des paysages du causse du Larzac et sa notoriété ont conduit le Parc naturel régional des Grands Causses et l'Etat à réaliser le Plan de paysage du Larzac. Aujourd'hui, un partenariat entre les Communautés de communes Larzac et Vallées et Millau Grands Causses, le PNR et l'Etat vise à traiter les problématiques concernant le maintien des milieux ouverts, la production d'énergie, la rénovation énergétique des bâtiments, le développement des hameaux, la requalification des zones d'activités et l'établissement d'un schéma touristique. L'ensemble des prescriptions et préconisations du 3.2.1.1 viennent alimenter cette démarche.

peuplements.

Les roches affleurantes sont souvent répertoriées d'intérêt communautaire pour la flore rare et les lavognes sont des « oasis » du causse d'intérêt patrimonial mais aussi naturel : lieu d'abreuvement des chauves-souris et des oiseaux, zone de chasse pour les chauves-souris, sites de reproduction pour les amphibiens (toutes les espèces de chauves-souris et amphibiens sont protégées).

Toutes les recommandations visant à encourager l'utilisation des parcours et la préservation des zones rocheuses et humides (sous toutes les formes) sont favorables à la conservation de la biodiversité.

Dans les gorges, particulièrement concernées par les ZPS Natura 2000 (directive oiseaux) et la nidification d'espèces rares et protégées, le développement urbain peut engendrer des dérangements.

Entité paysagère des avant-causses : limiter les constructions dans les cirques formés par les corniches pour préserver ces espaces à dominante naturelle, limiter l'impact des labours dans les zones marneuses fortement pentues

Limiter le développement urbain

et mettre en œuvre une approche

qualitative pour les villages

de caractère comme Peyreleau

(Gorges de la Jonte), Cantobre,

Saint-Véran (Gorges de la Dourbie).

Les gorges :

limiter l'impact des labours dans les zones marneuses fortement pentues en conservant des haies en bas de parcelle, les talwegs végétalisés ou autres dispositifs pour retenir la terre érodée, maintenir et conforter le bocage,

maintenir et conforter le bocage, réfléchir à des développements urbains de qualité à l'image de Les Docobs des sites Natura 2000 des buttes témoins, des cirques et devèzes recommandent bien la préservation des habitats naturels des falaises et marnes, sensibles au piétinement et à l'érosion.

Compeyre pour les autres villages construits sur des flancs de butte témoin (comme Fontaneilles, Luzençon, Roquefort...) dont la visibilité est importante, prendre en compte les éléments paysagers d'origine naturelle ou bâtis comme les haies, les arbres fruitiers, les jardins potagers, les sources et les ruisseaux, les caves, les grands domaines et les petites constructions en pierre sèche... de façon à produire des prescriptions pour les ensembles les plus remarquables, voire des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), assurer un développement cohérent de l'urbanisme (cf. chapitre 2.1.2).

Les vallées des avant-causses : limiter les constructions dans les plaines alluviales, maintenir les vergers et les vignobles encore exploités avec des zones tampons lorsqu'il y a confrontation avec l'habitat. Pour la vallée du Tarn, créer une Zone d'Aménagement Protégée (cf. 3.1.3); prendre en compte les éléments paysagers d'origine naturelle ou bâtis comme les jardins potagers, les terrasses, les caves et les petites constructions en pierre sèche... de façon à produire des prescriptions pour les ensembles les plus remarquables, voire des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), assurer un développement cohérent de l'urbanisme (cf. chapitre 2.1.2).

Pas de site Natura 2000 mais une ZNIEFF vaste et un Plan d'actions régional visant à la préservation de la flore liée aux milieux ouverts érodés particulièrement riche et rare.

Entité paysagère des rougiers : interdire les constructions dans les plaines alluviales sauf si leur usage est lié à l'utilisation de la rivière, interdire les constructions, la destruction ou le remblaiement des zones stériles à pélites caractéristique des rougiers, maintenir et conforter les haies, notamment en bas des parcelles pentues, dans les talwegs végétalisés, conserver les ripisylves, prendre en compte les éléments paysagers d'origine naturelle ou bâtis comme les haies, les arbres fruitiers, les jardins potagers, les canaux d'irrigation et les aqueducs, les grangettes, les pigeonniers et les domaines bourgeois, les constructions en pierre sèche... de façon à produire des prescriptions pour les ensembles les plus remarquables, voire des orientations d'aménagement et de

$\overline{\mathbf{x}}$	- 7
١.	_/
_ \	/

programmation (OAP), assurer un développement cohérent de l'urbanisme (cf. chapitre 2.1.2) et porter une attention particulière aux villages de caractère (Combret, Montlaur).	
Entité paysagère des monts: maintenir et conforter le bocage dans les zones pentues et sur les versants des vallées, gérer durablement les châtaigneraies et les hêtraies, conserver les zones humides (cf. chapitre 3.3), prendre en compte les éléments paysagers d'origine naturelle ou bâtis comme les éperons rocheux, les haies, les haies de houx, les alignements de hêtres, les arbres fruitiers, les jardins potagers, les sources et les ruisseaux, les grands domaines et les petites constructions en pierre sèche de façon à produire des prescriptions pour les ensembles les plus remarquables, voire des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), assurer un développement cohérent de l'urbanisme (cf. chapitre 2.1.2).	Pas de site Natura 2000.
La vallée de la Muse: interdire les constructions dans la plaine alluviale quand elle existe sauf si leur usage est lié à l'utilisation de la rivière, maintenir et conforter les haies, maintenir les vergers et les vignobles encore exploités avec des zones tampons lorsqu'il y a confrontation avec l'habitat. Créer une Zone d'Aménagement Protégée (cf. 3.1.3); prendre en compte les éléments paysagers d'origine naturelle ou bâtis comme les éperons rocheux, les châtaigneraies, les terrasses, les sécadous, les arbres fruitiers, les jardins potagers, les sources et les ruisseaux et les petites constructions en pierre sèche de façon à produire des prescriptions pour les ensembles les plus remarquables, voire des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), réfléchir à des projets urbains de qualité pour le chapelet de villages de caractère (Saint-Léons, Saint-Laurent-du-Lévézou, Saint-Beauzély, Castelnau-Pégayrols, Montjaux).	

Les Raspes du Tarn:
maintenir les vignobles encore
exploités avec des zones tampons
lorsqu'il y a confrontation
avec l'habitat. Créer une Zone
d'Aménagement Protégée (cf. 3.1.3);
assurer un développement cohérent
de l'urbanisme (cf. chapitre 2.1.2)
en prenant en compte les éléments
paysagers d'origine naturelle
ou bâtis comme les éperons
rocheux, les terrasses et les petites
constructions en pierre sèche... de
façon à produire des prescriptions.

AGRICULTURE

3.1.1 Les projets d'aménagement du territoire du SCoT doivent permettre le maintien à 100% de la surface agricole du territoire déterminée dans l'Etat initial de l'environnement. Pour y parvenir, les documents d'urbanisme mettront en place des mécanismes de compensations. 3.1.2 Les documents d'urbanisme devront préserver les conditions d'exploitation agricole : Eviter l'enclavement des terres agricoles dans le cadre de la localisation des zones à urbaniser; Prendre en compte les problématiques de circulation des engins agricoles au sein des zones urbanisées et à urbaniser (itinéraires, emprises de voies, traversées...) et veiller à la continuité des itinéraires agricoles; Identifier et pérenniser les réseaux

routiers empruntés pour la collecte du lait, assurer le déneigement pour que le lait cru soit ramassé quotidiennement;

Soutenir la diversité des filières de production et plus particulièrement l'élevage et la filière brebis, en protégeant les espaces de production, prairies, parcours et parcelles cultivées. Cette politique favorisera l'autonomie alimentaire des élevages; Soutenir les pratiques pastorales (pâturage des landes, parcours et sous-bois) qui contribuent à l'autonomie alimentaire du troupeau et favorisent l'ouverture durable des milieux;

Délimiter les zones naturelles à vocation pastorale;

Autoriser les constructions à vocation pastorale (abris de troupeau, cabane ou abris de berger);

Autoriser la restauration des jasses et les extensions de bâtiments existants à des fins d'abris du troupeau et/ou du berger;

Autoriser les équipements et aménagements légers destinés à la gestion pastorale des milieux naturels, y compris forestiers (pâturage en sous-bois), notamment la mise en place de dispositifs de contention et/ Idem argumentaires liés aux paysages et à la nécessité du maintien des activités agricoles sur les entités aux forts enjeux de biodiversité (réservoirs de biodiversité, Natura 2000).

Pour rappel, 41% des sites Natura 2000 en France sont des territoires agricoles (et 39 % des forêts).

Idem pour la possibilité de mettre en place et de développer des aménagements pastoraux : clôtures, points d'eau, abris etc. qui favorisent l'utilisation des espèces en voie d'embroussaillement, donc de banalisation vers la forêt. Il y a concordance et non opposition entre les mesures et contrats divers Natura 2000 en faveur de la biodiversité et les intérêts du pastoralisme, des paysages agricoles et de la production agricole (qualité de fourrage, autonomie alimentaire, durabilité etc.).

V

ou de protection (clôture agricole de type Ursus ou clôture électrique et passages) et la création de systèmes de récupération de l'eau et points d'eau (mares, lavognes, citernes et abreuvoirs).

La préservation des conditions d'exploitation agricole et plus précisément des pratiques agropastorales sont la garantie de la pérennité de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco au titre de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen.

Chapitre T

SUIVI ET ÉVALUATION DU SCOT



CRITÈRES, INDICATEURS ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT

Conformément à ce que prévoit le code de l'urbanisme, le SCoT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application, en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale, au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de son approbation. Le présent chapitre a pour finalité d'exposer les dispositions envisagées pour assurer le suivi et l'évaluation du document, notamment en matière d'environnement.

L'approche retenue consiste à développer un outil d'observation, de suivi et d'évaluation avec une dimension transversale, à l'image d'un observatoire territorial. L'objectif est de permettre un suivi annuel en préparation du bilan à 6 ans, afin d'alerter les élus du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses sur les évolutions territoriales au fur et à mesure de la mise en œuvre du document et d'envisager, si besoin est, les adaptations nécessaires du document.

Les critères d'observation répondent aux objectifs du PADD, à travers l'analyse de trois types d'indicateurs : des indicateurs d'analyse et d'incidence, pour le suivi des évolutions territoriales (notion d'observatoire et d'évaluation environnementale),

- · des indicateurs d'alerte et de contrôle, pour un suivi dynamique et critique, visant l'appréciation de l'efficacité des orientations (indicateurs cibles, seuils...),
- des indicateurs de suivi et de portage, pour l'appréciation des moyens mis en œuvre (notion d'évaluation de la politique publique).

Ces indicateurs pressentis sont définis pour répondre au plus près aux orientations et objectifs du SCoT. Sur le plan des modalités de mise en place, certains doivent faire l'objet d'un suivi ou d'un croisement de données quantitatives, d'autres d'une veille qualitative, les derniers d'un traitement SIG.

Le tableau ci-après vient expliciter la batterie d'indicateurs d'analyse et d'incidences répondant aux 5 axes et 50 orientations du PADD :

Chapitre		Orientations du PADD	Indicateur d'analyse et d'incidences
L'attractivité, cœur de la stratégie territoriale	e la		La vitalité démographique.
			La production, la diversité, la qualité et la mixité sociale des logements.
4 Programmer des opérations innovantes de logements, prioritairement dans les communes où il n'y a pas d'offre. 5 Développer une ambition architecturale pour les nouvelles constructions et la réhabilitation, en préservant un modèle économique attractif et l'identité architecturale.			
	6	Encourager l'utilisation du bois et des matériaux locaux dans la construction et la réhabilitation, ainsi que favoriser l'architecture bioclimatique voire passive dans les documents d'urbanisme.	
	7	Prévoir des solutions innovantes de logements pour le maintien en autonomie des personnes âgées à proximité des services.	

L'attractivité, cœur de la stratégie territoriale	8	Etablir un schéma d'organisation des services et équipements avec pour armature l'éducation – la santé et les services de solidarité – les réseaux et services numériques – les services publics de proximité. S'appuyer sur les réseaux logistiques et	La répartition des équipements et services structurants. La couverture des besoins de proximité. Nombre d'écoles et d'enfants scolarisés. Suivi des services de santé Densité et diversité des équipements du quotidien.
	9	les tournées quotidiennes pour créer de nouveaux services aux publics.	
	10	Résorber toutes les zones blanches numériques du territoire.	Couverture Internet Haut Débit.
	11	Soutenir l'activité commerciale des centres-villes et centres-bourgs, préserver les derniers commerces dans les communes les plus vulnérables et valoriser les marchés de plein vent.	La localisation préférentielle du développement commercial. Les nouvelles surfaces de vente autorisées. La nature et la dimension de l'offre commerciale. La fuite commerciale.
	12	Ne pas créer de nouvelles zones commerciales ayant pour fonction l'installation de nouvelles grandes surfaces alimentaires.	
	13	Soutenir pleinement la filière Roquefort dans ses mutations, en intégrant les principes adoptés dans la loi du 26 juillet 1925 ayant pour but de garantir l'appellation d'origine du fromage de Roquefort, ainsi que le décret du 22 janvier 2001 relatif à l'appellation d'origine contrôlée Roquefort et son règlement d'application.	Evolutions des surfaces de parcours. Nombre d'hectares en ZAP. Evolution des surfaces classées en zones de vergers. Évolution de la SAU moyenne. Morcellement du parcellaire (indice de distance interparcellaire). Indicateurs de diversité des assolements. Evolution de l'empreinte urbaine. Consommation foncière des espaces
	14	Favoriser une agriculture extensive de qualité et construire un projet de diversification du système Roquefort.	naturels et agricoles.
	15	Voir aboutir le projet d'AOP Pérail.	
	16	Pérenniser et développer les outils structurants et collectifs pour les filières agricoles (abattoir, ateliers de découpes, outils de transformation et logistique), afin de garantir l'efficacité et la rentabilité des exploitations agricoles.	

	17	Créer une « zone agricole protégée » pour geler les parcelles inscrites dans l'aire géographique de l'AOP Côtes de Millau.	
	18	Protéger les vergers de la vallée du Tarn et ses affluents.	
	19	Protéger les parcelles favorables au maraîchage et prévoir des dispositifs assurantiels coopératifs pour rendre possible cette activité en zones inondables.	
	20	Favoriser et encadrer les projets d'unités de méthanisation du territoire.	
	21	Restituer en zones naturelles ou agricoles les parcelles inondables, les parcelles dédiées à l'agriculture qui ne correspondent plus à une réserve foncière crédible et mettre en œuvre des mécanismes pour éviter,	Analyse de la consommation foncière des zones d'activités économiques, analyse TVB, analyse paysagère, analyse des risques
	22	Elaborer une stratégie d'attractivité économique du territoire et de gestion du foncier.	
2		Encourager la qualité environnementale et paysagère des parcs d'activités et tendre vers une labellisation.	
	24	Répondre aux enjeux de la paupérisation des centres-villes, de la mixité sociale et de la précarisation des populations rurales.	
Construire les ressources territoriales	25	Limiter l'enfrichement des grands espaces ouverts et encourager la gestion des espaces par l'élevage, protéger les terres cultivables de toutes constructions, et préserver les éléments caractéristiques.	Analyse de l'occupation des sols (Surface des zones de bocage, des forêts, des zones stériles, vignes, vergers). Analyse de la visibilité des nouveaux éléments marqueurs (éoliennes, etc.) Les alertes paysagères. Suivi des grands sites naturels et
	26	Apporter dans la démarche de valorisation du Larzac les solutions pour développer les équipements agropastoraux, accueillir des nouveaux habitants, structurer la filière bois et permettre la rénovation énergétique du	touristiques.
	27	Mettre en place des outils de maîtrise foncière pour réinvestir les centres- villes et centres-bourgs, allier les défis énergétiques, patrimoniaux et la qualité des logements.	La reconquête urbaine.
	28	Favoriser les nouvelles formes d'habitat et les adapter aux enjeux du territoire (éco- hameaux, etc.)	La qualité architecturale.

29	Etablir un schéma d'organisation des services et équipements avec pour armature l'éducation – la santé et les services de solidarité – les réseaux et services numériques – les services publics de proximité.	Nombre d'obstacles sur les cours d'eau. Evolution des parcelles classées agricoles dans les documents d'urbanisme en zones inondables. La surface enherbée. Le linéaire de haies. Evolution des sous-trames. Superficie des aires fonctionnelles.
30	Préserver la forêt en développant une sylviculture durable et adaptée à la production de bois d'œuvre et de préservation des sols, de la faune et de la flore.	Nombre d'obstacles aux continuités écologiques.
31	Promouvoir le développement de la filière bois-énergie, qui devra se construire autour du potentiel de gisement, d'une exploitation durable et de débouchés locaux.	
32	Promouvoir le matériau bois dans les documents d'urbanisme, les aménagements publics et le mobilier urbain.	
33	Garantir la continuité écologique des cours d'eau. Des micro-barrages hydro- électriques pourront être aménagés sur les seuils existants, en intégrant les aménagements facilitant la fonctionnalité écologique.	
34	Interdire tout type d'aménagement sur les zones humides.	
	Préserver la Trame verte et bleue (commun à toutes les sous-trames : objectif 29 sous-trame forestière, objectif 32 sous-trame des milieux aquatiques, objectif 33 sous-trame des milieux humides, objectif 36 sous-trame des milieux rocheux).	
35	Préserver la biodiversité et le maintien de l'activité agro-pastorale sur les Grands Causses.	
36	Permettre une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, d'escalade et la présence d'espèces remarquables ainsi que le maintien de l'intégrité des sites naturels.	

.....

	37	Développer un tourisme durable. Linéaires de randonnées. Nombre de nuitées touristiq L'emploi induit. Taux de fonction touristique La saisonnalité.	
L'eau, un bien commun	38	Préserver les secteurs karstiques utilisés pour l'adduction d'eau potable, préserver les ressources stratégiques ou alternatives et faire aboutir les procédures de périmètre de protection sur l'ensemble des ressources du territoire.	Evolution de la qualité de l'eau. Réappropriation des espaces de mobilité. Evolution du nombre de captages avec périmètres de protection. Suivi des zones humides. Veiller à la limitation de l'imperméabilisation des sols dans les projets.
	39	Economiser l'eau et diminuer les fuites sur les réseaux	Intégration des PPRI dans les documents d'urbanisme. Proportion de masses d'eau superficielles en bon état écologique et chimique. Nombre de communes dotées d'un système d'assainissement collectif (pour le bourg). Nombre de communes ayant un SPANC.
	40	Interdiction de l'urbanisation dans les secteurs inondables et réappropriation des espaces de mobilité des cours d'eau.	Nombre d'exploitations aux normes. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement autonome.
Ménager le territoire	41	La stabilité à hauteur de 51% du territoire sud-aveyronnais de la surface agricole utile.	
	42	Réduire le rythme de consommation foncière des terres agricoles, des espaces naturels et forestiers de 50% à l'horizon 2020, de 75% à l'horizon 2050 et introduire des mécanismes de compensation lors de la création de nouveaux projets d'aménagement.	Analyse de la consommation foncière : - Artificialisation et imperméabilisation - Empreinte urbaine - Consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.
	43	La réduction des consommations énergétiques de 48% à l'horizon 2050.	Consommation énergétique Dépenses annuelles des ménages liées à l'énergie Production totale Les émissions de GES
	44	L'équilibre énergétique à l'horizon 2030, avec une production 100% renouvelable.	Consommation énergétique. Dépenses annuelles des ménages liées à l'énergie. Production totale. La capitalisation des sociétés d'exploitation énergétique.
	45	Inscrire dans le SCoT un schéma des Zones favorables au développement de l'éolien et de centrales photovoltaïques.	
	46	Exiger l'ouverture au capital des sociétés d'exploitation de parcs éoliens aux collectivités locales ou aux démarches citoyennes.	

	Mettre en place une ligne de bus cadencée aux heures de pointe sur l'axe Millau – Saint Affrique, avec une tarification unique de l'ensemble des autorités organisatrices de transport.		ŭ
Promouvoir, développer et généraliser les nouvelles formes de mobilité.			
La réduction de 68% des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre le facteur 4 en 2050.		Les émissions de GES.	
Donner une nouvelle ambition au sud-Aveyron50Le rééquilibrage de l'armature urbaine sud-aveyronnaise et le repositionnement stratégique dans la nouvelle grande région.La dynamique de l'emploi La dynamique du bassin de		La dynamique de l'emploi La dynamique du bassin de vie.	

Le syndicat mixte du SCoT publiera tous les ans à compter de l'approbation un tableau de bord des indicateurs du SCoT, ainsi qu'une analyse des éléments clé de suivi. Les indicateurs d'alerte et de contrôle et de suivi et de portage sont aussi très importants pour garantir l'atteinte des objectifs du SCoT et permettent les réajustements de gouvernance.

Thématique	Enjeux	Indicateurs pressentis
Agriculture	Limiter la consommation foncière en orientant les documents d'urbanisme	Indicateurs de suivi et de portage : • Zones AOC / labels / AB et Opérateurs engagés • Caractérisation circuits courts : Inventaire producteurs, Produits, Points de vente • Agriculture biologique
	Préserver durablement les exploitations agricoles, leur viabilité économique, la diversité culturale	
	Inciter aux pratiques agro- environnementales	
	Garantir le maintien et le développement des outils de transformation.	
Paysage	Limiter la fermeture des parcours sur le causse	Indicateurs de suivi et de portage : • Analyse de la requalification des zones d'activité économique • Accompagnement pour la gestion de l'affichage publicitaire • Mise en place de dispositifs incitatifs pour réhabiliter le bâti ancien
	Maintenir le linéaire de haie champêtre et les zones de bocage	
	Gérer durablement les forêts (notamment de châtaignier et de hêtraie)	

	Conserver les zones stériles de marnes grises (avant-causses) et de pélites (Rougiers) Limiter et densifier l'urbanisation (habitat et activité) dans les plaines alluviales ou les terres agricoles Maintenir la vigne et les vergers dans la vallée du Tarn Limiter l'artificialisation des espaces entre agglomérations le long des RD911, RD999, RD992 Réguler le nombre d'éoliennes Améliorer le traitement paysager des zones d'activités	
Eau	Préserver les secteurs karstiques Gérer la répartition des besoins par rapport à la ressource disponible et trouver un équilibre entre besoins (domestiques, agricoles et industriels) et ressources Préserver les ressources stratégiques majeures du territoire (ZPF et ressources principales des collectivités) Mettre en place une gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement à des échelles de territoires pertinentes	Indicateurs de suivi et de portage: Nombre de structures gérant l'AEP ayant leurs captages d'eau potable protégés Nombre de stations de mesures (quantitatif, qualitatif) Nombre de structures intercommunales gérant le petit cycle de l'eau Veiller à la prise en compte de l'eau dans les aménagements et à la gestion des eaux pluviales Mise aux normes de systèmes d'assainissement Nombre de syndicats de rivière ayant mis en place un PPG Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'un programme de restauration Nombre de communes engagées dans un programme de réduction des phytosanitaires

	Préserver	
	les zones	
	humides pour la	
	conservation de la ressource en eau	
	en tête des bassins	
	Mieux gérer	
	les cours d'eau	
	pour maintenir une bonne	
	fonctionnalité	
	du milieu et améliorer la	
	continuité	
	écologique	
	Reconquérir les	
	masses d'eau superficielles	
	dégradées	
	Adapter une	
	politique	
	d'assainissement au territoire pour	
	reconquérir la	
	qualité des eaux	
	T 1	
	Limiter la pollution par	
	les produits	
	phytosanitaires	
	Réduire les	
	dépenses énergétiques	
	Réduire la	
	précarité	
	énergétique	
	Apporter des	
	ressources financières au	
	territoire	
Mobilités	Organiser et	Indicateurs de suivi et de portage :
	rationaliser	• Suivi des transports collectifs
	les transports collectifs	 Suivi des transports innovants (autostop, covoiturage, autopartage, etc.)
	Promouvoir,	
	développer et	
	généraliser les	
	nouvelles formes de mobilité	
	de monute	

	ı		
Biodiversité	Continuité longitudinale des cours d'eau	Indicateurs de suivi et de portage : • Prise en compte dans les documents d'urbanisme • Mobilisation des outils adaptés dans les documents d'urbanisme	
	Continuité latérale des cours d'eau		
	Protection des zones humides		
	Protection des sols à l'échelle des bassins versants		
	Conservation de la sous-trame des milieux agro- pastoraux		
	Conservation de la sous-trame des milieux cultivés		
	Conservation de la sous-trame des milieux rocheux et sols nus		
	Conservation de la sous-trame des milieux forestiers		
	Limiter la fragmentation		
Scénario démographique	Regain démographique	Indicateurs d'alerte et de contrôle : • Taux de croissance annuel pour chaque Communauté de communes	
Offre d'équipements et de services	Accessibilité aux services de santé Maintien du maillage des écoles primaires et élémentaires Résorber les zones blanches	 Nombre d'écoles et d'enfants scolarisés Suivi des services de santé Couverture Internet haut débit Densité et diversité des équipements du quotidien 	
Foncier économique	S'inscrire dans une économie circulaire Elaborer une stratégie d'attractivité économique du territoire et de gestion du foncier. Encourager la qualité environnementale	Indicateurs d'alerte et de contrôle : • Suivi des surfaces à vocation économique dans les documents d'urbanisme • Suivi du remplissage des zones d'activités Indicateurs de suivi et de portage : • Développement des services aux entreprises • Mise en place de réflexions sur les stratégies d'accueil des activités • Actions en faveur de l'amélioration des dessertes et des communications	
Commerce	Soutenir l'activité commerciale des centres-villes et centres-bourgs Préserver les derniers commerces	Indicateurs d'alerte et de contrôle : • Suivi des implantations commerciales, localisation et surface de vente Indicateurs d'analyse et d'incidence : • Développement de l'offre commerciale dans les centralités • Définition de règles d'urbanisme incitatives pour le commerce	
Tourisme	Développement d'un tourisme durable.	Indicateurs d'analyse et d'incidence : • Règles adaptées pour l'insertion des projets dans les documents d'urbanisme • Linéaires de randonnées Indicateurs de suivi et de portage : • Evolution de la gouvernance touristique	

ANNEXE

CAHIERS 1&2 DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES EN VUE DE L'ÉLABORATION DU SCOT



SOMMAIRE	

1	INTRODUCTION	p.5
2	SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	p.7
3	RECOMMANDATIONS POUR LES PAYSAGES	p.11
4	LIENS ENTRE RECOMMANDATIONS ET LE SCOT	p.17
5	ÉVALUATION ET BILAN DE LA DÉMARCHE	, p.19
6	REMERCIEMENTS	p.23

Le présent document est la synthèse des échanges et productions qui ont eu lieu au cours du processus de concertation. Les données «brutes» sont restituées dans le carnet 2 du document de restitution.

INTRODUCTION

LA DÉMARCHE

LA RÉCOLTE

STANDS 1 et 8 mai Recueil des représentations

SOIRÉE 19 mai

Regards Croisés



LE GROUPE DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL 1 21 mai

Atelier diagnostic et évolutions possibles

GROUPE DE TRAVAIL 2 31 mai

Ateliers sur le terrain Visites et rencontres

GROUPE DE TRAVAIL 3 2 ou 9 juin

Atelier prospective et recommandations

RESTITUTION

SOIRÉE DE RESTITUTION 24 juin

> Restitution publique

RECOMMANDA-POUR LES PAYSAGES DE **DEMAIN**





AVANT-PROPOS MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre de l'élaboration de son SCoT et de la phase diagnostic, en amont du PADD, le Pnr des Grands Causses a missionné l'association la manufacture des paysages pour concevoir et animer un processus de concertation visant à définir des objectifs de qualités paysagères.

Du fait de l'étendue du territoire concerné et du calendrier resserré de la mission, l'association a proposé une démarche en 3 temps, alternant un temps ouvert à tous de recueil, puis un temps d'approfondissement proposé à un groupe de travail «restreint» et, pour terminer, un temps largement ouvert, la soirée de restitution, pour présenter et échanger autour des recommandations formulées par le groupe de travail.

Pour appréhender la question du paysage à l'échelle du territoire concerné, pour faire un lien avec le cadre de travail des techniciens du Pnr afin de faciliter les ponts entre les résultats de la concertation et le SCoT, la démarche s'est appuyée sur les entités paysagères définies par les techniciens du Pnr. Cela a donné lieu à la fois à l'impression de grands panoramas qui ont servi de base au recueil des contributions sur les stands mais également à l'utilisation des bloc-diagrammes issus des dossiers techniques du Parc sur les entités paysagères. Assez vite, l'objet et sujet d'étude -le paysage- a été décliné en 4 thèmes majeurs pour le territoire : l'agriculture et l'économie associée/ l'écologie et la biodiversité/ l'urbanisme, l'habitat et les infrastructures/ l'énergie et les ressources locales. Tout au long de la démarche, le groupe de travail a fait des allers-retours entre des éléments de diagnostic (apportés par le terrain ou des interventions d'acteurs), des dynamiques en cours et des visions prospectives du paysage pour, in fine, produire des recommandations thématiques.

LA PARTICIPATION

EN CHIFFRES (hors chargés de mission du Pnr)

les stands: environ 200 personnes / 290 contributions la soirée : 30 personnes / 3 groupes de travail

le groupe de travail : 54 personnes inscrites

atelier diagnostic et prospective : 20 personnes

terrain: 11 personnes

atelier recommandations: 15 personnes

la soirée de restitution : 30 personnes

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Les participants au groupe de travail ont été «recrutés», sur la base du volontariat sur les stands et via un invitation lancée par le Parc auprès d'acteurs socio-professionnels (peu ont répondu à l'invitation).

Les membres du groupe de travail avaient des profils assez diversifiés sans pour autant représenter l'ensemble des points de vue du territoire. Tous avaient un lien fort au paysage (des agriculteurs, des professionnels de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage, des géographes, des membres d'associations engagées contre les projets d'éoliennes industrielles, des porteurs de projets touristiques, des élus ou anciens élus...).

Tout au long de la mission, les chargés de mission «SCoT» et «aménagement et paysage» du Pnr étaient là. Les chargés de mission biodiversité et énergie ont également ponctuellement contribué au groupe de travail.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC









INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

La phase de diagnostic s'est articulée autour de 5 rendez-vous qui ont jalonné le mois de mai 2015 :

- le stand sur le marché de Millau
- le stand aux rendez-vous jardiniers à Vabres- l'Abbaye
- une soirée avec des internes du lycée de Saint Affrique
- une soirée publique avec des témoignages d'acteurs à Millau
- l'atelier 1 du groupe de travail qui portait en partie sur le diagnostic.

Les objectifs de ce diagnostic étaient d'identifier :

- les principales caractéristiques et dynamiques paysagères relevées par les habitants et autres acteurs locaux
- les facteurs d'attachement au paysage et au territoire
- les sujets-clés au cœur des préoccupations des habitants et acteurs locaux.

La base méthodologique du diagnostic a été de s'appuyer sur les 4 grandes entités paysagères définies par le Parc, pour lesquelles un certains nombre de données existaient. Des panoramas caractéristiques de chaque entité mais également permettant d'appréhender une diversité de thèmes ont été réalisés par les techniciens du Parc, en collaboration avec la manufacture des paysages. L'envie de se rapprocher des paysages quotidiens, de sortir des paysages «cartes postales» a guidé le choix des panoramas. A ces panoramas et entités paysagères étaient également associés des bloc-diagrammes - types.

Le recueil des contributions a été réalisé de plusieurs manières :

- de façon individuelle : par le biais de «post-it» positionnés sur des panoramas, ou libres de façon à répondre aux 3 questions suivantes :
 - « Quelles sont les principales qualités de ce paysage ? »
 - « Pour l'avenir de ce paysage, à quoi faut-il être attentif? »
 - « A quoi êtes-vous attachés dans ce paysage ? Et pourquoi ? »
- lors d'échanges collectifs : avec les lycéens, lors de la premières soirée publique ou de l'atelier 1. Pour ces deux derniers rendez-vous, les contributions recueillies sur les stands ont été saisies et traitées et ont pu nourrir les échanges. Des témoignages d'acteurs mais également un travail en atelier autour des opportunités, menaces, potentialités, tendances d'évolution en cours ou à venir ont également permis de stimuler et d'approfondir certains sujets et/ou secteurs.

Le traitement des éléments recueillis et la rédaction du diagnostic :

Les contributions recueillies par le biais des «post-it» sur les panoramas ont été retranscrites et associées à des thèmes puis traitées par le biais de «nuages de mots». Les «nuages de mots» sont une représentation visuelle des mots-clés qui ont été le plus répétés lors de la récolte sur les stands. Plus un mot a été répété, plus il apparaît grand. Les couleurs n'ont pas de signification particulière. Bien que cette méthode ne permette pas de savoir quel était le message associé au mot, elle donne un apercu des thèmes-clés qui sont associés au paysage interrogé.

A l'échelle du territoire du Parc comme à l'échelle de chaque entité paysagère, la manufacture des paysages a rédigé un diagnostic synthétique à partir de l'ensemble des données recueillies.

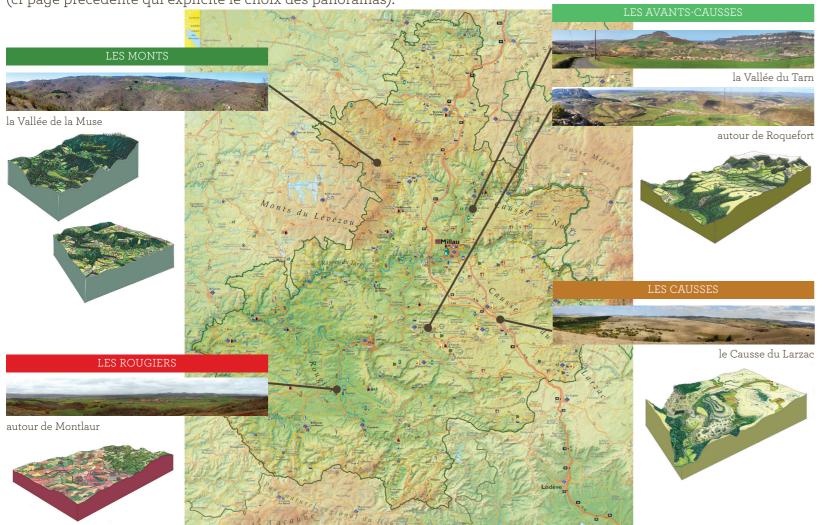
Est ici présentée la vision générale du diagnostic, à l'échelle du territoire du Parc et par entité paysagère. le diagnostic est présenté plus en détails dans le carnet 2.

.....

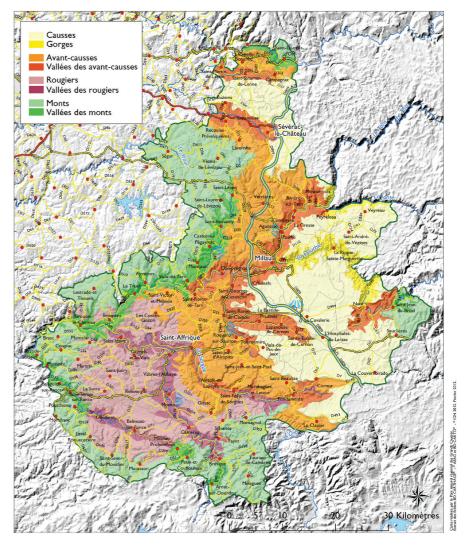


SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Les panoramas utilisés pour le recueil des contributions notamment sur les stands et leurs localisations. (cf page précédente qui explicite le choix des panoramas).



La carte des entités paysagères



SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU PARC



A l'échelle du Parc, confondant l'ensemble des témoignages, les éléments qui sont ressortis en matière de paysages renvoient à la ruralité du territoire :

- <u>aux valeurs et aux représentations liées au caractère «nature» et «sauvage»</u> du Parc, qui se traduisent dans les références aux ambiances et aux éléments de faune, de flore et de géographie des lieux,
- aux composants de ce qui constitue cette ruralité : les villages, l'agriculture, la forêt...

Une double orientation est affichée : «développer» et «préserver». Le défi étant alors de concilier des dynamiques qui peuvent apparaître contradictoires.

Cela fait écho aux différentes facettes habitées du Parc : aux activités, aux lotissements, à l'industrie, à l'autoroute... qui font que ce territoire est vivant.

Ces empreintes de l'homme sont également perçues à travers <u>les risques qu'elles génèrent</u>: pollution, érosion, mitage, ... Cette notion de risque est particulièrement cristallisée autour du sujet des <u>éoliennes</u> qui apparaît comme un sujet fondamental dans les paysages du Parc et plus fortement dans les Avants-Causses, les Monts et les Rougiers. L'impact sur les paysages et l'image du Parc est associé aux conséquences sur la biodiversité et la vie des habitants.



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Voici une vision synthétique du diagnostic pour chaque entité paysagère issue de la première phase de concertation et qui a servi de base de travail au groupe de travail.

L'intégralité du diagnostic est à retrouver à partir de la page 13.

LES AVANTS-CAUSSES



la Vallée du Tarn



autour de Roquefort



le Causse du Larzac



autour de Montlaur



la Vallée de la Muse



- un paysage caractéristique d'un secteur rural, habité et agricole
- · un paysage marqué par une diversité harmonieuse : un village, des champs en fonds de vallée et sur les pentes, quelques espaces boisés, la rivière, des falaises
- · un paysage marqué récemment par l'urbanisation qui semble menacer cet équilibre et qui vient concurrencer le foncier agricole
- les dynamiques principales soulevées : le paysage et son relief, l'agriculture et l'économie associée, l'urbanisation - infrastructures et habitat -



- un paysage marqué par l'image et les aménagements liés au développement de la filière du Roquefort.
- des valeurs reconnues : l'histoire · particulière (liées au Roquefort notamment) et la biodiversité,
- ce qui est en jeu : la diversité des · occupations et des représentations et un équilibre fragile entre les espaces : les espaces d'activités et des villages, les espaces agricoles et les espaces . boisés et naturels.
- les dynamiques principales soulevées : l'agriculture et l'économie associée, l'urbanisation - infrastructures et habitat



- associé à une forte dimension symbolique (espace sauvage, terre de lutte et de liberté...)
- caractérisé par des milieux ouverts reconnu pour la richesse de leur · biodiversité à l'échelle européenne
- issu d'une activité agricole importante basée sur le pastoralisme
- marqué, et traversé par l'autoroute
- dont l'avenir dépend de la lute contre l'enfrichement (invasion des buis...) et du maintien des milieux ouverts
- les dynamiques principales soulevées : le paysage, l'écologie, l'agriculture et l'économie associée, les infrastructures (déplacements ou exploitation énergétique



- un paysage qui témoigne d'une grande exceptionnalité liée à la fois à la terre rouge, aux couleurs changeantes des saisons, à ses nombreuses facettes,
- un attachement fort et une reconnaissance d'un réel potentiel de développement local pour ce territoire
- ce qui est en jeu : une double tension qui est en cours dans le territoire : celle du développement (industrialisation agricole, parcs éoliens, lotissements et commerces en périphérie) et celle d'une fragilisation des écosystèmes, -
- les dynamiques principales soulevées : l'agriculture et l'économie associée, l'écologie et la vie sociale.



- marquée par son étendue de forêt, ponctuée de villages et hameaux, trouée de landes et terres cultivées.
- la progression de la forêt n'est pas perçue comme un «danger» mais plus comme une richesse qui ne serait pas exploitée à sa juste valeur
- les terres agricoles actuelles sont des éléments sur lesquels l'attention doit être portée
- le sujet des éoliennes est au cœur des préoccupations
- une des questions majeures de ce territoire est de ne plus perdre de population
- les dynamiques principales soulevées : l'agriculture et l'économie associée, l'écologie et la vie sociale

.....





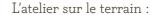
INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

Une fois la phase de diagnostic passée ou en cours de finalisation, le groupe de travail s'est mis en place. Le travail de ce groupe s'est basé sur un travail de prospective ainsi que sur la découverte d'expériences et l'apport de témoignages sur le terrain afin de faire émerger des recommandations.

L'exercice de prospective :

Sur la base des blocs-diagrammes et des panoramas, les participants, par petit groupe et par entité paysagère ont développé un scénario tendanciel et un scénario souhaité. Cela a permis d'identifier les dynamiques en cours perçues pour les habitants et le décalage entre ces dynamiques en cours et leurs souhaits.

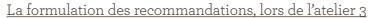
Pour le scénario souhaité, les groupes devaient également identifié les actions en cours, moyen ou long termes et les ressources à mobiliser pour atteindre les tendances souhaité. Cela a permis de faire émerger les premières recommandations mais également les sujets à approfondir et à confronter au terrain



Pendant une journées des membres du groupes de travail ont sillonné une partie du Parc pour visiter différents lieux et entendre l'expérience des acteurs (cf CARNET 2).

Le choix des lieux s'est fait soit sur proposition des membres du groupe de travail soit par l'équipe du Parc en lien avec une thématique proposée par la manufacture des paysages... et au regard des témoins mobilisables et des distances et temps de parcours d'un site à l'autre.

A chaque fois des temps de questions et de débats avaient lieux, permettant ainsi d'approfondir plusieurs thématiques telles que l'urbanisme des village, l'économie et les terres agricoles, les haies, la lutte contre la fermeture des milieux, les chaufferie à bois et le développement de la filière bois-énergie, l'habitat, le paysage en général...



Le troisième atelier avait pour objectif de formuler des recommandations par thème.

Pour introduire les échanges, des techniciens du Parc ont présenté leurs bases et cadres de travail. Sont intervenus :

- · Arnaud Boudou pour présenter la démarche SCoT mise en œuvre par le Parc et son articulation avec le processus de concertation sur le paysage
- Alexandre Chevillon pour présenter la politique énergétique du Parc ainsi que des données en terme de production et d'objectifs de production et de consommation d'énergie via des énergies renouvelables
- Jérôme Bussièees pour présenter les éléments remarquables en terme de biodiversité sur le territoire du Parc, le Schéma Régional de Cohérence Écologique et sa transposition

Après l'introduction, des débats ont eu lieu au cours d'ateliers «tournants» sur 4 thématiques : agriculture et économie associée/ urbanisme, habitat, infrastructures/ écologie et biodiversité/ énergie et ressources locales

La manufacture des paysages avait préparé des fiches par thématiques pré-remplies à partir des éléments déjà formulés par le groupe de travail et structurées en 3 colonnes :

- 1/ les «considérants» : les bases du diagnostic sur lesquelles s'appuient les recommandations
- 2/ les «attendus» : les intentions, orientations, grands objectifs visés en écho aux éléments de diagnostic
- 3/ les recommandations : la formulation des recommandations et actions concrètes à mettre en œuvre.

Au cours des différents «tours», les groupes venaient amender ou compléter les différentes colonnes.

La restitution et la mise en débat des recommandations lors de la soirée publique de restitution

Lors de la dernière soirée, la retranscription des recommandations a été portée à connaissance auprès des membres du groupe de travail et de l'ensemble des participants. Ils ont pu ainsi dire si cela était bien en phase avec ce qu'ils avaient élaboré pas à pas au cours du processus et corriger en cas d'erreurs ou de manque. Afin de hiérarchiser les recommandations, chaque participant s'est vu remettre 7 gommettes * et 7 gommettes *. En les collant sur les panneaux, les participants étaient également invités à exprimer leurs principales objections (*) ou leurs priorités (*) par rapport aux recommandations présentées. Cette priorisation est restituée avec les recommandations. Un débat a clôturé la soirée.







GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE PAYSAGE











CONSIDÉRANT QUE... ATTENDU QUE... ATTENDU QUE...

- Le paysage est en perpétuelle évolution, du fait de dynamiques naturelles ou d'actions humaines.
- Un paysage est issu de paramètres physiques (relief, géologie, d'activités humaines (agriculture, industrie, énergie, déplacements, planification territoriale...) et également du regard porté par un individu. Il intègre donc une dimension subjective.
- Le paysage est un des principaux facteurs d'attractivité du territoire tant pour les nouveaux arrivants que pour
- La diversité paysagère accentuée par de forts contrastes (en terme de relief, de couleurs, d'ambiances...) entre les différentes entités paysagères, est une des principales qualités du territoire des grands causses.
- Le paysage des grands causses est un paysage rural c'est-à-dire un paysage marqué par des espaces habités (villages), des espaces agricoles et des espaces naturels.
- Le paysage des grands causses est à la fois vécu comme un paysage sauvage, naturel et issu de l'activité
- Le paysage des grands causses est bien souvent associé à un sentiment de liberté. * *
- Le paysage n'appartient à personne, est un bien commun.
- Les interventions humaines récentes (urbanisation récentes, zones d'activités, ...) sont souvent vécues comme destructrices de la qualité des paysages même si certaines sont identifiées comme acceptables notamment du fait d'une prise en compte de l'intégration paysagère et du cadre de vie des habitants (exemple de la carrière)
- Certains projets sont d'abord vécus comme une destruction du paysage puis, après un certains temps, sont acceptés et font partie de paysage (exemple du viaduc de Millau) **
- Un paysage peut être impacté par des «petits projets» (échelle individuelle) comme par des «grands projets».
- La perception d'un paysage est fortement liée au choix du point de vue depuis lequel on le perçoit (angle de vue, distance à un ouvrage..).
- L'avenir des paysages du grands causses est fortement lié aux choix qui seront faits en matière d'urbanisation, d'exploitation énergétique, d'activité agricole.(voir les fiches thématiques * *

- La préservation des paysages ne doit pas empêcher le maintien de la vie sur le territoire (accueil d'habitants, activités économiques, services...). * * * * * * * *
- Le paysage et donc l'impact et l'intégration paysagère doivent être intégrés à tout projet d'aménagement.
- La diversité paysagère constitue un levier et un potentiel pour le développement du territoire : des scénarios et des projets en terme de développement sont à imaginer / à décliner en relation avec les caractéristiques des entités pavsagères. **
- «Le paysage est l'affaire de tous» ; et passe par l'appropriation et la participation des acteurs, individus, collectivités, de l'avenir du paysage.
- Le paysage de demain dépendra beaucoup des habitants qui seront sur le territoire, de leurs modes de vie, de leurs activités.
- * recommandation pour laquelle un outil est potentiellement mobilisable dans un SCoT
- * recommandation ou sujet prioritaire
- * recommandation ou sujet auguel ou à laquelle est donnée une objection

◆ NOUS RECOMMANDONS DE...

Concernant les paysages

- Considérant que l'éolien est une vive préoccupation pour une partie non négligeable de la population, un sujet clivant qui nécessite d'être débattu avec le plus grand nombre, nous recommandons que ce débat puisse avoir lieu, dans un cadre sécurisé (temps, conditions de dialogue...). (recommandation formulée collectivement lors de la soirée de restitution).
- Remarque : il y a peu de recommandations générales pour les paysages ; les recommandations ont été formulées plutôt par thématique.

Concernant le processus de concertation

Poursuivre la concertation et le débat pendant le SCoT

- S'appuyer sur les forces vives du Groupe de Travail à d'autres occasions.
- Obliger les élus à participer à ce type de démarche.

SUJETS À CREUSER

• Les notions d'équilibre et d'harmonie dans un paysage

SUJETS À DÉBATS

- Jusqu'à quel niveau acceptable le paysage peu évoluer ? Où placer le curseur limite ? Est-ce le même pour tout les sujets ou y a-t'il de sujets plus sensibles que d'autres ? Pourquoi?
- L'impact paysager des éoliennes

thème : AGRICULTURE ET ÉCONOMIE ASSOCIÉE













CONSIDÉRANT OUE..

- La principale tendance actuelle est à la baisse du nombre d'exploitations et l'agrandissement de la taille des exploitations (tailles des parcelles, nombre de bêtes...)
- La mécanisation des pratiques agricoles augmente.
- Certaines mécanisations permettent de travailler des terres abandonnées (terrasses...).
- Le remembrement entraı̂ne une disparition des haies,
- Les terres agricoles planes de fonds de vallée et/ou autour des villes sont concurrencées par l'urbanisation (habitats ou zones d'activités)
- Les cultures en terrasses (vignes, arboriculture...) situées sur des pentes ou les parcelles les plus difficiles d'accès ont tendance à être abandonnées et à s'enfricher.
- La plantation de haies rencontre de nombreux freins auprès des agriculteurs.
- L'avenir des paysages des Grands Causses est étroitement lié à l'activité agricole.
- La trame bocagère est à la fois une caractéristique des paysages du Parc et un réservoir de biodiversité important.
- La mosaïque agricole disparaît.
- Le pastoralisme croise des enjeux de gestion des forêts et de fermeture des milieux.
- Les surfaces et temps de parcours diminuent, le gardiennage des troupeaux également et le pâturage est en partie remplacé par l'alimentation des troupeaux par les fourrages. Ce constat est à nuancer pour l'AOC Roquefort qui a un cahier des charges contraignant. *
- Le territoire possède une richesse agricole liée à la fois à la diversité de ses terroirs et à des pratiques et outils traditionnels (patrimoine des caves...)
- Le réchauffement climatique est à prendre en compte dans les futures activités agricoles.
- Les nouveaux bâtiments agricoles ont un impact fort sur le paysage tant par leurs dimensions que les matériaux utilisés.
- Les réseaux d'accès des fermes isolées se dégradent, fragilisées par les crues.
- Les techniques et les dates de fauches ne sont pas favorables à la biodiversité.
- Des difficulté d'accès au foncier existent freinant l'installation de nouvelles activités agricoles.
- Les paysages agropastoraux classés par l'Unesco sont en danger.
- L'image des agriculteurs est dévalorisée à cause de pratiques intensives.

- L'agriculture doit aujourd'hui prendre en compte l'environnement et les milieux naturels. * * *
- L'agriculture de proximité correspond à une demande du territoire et peut être un levier pour le développement économique de certaines filières. * * *
- Le patrimoine des caves doit être préservé voire valorisé.
- La diversification de l'activité agricole peut être un levier pour son développement à condition de s'appuyer sur les potentialités des territoires : maraîchage, sylviculture, arboriculture, aquaculture, élevage et pastoralisme... * *
- Le maintien des milieux ouverts est un objectif. *

- * recommandation pour laquelle un outil est potentiellement mobilisable dans un SCoT
- * recommandation ou sujet prioritaire
- * recommandation ou sujet auquel ou à laquelle est donnée une objection

SUJETS À CREUSER

- Comment positionner l'habitat par rapport à l'activité agricole?
- Comment gérer le conflit d'usage?
- l'enjeu des sectionnaux
- le rôle de la PAC
- la remise en état des terrasses

NOUS RECOMMANDONS DE...

Concernant la planification des terres agricoles :

- Maintenir des zones cultivables en bloquant l'urbanisation sur ces terres agricoles. **
- Préserver des zones maraîchères étendues le long des
- Générer des outils de maîtrise foncière. * * *

Concernant les bâtiments agricoles :

- Étudier les projets de construction de bâtiments agricoles au regard des caractéristiques fines des sites d'implantation et des besoins du fonctionnement de l'activité agricole du territoire et non pas en fonction de réglementations déconnectées des réalités locales. Les préconisations faites en matière de construction ne devront pas engendrer des surcoûts trop importants pour le porteur de projet. * * *
- Favoriser des bâtiments et hangars agricoles économes en énergie (qualité des matériaux, isolation) voire producteurs d'énergie (panneaux photovoltaïques en toiture). **
- Améliorer l'accessibilité des fermes isolées (routière et numérique). **
- Développer des zones d'activités agricoles. **
- Améliorer l'assainissement des exploitations

Concernant les pratiques agricoles :

- Trouver des solutions agronomiques innovantes pour permettre la mixité agricole. * * * *
- Privilégier les mesures agri-environnementales adaptées aux réalités économiques. ** **
- Gérer collectivement les parcours abandonnés. Remettre en marche le système de bergers mutualisés.
- Inciter la plantation de fruitiers. ** **
- Construire des alternatives pour diversifier l'agriculture. 🏶
- Diminuer les intrants. **
- Améliorer l'adaptation au changement climatique.

Concernant les filières et leurs débouchés :

- Soutenir le développement des filières d'agriculture biologique. * * * *
- Créer un AOP Pérail. * * * *
- Développer les circuits courts. * * *
- Soutenir le développement d'une filière bois-énergie locale et non industrielle. * * *
- Contrôler le suivi des exigences du cahier des charges de Roquefort. **
- Pérenniser et adapter le système Roquefort. ** * * **
- Maintenir et développer les maisons de Parc pour valoriser les patrimoines locaux. **

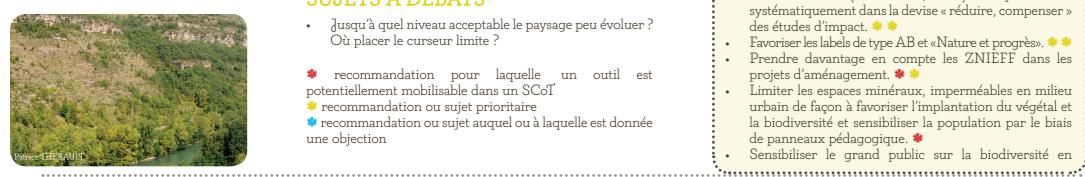
thème : ECOLOGIE ET BIODIVERSITÉ











CONSIDÉRANT OUE...

- Sur les causses, les buis et pins noirs ont tendance à envahir les parcelles abandonnées ou non entretenues entraînant une fermeture des milieux et notamment des parcours.
- L'invasion des chenilles processionnaires se développent dans les forêts de pins noirs. *
- Les Grands Causses représentent une biodiversité importante et remarquable à l'échelle nationale voire
- La broussaille et la forêt non gérée gagnent du terrain.
- Les crues et inondations s'intensifient.
- L'érosion a tendance à s'accentuer là où le remembrement et le travail du sol sont importants.
- L'érosion favorise l'ensablement des rivières.
- Certaines pratiques agricoles ou de jardinage mais également mais également des infrastructures comme l'autoroute entrainent une pollution des milieux (pesticides...). **
- L'eau est une ressource fragile, d'autant plus en milieu
- Les «petits barrages» construits par les usagers de la rivières peuvent perturber localement le fonctionnement des rivières.
- La forêt gagne du terrain notamment dans les vallées aux versants abrupts non mécanisables.

SUJETS À CREUSER

- Œuvrer pour la réappropriation des différents «espaces naturels» (cultures, diversité)
- Préserver les ZNIEFF

SUJETS À DÉBATS

- Jusqu'à quel niveau acceptable le paysage peu évoluer? Où placer le curseur limite?
- * recommandation pour laquelle un outil est potentiellement mobilisable dans un SCoT
- * recommandation ou sujet prioritaire
- * recommandation ou sujet auquel ou à laquelle est donnée une objection

ATTENDU OUE...

- La forêt est multifonctionnelle. Elle ne doit pas être considérée que pour le développement du bois-énergie. Elle constitue aussi:
 - une ressource pastorale,
 - un cadre de loisirs (promenade, chasse, cueillette)
 - un réservoir écologique (favorise l'infiltration de l'eau, augmente localement la pluviométrie, constitue des sols riches, stabilise les sols, augmente la biodiversité). ** **
- Les rivières ont un potentiel multiple : écologique (réservoir de biodiversité), pédagogique, de loisirs, touristique, énergétique, irrigation. **
- La filière bois-énergie est un potentiel économique et écologique pour le territoire en fonction de son mode d'exploitation et à condition que les forêts exploitées soient renouvelées. **
- Intégrer les propriétaires forestiers pour exploiter leurs parcelles.
- La biodiversité des milieux ouverts est reconnue à l'échelle européenne. Il est du devoir du parc et de tous les acteurs concernés de préserver cette biodiversité endémique et spécifique.
- Le rôle écologique de la rivière étant primordial et, la qualité des rivières du Parc étant, dans une approche globale, exceptionnelle, l'amélioration de la biologie des cours d'eau (augmentation des variétés et du nombre d'espèces), et la diminution des pollutions physicochimiques par de nombreuses actions sur le bassin versant est à poursuivre.
- La biodiversité est un atout touristique (exemple : Micropolis, variété rapaces, gîtes). *

NOUS RECOMMANDONS DE...

Concernant la biodiversité au regard des aménagements et de la sensibilisation des publics :

- Favoriser tous les dispositifs et utiliser des procédés culturaux pour maintenir et développer les populations d'abeilles et les papillons. * * * *
- Optimiser les projets de façon à éviter les impacts sur l'environnement (biodiversité, eau...) et ne pas tomber systématiquement dans la devise « réduire, compenser » des études d'impact. **
- Favoriser les labels de type AB et «Nature et progrès». ** Prendre davantage en compte les ZNIEFF dans les
- projets d'aménagement. 🏶 🎇
- Limiter les espaces minéraux, imperméables en milieu urbain de façon à favoriser l'implantation du végétal et la biodiversité et sensibiliser la population par le biais de panneaux pédagogique. *
- Sensibiliser le grand public sur la biodiversité en

proposant à Micropolis de délocaliser ses animations sur tout le territoire du Parc. ** ** **

Concernant les rivières :

- Favoriser la participation collective à l'entretien des abords de rivières et entretenir les rivières grâce à des chantiers d'insertion.
- Sensibiliser les propriétaires à la nécessité de l'entretien des abords de rivières pour prévenir des embâcles, assurer le maintien des berges (choix et entretien des essences végétales adaptées), maintenir la biodiversité des berges et du cours d'eau.
- Respecter les lits majeurs des rivières sans autoriser des constructions.
- Replanter des variétés plus nobles (merisier, noyer...) dans les ripisylves de façon à rentabiliser ou à apporter une plus-value dans l'exploitation du bois et favoriser ainsi l'entretien des berges. * *
- Éviter la construction de retenues de galets de loisirs édifiés par les usagers de la rivière. * * *

- <u>Concernant les haies et le système bocager :</u>
 Favoriser la replantation des haies champêtres.
- Sensibiliser le grand public, les acteurs du monde : agricole, les agriculteurs, les propriétaires fonciers sur l'intérêt du rôle des haies de façon à les préserver, à les entretenir, à les replanter. **
- Mettre en place des mesures agroenvironnementales notamment pour replanter les haies. * * * *
- Utiliser des outils appropriés (lamier, sécateur hydraulique) pour effectuer l'entretien des haies dans le respect des règles de taille. *

Concernant les forêts et leur gestion:

- Regrouper les propriétaires forestiers de petites surfaces pour exploiter et gérer la forêt avec un cahier des charges précis et respectueux de la biodiversité. * * *
- Înciter à la gestion et la valorisation des forêts existantes. *
- Diversifier les essences de plantations dans la forêt.
- Développer la filière bois et notamment exploiter les forêts de châtaignier (autrefois cultivées pour le fruit) pour faire du bois d'œuvre. * * *

Concernant a biodiversité au regard de l'agriculture :

- Favoriser un pastoralisme conduit par des bergers pour un entretien des causses plus efficace et implanter des troupeaux de brebis viande qui peuvent rester plus longtemps sur les parcours. * * * * *
- Mettre en place des mesures agroenvironnementales notamment pour favoriser les prairies naturelles. *
- Favoriser les fauches tardives en valorisant l'image des produits provenant de la ferme issu de cette agriculture respectueuse de la biodiversité (les rendements moins importants sont compensés par un prix de vente des produits plus élevés). * * * * *

Concernant les espaces ouverts:

Conserver les milieux ouverts sur le causse.

thème : URBANISME - HABITAT -**INFRASTRUCTURES**













CONSIDÉRANT QUE...

- Le Parc bénéficie d'une grande richesse architecturale avec des savoir-faire et des matériaux locaux.
- Les villages, leur silhouette et leur patrimoine bâti, sont relativement préservés d'extensions ou de transformations trop importantes.
- La qualité du cadre de vie proximité de la nature, valeur patrimoniale, authenticité des paysages ...- est un des premiers atouts du Parc pour attirer de nouvelles populations et les touristes.
- La majorité des cœurs de villages se dévitalisent : perte de population, dégradation du bâti, vacances (notamment dans le centre de Millau), fermeture des commerces, des écoles, au profit de bourgs plus gros (Millau, St Affrique...) ou de nouvelles implantations dans «du neuf».
- Le développement de l'habitat se fait majoritairement sous la forme de pavillonnaire diffus ou dans des lotissements et participe à une banalisation de l'architecture.
- Les extensions urbaines (d'habitat, comme d'activités) s'étendent en périphérie des villages et le long des routes. Elles sont consommatrices d'espaces, notamment agricoles. **
- Les pressions ne sont pas les mêmes selon les secteurs du Parc : pression urbaine dans la vallée du Tarn et autour des villes, exode rural au niveau des Monts. tension entre les demandes de résidences principales et secondaires, villages dortoirs autour des gros bourgs...
- Il y a un constat d'échec de «remplissage» de certaines zones d'activités ou de certains lotissements nouveaux : cela en partie dû à un manque de cohérence dans
- Les infrastructures (réseau routier, ferroviaire, lignes électriques, ...) sont nécessaires mais ont un impact fort sur le paysage. ** **
- L'artificialisation des sols est en marche dans le Sud Aveyron : chaque année, ce sont 90 ha de terres agricoles et de forêts qui sont remplacés par des sols artificialisés (routes, ponts, barrages, bâti, parking...).

SUJETS À CREUSER

- le réinvestissement du cœur de ville de Millau
- l'accueil de la «jeunesse»

ATTENDU QUE...

- L'attention doit être portée sur la conservation du patrimoine tout en privilégiant un patrimoine «habité», qui s'adapte aux besoins. **
- L'utilisation de matériaux locaux, en cohérence avec les ressources locales et le patrimoine existant est à privilégier. * *
- L'équilibre entre préservation des cœurs de village et de ville et développement d'espaces bâtis nouveaux soit
- Des clés d'intégration paysagère des constructions et des infrastructures pourrait quider les particuliers, les entreprises et les collectivités dans leurs projets.
- L'accueil de la population soit en cohérence avec les besoins d'habitants (par exemple, dans les zones isolées des Monts) et l'offre de logements. **
- Les cœurs de villages peuvent retrouver une attractivité pour une partie de la population.
- Les espaces agricoles et naturels, à proximité des villages, contribuent à apporter de la valeur ajoutée au
- Des formes d'habitat denses, nouvelles ou existantes, soient valorisées et pensées en leur associant des espaces partagés et des espaces verts tels que des jardins familiaux. **
- La planification de l'urbanisme et de l'accueil de nouvelles populations est d'autant plus pertinente si elle se fait à l'échelle intercommunale.
- * recommandation pour laquelle un outil est potentiellement mobilisable dans un SCoT
- * recommandation ou sujet prioritaire
- * recommandation ou sujet auguel ou à laquelle est donnée une objection

SILIETS À DÉBATS

- la position sur le patrimoine : privilégier la «conservation» ou «l'usage» du patrimoine?
- la position sur les résidences secondaires : certains ont parlé de les «taxer», d'autres qu'il ne faut pas contraindre ceux qui ont des résidences secondaires familiales
- la position sur l'architecture contemporaine

NOUS RECOMMANDONS DE...

Concernant la planification de l'urbanisation :

- Définir à l'échelle de plusieurs communes (SCoT) les vocations des espaces (en particulier les espaces de développement des zones d'activités et des zones résidentielles, et les espaces agricoles à protéger). Une politique foncière active doit accompagner cette vision.
- Penser globalement des villages en associant l'évolution des logements avec les espaces ouverts : jardins, vergers, espaces de rencontre, de promenade, terres agricoles. * * * *
- Ancrer les réglementations dans les réalités locales (contraintes et opportunités telles que les essences locales) et assurer leur application à travers de l'information et un contrôle strict. * * *

Concernant le bâti ancien :

- Identifier et mesurer le potentiel du bâti existant (cœurs de villages mais aussi pavillonnaire, corps de ferme...) et mettre en place les outils réglementaires et fonciers appropriés pour permettre réhabilitation et densification. * * * *
- Sensibiliser et informer les particuliers sur les manières de réinvestir l'ancien : savoir-faire, matériaux, aides... dans un travail commun avec Maison Paysanne de France, CAUE, PACT ARIM... * * * *

Concernant les formes architecturales et urbaines :

- Promouvoir une architecture qui :
 - s'inspire du site,
 - valorise les savoir-faire et matériaux locaux pour soutenir les circuits courts et l'intégration à l'existant,
 - crée des bâtiments économes en énergie,
 - favorise une certaine densité. * * * * *
- Faire connaître, en s'appuyant sur les acteurs et associations locales des formes d'habitat exemplaires et / ou alternatives à la maison individuelle et favorisant la vie collective. * *
- Inventer de nouveaux types de zones d'activités avec des espaces mutualisées, diverses fonctions, des exigences environnementales... * * * * *

Concernant l'accueil des populations, des activités...:

- Faire des choix en matière d'accueil de population en adéquation avec les enjeux paysagers
- Donner une priorité au réinvestissement du cœur de ville de Millau * * * *
- Soutenir l'accueil de nouvelles populations, en particulier dans les zones isolées. * * * *

.....











CONSIDÉRANT QUE...

- <u>La transition énergétique est une priorité</u> dans le développement durable du territoire et passe par la sobriété énergétique, l'efficacité et la production d'énergies renouvelables.
- Le principal objectif de la transition énergétique passe par la baisse des émissions de gaz à effet de serre. **
- La transition énergétique peut être porteur d'un développement économique.
- L'information de la population est nécessaire pour bien accepter la transition énergétique et coopérer. *
- Le Parc représente un secteur propice au développement de l'éolien et se positionne favorablement au développement de cette énergie sur son territoire
- * * * * * * * *
- Des parcs éoliens industriels sont réalisés et impactent fortement le paysage : ligne continue d'éoliennes, «guirlandes lumineuses», notamment au niveau des crêtes des Monts. Ils sont aujourd'hui réalisés par un industriel et avec le soutien d'une collectivité.
- La filière bois-énergie représente un potentiel de ressources important pour le Parc et pourrait être une réponse pérenne en terme de gestion de la forêt.
- Le territoire du Parc bénéficie d'un très bon ensoleillement favorable au solaire
- Les bâtiments anciens sont les plus énergivores et que ces bâtiments sont bien souvent habités par des personnes aux revenus modestes.
- Les constructions sont énergivores et la sobriété énergétique des bâtiments passe par des opérations d'isolation et d'amélioration portées par le privé.
- Les constructions aillent vers des bâtiments passives voire à énergie positive.
- La voiture est aujourd'hui le mode de déplacement privilégié, dans le Parc, comme ailleurs... *
- Le petit éolien (hauteur de mâts : de 12 m) et l'éolien industriel ne sont pas à considérer de la même manière.
- La transition énergétique doit être compatibles avec le niveau de confort actuel.
- Les solutions techniques existent et que les principaux freins sont dans les comportements.

ATTENDU QUE..

- Le covoiturage, en essor, apporte une réponse aux transports plus mutualisé et le développement de pistes cyclables une alternative aux transports motorisés.
- La réhabilitation des bâtiments existants constituent la priorité pour diminuer les consommations d'énergie.
- * * *
- Le développement des énergies renouvelables soit privilégié à des échelles locales. ** ** **
- La filière bois-énergie soit soutenue dans sa structuration et ses débouchés. **
- Le territoire exploite ses ressources pour aller vers l'autonomie énergétique
- Les solutions de réhabilitation des bâtiments doivent être adapté au bâtiment (caractéristiques, matériaux, époque de construction) et tenir compte de la dimension patrimoniale du bâtiment quant cela est le cas.
- La méthanisation et la chaufferie bois sont des filières à développer. * *
- * recommandation pour laquelle un outil est mobilisable
- * recommandation ou sujet prioritaire
- * recommandation ou sujet auquel ou à laquelle est donnée une objection

SUJETS À CREUSER

- La place de la recherche.
- Nos comportements par rapport à l'électricité et nos exigences en terme de confort.
- La structuration et la qualité du réseau électrique.
- Le lien entre la production et la consommation de l'énergie : aujourd'hui la consommation n'est pas fonction de la production, faut-il réétudier en partie cela?
- La taille minimum des unités de production d'énergie à nuancer/ évaluer en fonction de la ressources produite (la notion de petites ou grandes unités et différente si l'on pare d'une chaufferie, d'une usine de méthanisation, d'un parc éolien...)
- La baisse des déplacements et les liens entre les lieux d'habitats et les lieux d'activités.
- La traduction dans le SCOT.

SUJETS À DÉBATS

- l'éolien dans le Parc **
- la place de la concertation et de la décision dans les choix faits en matière d'énergie sur le territoire

NOUS RECOMMANDONS DE...

Concernant l'énergie éolienne :

- Mettre en place un débat avec le plus grand nombre dans un cadre sécurisé. (cf les recommandations générales sur les paysages).
- Établir des règles afin que l'éolien industriel soit porté uniquement par des collectivités à l'échelle de grands territoires (Pnr, Département...) et en concertation avec la population afin que les bénéfices profitent à la collectivité et donc aux habitants du territoire.

Concernant le bâti et leur amélioration / performance énergétique :

- Favoriser le solaire thermique et photovoltaïque sur toiture. * * * *
- Informer et accompagner techniquement et administrativement les particuliers dans leur démarche de projet de réhabilitation.
- Favoriser l'implantation des activités consommatrices d'énergie (entreprises...) au plus près de la ressource. *
- Inciter les collectivités locales à engager des opérations de réhabilitation avec des obligations de résultats. *
- Se chauffer au bois. **
- Agir en priorité sur la rénovation des habitats des personnes en situation de précarité énergétiques. **

Concernant la réduction des déplacements :

- Réduire les déplacements en favorisant des lieux de travail partagé et/ou le télétravail. * * * *
- Réduire les déplacements en relocalisant les activités et les commerces (recommandation formulée collectivement lors de la soirée de restitution).

Concernant le bois-énergie :

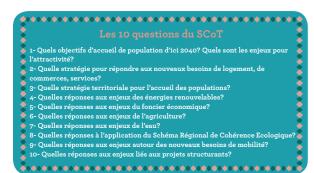
 Gérer les forêts exploitées pour le bois-énergie en accord avec les objectifs de préservation de la biodiversité (habitats des espèces...)

Concernant la production d'énergie renouvelable :

- Faire jouer aux collectivités un rôle important : projets communaux ou intercommunaux de production d'énergie renouvelable, soutien aux filières locales.
- Inciter des projets de production d'énergie collectifs, coopératifs privés ou associant des privés et une collectivité. (exemple à Nant avec le projet d'une microcentrale hydraulique).



LIENS ENTRE RECOMMANDATIONS ET LE SCOT









COMMENT SERONT INTÉGRÉES LES RECOMMANDATIONS CITOTENNES ?

(texte rédigé par les techniciens du Parc)

La loi ALUR a introduit dans les SCoT l'obligation de formuler des « objectifs de qualité paysagère », traduisant un des engagements majeurs de la Convention européenne du paysage dans le droit français. Cet engagement d'intégrer les préoccupations paysagères dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans toutes les politiques pouvant avoir un effet sur les paysages, se décline à chaque étape de l'élaboration d'un SCoT.

Pour répondre à ces objectifs, les élus du SCoT ont décidé d'initier une démarche participative, accompagnée par l'association la manufacture des paysages. Cette première étape permet de faire le pont entre le diagnostic paysager (que l'on retrouvera dans le rapport de présentation du SCoT) et les choix qui seront fait dans le projet de territoire (que l'on retrouvera dans le PADD).



Le rapport de présentation vise à expliquer les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs au regard des dynamiques territoriales en cours. Le diagnostic devra notamment révéler les enjeux paysagers.

Le PADD du SCoT doit fixer des « objectifs de qualité paysagère ». Conformément à la définition de la Convention européenne du paysage, par « objectif de qualité paysagère » est désigné « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ». Cela signifie notamment que les objectifs de qualité paysagère peuvent relever de la protection, de la gestion et/ou de l'aménagement des paysages. Les travaux menés dans le cadre de la démarche de concertation serviront de socle à la réflexion du PADD. Un fois cette étape terminée, les élus du SCoT reviendront vers le groupe de travail « Paysages » afin de communiquer les choix opérés en matière de paysages mais aussi justifier ces

Au regard du projet de territoire, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT viendra affiner les objectifs de qualité paysagère formulés dans le PADD, mais surtout fixera un règlement opposable aux documents d'urbanismes locaux (PLU et PLUi).

Pour exemple, la démarche de concertation fait remonter une recommandation de maintenir des zones agricoles afin de limiter l'étalement de l'urbanisation. Le PADD pourra s'approprier cette recommandation pour en faire un axe de son projet de territoire. Le DOO mobilisera des outils juridiques pour traduire dans les faits cette recommandation. Il existe par exemple un outil qui s'appelle les « Zones agricoles protégées », qui peuvent être intégrées dans le règlement du SCoT.

......





INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

L'évaluation et le bilan de la démarche ont été réalisés à partir de plusieurs modalités :

- un questionnaire distribué aux membres du groupe de travail présents lors de la dernière soirée publique (la soirée de restitution). 9 questionnaires ont été recueillis et traités
- par des prises de parole de participants aux soirées publiques et aux ateliers du groupe de travail tout au long de la démarche et par des contributions par courrier électronique.
- par une réunion de bilan avec l'équipe technique du Parc (Arnaud Boudou et Fabien Daunas)
- par une analyse interne au sein de l'équipe de la manufacture des paysages (Marianne Capdeville et Aude Lavigne)















L'évaluation de la démarche par des membres du groupe de travail via un questionnaire distribués lors de la dernière soirée publique :

9 questionnaires recueillis

Parmi les personnes qui ont répondu au questionnaires, la quasi majorité a participé à au moins 4 rendez-vous dont au moins 2 ateliers du groupe de travail.

Premiers résultats en diagramme :

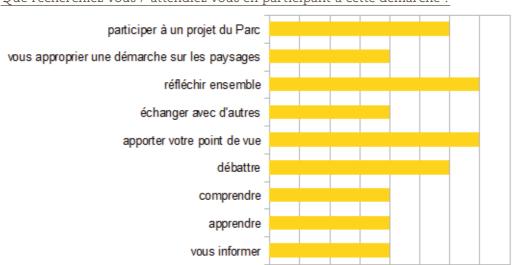


Avez-vous eu le sentiment :



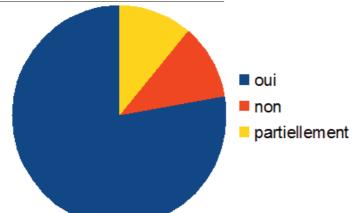


Que recherchiez-vous / attendiez-vous en participant à cette démarche ?



Ces attentes ont-elles été satisfaites ?

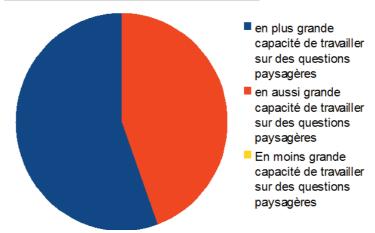




Les recommandations sont-elles en phase avec les échanges du groupe de travail ?







Après cette démarche, vous vous sentez :















Lorsque les participants sont interrogés sur les 3 principales qualités de la démarche, ont été cités à plusieurs reprises :

- l'échange et le croisement de points de vue diversifiés tant du fait de la diversité des acteurs que des sujets abordés
- la concertation et la participation des citoyens qui peuvent ainsi être écoutés et être force de propositions
- un espace de réflexion et d'apprentissage de nouvelles connaissances sur les paysages et le territoire
- la méthodologie proposée avec notamment la constitution d'un groupe par le suivi de plusieurs réunions, la visite de terrain,
- la convivialité

ont également été cités

- la démarche régionale
- le public touché

Lorsque les participants sont interrogés sur les 3 principaux défauts de la démarche, ont été cités à plusieurs reprises :

- le manque de temps
- le manque d'informations plus complètes et de sources plus diversifiées
- la trop faible mobilisation et une représentativité trop faible de l'ensemble des acteurs
- l'absence des élus
- des questionnements sur le poids des résultats de la concertation dans le processus du ScoT et sur les décisions des élus
- le manque de débat sur l'éolien

ont également été cités :

- l'échelle du territoire concerné par la démarche trop étendue et diversifiée (trop d'enjeux différents, difficulté à mobiliser)
- le hasard des groupes lors des ateliers de travail, rendant les débats plus ou moins
- nivellement par le bas du débat
- acteurs touristiques sur-représentés

Les principales améliorations proposées par les participants sont :

- commencer par des groupes locaux avant de fédérer la démarche à l'échelle du
- · cette démarche pourrait être faite par le conseil économique, social et environnemental qui permettrait une meilleure représentation de la société civile
- essayer d'intéresser les jeunes à la démarche
- nécessité d'une participation plus large en la rendant « obligatoire »

A la question plus large de l'intérêt d'une telle démarche, les réponses sont multiples :

- travailler avec plusieurs acteurs sur la question des paysages au sein du Parc
- partir des perceptions actuelles des différentes acteurs
- faire partager des objectifs de qualité
- former des « relais d'opinion »
- enrichir la réflexion
- associer les citovens à la décision des élus
- les acteurs et personnes ressources doivent être impliquées, invités de manière consultative dans les processus décisionnels.
- regrouper différentes points de vue et différentes idées pour permettre en discutant de basculer sur les idées auxquelles on ne s'attendait pas forcément
- la multitude des points de vue et l'interaction des sujets
- élargir son point de vue et trouver des solutions
- être en lien
- s'enrichir de différents points de vue





BILAN QUALITATIF DU POINT DE VUE DE LA MANUFACTURE DES PAYSAGES

Sur la participation:



<u>La qualité du dialogue</u> : les personnes investies ont montré un intérêt fort pour les questions de paysages et ont progressé dans leurs capacités à dialoguer malgré les différences de points de vue



Sur le processus

- le calendrier serré n'a pas permis d'avoir beaucoup de temps pour ajuster la démarche au fur et à mesure entre les différents rendez-vous et notamment impliquer des acteurs qui ne suivaient pas de près la démarche (les invitations étaient trop tardives et les acteurs avaient souvent des agendas déjà remplis)
- au moins une journée de terrain supplémentaire aurait permis de balayer une plus grande partie du territoire et de voir des expériences diversifiés par rapport à une même thématique et d'aborder de façon plus fine le sujet de l'éolien.
- la source des informations : le manque de temps qui n'a pas permis de s'entretenir directement avec une diversité d'acteurs et d'avoir une vision plus large du paysage des acteurs locaux (du fait également de l'étendue du territoire) n'a pas permis d'apporter des sources d'informations très diversifiées



Sur les résultats en terme de contenu

- Cette démarche n'ait pu aboutir à des conclusions claires sur recommandations paysagères relative aux projets éoliens et que cela mériterait d'être approfondi en concertation.
- Du fait, d'un sujet large (territoire d'étude comme la notion même de paysage), le temps serré du processus qui n' a laissé que peu de temps pour revenir sur les productions du groupe de travail, les recommandations produites sont d'ordre très différentes et restent parfois très génériques ce qui ne va pas faciliter leur appropriation par les techniciens. Un temps d'échanges entre techniciens et groupe de travail aurait pu être bénéfique pour faciliter ce «passage de relais»



DES RECOMMANDATIONS POUR LA SUITE, PAR LA MANUFACTURE DES PAYSAGES

- L'importance de revenir vers les habitants à d'autres moments-clés du SCoT et notamment pour rendre compte de la prise en compte de résultats de la concertation.
- Poursuivre la concertation sur les questions paysagères et de territoire, peut-être aussi à des échelles plus locales, en lien avec des projets plus concrets pouvant permettre également la participation concrète des habitants (chantiers participatifs...).
- · Apporter des réponses à des recommandations formulées par le groupe de travail et notamment sur la demande d'une concertation sur l'éolien.





REMERCIEMENTS





MERCI...

A toute les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette démarche et qui par leurs apports, ont permis d'élargir les visions sur les paysages des grands causses et l'appréhension de leurs évolutions.

Et plus particulièrement...

- aux personnes qui ont apporté leurs contributions lors des stands de Millau et de Vabresl'Abbaye ainsi que lors de soirée de Millau et Saint-Rome-de-Cernon
- aux internes du lycée de Saint-Affrique qui ont pris sur leur temps libre pour apporter leur visions sur l'avenir des paysages de la région
- aux membres du groupe de travail qui ont toujours été volontaires, réactifs, dans un calendrier serré et des propositions atypiques, qui ont toujours participé avec enthousiasme et dans un esprit critique toujours constructif.

Merci particulièrement à ceux qui ont été présents quasiment tout au long de la démarche : Marie-Dominique Albinet, Anne-Marie Citton, Bernard Delbouis, Aimé Deroussi, Brigitte Hascoet, Valérie Lacroix, Gabriel Lacroix, Florence Laplume, Thomas Lesay, Nicolas Plaisance, Martine Rouquette, Laurie Salendres, Samuel Souchay, Jean-Marc Trinquier.

à l'équipe technique du Parc qui elle aussi s'est rendue disponible dans ce calendrier serré et dans cette démarche avec ses modalités de réflexions et d'actions parfois assez éloignées de leurs habitudes de travail. Merci à Arnaud Boudou et particulièrement à Fabien Daunas qui a été d'un appui essentiel dans cette démarche et a fait à chaque fois son possible pour permettre la bonne réalisation des soirées et ateliers.







Il ne reste plus maintenant qu'à faire vivre ce document, le diffuser, le faire connaître, rappeler son existence lors de projets ou d'autres études menées, qu'il n'aille pas seulement compléter une série de documents réalisés.

Même s'il n'est pas parfait, il apporte des éléments partagés de diagnostic et de recommandations. Ce document ouvre également un certain nombre de sujet à approfondir et de réflexion à poursuivre et chacun peut être acteurs des suites possibles...

Bonne continuation à vous!

Aude Lavigne et Marianne Capdeville pour l'association la manufacture des paysages



SOMMAIRE	

1	INTRODUCTION	p.5
2	EXPÉRIENCES ET TÉMOIGNAGES DE TERRAIN	p.6
3	DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVE EN DÉTAILS	p.19
4	CONTRIBUTIONS RECUEILLIES SUR LES STANDS	p.43
5	DONNÉES APPORTÉES PAR LE PARC	p.49
6	REMERCIEMENTS	p.63

Le présent document restitue tous les éléments, la «matière» produite par la concertation (lors des moments ouverts ou lors des ateliers du groupe) ainsi que les éléments apportés au groupe de concertation.

Les reccommandations produites par le groupe de concertation, à l'issue de la démarche sont présentées dans le carnet 1.



INTRODUCTION

LA DÉMARCHE

LA RÉCOLTE

STANDS

1 et 8 mai Recueil des représentations

SOIRÉE

19 mai

Regards Croisés



LE GROUPE DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL 1 21 mai

Atelier diagnostic et évolutions possibles

GROUPE DE TRAVAIL 2 31 mai

Ateliers sur le terrain Visites et rencontres

GROUPE DE TRAVAIL 3 2 ou 9 juin

Atelier prospective et recommandations

RESTITUTION

SOIRÉE DE RESTITUTION 24 juin

Restitution publique

RECOMMANDA-POUR LES PAYSAGES DE DEMAIN





AVANT-PROPOS MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre de l'élaboration de son SCoT et de la phase diagnostic, en amont du PADD, le Pnr des Grands Causses a missionné l'association la manufacture des paysages pour concevoir et animer un processus de concertation visant à définir des objectifs de qualités paysagères.

Du fait de l'étendue du territoire concerné et du calendrier resserré de la mission, l'association a proposé une démarche en 3 temps, alternant un temps ouvert à tous de recueil, puis un temps d'approfondissement proposé à un groupe de travail restreint et, pour terminer, un temps largement ouvert, la soirée de restitution, pour présenter et échanger autour des recommandations formulées par le groupe de travail.

Pour appréhender la question du paysage à l'échelle du territoire concerné, pour faire un lien avec le cadre de travail des techniciens du Pnr afin de faciliter les ponts entre les résultats de la concertation et le SCoT, la démarche s'est appuyée sur les entités paysagères définies par les techniciens du Pnr. Cela a donné lieu à la fois à l'impression de grands panoramas qui ont servi de base au recueil des contributions sur les stands mais également à l'utilisation des bloc-diagrammes issus des dossiers techniques du Parc sur les entités paysagères. Assez vite, l'objet et sujet d'étude -le paysage- a été décliné en 4 thèmes majeurs pour le territoire : l'agriculture et l'économie associée/ l'écologie et la biodiversité/ l'urbanisme, l'habitat et les infrastructures/ l'énergie et les ressources locales. Tout au long de la démarche, le groupe de travail a fait des allers-retours entre des éléments de diagnostic (apportés par le terrain ou des interventions d'acteurs), des dynamiques en cours et des visions prospectives du paysage pour, in fine, produire des recommandations thématiques.

LA PARTICIPATION

EN CHIFFRES (hors chargés de mission du Pnr)

les stands: environ 200 personnes / 290 contributions

la soirée : 30 personnes / 3 groupes de travail le groupe de travail : 54 personnes inscrites

atelier diagnostic et prospective : 20 personnes

terrain: 11 personnes

atelier recommandations: 15 personnes

la soirée de restitution : 30 personnes

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Les participants au groupe de travail ont été «recrutés», sur la base du volontariat sur les stands et via un invitation lancée par le Parc auprès d'acteurs socio-professionnels (peu ont répondu à l'invitation).

Les membres du groupe de travail avaient des profils assez diversifiés sans pour autant représenter l'ensemble des points de vue du territoire. Tous avaient un lien fort au paysage (des agriculteurs, des professionnels de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage, des géographes, des membres d'associations engagées contre les projets d'éoliennes industrielles, des porteurs de projets touristiques, des élus ou anciens élus...).

Tout au long de la mission, les chargés de mission «SCoT» et «aménagement et paysage» du Pnr étaient là. Les chargés de mission biodiversité et énergie ont également ponctuellement contribué au groupe de travail.

POINT MÉTHODOLOGIQUE

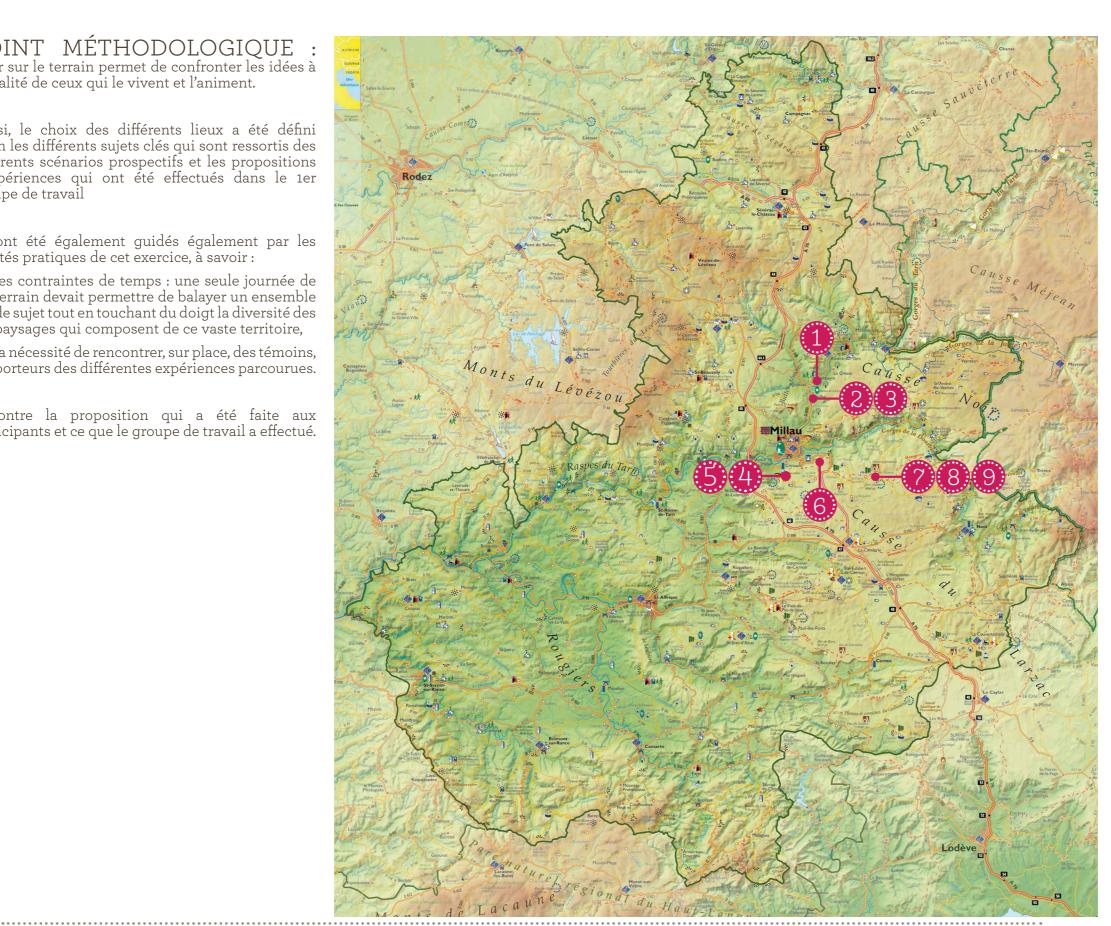
Aller sur le terrain permet de confronter les idées à la réalité de ceux qui le vivent et l'animent.

Aussi, le choix des différents lieux a été défini selon les différents sujets clés qui sont ressortis des différents scénarios prospectifs et les propositions d'expériences qui ont été effectués dans le 1er groupe de travail

Ils ont été également guidés également par les réalités pratiques de cet exercice, à savoir :

- les contraintes de temps : une seule journée de terrain devait permettre de balayer un ensemble de sujet tout en touchant du doigt la diversité des paysages qui composent de ce vaste territoire,
- la nécessité de rencontrer, sur place, des témoins, porteurs des différentes expériences parcourues.

Ci-contre la proposition qui a été faite aux participants et ce que le groupe de travail a effectué.



FEUILLE ROUTE PROPOSÉE:

9H45 : RDV pour le covoiturage à MILLAU

10h10 : ARRÊT 1 À CARBASSAS :

- point de vue sur Compeyre et lecture de paysages
- exemples de jardins familiaux

11h30 : ARRÊT 2 À COMPETRE ET AGUESSAC :

- exemple du Comptoir paysanl'aménagement des berges de Tarn

13H00 : ARRIVÉE À CREISSELS au Belvédère du

repas : pique nique partagé

14H15 : ARRÊT 3, TOUJOURS AU BELVÉDÈRE

15H15 : DÉPART POUR UN (OU 2 !)DERNIER ARRÊT AU CHOIX, à décider par les participants parmi :

- le lotissement de Creissels
- des parcs photovoltaïques au sol (La Bastide-Pradines) ou sur toit (zone artisanale de La Cavalerie) + l'exemple de l'ouverture de milieu dans le cadre de Nature 2000 au Raja del Gorp
- la plantation de haies champêtre à la ferme de l'hôpital + une activité d'agro-pastoralisme et de développement de la filière bois-énergie par la SCTL aux Baumes
- une proposition des participants

18H00: RETOUR AU PARKING

CE QUI A ÉTÉ EFFECTUÉ:

L'arrêt 1 a été effectué mais sans avoir le temps d'aller voir les Berges du Tarn.

Les arrêts 2 et 3 ont été effectués comme prévu.

Ensuite, les participants ont choisi d'aller voir ka 2nde proposition en option à laquelle s'est ajouté une expérience d'éclaircie d'une forêt de pins dans une démarche de sylvopastoralisme.



EXPÉRIENCE (1) LE COMPTOIR PAYSAN, à Compeyre

SUJETS CLÉS: circuit court - agriculture - économie locale - vignes - arboriculture - tourisme -architecture intégration paysagère

PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES:

- · Alain MONTROZIER, vigneron et responsable du lieu
- Aimé DEROUSSI, ancien Maire de Compeyre
- Patricia PITOT-MIGAYROU, Maire actuelle depuis 2014 de Compeyre









POINTS D'INFORMATIONS:

Le Comptoir paysan à Compeyre a été créé en 2012 avec une volonté des acteurs locaux de redynamiser l'agriculture locale, et ce, à travers un seul et même équipement qui remplit plusieurs fonctions :

- une boutique et un «comptoir» qui valorisent les produits locaux que l'on peut acheter et consommer sur place
- une cave coopérative des vignerons des Gorges du Tarn qui y déposent leur récolte dans les cuves inox où les AOC côtes de Millau attendent au frais leurs mises en bouteilles, mais aussi un quai de ramassage pour les arboriculteurs qui l'utilisent comme lieu de collecte des cerises,
- un restaurant qui met à l'honneur ces produits ainsi que les savoir-faire des chefs sur place qui sont accueillis tour à tour chaque vendredi soir et qui remportent un succès fou.

Un outil au service du développement agricole

Une cave coopérative pré-existait à la création de ce lieu mais connaissait de grandes difficultés financières. Ce projet a permis une réappropriation de l'outil en réinvestissant les vignerons dans le capital de la coopérative. Dès la première année, les effets positifs se mesurent rapidement, passant d'un déficit annuel de 75 000€ à un chiffre d'affaires positif de 45 000€. Aujourd'hui, la coopérative ne s'arrête pas là et a des projets :

- un agrandissement de la cave (anticipé dans la construction du bâtiment),
- une implantation de nouveaux investisseurs : en effet, le démarchage ambitieux de Alain MONTROZIER semble porter ses fruits. Des vignerons de renom de dimension internationale seraient intéressés pour implanter de nouvelles vignes dans le territoire (dans un contexte de réchauffement climatique) mais surtout profiter des caves traditionnelles à flerines de Compeyre offrant un vieillissement du vin exceptionnel (qualité de l'air, température constante à 10°c...).

Le développement arboricole est quant à lui moins porteur avec beaucoup de pluri-actifs qui cessent leur activités. Mais la relève s'organise et il se pourrait que seulement quelques agriculteurs détiennent bientôt l'ensemble des vergers.

Les circuits courts en vitrine et tournés vers l'avenir

Le bâtiment a été implanté au bord de la XX pour favoriser sa visibilité et son accessibilité et également préserver la silhouette du village de Compeyre (cf expérience 2). Volontairement contemporain à l'extérieur comme à intérieur, le bâtiment a su tirer parti de la pente pour enterrer les cuves de façon à bénéficier de l'isolation de la terre.

Avec ce «Comptoir paysan», les vignerons des Gorges du Tarn ont concrétisé des concepts qui dépassent rarement le stade des beaux discours : le consommer local, le circuit court et direct, le produit authentique, la rémunération équitable des producteurs...

ENSEIGNEMENTS ET POINTS DE DÉBATS

Un investissement nécessaire de tous les acteurs locaux : le portage de ce projet par les agriculteurs était incontournable, d'importants partenariats aussi : la Communauté de Communes (maître d'ouvrage), la commune, le Parc, le Conseil Général et le Conseil Régional ont soutenu financièrement ce projet avec l'appui des fonds européens. Il a été également favorisé par une politique municipale forte qui a protégé les terres agricoles de l'urbanisation (Cf expérience 2). Quant à la faisabilité du projet de réinvestissement des caves compeyrolles, il nécessitera le soutien de la Mairie et des propriétaires privés.

Une économie locale qui s'appuie beaucoup sur le tourisme : le Comptoir paysan s'adresse avant tout aux touristes qui, de juin à septembre, garantissent sa rentabilité commerciale. Ce n'est que partiellement un commerce de proximité dans lequel les habitants ne viennent en masse que ponctuellement, lors des animations du vendredi ou pour les fêtes de fin d'année par exemple. Il ne réinvente pas tout à fait une économie locale privilégiant les circuits courts. «Pour cela, il aurait fallu l'implanter dans Millau. Ce n'est pas le parti qui a été pris» témoigne Alain MONTROZIER.

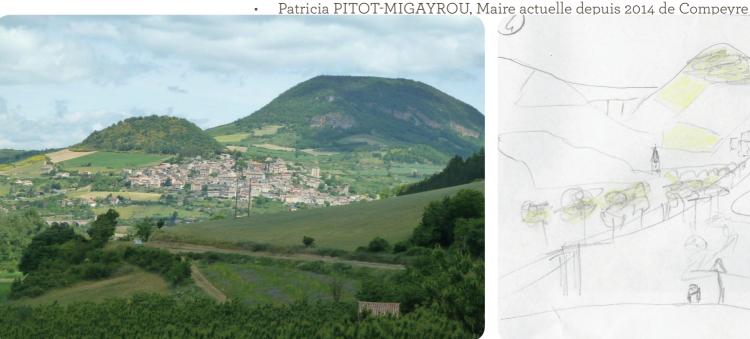
Un projet long qui dépend beaucoup du relationnel : Ce projet a mis plus de 10 ans à sortir de terre. Et d'après les témoignages, la réussite de cette expérience tient beaucoup à l'investissement et la ténacité d'une personne passionnée qui a su tisser des liens entre les acteurs et les motiver et fédérer autour d'une stratégie commune... La question de la transmission de cette ambition et du réseau se pose aujourd'hui, ainsi que la reproductibilité d'une telle démarche. • ambi que la reproductibilite d'une telle demarche.



EXPÉRIENCE 2 UNE CEINTURE VERTE AUTOUR DU VILLAGE, à Compeyre

SUJETS CLÉS : urbanisation - document de planification - lotissement - accueil de population - patrimoinemodes de vie







POINTS D'INFORMATIONS:

La silhouette du village de Compeyre se dégage fortement dans le paysage avec les anciens bâtiments agglomérés sur la pente, le clocher se dessinant par sa pointe dans le relief, les champs et la végétation constituant un écrin. Cette situation est le résultat d'une politique volontaire d'urbanisme qui a défini en 2004, dans son PLU (Plan Local d'Urbanisme), une «ceinture verte» autour du village.

Un objectif de «protection» associé à celui d'un développement de la commune

Ce projet est parti du constat d'un village ancien bien préservé et d'un mitage pavillonnaire qui commençait à «grignoter» les pourtours agricoles du village. Se dessinait une urbanisation nouvelle qui risquait de «faire se rejoindre» les villages d'Aguessac et de Compeyre.

La municipalité a alors intégré à son PLU la volonté de préserver la silhouette du village tout en acceptant de nouvelles constructions dans la vallée : des parcelles constructibles ont alors été déclassées et les parcelles agricoles maintenues en réglementant leur inconstructibilité. La population, fortement arrachée à son village et son patrimoine, a plutôt bien accueilli ces choix et leurs conséquences.

10 ans après, un recul assez important pour voir les impacts de cette politique

En effet, 10 ans après la mise en place de ce PLU, les effets de cette réglementation sont largement visibles et ont permis au village de Compeyre de préserver sa silhouette historique. Quelques lotissements ont vu le jour dans la vallée, mais finalement le potentiel de nouvelles constructions a été limité par la réglementation liée aux risques de glissement de terrain.

Aguessac, qui a mené une politique de développement résidentiel et dont a plupart des terrains sont plats, a été beaucoup plus impacté par le développement résidentiel majoritairement sous forme de pavillonnaire et ses emprises bâties se sont beaucoup plus étendues.

Depuis quelques années, l'accueil de nouvelles populations à Compeyre se fait «dans ses murs» : de plus en plus de jeunes réhabitent et réhabilitent le centre du village, acceptant certaines contraintes (notamment de se garer à l'entrée du village pour accéder chez eux à pieds). Ce regain d'attractivité serait en partie lié à la volonté de ces nouveaux habitants de s'installer dans un village préservé et authentique. Pari gagné ?

`**```**

ENSEIGNEMENTS ET POINTS DE DÉBATS

PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES :

Aimé DEROUSSI, ancien Maire de Compeyre

L'analyse de cette expérience a débuté par une lecture de paysage qui a mis en exergue

- la qualité de ce paysage reposant sur plusieurs éléments : la silhouette du village de Compeyre, la variété et la prédominance des champs, le relief souligné par les boisements, la végétation colorée par les genêts et la mosaïque agricole.
- ou au contraire, pour certains, des éléments venant la perturber : les lignes téléphoniques et à hautes tensions, les infrastructures (viaduc routier et pont du chemin de fer), lotissements...

Sur ces derniers points, un débat a eu lieu : quels critères permettent de dire si un élément dans le paysage a un effet positif ou négatif ? Les lignes à hautes tensions ou les infrastructures peuvent en effet renvoyer à la notion de progrès, de lieu habité et vivant... La question de l'intégration paysagère permet d'ouvrir alors le débat.

Une politique qui a eu des revers ? Un des impacts de la ceinture verte a été celui du développement de lotissements éloignés du village. Celui de Carredon est caractéristique : si son intégration dans le paysage s'améliore au fil du temps avec la croissance des arbres et de la végétation, son intégration en terme de vie sociale au village pose certaines questions. En effet, ses habitants sont éloignés du centre du village et depuis la fermeture de l'école «n'ont plus de raison d'y aller». De plus, ce lotissement a accueilli des jeunes familles qui vieillissent aujourd'hui : les jeunes vont partir et il va devenir un quartier excentré de personnes âgées... Comment pallier cet effet cyclique ? La mixité générationnelle est ici interrogée.

L'accueil de population à penser en terme intercommunal : les choix des communes limitrophes d'Aguessac et de Compeyre en terme de développement démographique ont été pensées indépendamment. La vision intercommunale permettrait de jouer sur des complémentarités d'offre, de liens et de services.

Une politique relativement acceptée car motivée par un objectif fédérateur : le déclassement de certains terrains constructibles a suscité quelques oppositions, dépossédant des propriétaires fonciers de possibilités de rentrées financière. Mais «ce projet a été finalement accepté car il y a eu une compréhension de l'objectif de préservation du patrimoine compeyrol».



EXPÉRIENCE (3) LES JARDINS FAMILIAUX, à Carbassas (commune de Paulhe)

SUJETS CLÉS: jardins familiaux - habitat - rivière - autonomie alimentaire - jardins - irrigation - zone inondable - lieu de rencontre

PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES:

Fabien DAUNAS, chargé de mission au Parc et qui a accompagné la démarche de ce lotissement





POINTS D'INFORMATIONS:

Ce projet est venu d'une double volonté :

- donner aux habitants de Carbassas (notamment pour ceux qui avaient peu d'extérieur) la possibilité de disposer d'un jardin (en le louant),
- gérer les nuisances liées à une base de loisirs intercommunale en bord du Tarn et de redonner un cadre plus confidentiel et local à cette plage.

Une volonté forte de la Mairie

Pour le mettre en place, la Mairie a dans un premier temps fait appel au Parc pour étudier les possibilités d'aménagement et estimer le coût d'un tel projet. Une fois le projet arrêté, la Mairie s'est tournée vers la Communauté de Communes de Millau pour rechercher des financements. Une association a été créée pour réfléchir à une bonne gestion de ces jardins en intégrant notamment une clause de bonne conduite (pas de produits phytosanitaire, par exemple).

créé une association en charge de ce projet et récupéré le terrain devenu propriété communale. Elle s'est faite accompagnée du Parc ++ pour concevoir ce projet dont la situation en zone inondable a été transformée en atout, et a valorisé ce foncier. Si cela a nécessité le remplacement des cabanons traditionnels par des coffres démontables, cette situation a permis surtout de mettre en place un système d'irrigation des jardins directement relié à l'eau de la rivière, limitant ainsi la consommation d'eau via les réseaux d'assainissement.

Un espace fédérateur pour les habitants

Aujourd'hui, cet espace est composé de 15 lots individuels (qui évoluent suivant des redécoupages liés aux besoins de ses usagers) et offre aussi des espaces communs : dans l'emprise des jardins, un espace a été réservé pour des moments de rencontre et une plage, ouverte à tous a été maintenue.

ENSEIGNEMENTS ET POINTS DE DÉBATS

Un projet qui se porte sur le long terme ? Si la demande était importante au départ, on constate aujourd'hui qu'il y a une baisse d'intérêt de la part des habitants pour les cultiver. Une des raisons possibles serait le fait que le travail que nécessite la culture de jardins potagers démotive les jardiniers volontaires ou novis... Une animation et une gestion plus collective de ces jardins pourraient-ils répondre à cette problématique?

A Laguiole, des jardins partagés pensés en même temps que les constructions : conçus dès la conception du nouveau quartier, ils sont complémentaire aux habitations et sont gérés et animés par une association d'habitants.



EXPÉRIENCE 4 LECTURE PANORAMIQUE, à Brunas

SUJETS CLÉS: grand paysage - infrastructures - urbanisme - relief - structures paysagères - habitat - modes et formes d'habiter -





ENSEIGNEMENTS ET POINTS DE DÉBATS

Les discussions autour de l'habitat : Quelles sont les possibilités en matière d'habitat ? Quelles formes inventer en cohérence avec les attentes des habitants ou futurs habitants du territoire ?

Aujourd'hui le modèle largement partagé est celui de la maison individuelle sur un «grand» jardin. Plusieurs hypothèses pour l'expliquer :

- · dans la campagne, il y a de l'espace, pourquoi s'en priver?
- les générations issues de familles d'agriculteurs, propriétaires fonciers, ont cette culture de l'espace ?
- ceux qui ne sont pas partis vivre ailleurs, ont-ils déjà vécu dans d'autres types de logements que la maison individuelle ?

La méconnaissance d'autres manières d'habiter ressort comme un enjeu important. D'ailleurs, le Parc fait part de l'étude sur les nouveaux arrivants qui a été réalisée par l'Université Jean Jaurès de Toulouse. Cette étude montre également leur «parcours résidentiel» qui passe d'abord par de petits logements dans les ville puis des maisons ou logements plus grands dans les villages. Cette notion de «parcours résidentiel» est à prendre en compte dans une offre de logements différents.

Ce qui en ressort est que la première raison de la venue de ces habitants est le cadre de vie, en grande partie lié aux paysages...

Que dit ce grand paysage?

- un contraste fort entre le paysage sauvage et le viaduc qui s'en échappe en enjambant la vallée mais aussi les éoliennes qui émergent à l'horizon,
- les infrastructures : viaduc, éoliennes et également routes, rond-point... sont finalement des lignes très présentes dans le paysages,
- le paysage est grandiose et la ville y prend une place importante avec Millau qui s'étale sur les communes voisines, les zones pavillonnaires et zones d'activités qui sont implantées «en tâche» en périphérie,
- ce qui structure ce paysage est le relief et la végétation dense sur les hauteurs, puis en pointillés, mais aussi en linéaire avec le Tarn qu'on voit peu mais qui est souligné par la ripisylve.



EXPÉRIENCE (5) UN LOTISSEMENT PARTICIPATIF, à Creissel

SUJETS CLÉS: habitat - espaces collectifs - urbanisme - participation - lotissement

PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES:

• Fabien DAUNAS, chargé de mission au Parc et qui a accompagné la démarche de ce lotissement







Pour ce projet de lotissement communal, La Mairie a tenté d'associer les futurs habitants. En effet, elle disposait de demandes de constructions sur sa commune et pu réunir les futurs acquéreurs des maisons pour co-concevoir leur futur cadre de vie.

Un quartier qui joue sur la diversité

Parmi les principes qui ont été définis en concertation avec les habitants :

- différents espaces, en plus des parcelles individuelles ont été créés : un bassin de rétention ouvert et paysager qui peut accueillir les jeunes et leurs jeux, des potagers, une coulée verte qui assure la transition avec la zone d'activités et accueille les balades des habitants, ...
- des cheminements et voiries différenciés dans leurs formes et leurs statuts : la voie d'accès est la plus large, puis les voies de dessertes rétrécissent pour ralentir les voitures, des chemins strictement piétons existent et relient les espaces collectifs et les terrains de sport.
- Enfin des logements sociaux sont intégrés au quartier, bien qu'ils soient implantés de manière groupée et visibles dans le quartier.

Des maisons accessibles pour tous?

Dans ce lotissement, des maisons T4 sont vendues "clés en main", sur des parcelles allant de 200 à 512 m2, avec garage, jardin, parking privatif, vue sur le viaduc de Millau, et normes énergétiques, gages de qualité.

Il offre une opportunité pour les ménages aux ressources limitées de devenir propriétaires d'un logement neuf avec le prêt social location-accession (PSLA). Il se présente en effet comme un dispositif permettant d'acquérir un logement neuf en bénéficiant d'avantages fiscaux (TVA à taux réduit, exonération de la taxe foncière pendant 15 ans, frais de notaires réduits), tout en pouvant accéder à un prêt à taux zéro sous certaines conditions

ENSEIGNEMENTS ET POINTS DE DÉBATS

Une appropriation difficile du projet : bien que la participation des (futurs) habitants ait été au cœur de la conception du projet, il en ressort que le lotissement n'a pas pris la dimension «collective» attendue par la Mairie et ses partenaires, dont le Parc. D'une part dans sa forme où chaque maison a sa propre architecture, son propre mur, sa propre couleur : il n'y a pas eu une identité commune aux constructions. Egalement dans l'appropriation des espaces collectifs à l'instar des potagers qui n'ont pas tous trouvé leur jardiniers...

Cependant, certains points positifs sont à souligner dans ce lotissement qui ne se retrouvent pas forcément dans tous les projets : la diversité des espaces collectifs est une richesse dans ce quartier.

La question de l'appropriation par les habitants peut avoir besoin de temps et mérite peut-être de revenir dans 10 ans voir comment se vit et évolue ce lotissement ?

Des réalisations qui ne reflètent pas toujours le processus qui ont permis leur création : à travers cette expérience, le Parc témoigne du fait que ce que nous «voyons» ne reflète pas toujours le processus qui a été mis en place pour aboutir au résultat. Et inversement...

Une expérience vue d'en haut... à voir d'en bas, «dans la peau» d'un habitant : il est important de souligner que ce projet a été observé de loin, permettra,t d'avoir une vison d'ensemble. Mais l'appréhension du lieu et des différent espaces n'a pu se faire «de l'intérieur» par faute de temps. De plus, le témoignage d'un (ou plusieurs) habitant serait également intéressant pour mieux connaître les effets de cette expérience peu fréquente.



EXPÉRIENCE 6 UNE HAIE REPLANTÉE, à la Ferme de l'Hôpital (Causse du Larzac)

SUJETS CLÉS: haie - bocage - essences locales - agriculture - accompagnement - subvention - préconisations et applications - protection climatique - biodiversité - paillage biodégradabme



PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES:

• Fabien DAUNAS, chargé de mission au Parc en charge du programme plantation du Parc



POINTS D'INFORMATIONS:

Cette expérience témoigne d'un partenariat entre un agriculteur et le Parc qui a donné lieu, il y a 7 ans à la plantation d'une haie champêtre aux essences et strates végétales diversifiées.

Une des problématiques des paysages du Parc réside dans la disparition progressive des haies bocagères, en particulier dans le Rougier et les Avants-Causses, due à la mécanisation et au remembrement des parcelles agricoles. Aussi, c'est une problématique à laquelle il a répondu en mettant en place un accompagnement pour inciter les agriculteurs, les professionnels (artisans, acteurs du tourisme), les collectivités ou les particuliers à replanter les haies.

Un dossier technique pour sensibiliser et accompagner les projets

Une plaquette a été éditée et pensée comme un outil pour :

- sensibiliser aux effets positifs des haies bocagères d'un point de vue environnemental (réservoir de biodiversité, stockage et redistribution de l'eau, pare-vent, lutte contre l'érosion...) et par extension d'un point de vue du rendement agricole;
- accompagner les porteurs de projets de haies en recensant, par entités paysagères du Parc, les essences locales les plus appropriées.

Une aide financière

Cette aide, prenant en charge une partie du coût de réalisation d'une haie, a permis la plantation de plus de 40 km de haies dans le Parc de 2003 à 2014. Si elle va prendre fin, d'autres moyens sont envisageables notamment via l'association «Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron».

Un accompagnement technique

Par ailleurs, le Parc peut apporter une aide technique aux agriculteurs, collectivités et particuliers à travers des conseils, et une connaissance des différents enjeux paysagers et des problématiques environnementales du territoire.

ENSEIGNEMENTS ET POINTS DE DÉBATS

Une difficulté à faire adhérer l'ensemble des agriculteurs : bien que de nombreuses études démontrent de la pertinence du maillage bocager, il est encore difficile de convaincre les agriculteurs à mettre en place cette pratique. Les raisons sont à la fois liées :

- au temps nécessaire à la mise en œuvre, temps long de croissance, de visibilité des impacts,
- à des questions économiques : la plantation d'une haie nécessite une double clôture et a minima une largeur de 3 mètres qui sont imputé à l'emprise cultivée, le rendement à proximité de la haie baisse du fait de l'ombre (mais peut-être compensé par le rendement au cœur de la parcelle plus important du fait de la haie
- à la charge de travail supplémentaire lié à l'entretien de la haie

La sensibilisation nécessite donc d'être poursuivie… Là où l'accompagnement du Parc a été le plus sollicité est d'ailleurs dans le Lévézou et dans le Rougier : les haies ont été une réponse à la gestion du vent et à la limitation de l'érosion.

Un impact paysager important : bien que cette haie observée ne concerne qu'un champ, son linéaire de 500m a un impact important sur le paysage, apportant une nouvelle ligne de force et accompagnant la route qui donne accès au village.

Une mise en œuvre problématique : si le Parc a émis un certain nombre de préconisations pour inciter les plantations de haies, il rencontre lui-même des difficultés à leur mise en œuvre notamment du fait que certaines essences locales sont difficiles à se procurer : en effet, si ces essences se retrouvent chez les pépiniéristes, se sont le plus souvent des essences importées ! Le conservatoire de Midi-Pyrénées pourrait être un appui pour développer une pépinière locale permettant de retrouver des essences appropriées aux sols et climats du Sud Aveyron.



EXPÉRIENCE 🕐 UNE CHAUFFERIE COLLECTIVE BOIS, à St Martin // LA FILIÈRE BOIS- ÉNERGIE DE LA SCTL

SUJETS CLÉS : filière bois - autonomie énergétique - mutualisation - économie d'énergie - patrimoine - plaquettes bois -

PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES:

• Thomas LESAY, agriculteur de la SCTL et habitant du hameau







POINTS D'INFORMATIONS:

Dans le hameau de St Martin, les habitants ont mutualisé l'achat et la gestion d'une chaudière collective qui assure l'eau chaude et le chauffage pour 5 foyers. Ils s'appuient sur la SCTL qui développe la filière sur le Larzac (avec la création d'une société Les bois du Larzac)

Un pas vers l'autonomie énergétique

Cet équipement nécessite un investissement de départ important (env. 25 000€ pour le modèle que nous avons vu) mais qui est très rentable : en effet, le combustible - des plaquettes déchiquetées de bois - est «gratuit ou presque» pour ses agriculteurs et membres de la SCTL. En effet, ce combustible est racheté peu cher à la SCTL qui développe la filière bois. Il est aussi possible de se le fournir soit même, par exemple après la taille d'une haie.

Une filière bois-énergie stratégique pour le Larzac

Aujourd'hui, le Larzac se reboise spontanément avec le pin sylvestre. Or, ce n'est pas un arbre qui fait du «bon bois» sinon pour devenir du combustible qui en serait le débouché principal.

Les motivations du développement de la filière bois-énergie sont loin d'être seulement économiques : avec la tendance actuelle, dans 50 ans, l'ensemble du Larzac serait boisé et la réouverture des milieux est un enjeu fort pour la biodiversité et le maintien du pastoralisme.

Avec 2000 hectares de boisement, la SCTL parie ainsi sur le bois-énergie pour diversifier et conforter l'activité agricole et gérer durablement ses forêts.

ENSEIGNEMENTS ET POINTS DE DÉBATS

La chaufferie bois en plaquette, beaucoup d'avantages et peu de contraintes : peu de manutention, peu d'entretien, très peu de cendres, efficace... Nombreux ont été les arguments pour ce mode de chaufferie. La seule contrainte est de bénéficier d'un espace assez grand pour le stockage des plaquettes (voire de séchage, comme c'est le cas ici !) et de la chaufferie, mais aussi de bien penser les accès des engins qui viennent alimenter les stocks.

Une filière bois-énergie qui représente l'offre, une difficulté à trouver la demande ? Si la SCTL s'est organisée pour organiser son offre en plaquettes bois, cette activité ne peut fonctionner que sur la demande des particuliers (à mois que les chaufferies bois se généralisent dans toutes les habitations!) et nécessite des partenariats avec des «gros» consommateurs tels que les collectivités. Aujourd'hui ce n'est pas tant la resosurce que la demande qui ma,que à l'envol de la filière. Une réussite à construire ainsi à plusieurs...

Une opposition aux chaufferies bois-énergie ? Parmi les freins au développement des chaufferies boisénergie est celui d'une mauvaise image véhiculée de ce type d'énergie : en effet, certains utilisateurs et fournisseurs des chaufferies bois utilisent du bois de très mauvaise qualité (chutes de palette par exemple) qui polluent beaucoup en particules fines... d'où des réticences au développement des chaufferies bois qui pourrait être dépassées par une mise à niveau de l'information et par une filière locale basée sur une qualité environnementale.



EXPÉRIENCE (8) LA VALORISATION D'UN SITE PAR LA RÉ-OUVERTURE DE MILIEU, le Chaos des Baumes

SUJETS CLÉS : enfrichement - pin sylvestre- pastoralisme - patrimoine naturel - Plan Paysage - bois énergie - accompagnement - subvention - préconisations et applications









POINTS D'INFORMATIONS:

Cette expérience est celle de l'ouverture d'un milieu répondant à un objectif de mise en valeur du patrimoine naturel et architectural du Larzac : celui du chaos dolomitique des Baumes qui renferme un patrimoine troglodyte, en arrière plan d'une ferme, géré par la SCTL via un bail avec l'Etat.

Le Plan de Paysage du Larzac : élaboration d'un projet de territoire

Le Larzac bénéficie de la mise en œuvre d'un «PLAN DE PAYSAGE» qui a été co-piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées et le Parc naturel régional des Grands Causses. Ce plan se décline en 25 actions dont 9 ont été définies comme prioritaires. La protection des chaos d'envergure en est une et a donné lieu à cette opération.

Chaque année, le Parc et la DREAL se sont engagés à réaliser une action en partenariat avec les acteurs locaux.

Un projet de mise en valeur du patrimoine naturel et architectural

Ce projet a nécessité un travail fin d'inventaire des arbres à abattre et des lieux à ouvrir. Ces milieux étant fragiles, les travaux ont été réalisé par l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural du Parc. Sans cela, le chaos serait moins visible, envahi par les pins et la végétation. Il a permis également de restaurer et consolider la construction troglodyte.

Aujourd'hui, cet ensemble exceptionnel est de nouveau bien visible depuis la route.

ENSEIGNEMENTS ET POINTS DE DÉBATS

PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES:

Une «opération pompier» qui pose la question de la durée de son impact à long terme : compte tenu du terrain accidenté dans lequel ce site a été ouvert, le maintien de l'ouverture de ce milieu ne pourra se faire par du pastoralisme et nécessitera, à moyen terme de renouveler cette opération.

Fabien DAUNAS, chargé de mission au Parc et qui a mis en œuvre ce projet dans le cadre du programme

Un site habité : en premier plan du chaos, l'implantation de bâtiments agricoles pose la question de sa qualité architecturale et de son intégration paysagère :

- sur l'implantation : une autre implantation aurait limité l'impact de ces bâtiments, mais des bâtiments, en contre-bas auraient pris la place des terres cultivables,
- sur la qualité architecturale : le fait que le bâtiment ait été bâti en 2 fois segmente sa façade et il paraît moins imposant...
- sur les matériaux : l'utilisation du bois, pourtant pas traditionnel dans ce secteur, est plutôt bien accueilli par les participants.

Bien sûr, le travail aurait pu être plus poussé sur la qualité de l'architecture mais ce qui paraît tout aussi important est qu'il soit fonctionnel et que son accès n'est pas nécessité trop d'espaces de circulation.

Jusqu'où aller dans les exigences architecturales liées au patrimoine ? Suite à l'observation des bâtiments agricoles, la discussion a glissé sur la question de l'architecture et du patrimoine car ce projet et notamment le bâtiment agricole, ne suit pas les recommandations des bâtiments de France .

A l'unanimité a été recommandée la mise en cohérence des exigences liées au patrimoine avec les fonctionnements intrinsèques au territoire le maintien des activités notamment agricoles pour favoriser l'entretien des paysages et un patrimoine vivant qui doit être à la fois fonctionnel, économique et éthique.





EXPÉRIENCE (9) UNE EXPÉRIMENTATION DE SYLVOPASTORALISME, à Jassenove

SUJETS CLÉS: gestion de la forêt - pastoralisme - parcours - sylvopastoralisme - broyage - sous-bois -

PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES:

Arnaud BOUDOU, chargé de mission au Parc et qui a participé à cette démarche





POINTS D'INFORMATIONS:

Cette expérience retrace une expérimentation sur une parcelle boisée qui a vocation à accueillir de nouveau du pastoralisme, pas forcément dans un milieu totalement ouvert mais sous le couvert forestier. Ce projet poursuit un enjeu d'autonomisation des exploitations agricoles.

Vers des pâturages mieux répartis avec le sylvopastoralisme

Pour répondre au besoin des éleveurs de disposer de pâtures, la question des quantités de terres disponibles n'est pas un problème dans le Larzac. Par contre il s'agit de répartir ces terres à proximité des élevages.

Pour ce, le sylvopastoralisme qui consiste à faire paître les troupeaux dans les forêts peut être une réponse adaptée non seulement au besoin des éleveurs mais aussi à la nécessité d'entretien de certaines forêts.

Une éclaircie technique et une remise en état du sol

Cette expérience a nécessité une identification des arbres à garder et de ceux à couper qui s'est faite suivant des critères de croissance des sujets, mais aussi d'éloignement entre les sujets restants. Élle n'a pas nécessité de dessouchage : le pins sylvestre étant un bois tendre, les souches restantes ont été broyées.

Un partenariat avec la Maison des Semences de l'AVEM (l'Association des Vétérinaires Eleveurs du Millavois) a permis de réactiver la végétation du sous-bois.

X ans après, le sous-bois est presque prêt à accueillir les troupeaux... Expérience à suivre!

ENSEIGNEMENTS ET POINTS DE DÉBATS

Le broyage, une pratique qui se répand et signifie un danger ? Sur la pratique du broyage employée dans cette expérience, diverses réactions témoignent du risque qu'elle représente si des terres «hostiles» à la culture mais favorables aux parcours et au pâturage peuvent, demain, être débarrassées de leurs cailloux et cultivées pour du fourrage... Cela favoriserait les élevages «hors-sols». Aujourd'hui, deux garde-fou existent : la nature qui rend la roche de ces terres inépuisable et la règle qui contraint les éleveurs à sortir les bêtes la moitié de l'année.

L'autonomie des éleveurs et la question des abris d'estive : au Raja del Gorp, les abris d'estive sont eux aussi une problématique qui rend difficile le pastoralisme. En effet, le déplacement des troupeaux demande du temps et de l'énergie et les éleveurs auraient besoin de les abriter ponctuellement sur leur parcours. Le Larzac étant sujet à la loi Montagne, des constructions, mêmes petites, sont interdites, de peur notamment qu'elles deviennent des habitations.

Le CAUE et le Parc, avec le Département et les acteurs locaux, réfléchissent actuellement sur une forme d'abris qui pourrait apporter une réponse et permettre d'adapter les règles aux réalités et nécessités du











INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

La phase de diagnostic s'est articulée autour de 5 rendez-vous qui ont jalonné le mois de mai

- le stand sur le marché de Millau
- le stand aux rendez-vous jardiniers à Vabres- l'Abbaye
- une soirée avec des internes du lycée de Saint Affrique
- une soirée publique avec des témoignages d'acteurs à Millau
- l'atelier 1 du groupe de travail qui portait en partie sur le diagnostic.

Les objectifs de ce diagnostic étaient d'identifier :

- les principales caractéristiques et dynamiques paysagères relevées par les habitants et autres acteurs locaux
- les facteurs d'attachement au paysage et au territoire
- les sujets-clés au cœur des préoccupations des habitants et acteurs locaux.

La base méthodologique du diagnostic a été de s'appuyer sur les 4 grandes entités paysagères définies par le Parc, pour lesquelles un certains nombre de données existaient. Des panoramas caractéristiques de chaque entité mais également permettant d'appréhender une diversité de thèmes ont été réalisés par les techniciens du Parc, en collaboration avec la manufacture des paysages. L'envie de se rapprocher des paysages quotidiens, de sortir des paysages «cartes postales» a guidé le choix des panoramas. A ces panoramas et entités paysagères étaient également associés des bloc-diagrammes - types.

Le recueil des contributions a été réalisé de plusieurs manières :

- de façon individuelle : par le biais de «post-it» positionnés sur des panoramas, ou libres de façon à répondre aux 3 questions suivantes :
 - « Quelles sont les principales qualités de ce paysage? »
 - « Pour l'avenir de ce paysage, à quoi faut-il être attentif? »
 - « A quoi êtes-vous attachés dans ce paysage ? Et pourquoi ? »
- lors d'échanges collectifs : avec les lycéens, lors de la premières soirée publique ou de l'atelier 1. Pour ces deux derniers rendez-vous, les contributions recueillies sur les stands ont été saisies et traitées et ont pu nourrir les échanges. Des témoignages d'acteurs mais également un travail en atelier autour des opportunités, menaces, potentialités, tendances d'évolution en cours ou à venir ont également permis de stimuler et d'approfondir certains sujets et/ou secteurs.

Le traitement des éléments recueillis et la rédaction du diagnostic :

Les contributions recueillies par le biais des «post-it» sur les panoramas ont été retranscrites et associées à des thèmes puis traitées par le biais de «nuages de mots». Les «nuages de mots» sont une représentation visuelle des mots-clés qui ont été le plus répétés lors de la récolte sur les stands. Plus un mot a été répété, plus il apparaît grand. Les couleurs n'ont pas de signification particulière. Bien que cette méthode ne permette pas de savoir quel était le message associé au mot, elle donne un aperçu des thèmes-clés qui sont associés au paysage interrogé.

A l'échelle du territoire du Parc comme à l'échelle de chaque entité paysagère, la manufacture des paysages a rédigé un diagnostic synthétique à partir de l'ensemble des données recueillies.

Sont ici présentés en complément de la vision générale du diagnostic (voir carnet 1) :

- pour le diagnostic concernant chaque panorama :
 - les nuages de mots détaillés par questions posées sur les stands,
 - une synthèse rédigée par la manufacture des paysages
 - la synthèse détaillée issue du recueil des contributions et explicitant :
 - les enjeux et dynamiques déclinées en 7 thématiques :
 - 1. AGRICULTURE ET ÉCONOMIE ASSOCIÉE 2. L'URBANISATION - LES INFRASTRUCTURES, ZONES **D'ACTIVITÉS**
 - 3. L'URBANISATION L'HABITAT
 - 4. LA VIE SOCIALE
 - 5. ÉCOLOGIE
 - 6. LE DÉVELOPPEMENT ET LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES 7. L'ÉNERGIE
 - les dynamiques en tension
 - les idées et propositions (citations «brutes»)
- pour chaque entité paysagère : l'ensemble des travaux réalisés par le groupe de travail au cours de l'atelier 1 :
 - le SCÉNARIO «POURSUITE DES TENDANCES ACTUELLES»
 - le SCÉNARIO SOUHAITÉ associé aux actions à court terme, acteurs et partenaires, leviers : outils de gestion, moyen financiers, moyens humains et des exemples/ sources d'inspiration du territoire ou d'ailleurs pour illustrer
- la synthèse du diagnostic par thème issu de l'atelier 1



- POINT MÉTHODOLOGIQUE: La méthodologie s'est basée sur les 4 entités paysagères du Pnr des Grands Causses, avec, par entité paysagère:

 1 à 2 panoramas comme support de diagnostic partagé et de définition des enjeux,

 1 bloc diagramme comme support de prospective. LES AVANTS-CAUSSES LES MONTS la Vallée du Tarn la Vallée de la Muse autour de Roquefort LES CAUSSES le Causse du Larzac LES ROUGIERS autour de Montlaur

LE PANORAMA INTERROGÉ SUR CETTE ENTITÉ PAYSAGÈRE:



VU PAR MOTS-CLÉS

pour l'ensemble des questions posées / par questions posées :



Quelles sont les principales qualités de ce paysage?



Pour l'avenir de ce paysage, à quoi faut-il être attentif?

Haie Infrastructures Agriculteurs Humaine
Nature Habitants Maintenir Produire
Nature Foundation Maintenir Produire
Nature Foundation Maintenir Produire
Nature Foundation Produire
Nature Foundation Maintenir Produire
Nature Foundation Political Produire
Nitage
Noticulture Commerces Pollution
Naturel Preserver
Nergers Entreprises Protéger Agricole
Emplois Activité Cultivées Maisons
Cultures Développer Diversité Population
Entretenir Esthétique Caractères Schiste
Intégration Agriculture
Extension Économique Agriculture
Extension Économique Consommer Centres

A quoi êtes-vous attachés dans ce paysage? Et pourquoi?

Convivialitéfalaise architecte animal nature Falaises Ville tranquille tarnCarrière végétal gorges

POINT MÉTHODOLOGIQUE: Ces nuages de mots sont une représentation visuelle des mots-clés qui ont été le plus répétés lors de la récolte sur les stands. Plus un mot a été répété, plus il apparaît grand.

Bien que cette méthode ne soit pas «scientifique», elle donne un aperçu des thèmes clés qui caractérise le paysage interrogé.

LE PANORAMA INTERROGÉ SUR CETTE ENTITÉ PAYSAGÈRE :



SYNTHÈSE & ANALYSE

(faites par la manufacture des paysages)

Ce paysage de la Vallée du Tarn est associé à un paysage caractéristique du milieu rural:

- un relief marqué à son sommet par des falaises et quelques boisements.
- marqué par une activité agricole diversifiée (mosaïque agricole) sur les pentes les plus accessibles et les fonds de vallée,
- un paysage habité, avec un vieux village compact installé sur les pentes
- des espaces verts, de promenade, à proximité du village.

Les falaises sont un marqueurs forts de ce paysage et joue un rôle de repères pour les habitants.

Si les activités «anciennes» de l'homme sont intégrées au paysage, les activités récentes apparaissent plutôt comme destructrices de l'harmonie de ce paysage.

Ce n'est pas tant la carrière qui est pointée ; les efforts (mur) faits en terme d'intégration et pour préserver le cadre de vie visuel comme sonore sont reconnus. C'est finalement l'urbanisation récente qui vient déséquilibrer ce paysage.

L'accueil de la population et l'habitat apparaissent ainsi comme les sujetsclés pour l'avenir de ce paysage :

- · comment accueillir de la population, qui est source de vie de ce territoire,
- tout en préservant les paysages et les espaces agricoles,
- sans pour autant nier la demande des habitants en terme de confort de vie et de logement?

LES ENJEUX ET LES DYNAMIQUES

1. AGRICULTURE ET ÉCONOMIE ASSOCIÉE

- un agrandissement des parcelles agricoles et une mécanisation
- un recul de la structure bocagère, des murs en pierres sèches
- un recul de l'arboriculture, l'abandon de vergers et de vignes
- une industrialisation de l'élevage

2. L'URBANISATION - LES INFRASTRUCTURES, ZONES **D'ACTIVITÉS**

• l'installation de grandes infrastructures économiques très impactantes pour le paysage : industries, carrières, réseaux....

3. L'URBANISATION - L'HABITAT

- étalement de l'habitat et mitage du paysage par le pavillonnaire
- une banalisation de l'architecture

4. LA VIE SOCIALE

• un éloignement des lieux d'habitation et des cœurs de village ou des lieux du quotidien (commerces, travail, équipements...)

5. ÉCOLOGIE

- une menace des pesticides, intrants...
- une perturbation du fonctionnement des rivières (barrages)

6. LE DÉVELOPPEMENT ET LES ACTIVITÉS **ÉCONOMIQUES**

• un tourisme en essor

7. L'ÉNERGIE

• un espace prisé pour le gaz de schiste

LES DYNAMIQUES EN TENSION

ruralité et préservation du paysage

développement économique, maintien de la population voire accueil de nouvelles populations

extensions urbaines sur les zones les moins pentues et accessibles

maintien des zones cultivables

LES IDÉES ET PROPOSITIONS

- «conserver des bandes de vert entre les lotissements. les villages»,
- «prendre le Viaduc de Millau en bon exemple de développement et d'intégration»,
- «planter des essences nobles (chêne, merisier, châtaignier) plutôt que des conifères»,
- «le développement des énergies vertes en petites unités (petites éoliennes par maisons ou village, panneaux solaires...),
- «planter plus de tipis que d'éoliennes».
- «une agriculture plus raisonnée, plus petite, plus locale»

POINT MÉTHODOLOGIQUE : La synthèse des enjeux, des dynamiques en tension et des idées et propositions correspond à celle des Avants-Causses. Elle est ainsi la même pour le paysage de la vallée du Tarn et pour celui autour de Roquefort.

LE PANORAMA INTERROGÉ SUR CETTE ENTITÉ PAYSAGÈRE:



VU PAR MOTS-CLÉS

pour l'ensemble des questions posées / par questions posées :

Saisons Agriculture Planter Trouristes Souvenir Attirer Souvenir Attirer Souvenir Attirer Souvenir Acharnée Souvenir Acharnée Souvenir Sou

Quelles sont les principales qualités de ce paysage?

Mitage Cigales
Vergers Rare
Pesticides
Ouvert Garder
Éoliennes Écrin Défigurer
Non Touristes Naturel
Nature
Attirer Diversité
Eviter Faune
Paysannerie Terrasses Professionnel

Pour l'avenir de ce paysage, à quoi faut-il être attentif?

Aménagements Construction

Eviter Énergies Valoriser Vertes Chataigniers
Importe Eoliennes Biologique
Conifères Merisier Chemins Forêt
Agriculture Effluents
Préserver Lotissements
Plaine Nature Économique
organiser
Panneaux Polluantes Rurales
Terres Conserver
Locale Chêne Industries Environnemental
Pays
Diversifier Activité
Social
Équilibre Développement Érosion
Eau Tipis
Essences
HumaineFertilisants Traitement

Respecter
Vertes Chataigniers
Biologique
Chemins Forêt
Promotion Ones
Effluents
Préserver Lotissements
Planter

A quoi êtes-vous attachés dans ce paysage? Et pourquoi?

Homme Sauvages
CalmeÉquilibresRegarder
Sons Ressourcement
Nature Forêt Eau
Galets
Écouter Diversité Vivre
Yeux
Saisons Couleurs
Habitat Rivière
Prairies Racines
Empreinte Multiplicité

POINT MÉTHODOLOGIQUE: Ces nuages de mots sont une représentation visuelle des mots-clés qui ont été le plus répétés lors de la récolte sur les stands. Plus un mot a été répété, plus il apparaît grand.

Bien que cette méthode ne soit pas «scientifique», elle donne un aperçu des thèmes clés qui caractérise le paysage interrogé.

LES AVANTS-CAUSSES

LE PANORAMA INTERROGÉ SUR CETTE ENTITÉ PAYSAGÈRE:



SYNTHÈSE & ANALYSE

(faites par la manufacture des paysages)

Ce paysage des Avants-Causses est avant tout marqué par l'image et les aménagements liés au développement de la filière du Roquefort.

Il en résulte un paysage dans lequel est en jeu l'équilibre entre les espaces : les espaces d'activités et des villages, les espaces agricoles et les espaces boisés et naturels. Cet équilibre apparaît fragile et de nombreux points ont été abordés dans ce sens : l'installation des industries, les aménagements et les infrastructures, l'emploi de pesticides, ... Autant de signe d'une économie en marche et dont certaines directions peuvent être vus comme des menaces pour ce paysage.

Et ce, d'autant plus que parmi les valeurs reconnues de ce paysage, l'une histoire particulière (liées au Roquefort notamment) et la biodiversité, apparaissent très fortement dans les témoignages.

Un des enjeux qui ressort de cette première récolte est celui de la diversité des occupations et des représentations.

LES ENJEUX ET LES DYNAMIQUES

1. AGRICULTURE ET ÉCONOMIE ASSOCIÉE

- un agrandissement des parcelles agricoles et une mécanisation
- un recul de la structure bocagère, des murs en pierres sèches
- un recul de l'arboriculture, l'abandon de vergers et de vignes
- une industrialisation de l'élevage

2. L'URBANISATION - LES INFRASTRUCTURES, ZONES D'ACTIVITÉS

• l'installation de grandes infrastructures économiques très impactantes pour le paysage : industries, carrières, réseaux....

3. L'URBANISATION - L'HABITAT

- étalement de l'habitat et mitage du paysage par le pavillonnaire
- une banalisation de l'architecture

4. LA VIE SOCIALE

• un éloignement des lieux d'habitation et des cœurs de village ou des lieux du quotidien (commerces, travail, équipements...)

5. ÉCOLOGIE

- une menace des pesticides, intrants...
- une perturbation du fonctionnement des rivières (barrages)

6. LE DÉVELOPPEMENT ET LES ACTIVITÉS **ÉCONOMIQUES**

• un tourisme en essor

?. L'ÉNERGIE

un espace prisé pour le gaz de schiste

LES DYNAMIQUES EN TENSION

ruralité et préservation du paysage

développement économique, maintien de la population voire accueil de nouvelles populations

extensions urbaines sur les zones les moins pentues et accessibles

maintien des zones cultivables

LES IDÉES ET PROPOSITIONS

- «conserver des bandes de vert entre les lotissements. les villages»,
- «prendre le Viaduc de Millau en bon exemple de développement et d'intégration»,
- «planter des essences nobles (chêne, merisier, châtaignier) plutôt que des conifères»,
- «le développement des énergies vertes en petites unités (petites éoliennes par maisons ou village, panneaux solaires...),
- «planter plus de tipis que d'éoliennes».
- «une agriculture plus raisonnée, plus petite, plus locale»

POINT MÉTHODOLOGIQUE: La synthèse des enjeux, des dynamiques en tension et des idées et propositions correspond à celle des Avants-Causses. Elle est ainsi la même pour le paysage de la vallée du Tarn et pour celui autour de Roquefort.



LES AVANTS-CAUSSES

(groupe 1)

LE PAYSAGE D'AUJOURD'HUI (bloc-diagramme réalisé par le Parc)



LA POURSUITE DES TENDANCES ACTUELLES



PRINCIPAUX COMMENTAIRES RETRANSCRITS (voir aussi sur le dessin) :

Dans 20 ans:

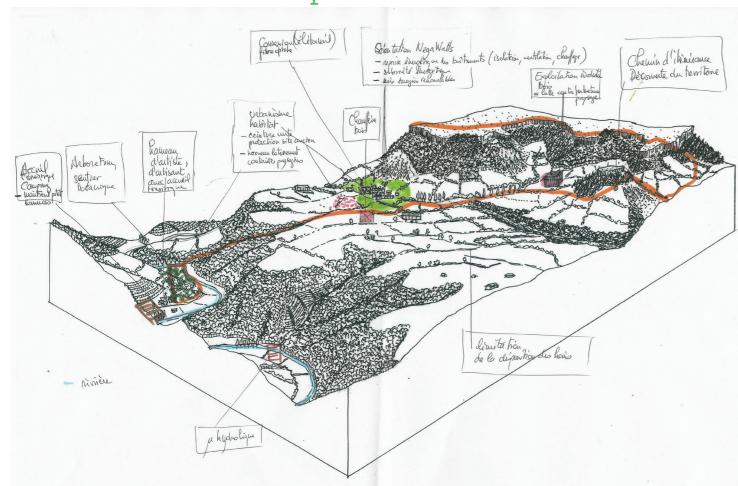
- l'étalement urbain se poursuit principalement en lotissements,
- les parcelles agricoles s'agrandissent en détruisant les terres,
- les villages deviennent de plus en plus petits et les hameaux disparaissent,
- les grands gîtes arrivent à saturation,
- les crêtes sont exploitées par l'éolien industriel,
- la forêt gagne sur les pentes difficiles d'accès.



LES AVANTS-CAUSSES

(groupe 1)

LE SCÉNARIO SOUHAITÉ : «Des solutions simples et efficaces»



COMMENTAIRES ASSOCIÉS AU SCÉNARIO: voir sur le dessin

ACTIONS À COURT TERME

- la modification des PLU(I) : ceinture verte, règlements de lotissements,
- la filière bois : exploitation, chaufferie...
- la valorisation des hameaux (tourisme) : arboretum, camping, sentier botanique...
- la limitation de l'agrandissement des parcelles agricoles.

ACTEURS ET PARTENAIRES

- les politiques
- les agriculteurs
- les investisseurs et les entreprises
- le Pnr Grands Causses

LEVIERS : OUTILS DE GESTION, MOYEN FINANCIERS, MOYENS HUMAINS

- les subventions fléchées agro-environnementales
- la formation locale autour du bois

DES EXEMPLES/ SOURCES D'INSPIRATION DU TERRITOIRE OU D'AILLEURS POUR ILLUSTRER

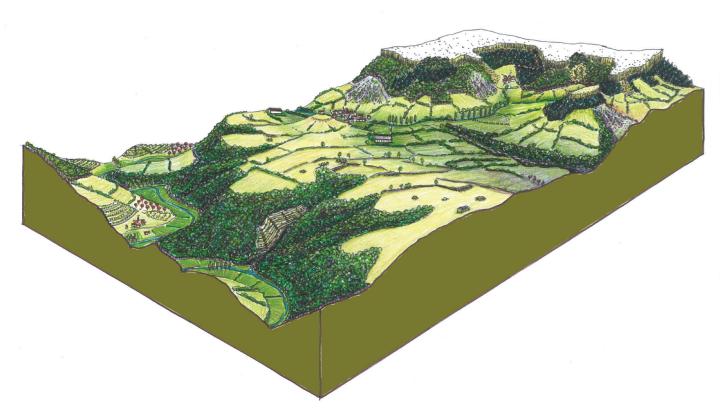
• ERCISOL (association microhydraulique et photovoltaïque sur toitures)



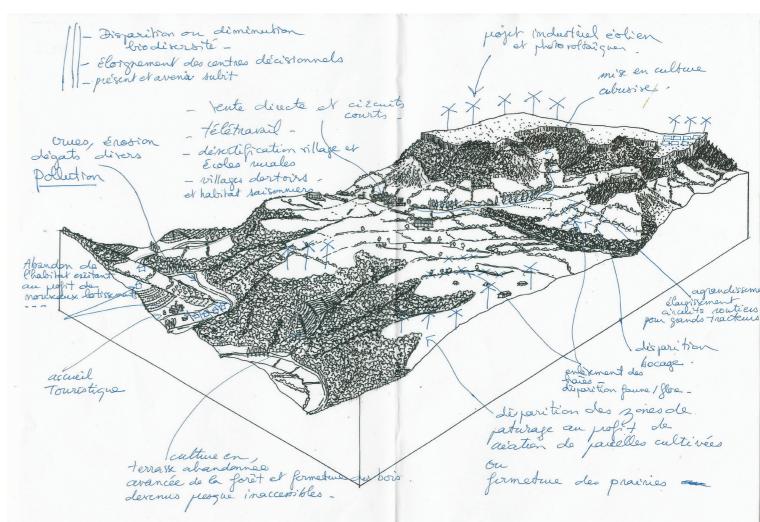
LES AVANTS-CAUSSES

(groupe 2)

LE PAYSAGE D'AUJOURD'HUI (bloc-diagramme réalisé par le Parc)



LA POURSUITE DES TENDANCES ACTUELLES



COMMENTAIRES ASSOCIÉS AU SCÉNARIO : voir sur le dessin

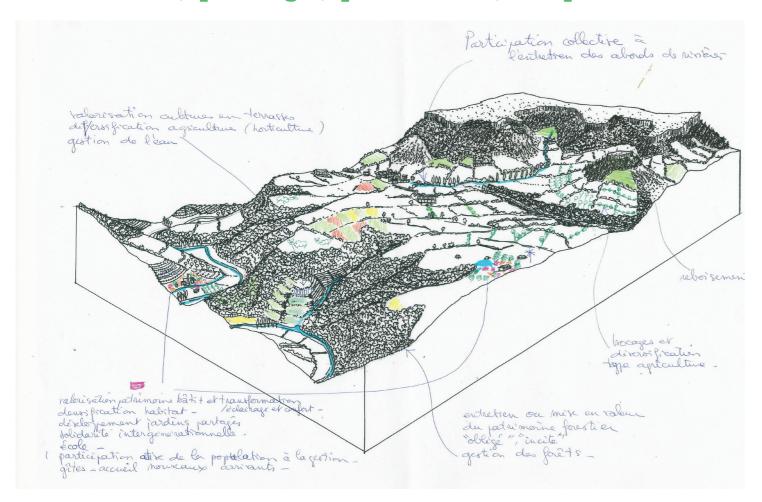
••••••••••••••••••••••••••••••••••••



LES AVANTS-CAUSSES

(groupe 2)

LE SCÉNARIO SOUHAITÉ : «Diversité, partage, proximité, respect»



COMMENTAIRES ASSOCIÉS AU SCÉNARIO : voir sur le dessin

ACTIONS À COURT TERME

- implication et participation active de la population,
- développement des filères,
- développement diversifié de l'agriculture : bocage, vergers, cultures en terrasses, osiers,
- sylviculture avec maintien de la diversité,
- valorisation des déchets,
- accompagnement et engagement politique pour l'installation des différents débouchés et de leurs débouchés,
- éducation et éthique politique,
- · valorisation du patrimoine,
- densification de l'habitat dans les pôles urbains accompagnés de jardins partagés,
- organisation de solidarités intergénérationnelles,
- autonomie énergétique,
- tenir compte des zones protégées à fort intérêt pour la biodiversité,
- développement du covoiturage et des transports en commun, mise en commun du matériel.

ACTIONS À LONG TERME

 réappropriation des différents «espaces naturels» (cultures, diversité, bois, terrasses...) individuels et collectifs

ACTEURS ET PARTENAIRES

- la population les citoyens,
- les investisseurs, les banques,
- les collectivités de différentes échelles,
- le CRPF, l'INRA et l'ONF,
- les entreprises,
- les établissements scolaires.

LEVIERS : OUTILS DE GESTION, MOYEN FINANCIERS, MOYENS HUMAINS

- les impôts et les banques,
- la relance de l'activité économique,
- les collectifs d'habitants, le tissu associatif,
- les entreprises.

LE PANORAMA INTERROGÉ SUR CETTE ENTITÉ PAYSAGÈRE:



VU PAR MOTS-CLÉS

pour l'ensemble des questions posées / par questions posées :



Quelles sont les principales qualités de ce paysage ?

Aven Végétation Désert
Sèches Atypique Entretenu
Rêver Cultiver Brebis
Ciel Richesse Terre
Cailloux Liberté Vaste Terre
Calcaires Étendues Grand Beauté
Causse Sauvage Traversant Elevage Plat
Commun Couleurs Rare
Rien activités Pousse Forêts
Agriculture Champs Larzac
Diversité Fonds

Pour l'avenir de ce paysage, à quoi faut-il être attentif?

Envahissent Chemin Évolue Centres
Activité Préserver Déboisement
Défis Autoroute Places
Stérile Bergers Tranché Garder Plantes Énergétique
Homme Garder Plantes Énergétique
Arbres Évitant Habiter Étendre Éoliennes Inondations
Industrielle Aménagé Récolter Nature
Agricole Utopie Aménagé Récolter Nature
Endémiques Climatiques Constructions Aménagements
Libres Transport Moutons
Buis Zone Maintenir Equilibre Entretiennent Impression
Tailler Construire Ouvert Milieux

Invasion Loin Villes Enfrichement
Reboisement Fleurs Venthumaine
Agriculture
Transition Surexploitation Agriculture
Transition

A quoi êtes-vous attachés dans ce paysage? Et pourquoi?

Pierre Enfance Bui
Sauvage Liberté
Sauvage Liberté
Collines Côté
Préserver Liberté
Intégrées Liberté
Lumières Côté
Préserver Liberté
Ancestraux
Faire Liberté
Fréserver Liberté
Faire Liberté
Ancestraux
Faire Liberté
Faire Liber

POINT MÉTHODOLOGIQUE: Ces nuages de mots sont une représentation visuelle des mots-clés qui ont été le plus répétés lors de la récolte sur les stands. Plus un mot a été répété, plus il apparaît grand.

Bien que cette méthode ne soit pas «scientifique», elle donne un aperçu des thèmes clés qui caractérise le paysage interrogé.

LE PANORAMA INTERROGÉ SUR CETTE ENTITÉ PAYSAGÈRE:



SYNTHÈSE & ANALYSE

(faites par la manufacture des paysages)

Ce paysage des Causses est très identifié par les habitants du territoire mais également par les gens de passage ou les touristes. Il est associé à une forte dimension symbolique, voire identitaire. Des caractéristiques très contrastées le qualifient :

- un vaste espace sauvage, et riche de sa biodiversité, bien souvent couplé à un sentiment de liberté, surement amplifié par l'histoire marquée par des luttes emblématiques.
- un paysage ouvert issu et marqué par l'empreinte de l'homme : une activité agricole importante, le pastoralisme, ou l'autoroute (et son viaduc), axe structurant du territoire.

L'avenir de ce paysage est donc fortement lié au maintien des milieux ouverts, à la lutte contre l'enfrichement... bref à la gestion de ses grands espaces aux conditions difficiles. Le maintien du pastoralisme est un des principaux moyens avancés.

Des vigilances sont également mis en évidence pour ce paysage emblématique :

- attention à la sacralisation du causse du Larzac qui d'un côté peut entraîner une concentration des attentions et mesures (classement, ...) sur ce territoire, au détriment d'autres causses voisins et, d'un autre côté, peut freiner certains projets qui peuvent permettre le maintien de l'activité humaine.
- ce causse qui semble inhabité et qui présentent des ressources énergétiques importantes peut susciter des intérêts pour des grands projets qui pourraient nuire à ce paysage.

LES ENJEUX ET LES DYNAMIQUES

1. ÉCOLOGIE

- maintien du causse ouvert/ lutte contre l'enfrichement et le reboisement
- invasion des buis et des pins noirs
- une biodiversité remarquable à l'échelle européenne
- invasion des chenilles
- l'eau : gestion de la qualité, de la ressource
- pollution des milieux (par l'agriculture, l'autoroute...)

2. AGRICULTURE ET ÉCONOMIE ASSOCIÉE

- le pastoralisme
- la culture des bas fonds
- le taille des exploitations et l'intensité de l'activité
- l'implantation de bâtiments agricoles
- des produits agricoles de qualité et labellisés
- accès au foncier
- diversité/ diversification agricole

3. LA VIE SOCIALE

- · la valeur patrimoine de son histoire originale
- la vie des villages

4. L'URBANISATION - LES INFRASTRUCTURES, ZONES D'ACTIVITÉS

- le développement du réseau routier au-delà de l'autoroute
- le développement des zones d'activités : les besoins en terme de capacité, leur emplacement

5. L'URBANISATION - L'HABITAT

• une architecture adaptée au territoire

6. LE DÉVELOPPEMENT ET LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

la valorisation touristique

7. L'ÉNERGIE

- un espace visé pour l'exploitation du gaz de schiste
- les éoliennes

LES DYNAMIQUES EN TENSION

un territoire très caractéristique attractif pour le tourisme

un territoire aux ressources énergétiques importantes

une «sacralisation» du territoire

un sentiment de liberté, de «sauvage»

un paysage qui repose sur l'action humaine

LES IDÉES ET PROPOSITIONS

«mettre des bergers»

LE PAYSAGE D'AUJOURD'HUI (bloc-diagramme réalisé par le Parc)



LA POURSUITE DES TENDANCES ACTUELLES



COMMENTAIRES ASSOCIÉS AU SCÉNARIO : voir sur le dessin

LE SCÉNARIO SOUHAITÉ: «Relocalisation»



COMMENTAIRES ASSOCIÉS AU SCÉNARIO : voir sur le dessin

ACTIONS À COURT TERME

- le blocage de l'urbanisation sur les terres cultivables,
- la réutilisation du bâti existant (citernes),
- la valorisation de l'agriculture pastorales et de

maraîchage en vallée, remise en état des terrasses, des vignes et des la traction animale.

• la création d'emplois.

ACTEURS ET PARTENAIRES

- les lycées professionnels et technologiques agricoles,
- les entreprises locales (BTP, filière bois, construction
- la filière Roquefort et autres.

DES EXEMPLES/ SOURCES D'INSPIRATION DU TERRITOIRE OU D'AILLEURS POUR ILLUSTRER

- la Maison des Services à Vabre l'Abbaye,
- la Centrale de télétravail à St Affrique,
- la chaufferie bois dans le Larzac.

ACTIONS À LONG TERME

- la PAC valorisant l'autonomie de l'agriculteur,
- la valorisation de l'autonomie énergétique : moyen éolien,

photovoltaïque,

centrales thermiques,

bâtiments à énergie positive ou passifs.

le renouveau du pastoralisme qui permet de garder le milieu ouvert.

LEVIERS: OUTILS DE GESTION, MOYEN FINANCIERS, MOYENS HUMAINS

- la filière bois efficace,
- le tourisme diffus.
- le télétravail qui participe à la revitalisation,
- une PAC courageuse.

DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVE EN DÉTAILS

LE PANORAMA INTERROGÉ SUR CETTE ENTITÉ PAYSAGÈRE:



VU PAR MOTS-CLÉS

pour l'ensemble des questions posées / par questions posées :

Eaul ndustriel Vie Limiter Tendre Diversité
Curer Infini Circulations Agricoles Batiments
Conscience
Louisignerales Jaune
Naturel Seconomique Agriculture
Senêts Laitières Parc géant Gaz de schiste Printemps Professionnelle
Motorisées Maintenir
Rougiers
Attractivité Emplois Profiter
Saison Profiter Saison Profiter Saison Profiter Saison
Le Coloré Équilibre Profiter Citoyenne

Sentiers Géologie Coloré Équilibre Pistes Urbanisation
Fromagères Profiter Promagères Coloré Équilibre Promagères Cadre Abandonnées

Autonomie Pollution Rose Matériaux Pollution Gravières Abîment

Motos Habité Arbres Gravières Abîment

Quelles sont les principales qualités de ce paysage?

Préserver Saison
Industrialisation
Vie Printemps
Vie Pre Équilibre
Géologie Agriculture Diversité
Genêts Couleur Coloré Pierre
Rose Thym Naturel Cadre Nature Jaune
Urbanisation

Pour l'avenir de ce paysage, à quoi faut-il être attentif?

Couleurs Professionnelle Individuel
Calme Traitement
Gaz de schiste Calme Sentiers

Abandonnées Activité
Gravières Érosion Limiter
Curer Circulations Élevage Avenir
Eau
Châtaigneraies Fromagéres
Usées Laitières Autonomie Profiter
Motorisées Préserve Citoyennes
Motos Maintenir
Nature Pollution
Motos Maintenir
Respect Rougiers Terre
Pistes Individuel
Respect Profiter
Pollution
Matériaux Maintenir
Respect Rougiers Terre
Pistes Infini Infini Leaux
Patrimoine

Couleurs Professionnelle Individuel
Traitement Sentiers
Avenir
Eau
Fruitiersdiversifier
Eau
Fruitiersdiversifie

A quoi êtes-vous attachés dans ce paysage? Et pourquoi?

Conscience
Parc Symbole
Eoliennes Rivière
Rivière
Encliennes Rivière
Rivière
Linondations Sol
Géant Conserver Sol
Variés Nature
Industrialisation

POINT MÉTHODOLOGIQUE: Ces nuages de mots sont une représentation visuelle des mots-clés qui ont été le plus répétés lors de la récolte sur les stands. Plus un mot a été répété, plus il apparaît grand.

Bien que cette méthode ne soit pas «scientifique», elle donne un aperçu des thèmes clés qui caractérise le paysage interrogé.

LE PANORAMA INTERROGÉ SUR CETTE ENTITÉ PAYSAGÈRE:



SYNTHÈSE & ANALYSE

(faites par la manufacture des paysages)

Pour les habitants, le paysage des Rougiers témoigne d'une grande exceptionnalité liée à la fois à la terre rouge, aux couleurs changeantes des saisons, à ses nombreuses facettes que l'on peut découvrir en le traversant, à l'héritage maraîcher... Cela témoigne d'un attachement fort de ceux qui l'habitent qui reconnaissent un réel potentiel de développement local pour ce territoire.

En effet, une double tension est en cours dans le territoire : celle du développement par une industrialisation importante de l'agriculture , par l'installation de parcs éoliens, par le développement de lotissements et commerces en périphérie des villages et celle d'une fragilisation des écosystèmes, de l'emploi, de la vie dans les villages dont les cœurs se vident de commerces et d'habitants.

Sans aller jusque dans la nostalgie, les témoignages ont souvent interrogé les modèles de développement actuels dans ce paysage et renvoyé à des envies de recentrer les énergies sur la gestion de la biodiversité et une économie plus locale.

LES ENJEUX ET LES DYNAMIQUES

1. AGRICULTURE ET ÉCONOMIE ASSOCIÉE

- · l'intensification des cultures fourragères
- le remembrement et la disparition des haies, des fossés et des talus
- le recul des exploitations agricoles familiales ou de petite taille
- l'implantation de bâtiments agricoles imposants

2. ÉCOLOGIE

- la pollution et l'ensablement des rivières
- une intensification des crues et des inondations
- l'érosior
- le déboisement
- l'abandon et l'enfrichement des boisements restants

3. LA VIE SOCIALE

- la dévitalisation des centres-bourgs (fermeture des commerces, perte de population)
- une relative méconnaissance des enjeux paysagers et environnementaux des différents usagers
- des usages de loisirs qui se développent et apportent des nuisances (motos, randonneurs...)

4. L'URBANISATION - LES INFRASTRUCTURES, ZONES D'ACTIVITÉS

• le développement de zones d'activités

5. L'URBANISATION - L'HABITAT

• le développement des zones pavillonnaires et l'habitat individuel

6. LE DÉVELOPPEMENT ET LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

• des jeunes qui partent par manque d'emplois

7. L'ENERGIE

le développement de l'éolien industriel

LES DYNAMIQUES EN TENSION

des extensions urbaines comme modèle d'urbanisation (zones d'activités, lotissement, pavillonnaires...)

des cœurs de villages qui se vident de population, de commerces, d'activités

une agriculture qui s'industrialise et s'intensifie

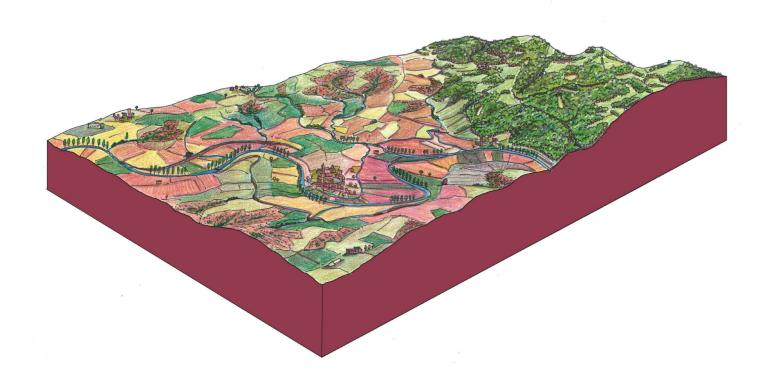
un écosystème qui se fragilise (érosion, pollutions, crues...)

LES IDÉES ET PROPOSITIONS

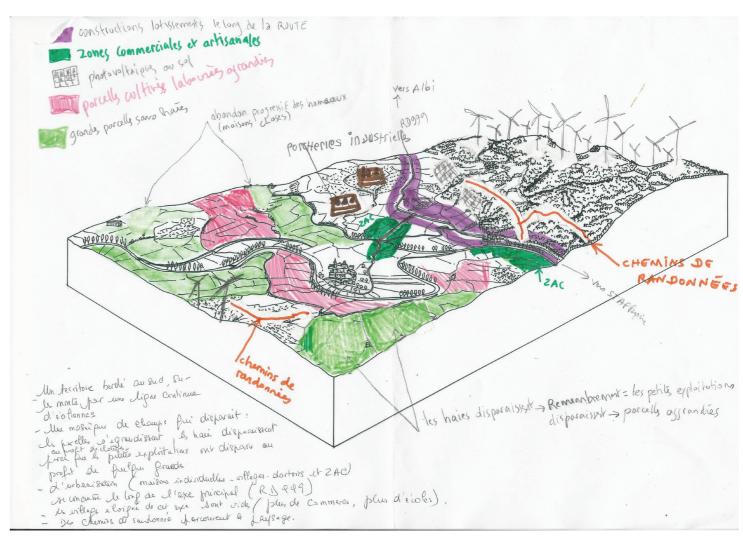
- «autoriser de curer nos rivières, notamment anciennes gravières et traversée de St Affrique»,
- «des éoliennes aveyronnaises : 12m de haut (et pas 80), citoyennes (financées intégralement par les aveyronnais, de faibles puissances»,
- «planter des arbres, notamment fruitiers qui permettent de diversifier les productions et éviter certaines érosions»,
- «mettre des châtaigneraies plutôt que des douglas»

DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVE EN DÉTAILS

LE PAYSAGE D'AUJOURD'HUI (bloc-diagramme réalisé par le Parc)



LA POURSUITE DES TENDANCES ACTUELLES



PRINCIPAUX COMMENTAIRES RETRANSCRITS (voir aussi sur le dessin) :

Dans 20 ans :

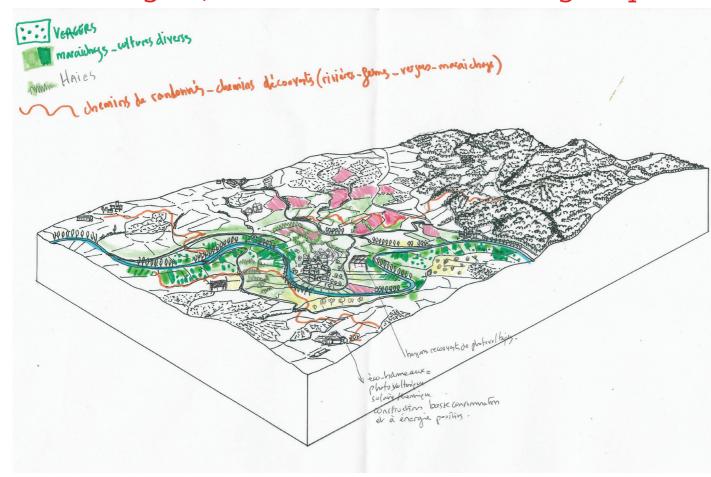
- · Un territoire bordé au Sud, sur les Monts, par une ligne continue d'éoliennes,
- Une mosaïque de champs qui disparaît : les parcelles s'agrandissent, les haies disparaissent au profit des clôtures parce que les petites exploitations ont disparu au profit de quelques grandes.
- L'urbanisation (maisons individuelles, villages dortoirs et ZAC) se concentre le long de l'axe principal (la RD 999).
- Les villages éloignés de cet axe se sont vidés (plus de commerce, plus d'école).
- Des chemins de randonnées parcourent le paysage mais ne connectent à rien.

......

DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVE EN DÉTAILS

LE SCÉNARIO SOUHAITÉ:

«Le Rougier, oasis et sobriété énergétique»



COMMENTAIRES ASSOCIÉS AU SCÉNARIO (voir aussi sur le dessin) :

Dans 20 ans :

- · La mosaïque s'est déformée, on retrouve des haies et la rivière devenue très verte...
- La rivière a retrouvé sa place, elle est devenu l'axe majeur du paysage : on y retrouve des vergers, du maraîchage, des lieux de vie à proximité des villages, des lieux d'accueil pour les touristes...
- Le tourisme n'est pas «hors-sol» mais diffus.
- Les villages se développent avec une architecture contemporaine et des matériaux locaux.
- Les chemins de randonnées donnent à voir ce qui se vit, traverse les fermes, passent par la rivière, les villages... ils vont à la rencontre du territoire.
- Le transport en commun et le covoiturage permettent de profiter de ce paysage mais aussi de se déplacer facilement.

ACTIONS À COURT TERME

CONSTRUCTIONS

- stopper la standardisation des constructions nouvelles
- l'utilisation de matériaux locaux en cohérence avec les ressources locales (pierre, sable, paille, terres, pigments, bois) pour des bâtiments à énergie positive,
- les bâtiments agricoles doivent tenir compte de matériaux naturels et performants (lamellé-collé),

ÉNERGIE

 développer le solaire thermique puisque nous avons un très bon ensoleillement et le petit éolien,

AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE :

- les circuits courts et les marchés de producteurs,
- des zones maraîchères préservées et étendues le long des rivières et des vergers qui sont des zones à créer.
- replanter des haies,
- l'importance de la rivière : la respecter et la valoriser (chemins de découverte),
- développer les transports en commun et implanter des zones de covoiturage,
- réduire fortement les publicités.

ACTEURS ET PARTENAIRES

- la Chambre d'Agriculture (avec de nouvelles orientations),
- le Pnr des Grands Causses,
- les Communautés de Communes,
- la Région,
- l'Etat.
- l'Europe.
- les acteurs «nouveaux» : écologues et philosophes : sortir de la sclérose.

ACTIONS À LONG TERME

- abandon des élevages industriels,
- aides à l'installation de jeunes agriculteurs,
- préservation des ZNIEFF.

LEVIERS : OUTILS DE GESTION, MOYEN FINANCIERS, MOYENS HUMAINS

- · la concertation,
- le SCoT,
- les subventions (notamment pour l'installation du solaire thermique en remplacement de l'électricité)

DES EXEMPLES/ SOURCES D'INSPIRATION DU TERRITOIRE OU D'AILLEURS POUR ILLUSTRER

- un bâtiment contemporain à usage positif,
- nous sommes en demande d'exemple où il y a un équilibre entre les activités humaines et la nature.

LE PANORAMA INTERROGÉ SUR CETTE ENTITÉ PAYSAGÈRE:



VU PAR MOTS-CLÉS

pour l'ensemble des questions posées / par questions posées :

BijouVillage
Activité

Monts Contact
Éléments

Bâti

Ancien

Vaste

Routes Progrès

Liefritage
Qualité

Vivant
Broussaille
Protéger
Terres
Naturelle
Erosion

Valorise

Equilibre

Agriculture

Redécouvre
Enuironnement

Agriculture

Agriculture

Agriculture

Apriculture

Apriculture

Collines

Parcours Terroirs

Respondent

Conserver

Habitants

Regard

Lindividuel

Fourtaine
Percher Renouvelables

Regard

Ancien

Vaste

Vaste

Vaste

Vaste

Vaste

Linfini
Aproystems

Admirer

Linfini
Aproystems

Forê
Libre
Maisons

Forê
Libre
Maisons

Forê
Libre
Maisons

Collines

Fourtaste

Constructions

Apriculture

Apricul

Quelles sont les principales qualités de ce paysage?

Village Vallonné
Conserver Sauvage
Formes
Vaste Immensité Libre
Vallées Collines
Montagnes Contrasté
Eoliennes Cultivées
Relief Beau Préserver
Forê Hameaux

Pour l'avenir de ce paysage, à quoi faut-il être attentif?

Erosion Individuel Préserver
Monts Conifères Préserver
Limiter CONSERVE Abandonne
Villages
Agriculture Ménagements Territoire
Habitants Sauvages
Connifères Nature Indutrielle Déforestation
Agricoles
Réapproprient Activité Peu
Agrosystèmes

Maintenir Routes
Protèger
Qualité
Eolien Défigurent
Limiter Conserver
Ménagements Territoire
Renouvelables Terroirs
Faussés Terroirs
Campagne
Peu
Agrosystèmes

Maintenir Routes
Protèger
Qualité
Eolien Défigurent
Limiter Conserver
Faussés Terroirs
Campagne
Peu
Agrosystèmes

Protèger
Qualité
Eolien Développement
Politique

Bijou
Développement
Politique

Gestion Haies Sentiers

A quoi êtes-vous attachés dans ce paysage? Et pourquoi?



POINT MÉTHODOLOGIQUE: Ces nuages de mots sont une représentation visuelle des mots-clés qui ont été le plus répétés lors de la récolte sur les stands. Plus un mot a été répété, plus il apparaît grand.

Bien que cette méthode ne soit pas «scientifique», elle donne un aperçu des thèmes clés qui caractérise le paysage interrogé.

LE PANORAMA INTERROGÉ SUR CETTE ENTITÉ PAYSAGÈRE:



SYNTHÈSE & ANALYSE

(faites par la manufacture des paysages)

La Vallée de la Muse est pour ses habitants marquée par son étendue de forêt, ponctuée de villages et hameaux, trouée de landes et terres cultivées.

Bien qu'elle ait énormément progressé, la forêt n'est pas perçue comme un «danger» qui pourrait envahir le paysage, mais plus comme une richesse qui ne serait pas exploitée à sa juste valeur. Compte tenu de leur localisation, sur les pourtours des villages, maintenant des aérations dans le paysage, les terres agricoles actuelles sont des éléments sur lesquels l'attention doit être portée : leur maintien est un enjeu majeur pour demain.

Le sujet des éoliennes est également beaucoup ressorti faisant apparaître une des préoccupations majeures de ceux qui le fréquentent : déjà installés sur les crêtes, les parcs éoliens pourraient être plus nombreux et leur impact est vécu comme très problématique pour le territoire.

Enfin, et cela renvoie à ces 2 premiers points, une des questions majeures de ce territoire est de ne plus perdre de population. Activités économiques nouvelles et cadre de vie «sain, beau, nature...» représentent des cartes à jouer.

LES ENJEUX ET LES DYNAMIQUES

1. ÉCOLOGIE

- la forêt qui gagne du terrain
- embroussaillement et abandon de certaines forêts (châtaigneraies par exemple)
- un développement des plantations de résineux
- une érosion qui favorise un ensablement de la Muse

2. AGRICULTURE ET ÉCONOMIE ASSOCIÉE

- un recul de l'agriculture
- l'abandon des cultures en terrasses / disparition des terrasses sous le couvert forestier

3. LA VIE SOCIALE

• un exode rural encore présent (perte de population)

4. L'URBANISATION - L'HABITAT

• des villages et hameaux qui conservent leurs silhouettes

5. L'ÉNERGIE

• le développement de l'éolien industriel

6. L'URBANISATION - LES INFRASTRUCTURES, ZONES D'ACTIVITÉS

7. LE DÉVELOPPEMENT ET LES ACTIVITÉS **ÉCONOMIQUES**

LES DYNAMIQUES EN TENSION

augmentation de la surface forestière (par évolution naturelle ou par plantation)

maintien des terres agricoles

l'abandon de certaines forêts (châtaigneraies par exemple)

une perte de population et un manque d'attractivité

des villages et hameaux qui conservent leurs silhouettes

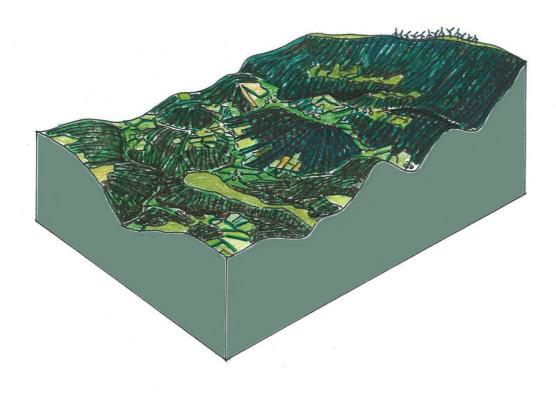
des villages et hameaux qui perdent de la population : une nécessité d'accueillir de nouvelles population

LES IDÉES ET PROPOSITIONS

- «il y a peu de vignes... c'est peutêtre un potentiel, il y a de bons terroirs»,
- «planter des feuillus plutôt que des conifères».
- «concentrer les éoliennes sur des zones 'sacrifiées' du Parc et protéger le reste du territoire».

DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVE EN DÉTAILS

LE PAYSAGE D'AUJOURD'HUI (bloc-diagramme réalisé par le Parc)



LA POURSUITE DES TENDANCES ACTUELLES

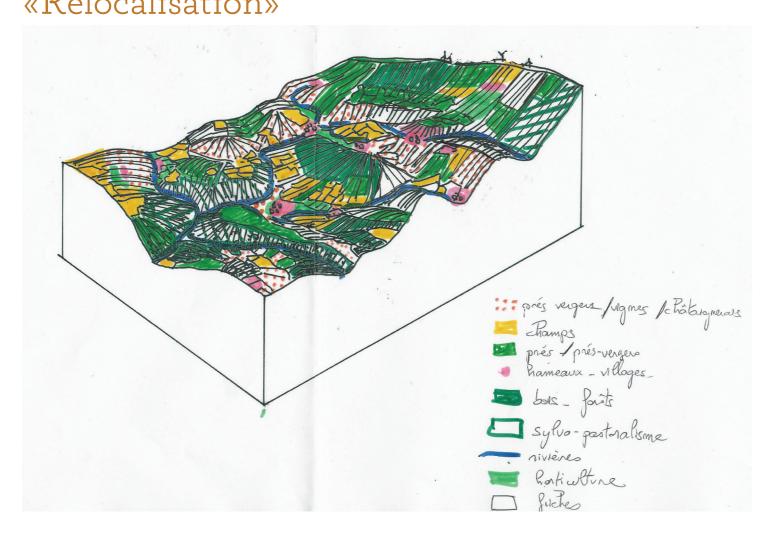


COMMENTAIRES ASSOCIÉS AU SCÉNARIO:

- Fermeture totale des paysages: enrésinement sur le peu de prés et de champs qui restent, enfrichement sur les plus pentus, prairies enluzernées pour les chevreuils du fait des compensations environnementales.
- Ecosystème forestier revenu au climat naturel. Production du bois énergie pour la centrale thermique dans les Bouches du Rhône.
- Espace sacralisé : expéditions touristiques pour des stages de survie, avec mise en relation avec les sociétés de chasse, safaris en forêt pour découvrir quelques ermites et fous de nature.
- Sommets et crêtes et certains versants Sud pour la production d'énergie électrique (solaire / éolien) : des guirlandes lumineuses nocturnes.
- Terrains achetés pour amortir les crédits carbone et défiscalisation.
- Lignes à hautes tensions pour simplifier la lecture du paysage ; transformateur pour acheminer l'électricité vers les zones urbaines devenues mégapoles.

LES MONTS

LE SCÉNARIO SOUHAITÉ : «Relocalisation»



LÉGENDE ASSOCIÉE AU SCÉNARIO : voir sur le dessin

ACTIONS À COURT TERME

- la suspension des projets éoliens mal étudiés
- la reprise en main des projets énergétiques à l'échelle communale ou communautaire tel que l'isolation des habitations neuves ou anciennes, les petites installations énergétiques,
- concentrer les actions sur les potentialités du territoire : châtaigniers et pastoralisme,
- valoriser mieux les mesures agro-environnementales plutôt que les aides à produire,
- re-sensibiliser les gens sur la valeur patrimoniale, la nature, les recentrer dessus (politique),
- mieux répartir les terres,
- valoriser la diversification agricole : bois, élevage, arboriculture, maraîchage, aquaculture...

ACTEURS ET PARTENAIRES

- Prosilva,
- Relier,
- la manufacture des paysages,
- IDEES,
- la Confédération Paysanne,
- les associations = environnementales,
- les naturalistes,
- · les agriculteurs,
- les artisans,
- les acteurs de l'écotourisme,

- la SCOP Ambiance
- le réseau REPAS,
- les collectifs et les associations locaux,
- les élus

ACTIONS À LONG TERME

- le soutien fort à de petites structures paysannes, diversifiées,
- subventionner, aider les nouveaux arrivants dans ces montagnes isolées,
- maintenir des structures à l'échelle humaine,
- des coordinations locales participatives pour la gestion de l'eau, de l'électricité,...
- un schéma d'orientation axé sur une petite agriculture de proximité; de même pour l'artisanat, les services et la santé, reliés dans un réseau plus global,
- les circuits courts

LEVIERS : OUTILS DE GESTION, MOYEN FINANCIERS, MOYENS HUMAINS

- un moratoire sur l'école,
- la prise en compte des documents de cadrage pour l'éolien,
- la taxe Taubira à 1%,
- la taxation du foncier non loué en fonction de l'assiette fiscale et des revenus,
- la coopération de travail,
- la valorisation des conseils sectionnaux
- que l'éolien ne soit plus soumis aux ZRR (au niveau taxe)

DES EXEMPLES/ SOURCES D'INSPIRATION DU TERRITOIRE OU D'AILLEURS POUR ILLUSTRER

- Prosilva pour la forêt, agroforesterie et sylvopastoralisme,
- RELIER, Terre de Liens, «crafts écossais», SCOP,
- les paysages bocagers et montagnards : Bretagne, Suisse, N2pal, St Géniès de Varensol
- les régies municipales et les coopératives
- le Pays Diois

DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVE EN DÉTAILS

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PAR THÈME

AGRICULTURE ET ÉCONOMIE ASSOCIÉE

LES ENJEUX ET DYNAMIQUES

- un agrandissement des parcelles agricoles et une mécanisation
- un recul de la structure bocagère, des murs en pierres sèches
- un recul de l'arboriculture, l'abandon de vergers et de vignes
- une industrialisation de l'élevage
- le pastoralisme
- la culture des bas fonds
- le taille des exploitations et l'intensité de
- l'implantation de bâtiments agricoles
- des produits agricoles de qualité et labellisés
- accès au foncier
- diversité/ diversification agricole
- l'intensification des cultures fourragères
- le remembrement et la disparition des haies, des fossés et des talus
- le recul des exploitations agricoles familiales ou de petite taille
- l'implantation de bâtiments agricoles
- un recul de l'agriculture
- l'abandon des cultures en terrasses / disparition des terrasses sous le couvert

LES IDÉES ET PROPOSITIONS

- «une agriculture plus raisonnée, plus petite, plus locale»
- «mettre des bergers»
- «mettre des châtaigneraies plutôt que des
- «planter des arbres, notamment fruitiers qui permettent de diversifier les productions et éviter certaines érosions»,

LES ACTIONS À COURT TERME DANS LES SCÉNARIOS

- la filière bois : exploitation, chaufferie...
- la limitation de l'agrandissement des parcelles agricoles
- · développement des filières,
- développement diversifié de l'agriculture : bocage, vergers, cultures en terrasses, osiers,
- sylviculture avec maintien de la diversité,
- la valorisation de l'agriculture pastorales et de proximité:
 - maraîchage en vallée,

remise en état des terrasses, des vianes et des veraers la traction animale.

- les circuits courts et les marchés de producteurs.
- des zones maraîchères préservées et étendues le long des rivières et des vergers qui sont des zones à créer.
- valoriser mieux les mesures agroenvironnementales plutôt que les aides à
- concentrer les actions sur les potentialités du territoire : châtaigniers et pastoralisme.
- mieux répartir les terres,
- valoriser la diversification agricole : bois, élevage, arboriculture, maraîchage, aquaculture...
- le soutien fort à de petites structures paysannes, diversifiées,
- un schéma d'orientation axé sur une petite agriculture de proximité ; de même pour l'artisanat, les services et la santé, reliés dans un réseau plus global,
- les circuits courts

LES ACTIONS À LONG TERME DANS LES SCÉNARIOS

- la PAC valorisant l'autonomie de l'agriculteur,
- le renouveau du pastoralisme qui permet de garder le milieu ouvert.
- abandon des élevages industriels,

LES EXEMPLES

- Prosilva pour la forêt, agroforesterie et sylvopastoralisme,
- les paysages bocagers et montagnards : Bretagne, Suisse, N2pal, St Géniès de
- les régies municipales et les coopératives
- le Pays Diois

L'URBANISATION - L'HABITAT

LES ENJEUX ET DYNAMIQUES

- étalement de l'habitat et mitage du paysage par le pavillonnaire
- une banalisation de l'architecture
- une architecture adaptée au territoire
- le développement des zones pavillonnaires et l'habitat individuel
- des villages et hameaux qui conservent leurs silhouettes

LES IDÉES ET PROPOSITIONS

• «conserver des bandes de vert entre les lotissements, les villages»,

LES ACTIONS À COURT TERME DANS LES SCÉNARIOS

- la modification des PLU(I) : ceinture verte, règlements de lotissements,
- densification de l'habitat dans les pôles urbains accompagnés de jardins partagés,
- le blocage de l'urbanisation sur les terres cultivables.
- la réutilisation du bâti existant (citernes),
- stopper la standardisation des constructions nouvelles
- l'utilisation de matériaux locaux en cohérence avec les ressources locales (pierre, sable, paille, terres, pigments, bois) pour des bâtiments à énergie positive,
- les bâtiments agricoles doivent tenir compte de matériaux naturels et performants (lamellé-
- réduire fortement les publicités.

L'URBANISATION - LES INFRASTRUCTURES, ZONES D'ACTIVITÉS

LES ENJEUX ET DYNAMIQUES

- l'installation de grandes infrastructures économiques très impactantes pour le paysage: industries, carrières, réseaux....
- le développement du réseau routier au-delà de l'autoroute
- le développement des zones d'activités : les besoins en terme de capacité, leur emplacement
- le développement de zones d'activités

LES IDÉES ET PROPOSITIONS

«prendre le Viaduc de Millau en bon exemple de développement et d'intégration»,

LES CAUSSES LES ROUGIERS

LES MONTS

LA VIE SOCIALE

LES ENJEUX ET DYNAMIOUES

- un éloignement des lieux d'habitation et des cœurs de village ou des lieux du quotidien (commerces, travail, équipements...)
- la valeur patrimoine de son histoire originale
- la vie des villages
- la dévitalisation des centres-bourgs (fermeture des commerces, perte de population)
- une relative méconnaissance des enjeux paysagers et environnementaux des différents usagers
- des usages de loisirs qui se développent et apportent des nuisances (motos, randonneurs...)
- un exode rural encore présent (perte de

LES ACTIONS À COURT TERME DANS LES SCÉNARIOS

- implication et participation active de la population.
- éducation et éthique politique,
- valorisation du patrimoine,
- organisation de solidarités intergénérationnelles,
- développement du covoiturage et des transports en commun, mise en commun du matériel.
- développer les transports en commun et implanter des zones de covoiturage,
- re-sensibiliser les gens sur la valeur patrimoniale, la nature, les recentrer dessus (politique),

LES ACTIONS À LONG TERME DANS LES SCÉNARIOS

- subventionner, aider les nouveaux arrivants dans ces montagnes isolées,
- des coordinations locales participatives pour la gestion de l'eau, de l'électricité,...

LES EXEMPLES

- la Maison des Services à Vabre l'Abbaye,
- la Centrale de télétravail à St Affrique,
- RELIER, Terre de Liens, «crafts écossais», SCOP.

LES CAUSSES

LES ROUGIERS

LES MONTS

DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVE EN DÉTAILS

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PAR THÈME (SUITE)

ÉCOLOGIE

LES ENJEUX ET DYNAMIOUES

- une menace des pesticides, intrants...
- une perturbation du fonctionnement des rivières (barrages)
- maintien du causse ouvert/lutte contre l'enfrichement et le reboisement
- invasion des buis et des pins noirs
- une biodiversité remarquable à l'échelle européenne
- invasion des chenilles
- l'eau : gestion de la qualité, de la ressource
- pollution des milieux (par l'agriculture, l'autoroute...)
- la pollution et l'ensablement des rivières
- une intensification des crues et des inondations
- l'érosion
- le déboisement
- l'abandon et l'enfrichement des boisements restants
- la forêt qui gagne du terrain
- embroussaillement et abandon de certaines forêts (châtaigneraies par exemple)
- un développement des plantations de résineux
- une érosion qui favorise un ensablement de la Muse

LES IDÉES ET PROPOSITIONS

• «autoriser à curer nos rivières, notamment anciennes gravières et traversée de St Affrique»,

LES ACTIONS À COURT TERME DANS LES SCÉNARIOS

- valorisation des déchets.
- tenir compte des zones protégées à fort intérêt pour la biodiversité,
- replanter des haies,
- l'importance de la rivière : la respecter et la valoriser (chemins de découverte),

LES ACTIONS À LONG TERME DANS LES SCÉNARIOS

- réappropriation des différents «espaces naturels» (cultures, diversité, bois, terrasses...) individuels et collectifs.
- préservation des ZNIEFF.

LE DÉVELOPPEMENT ET LES ACTIVITÉS **ÉCONOMIQUES**

LES ENJEUX ET DYNAMIQUES

- un tourisme en essor
- la valorisation touristique
- des jeunes qui partent par manque d'emplois

LES IDÉES ET PROPOSITIONS

• la valorisation des hameaux (tourisme) : arboretum, camping, sentier botanique...

LES ACTIONS À COURT TERME DANS LES SCÉNARIOS

- accompagnement et engagement politique pour l'installation des différents débouchés et de leurs débouchés,
- la création d'emplois.

LES ACTIONS À LONG TERME DANS LES SCÉNARIOS

• maintenir des structures à l'échelle humaine,

L'ÉNERGIE

LES ENJEUX ET DYNAMIOUES

- un espace prisé pour le gaz de schiste
- un espace visé pour l'exploitation du gaz de schiste
- les éoliennes
- le développement de l'éolien industriel
- le développement de l'éolien industriel

LES IDÉES ET PROPOSITIONS

- «le développement des énergies vertes en petites unités (petites éoliennes par maisons ou village, panneaux solaires...)
- «des éoliennes aveyronnaises : 12m de haut (et pas 80), citoyennes (financées intégralement par les aveyronnais, de faibles puissances»,

LES ACTIONS À COURT TERME DANS LES SCÉNARIOS

- autonomie énergétique,
- développer le solaire thermique puisque nous avons un très bon ensoleillement et le petit
- la suspension des projets éoliens mal étudiés,
- la reprise en main des projets énergétiques à l'échelle communale ou communautaire tel que l'isolation des habitations neuves ou anciennes, les petites installations énergétiques,

LES ACTIONS À LONG TERME DANS LES SCÉNARIOS

• la valorisation de l'autonomie énergétique : moyen éolien, photovoltaïque, centrales thermiques, bâtiments à énergie positive ou passifs.

LES EXEMPLES

- ERCISOL (association microhydraulique et photovoltaïque sur toitures)
- la chaufferie bois dans le Larzac.

LES DYNAMIQUES EN TENSION

ruralité et préservation du paysage // développement économique, maintien de la population voire accueil de nouvelles populations

extensions urbaines sur les zones les moins pentues et accessibles // maintien des zones cultivables

un territoire très caractéristique attractif pour le tourisme / /un territoire aux ressources énergétiques importantes // une «sacralisation» du territoire

un sentiment de liberté, de «sauvage» // un paysage qui repose sur l'action humaine

des extensions urbaines comme modèle d'urbanisation (zones d'activités, lotissement, pavillonnaires...) // des cœurs de villages qui se vident de population, de commerces, d'activités

une agriculture qui s'industrialise et s'intensifie // un écosystème qui se fragilise (érosion, pollutions, crues...)

augmentation de la surface forestière (par évolution naturelle ou par plantation) // maintien des terres agricoles

l'abandon de certaines forêts (châtaigneraies par exemple) // une perte de population et un manque d'attractivité

des villages et hameaux qui conservent leurs silhouettes // des villages et hameaux qui perdent de la population : une nécessité d'accueillir de nouvelles population

POINT MÉTHODOLOGIQUE

Sont retranscrits ici l'ensemble des «post-it» récoltés sur les stands.

Des thèmes récurrents ont été identifiés au fur et à mesure de la retranscription. A chaque fois qu'un thème était évoqué dans la contribution recueillie, il était identifié (coché). Cela a facilité le traitement thématique par la suite, par entité paysagère ou non.

to cover of to used in the call (city time to allow covered to the call of the call to the call control to the call covered to	ć	in or	****	solielinoni ogewee Jornaci Inolielinediu Actional olielinediu	sour l'estrución l	Sericulture Singlesing	Ti ageshed	Aglio Sinter	
A place with the control for the name of the control of the name of the	ou Millau	numero 1	Garder du travail en local !! C'est bien et important pour que les jeunes puissent rester travailler au pays	o y	9 4	>	e	ə	
A control of control of the control	Millau Millau	3					н		
Color for the control of the color of the	Millau	4		т-					
Total control to the property of the propert	Millau	is v		1 1	7	н	7		
Second	Millau	7	Côté rural important. Paysage en		-	1			
	Millan	∞	J'espere que ça va rester en l'etat. Que ça ne va pas etre trop perturbé (si on creuse pour faire du gaz de schiste par exemple)			⊣	Н		
The service of the se	Millau	6	Maîtriser les zones d'habitation et de cultures ou production pour garder des endroits où la nature seule s'autogère.			г-			
1. If interdeport, for content and interactions are content and interactions of the content and interactions are content are content and interactions are conte		:	Le probleme c'est le mitage par les constructions : si on les laisse se développer partout, le paysage sera moins naturel ; en même temps, il faut bien qu'il y ait de l'activité				,		
2	Millau Millau	10	economique et humaine. Les montagnes, les rochers, l'habitat, les villages qui sont sur les plateaux, dans les gorges, les bords de rivières.				н н		
Concovered to supplication to Converse de buttons 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Millau	12	Boyne : vignes te vergers (cerisiers) Revitaliser les centres anciens et évi						
A victor for the bit	Millau	13	lotissements Conserver les vignes, l'arboriculture	Н		,	,		
The state of the control of the control of the placety of the plac	Millau	14				н	H	7	
Protective for the services of the services	Millau	16						-	
2) Toursetts: time vector, mirror, des values rates part top 2) Toursetts: time vector, mirror, des values rates and the second process of the second process and the second process a	Millau	18	Proteger et entretenir les rivieres Plus de vert que d'usine. Ruralité = villages conscrits dans périmètre. Versus : danger du développement des lotissements banalisés						
Natistativity in Section Fundamental in Souther and Control Co	Millau	19					н		
Afternition à ce que les maisons ne premient pais trop de la Materitorio à ce que les maisons ne premient pais trop de la Carlo de ce que les maisons ne premient pais trop de la Carlo de ce que les maisons ne premient pais trop de la Carlo de ce que les restas participates que la vez de carlo que la carlo de la carlo de ce maison ten transport de carlo aldes de carlo de carlo de la carlo de carlo que la carlo de la carlo d		ć				7		-	
2 One cels retain experiment where the control of the cels retained by the cells of the cells retained by			Attention à ce que les maisons ne prennent pas trop de place et en même temps. Il faut que tout la monde se lore	-		4	4	4	
a dictions and refer to segment and according to several part of the segment and according to segment and according to several part of the segment and segment of the segment and segmen	Millau	23	Que cela reste agricole, que le "vert" domine	1		н	н		
25 Jan Particle Protection	Millau	24	Gerer les vergers abandonnes (lis developpent des maladies qui contaminent les vergers voisins cultivés) Je suis attachée aux falaises. Quand je ne vois pas Millau et ses falaises, je suis perdue. Cela reflète bien mon pays, mon			н			
22 Certs plants monts de Pulhares 1 2 2 2 2 2 2 2	Millau	25	paysage. La nature brute	1			Н		
Elementary of the antidorer les infrastructures locales et créer plus 2 d'empois 2 d'empois 3 obles fabilés se par rocher, pilaine + montagne verdoyante. T 3 obles fabilés se par son des villages 3 Les gorges du tam 3 de regulative. Ville pas trop importante. Convivainité 3 de segretate de la population, commerces, entreprises en l'all principal des villes entreprises entreprises en l'all principal des villes entreprises entre l'all prenter d'en profite de s'alles entreprises entre l'alles entre de l'alles entre de la prodite et s'alles entre de l'alles entre de l'alles entre de l'alles entre de l'alles entre de la profite d'actificate en l'alles entre de l'alles entre d'entre l'alles entre d'entre vient en l'alles entre d'entre l'alles entre de l'alles entre d'entre l'alles entre l'alles entre d'entre l'alles entre d'entre l'alles entre d'entre l'alles entre l'alles entre d'entre l'alles entre d'entre l'alles entre l'alles entre d'entre l'alles entre l'alles e	Lycée St Af	27	C'est la pluralité de ceux-ci [des paysages] : des plateaux Larzac aux hauts monts de l'Aubrac				1		
Tarquille part rocher, plaine + montagne verdoyante. 1	Lycée St Af	28	Il faut améliorer les infrastructures l d'emplois		₽				
1	Lycée St Af	29	reconnaissable par rocher, plaine + 1 ranquille				₩ .		
33 Gader tranquille. Ville pas trop importante. Convivalité 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Lycee St Af Lycée St Af	31	Jones ratalses Limiter l'extension des villages	1			-		
34 A respecter le paysage tel qu'il est 1 1 1 1 1 1 1 1 1	St	32	Cadre tranquille. Ville pas trop importante. Les gorges du tarn		-		н н		
Subserver de la population, commerces, entreprises en 1 1 1 1 1 1 1 1 1	St	34	A respecter le paysage tel qu'il est Préserver l'agriculture.			-			
Uniter les habitants attention au développement des 1	Lycée St Af	36	Conserver de la population, commerces, entreprises respectant le cadre				Н		
38 Des aigles, des vautours 1 2 4 2<	Lycée St Af	37	Limiter les habitants [attention au d villages]	т					
1 y a des hales. Pas trop de clôtures. Des plantes, arbres etc, très variés. Des arbres fruitiers (sauvages) : muriers, 40 cognassiers and cognassiers comme leu de vie et pas seulement de vacances 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Lycée St Af	38	Des aigles, des vautours fau dévelonnement du village						
Produire et consommer localement Produire et consommer localement de vacances Valoriser comme lieu de vie et pas seulement de vacances Valoriser comme lieu de vie et pas seulement de vacances Valoriser comme lieu de vie et pas seulement de vacances ter qui out sculpté les falaises et créé le climat des causses et où l'humain à su s'épanouir Rien de plus beau au monde qu'une falaise déchiquetée où s'épanouir Rien de plus beau au monde qu'une falaise déchiquetée où s'épanouir Rien de plus beau au monde qu'une falaise déchiquetée où s'épanouir Rien de plus beau au monde qu'une falaise déchiquetée où s'épanouir Rien de plus beau au monde qu'une falaise déchiquetée où s'épanouir Rien de plus beau au monde qu'une falaise dechiquetée où s'épanouir Rende plus beau au monde qu'une falaise dechiquetée où s'épanouir Bytsage apaisant. Couleur vert / couleur roche Faire attention aux villages aux caractères typiques (à 1 Pendre le viaduc de Millau comme bon exemple (développement / intégration) Eviter les parcelles trop grandes et surtout sans haie bocagère. Evitons également les intrans et de la faune, notamment les abellies Non à l'industrialisation agricole dite à l'américaine et qui mécanisent nos régions Pollution des engins aux carburants diesel !!!		3	Il y a des haies. Pas trop de clôtures très variés. Des arbres fruitiers (sau						
Valoriser comme lieu de vie et pas seulement de vacances Une rencontre extraordinaire des énergies du ciel et de la terre qui ont sculpté les falaises et créé le climat des causses et où l'humain à su s'épanouir Rien de plus beau au monde qu'une falaise déchiquetée où s'épanouir le végate la l'aminail. Un petit sentier balisé me partent d'en profiter discrètement Paysage apaisant. Couleur roche Paysage apaisant. Couleur roche Faire attention aux villages aux caractères typiques (à conserver, à restaurer. Prendre le viaduc de Millau comme bon exemple (développement / intégration) Eviter les parcelles trop grandes et surtout sans haie bocagère. Evitons également les intrans et pesticides chimiques destructeurs de la flore et de la faune, notamment les abellies Non à l'industrialisation agricole dite à l'américaine et qui mécanisent nos régions Pollution des engins aux carburants diesel !!!		40			1	н			
terre qui ont sculpté les falaises et créé le climat des causses et où l'humain à su s'épanouir Rien de plus beau au monde qu'une falaise déchiquetée où s'épanouir le vegetal et l'animal. Un petit sentier balisé me permet d'en profiter discrètement Paysage apaisant. Couleur vert / couleur roche Faire attention aux villages aux caractères typiques (à conserver, à restaurer. Prendre le viaduc de Millau comme bon exemple (développement / intégration) Prendre le viaduc de Millau comme bon exemple (développement / intégration) Prendre le viaduc de Millau comme bon exemple (développement les intrans et pesticides chimiques destructeurs de la flore et de la faune, notamment les abeilles Non à l'industrialisation agricole dite à l'américaine et qui mécanisent nos régions Pollution des engins aux carburants diesel !!!		42							
Rien de plus beau au monde qu'une falaise déchiquetée où s'épanouie le végétal et l'animal. Un petit sentier balisé me permet d'en profiter discrètement Paysage apaisant. Couleur vert / couleur roche Faire attention aux villages aux caractères typiques (à conserver, à restaurer. Prendre le viaduc de Millau comme bon exemple (développement / intégration) Eviter les parcelles trop grandes et surtout sans haie bocagère. Evitons également les intrans et pesticides chimiques destructeurs de la flore et de la faune, notamment les abeilles Non à l'industrialisation agricole dite à l'américaine et qui mécanisent nos régions Pollution des engins aux carburants diesel !!!		43			H		Н		
Paysage apaisant. Couleur vert / couleur roche Paysage apaisant. Couleur vert / couleur roche Faire attention aux villages aux caractères typiques (à conserver, à restaurer. Prendre le viaduc de Millau comme bon exemple (développement / intégration) Eviter les parcelles trop grandes et surtout sans haie bocagère. Evitons également les intrans et pesticides chimiques destructeurs de la flore et de la faune, notamment les abeilles Non à l'industrialisation agricole dite à l'américaine et qui mécanisent nos régions Pollution des engins aux carburants diesel !!!		44							
conserver, à restaurer. Prendre le viaduc de Millau comme bon exemple (développement / intégration) Eviter les parcelles trop grandes et surtout sans haie bocagère. Evitons également les intrans et pesticides chimiques destructeurs de la flore et de la flaune, notamment les abeilles Non à l'industrialisation agricole dite à l'américaine et qui mécanisent nos régions Pollution des engins aux carburants diesel !!!		45	Paysage apaisant. Couleur vert / cou Faire attention aux villages aux cara						
(developpement / integration) Eviter les parcelles trop grandes et surtout sans hale bocagère. Evitons également les intrans et pesticides chimiques destructeurs de la flore et de la faune, notamment les abeilles Non à l'industrialisation agricole dite à l'américaine et qui mécanisent nos régions Pollution des engins aux carburants diesel !!!		46		1			Η		
bocagere. Evitons egalement les intrans et pesticides chimiques destructeurs de la flore et de la faune, notamment les abeilles Non à l'industrialisation agricole dite à l'américaine et qui mécanisent nos régions Pollution des engins aux carburants diesel !!!		47							
mécanisent nos régions Pollution des engins aux carburants diesel !!!		48	boodgeter. Evitoris egalement res intrans et pesticues chimiques destructeurs de la flore et de la faune, notamment les abeilles abeilles de la flore et la flore et de la			7		1	
		49	Not a findustrialisation agricole due a famericanie et mécanisent nos régions Pollution des engins aux carburants diesel !!!			Н			

	PANORAMA / ROQUEFORT	ROQUEFORT												
٥	numéro	commentaires post-it	sorine Rooms soring sor	sa, air	noitesinediu	Asis de la	Signal Signal	elu /leisos	ABTICUITUE	91819119	i aniomineo	i 9410.	1910)	
lan	+					1					,			
Millan	2													
Millau	3	les 2A ne doivent pas empietter sur les zones rurales			1									
Millau	4	Aider le Maire de Lauras à organiser sa commune il faut des 2A, mais pas n'importe où, il faut organiser le pays, la plaine de Lauras			1									
Vabre	5													
Vabre	9	Ce paysage, c'est un bel écrin, il faudrait éviter qu'il se vide en arrêtant de distribuer trop généreusement les pesticides qui détruisent la divesrité de la faune et les cigales				Н								
Vabre	7	Attention au développement des lotissements (fléau environnemental, économique et social)		+		П	-	н						
Vabre	8													
Vabre	6	Promotion de l'agriculture biologique				1			1					
Millan	10	10 Eviter le mitage (urba)		1										
Millau	11	11 Garder un paysage ouvert.								1				
Vabre	12	12 Limiter les aménagements routiers												
Millau	13	13 Diversité des paysages : équilibres prairies, forêt, habitat								-1				
Millau	14	14 Ne pas y installer des industries polluantes			1							1		
Millau	15	15 Paysage naturel ?	1							1				
Millan	16	[attaché] à la multiplicité des zones sauvages, lieu de 16 ressourcement autant pour l'homme que pour la nature	1											
Millau	17	17 Préserver la nature	1											
Millau	18	Conserver les chemins									1			
Millan	19	19 "C'est là d'où on vient", c'est mes racines						н						
Lycée St Af	20	Pas d'éoliennes												
Vabre	21			Н						1				
Vabre	22	ernuents ann d'economiser l'eau et de valoriser leurs pouvoirs fertilisants							1			1		
Vabre	23		1				н			1 1				
Vabre	24	[attentif] à respecter les terres, éviter l'érosion liée à l'actvité humaine, limiter les constructions d'habitat sur les 24 terres agricoles.												
Vabre	25	la nature = reposant	1							1				
Vabre	26								T					
Vabre	72									1				
Vabre	28	Les terrasses, non mécanisables, anciennement vignes et vergers, sont le souvenir d'une paysannerie acharnée et d'un biotope devenu rare.						1	11			1		
_				_						-				

	numéro	DAS DE FORET and do	Sellue Sellue	uegin Higey	inediu Sinitoe'b	sinediu Silvitze b Suboid Suboid Suboid Suboid Suboid	Jeisos	ABricultu énergie	geshed Jeigrene	lowined president	9180/02	19,10,
Millau	1	PAS DE FORET, pas de sse ouvert.										
	N	ortenion a missource : Christian Bernard, botaniste. 2000 fleurs sur les Causses, 5000 en France. 40 % de la diversité des fleurs se trouvent sur les causses, sur 0,5% du territoire			1							
Millau	m	grâce aux milieux ouvert Le Paysage évolue, avan on les arrache (RN9) ça a			1							
Millau	V .	grave. ۶							П			
Millau	9	Ces paysages à couper le souffle sont à préserver s absolument. Les haies de buis. Attention à la chenille qui s'attaque au							П			
Millau	7 8 0	buis. Faire attention aux chemii			-					н		
	10	Elevage brebis. Cultiver les bas fonds.			4				-			
	12	Les granus espaces, raysage ouver : La richesse est ici, là où l'on pense qu'il n'y a rien qui pousse.			+				-			
	13	Larzac sauvage mais entretenu par l'agriculture. Ie rojol del Gorp ?					н					
Millau	15	15 Plus (+) de moutons sur le Larzac 16 Le causse ouvert					н		1			
Millau	17	La beauté Garder les milieux ouverts (fleurs endémiques qui ne										
Millau Millau	18	18 poussent pas sous les arbres) mais c'est une utopie. Attention aux Pins noirs. Ils envahissent le causse. Il en faut, mais sur les crêtes, pour couper le vent ou abriter les troupeaux.							П			
Millau	20	Ne pas étendre outre mesure la zone industrielle et occuper en priorité celles qui ont des places libres dans le parc.			4							
Millau	21	Attention aux 2 A au milie transport)			1							
Millau	22	Réorganiser les centres-vil pas de XXX)		-				Н				
	23	Nxx habitations : pourqu Equilibre entre le sauvag		н					,			
n N	47	It agriculture) Le causse du Larzac est tranché en 2 par l'autoroute : cela favorise le "tout-voiture". Il faudrait supprimer le viaduc, symbole du tout voiture. Pour l'avenir, penser à d'autres	-						-			
Millan	25	efficace par le passé) Plus (+) d'éoliennes pour						н				
Millau Lycée St Af	26	assurer la transition énerg Les grandes étendues C'est un paysage diversifié						H	п			
St Af	28	des champs, ainsi que des terres sèches. On peut aussi le reconnaître du fait qu'il y ait une autoroute traversant le paysage.			1				1			-
st Af	29	II n'y a pas grand'monde et c'est plutôt pas mal I Et puis les couleurs sont sympas. Une végétation atypique basse. Les pavsages calcaires favorisent la formation d'aven.			-		-		-			
Lycée St Af Lycée St Af	30	Attention aux constructions Le sentiment de pouvoir faire ce que bon nous semble							П			
st Af	32	Champs de cailloux Il faut faire attention à la pollution comme celle de									7	
St Af	34	reductioner: train or sursphotosupple delicate.					1				4	
Lycee St Af Lycée St Af	36	s5 Aux edinces (comme le Viaduc) car c'est un paysage que nous connaissons depuis toute notre tendre enfance. Même si je ne suis pas originaire 36 d'ici :).							1			
St Af	37	Pour moj, il faut faire attention à garder ces paysages à l'état "sauvage" en évitant de construire des autoroutes. En plus, il faut aussi faire attention à la déforestation.	н		-							-
st Af	38	A l'état "sauvage" du lieu, avec presque aucune trace de l'homme visible.	1									
St Af	39	Le paysage plat et vaste Au côté sauvage des paysages							П			
st Af	41	Dans ce paysage, je suis attachée aux collines ainsi qu'au viaduc avec leque l'ai grandi			,				1			
St Af	42	La diversite de vegetation Une impression de liberté Il faut prendre en considér			H				1			
St Af	44	enviconnement, avec par ex la création d'encore plus d'autoroutes (à éviter)			т						Н	
	45	Les ruines, anciens bâtiments en pierre. Souvenirs d'une architecture intelligente et intégrées et de savoir-faire								-		
	î	rincestraux La beauté, l'émotion du qu'il n'y pas de traces hu								4		
	46	espaces où on peut encore rêver, loin du bruit et des lumières. Pas d'éolienne dans ces lieux. Immensité, le ciel et la terre se rencontrent. Le grand	н					H				
	47	paysage, rare et fragile. patrimoine commun								H		
	48	La qualité principale d"u Je suis attachée à la sauv	1								+	\top
	50	Attention au déboisement, générateur d'inondations ! Trop de déboisement, impression d'une terre stérile										
	52	Ces paysages sont vastes Ils sont indispensables									1	
	53	Penser à mettre des bergers. Ils entretiennent les paysages mieux que quiconque ! (pendant la garde, on peut greffer, 3 tailler les buissons gênants, récolter les plantes)										
	54	La diversité des paysages La pâture pour les brebis					-		П			
	56	L'harmonie des paysages Maintenir des exploitations à taille humaine, respectueuses							П			
•			_	-	_	_	_	_		-	_	-

Contractions post at Contraction and a post at the contraction and a post and a post and a post													
mentals concentration parts in the control of a control o						jenos.	1910:			'	130)		
To Conserve of a provided protection of the control				se ji	40			\'		3/2	∕ς 6		
Control cont				Sey Sey	oi ^{jes} ir		~	MAIN	9/6	i eses,	90,-	9!8	`
Total Current Conference Total Current Confe	unu	iéro	commentaires post-it	Injeu June	ieg _{in}			Piligh	g _{JeUe}	lque Ned		0/02	10,
A construction there is a construction to the constant of the	au	1	C'est chez moi et je n'en ferai jamais le tour complet							П	igspace		
The content of profit of	ē	2	II y a peu de vignes c est peut-etre l bons terroirs					Н					
Comment or proposed meta-soc desidences		ς.	Je suis attaché à son aspect sauvage.	-	-	-				-			
State of the control of the contro	an	0 4	Conserver ce paysage, même avec d	1	4	1			н				
6 Giveney or Interface (19 ket) also control to contr	au	5	Zéro éolienne ! (indutrielle) POUR le						Н				
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			Conserver les haies, les sentiers. Rev								,		
1 When you are not a set a fine of process. 2 When you are not a set a fine of process. 3 When you are not a set a fine of process. 4 When you are not a set a s	ne	9	gestion plus traditionnels pour mie					-			-		
A district as 1 percent circumstance and the processors of the processor	ne	7	la forêt prend de plus en plus de pl					Т					
	e St Af	8	C'est beau et vaste et libre							н			
Unadesty volume to the great is not helphome to the following to the content of	e St Af	6	Attaché à l'activité agricole et à l'ouverture des paysages					Н		П			
Un playing without the Control of	و	10							-				
Infection test to be fair that petition as the research of the second deliverated by the second test to be second to second to be second to second to be second to second to be second to second to be second to second to be second to second to be second to second to be second to be second to be second to second to be second to second	Ų	P		1					4				
Medical Methodoxee is a full content of the first of th			présentes et la forêt plus présente.										
Address Continuence Cont	a)	11	quelques hameaux. Taime bien la présence des éolienn		-			н					
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			visibles!). Contrairement à ce que peuvent dire les										
2 Appendix of the coloniest of the c			détracteurs. Les énergies renouvelables sont l'avenir et sont										
25 A		,							,				
Manietrary George Standings Manietrary George Standings	a	12						,	-				\top
S. M. De Protected and the state should be retained to the state of th	a i	13	Maintenir l'agriculture					Н		-			\top
Controller is collected, but before the service destallable Controller is collected, but before the service is controller in collected Controller is collected, but before the service is controller in collected	TO C+ VŁ	14 14	Preserver son core sauvage, vivant							-			
17 cancers and the control of the co	e St Af	16	reserver ses rorers Le relief, les collines. les forêts, son isolement				-						
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			Les montagnes et les vallées par rapport au reste										
1	ė į	17								н			
1	ע	TO	La delorestation Ne pas trop étendre les agrossystèmes sur les										
A the petr surjector participate operations of the petr surjector between the surface of the petr surjector between the surface of the petr surjector between the surface of the petr surjector between the surjector three the surjector between the surjector between the surjector three the surjector between the surjector between the surjector three th	e,	19	sauvages	Н				П					
Les petits villages parce que d'est important de vivor dans un montron de la companya de la petit villages parce que d'est important de vivor dans un montron de la companya de la montron de la companya	ne	20			Т								
2) Vector dura un millor sometic area de natione, 1st toplours in a control area de natione, 1st toplours in a control area de natione, 1st toplours in a control area de natione, 1st toplours area de natione, 1st top			les netits villages narce que c'est important de vivre dans un										
22 I decousable of mileu semblable Jy suis stratchee 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1													
2. La frontassina de la propaga de la fronta	ne	21		-	т	,						4	
20 springer, on a papering to more devidered. 21 servinger to recover the connectivity finding the first provides the followed the fol	n	77	La broussaille One les habitants se réannronrient			Н							\top
Provideger less critical pulloting transfer submitted in Control autour offset	2	23	paysage : on a le paysage qu'on mér				Н			П			
State in the state of the following purpose of the following protecting the state of the following paying the shopes of the state of the following the state of th			Pour les monts : limiter la forêt autour des villages,										
25 Les masois épasseure la condere le l'actionne le l'actionne de l'actionne d'actionne de l'actionne de l'actionne d'actionne de l'actionne d'actionne d'a	n	24	privilegier les reuillus plutot que les les faussés et les haies					Н					
L'architecte du violuc Capital ("La Valoritation La Capital La C	n	25	Les maisons épousent les formes. L'immensité, l'infini.		4					+			
St Al 27 le code survage de paysage à préserver à tout prix 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			L'architecte du viaduc disaot : « dans ce pays, il faut y toucher le moins possible ». L'Avevron est un bijou. La										
St Af Total Case Native States A preference à tout prix 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		96	politique du Parc est peu cohérente, les mots ne sont pas							-			
St Af Star Star Indicate let no pas y intigrer des objets and the desirements of the days are desired and a compagne at 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	St Af	27	Le côté sauvage du paysage à préserver à tout prix	4						1			
St Af Sindertes of un form tien a faire dans la campagne 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		i	Préserver la biodiversité et ne pas y intégrer des objets	1	,	,							
St Af 39 Greapet for the demonstration naturelle	s St Af	28			-	н	_						
Respect de la dimension naturelle 1	st Af	29											
Propriete strengtes remouvelables industrielles, contre less Prouvelles strengtes remouvelables industrielles, contre less	St Af	30	Respect de la dimension naturelle	н									
Le Tarn qui serpente et que l'on voit des hauteurs. 32 L'équilleure entre les forêts, les landes et les prairies cultivées 33 lest reposant. Il permet une vie humaine et animale. 34 Al'éroison des terres, la santé des forêts et l'équillbre A Al'éroison des terres, la santé des forêts et l'équillbre A Al'éroison des terres, la santé des forêts et l'équillbre A Al'éroison des terres, la santé des forêts et l'équillbre A Al'éroison des terres, la santé des écoliennes !!! qui A Al'éroison des terres, la santé des soutes. !! qui A Al'éroison des terres, la santé des soutes. !! qui A Al'éroison des terres, la santé des soutes 1 1 1 1 I alienne ce payasege car li Jermer d'y percher son regard. Aussi, il s'y fond et redécouvre une partie de sa nature en lien avec les vivants : la faune, la flore, les la flements. Je n'ai pas envie que comme sur le Lévézou, il soit défiguré B par les écoliennes industrielles A l'elements 1 1 1 1 1 B par les écoliennes industrielles B par les écoliennes que comme vize, la végétation virale sur les bas côtes, le bât ancien (mettres, le rechinde en érregier renouvelables (sauf la nuit, les pouvoir admitrer, lors de parcoust quotifières » et protéger 40 décliennes prement trop de place!) Concentre l'éclien sur des zones « sacrifiées » et protéger Concentre l'éclien sur des zones « sacrifiées » et protéger		2	Pour les énergies renouvelables indu Jobby industriels						-				
Lef Tamp qui serpente et que l'on voit des hauteurs. 32 L'équilibre entre les forêts, les landes et les praines cultivées 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		1							4				
33 il est reposant. Il permet une vie humaine et animale. A l'érosion des terres, la santé des forêts et l'équilibre A l'érosion des terres, la santé des forêts et l'équilibre A réforsion des terres, la santé des forêts et l'équilibre A réforsion des terres, la santé des forêts et l'équilibre A réforsion des terres, la santé des forèts et l'équilibre B défigurent à jamais nos paysages Rester dans un juste équilibre entre les nécessitées A défigurent à jamais nos paysages B de la création qui est notre héritage A jame ce paysage car il permet à l'homme d'y percher son regard. Aussi, il s'y fond et redécouve une partie de sa nature en lien avec les vivants : la faune, la flore, les la création qui est norde vivants : la faune, la flore, les la création qui est norde vivants : la faune, la flore, les la partes en lien avec les vivants : la faune, la flore, les la per les écliennes industrielles 39 Leur beauté, l'esprit nature, les paysages grandioses professionnels la beauté à chaque virage, la végétation variée sur les bas côtés, le bâti ancien (murettes, technique en éne gies renouvelables (sauf la nuit, les les les des concerner l'écliennes prement trop de place!) 40 cloiennes prement trop de place!) Concentrer l'éclien sur des zones « sacrifiées » et protéger Concentrer l'éclien sur des zones « sacrifiées » et protéger		32		-				-					
A l'érosion des terres, la santé des forêts et l'équilibre 34 feuillus-conféres Archarons le dévolopement industriel des éoliennes !!! qui 35 défiguent à lamais nos paysages Rester dans un juste équilibre entre les nécessitées économiques (edoinenes, qualité des routes) et la beauté de la création qui est notre héritage 36 de la création qui est notre héritage 36 de la création qui est notre héritage a martie en lien avec les vivants : la faune, la flore, les a nature en lien avec les vivants : la faune, la flore, les a par les éoliennes industrielles 37 éléments le n'ai pas envie que comme sur le Lévézou, il soit défiguré a par les éoliennes industrielles 38 par les éoliennes industrielles 39 par les éoliennes industrielles 39 par les éoliennes industrielles 40 éoliennes prennent trop de place!) 40 éoliennes prennent trop de place! 41 la forêt Concentier léolie sur de bas cortes ex sacrifiées » et protéger Concentier léolie sur des bas cortes ex sacrifiées » et protéger Concentier léolie sur des zones « sacrifiées » et protéger) (I)	33		4			H	•				1	
Arrétione de développement industriel des éoliennes !!! qui farrétius-coniferes 4 feuillus-coniferes 5 défiguent à januais nos paysages 6 de la création qui est notre les nécessitées 1 1 1 1 1 1 1 1 1													
Rester dans un juste équilibre entre les nécessitées Jaime ce paysage car il permet à l'homme d'y percher son regard. Aussi, il s'y fond et redécouvre une partie de sa nature en lien avec les vivants : la faune, la flore, les sa définents. 37 éléments. Bande de comme sur le Lévézou, il soit défiguré Bande de noit partielles Rester dans un juste de grandioses paysages grandioses Pouvoir admirer, lors de parcours quotitiens (scolaires, professionnels) la beauté à chaque virage, la végétation variée sur les bas cés, les bas diricole et paysanne, le progrès ternasses,), la vie agricole et paysanne, le progrès ternasses,), la vie agricole et paysanne, le progrès ternique en énergies renouvelables (sauf la nuit, les décliennes prennent trop de place!) 41 La forêt Concentrer l'éolien sur des zones « sacrifiées » et protéger Concentrer l'éolien sur des zones « sacrifiées » et protéger	a)	34											
Rester dans un juste équilibre entre les nécessitées économiques (écliennes, qualité des routes) et la beauté 36 de la création qui est notre héritage 1 Jaime ce paysage car il permet à Thomme d'y percher son regard. Aussi, il s'y fond et redécouvre une partie de sa nature en lien avec les vivants : la faune, la flore, les 37 éléments Je n'ai pas envie que comme sur le Lévézou, il soit défiguré 38 par les celimens industrielles 39 Leur beauté, l'esprit nature, les paysages grandioses provoir admirer, lors de parcours quotidiens (scolaires, professionnels) la beauté à chaque virage, la végétation variée sur les bas côtés, le bâti ancien (murettes, terrasses), la vie agricole et paysanne, le progrès technique en énergies renouvelables (sauf la nuit, les déliennes prennent trop de place!) 40 éoliennes prennent trop de place!) 41 La forét 60 le création qui est cones « sacrifiées » et protéger conerté du rerritoire	e	35							П				
36 de la création que se norte héritage Taime ce paysage car il permet à l'homme d'y percher son regard. Aussi, il s'y fond et redécouvre une partie de sa nature en lien avec les vivants : la faune, la flore, les 37 éléments Je n'ali pas envire que comme sur le Lévézou, il soit défiguré 18 par les éoliennes industrielles 38 par les éoliennes industrielles 39 Leur beauté, l'esprit nature, les paysages grandioses Pouvoir admirer, fors de parcours quotidients (scolaires, professionnels) la beauté à chaque virage, la wégétation variée sur les bas cotés, le bâti ancien (murettes, ternasses), la vie agricole et paysanne, le progrès technique en énergies renouvelables (sauf la nuit, les technique en énergies renouvelables (concentrer l'éolien sur des zones « sacrifiées » et protéger A1 La forêt Concentrer l'éolien sur des zones « sacrifiées » et protéger													
J'aime ce paysage car il permet à l'homme d'y percher son regard. Aussi, il s'y fond et redécouvre une partie de sa nature en lien avec les vivants : la faune, la flore, les 37 éléments Je n'ai pas envie que comme sur le Lévézou, il soit défiguré 38 par les pais mustrielles paysages grandioses pouvoir admirer, lors de parcours quotidiens (scolaires, professionnels) la beauté à chaque virage, la végétation variée sur les bas côtés, le bâti ancien (murettes, technique en énergies renouvelables (sauf la nuit, les déliennes prennent trop de place!) 40 éoliennes prennent trop de place!) A1 La forêt Concrete du retritoire Concrete du retritoire Concrete du retritoire	a	36			1				Н	П			
regard. Abass, it is y found et l'eucecouve une partie de sa nature en lien avec les vivants : la faune, la flore, les 37 éléments Jen r'i ai pas envie que comme sur le Lévézou, il soit défiguré 38 par les éoliennes industrielles 38 par les éoliennes industrielles 39 Leur beauté, l'esprit nature, les paysages grandioses 40 professionnels) la beauté à chaque virage, la végétation variée sur les bas côtés, le bâti ancien (murettes, terrasses,), la vie agricole et paysanne, le progrès technique en énergies renouvelables (sauf la nuit, les 40 éoliennes prennent trop de place!) 41 La forêt Concentrer l'éolien sur des zones « sacrifiées » et protéger 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1													
37 éléments Le n'ai pas envie que comme sur le Lévézou, il soit défiguré Le n'ai pas envie que comme sur le Lévézou, il soit défiguré Bar les éoliennes industrielles 38 par les éoliennes industrielles Pouvoir admirer, lors de parcours quotidients (scolaires, professionnels) la beauté à chaque virage, la végétation variée sur les bas côtés, le bâti ancien (murettes, terrasses,), la vie agricole et paysanne, le progrès technique en énergies renouvelables (sauf la nuit, les technique en énergies renouvelables (sauf la nuit, les doilennes prennent trop de place!) 40 éoliennes prennent trop de place!) A1 La forêt Concentrer l'éolien sur des zones « sacrifiées » et protéger Concentrer l'éolien territoire													
38 par les éoliennes industrielles 39 Leur beauté, l'esprit nature, les paysages grandioses Pouvoir admirer, fors de parcours quotidiens (scoláires, professionnels) la beauté à chaque virage, la végétation variée sur les bas côtés, le bâti ancien (murettes, terrasses), la vie agricole et paysanne, le progrès technique en énergies renouvelables (sauf la nuit, les doliennes prennent trop de place!) 40 éoliennes prennent trop de place!) A1 La forêt Concentrer l'éolien sur des zones « sacrifiées » et protéger Concentrer l'éolien sur des zones a sacrifiées » et protéger	a	37					н			+		+	\top
39 Leur beauté, l'esprit nature, les paysages grandioses 1	a	38	pe nar pas envie que comme sur le revezou, il son dengule par les éoliennes industrielles						П				
professionnels) la beauté à chaque virage, la végétation variée sur les bas côtés, le bâti ancien (murettes, terrasses), la vie agricole et paysanne, le progrès technique en énergies renouvelables (sauf la nuit, les 40 éoliennes prennent trop de place!) Concentrer l'éolien sur des zones « sacrifiées » et protéger Concentrer l'éolien sur des zones a sacrifiées » et protéger	Ф	39	Leur beauté, l'esprit nature, les paysages grandioses Pouvoir admirer, lors de parcours quotidiens (scolaires.	н						П			
variée sur les bas côtés, le bâti ancien (murettes, terrasses,), la vie agricole et paysanne, le progrès technique en énergies renouvelables (sauf la nuit, les 40 éoliennes prennent trop de place!) 41 La forêt Concentrer l'éolien sur des zones « sacrifiées » et protéger 42 le reste du territoire			professionnels) la beauté à chaque virage, la végétation										
technique en énergies renouvelables (sauf la nuit, les 40 éoliennes prennent trop de place!) 41 La forêt Concentrer l'éolien sur des zones « sacrifiées » et protéger			variée sur les bas côtés, le bâti ancien (murettes, terrasses 1) la vie agricole et paysanne le progrès										
40 éoliennes prennent trop de place!) 1 1 1 41 La forêt Concentrer l'éolien sur des zones « sacrifiées » et protéger 42 le reste du territoire			technique en énergies renouvelables (sauf la nuit, les										
41 La forêt Concentrer l'éolien sur des zones « sacrifiées » et protéger 42 le reste du territoire	ė	40	éoliennes prennent trop de place!)			н		Н	Н				
Concentrer Leonen sur des zones « sacrinees » et proteger 42 le reste du territoire	ė.	41	La forêt										
שניים שלים שלים שלים שלים שלים שלים שלים ש	au au	42	concentrer reollen sur des zones « le reste du territoire						Н				



	PANOKAMA / KOQUEFORT										
	numéro commentaires post-it	sortus sonnoor solvison solvison	zolifezinediu	aidesinedib	biodiversité flores sedinon flores sedinos f	ein lieizos	ABriculture en-	eigiene	tallat is agesyed some and its agest agest and its agest and its agest agest agest agest agest and its agest age	8/80/02	19,10,1
lan	Planter des essences nobles (chêne, merisier, chataigniers) 1 plutôt que des conflères. Diversifier les essences.										
llau											
llau	3 les 2A ne doivent pas empietter sur les zones rurales			1							
llau	Aider le Maire de Lauras à organiser sa commune il faut des 2A, mais pas n'importe où, il faut organiser le pays, la 4 plaine de Lauras			т							
bre	5 Conserver l'équilibre : forêt, nature, construction										
bre	Ce paysage, c'est un bel écrin, il faudrait éviter qu'il se vide en arrêtant de distribuer trop généreusement les pesticides 6 qui détruisent la divesrité de la faune et les cigales			1							
bre	Attention au développement des lotissements (fléau 7 environnemental, économique et social)		Н	П	Н	+					
bre	Pour le développement d'énergies vertes en petites unités (petites éoliennes par maisons et villages, panneaux 8 solaires)										
bre	9 Promotion de l'agriculture biologique			1			1				
llau	10 Eviter le mitage (urba)		1								
llau	11 Garder un paysage ouvert.							Н			
bre	12 Limiter les aménagements routiers										
llau	13 Diversité des paysages : équilibres prairies, forêt, habitat							Н			
llau	14 Ne pas y installer des industries polluantes			1						1	
llau	15 Paysage naturel ?	Т						1			
llau	[attaché] à la multiplicité des zones sauvages, lieu de ressourcement autant pour l'homme que pour la nature	H									
llau	17 Préserver la nature	н									
llan	18 Conserver les chemins								н		
llan	19 "C'est là d'où on vient", c'est mes racines					-					
sée St Af	20 Pas d'éoliennes						1				
bre	21 Planter plus de tipis que d'éoliennes		Н				Н				
bre	repenser le traitement des decrets numains et des effluents afin d'économiser l'eau et de valoriser leurs 22 pouvoirs fertilisants						П			Н	
bre	Ce paysage plaît aux touristes. Pourquoi vouloir le défigurer avec des éoliennes de 100 m de haut ? Comment moi, professionnel du tourisme, vais-je attirer des touristes dans 23 des paysages qui ont perdu leur nature ?	н			н			1			
bre	[attentif] à respecter les terres, éviter l'érosion liée à l'actvité humaine, limiter les constructions d'habitat sur les 24 terres agricoles.										
bre	25 la nature = reposant	₽					1				
bre	26 1 agriculture plus (+) raisonnée, plus (+) petite, locale						1				
bre	Les coureurs sont impressionnantes , elles laissent une empreinte en moi. Une rivière y coule tantôt calme, tantôt agitée au rythme des saisons et je me plais à la regarder vivre (écouter les sons de l'eau sur les galets, suivre des yeux 27 une libellule).						П				
bre	Les terrasses, non mécanisables, anciennement vignes et vergers, sont le souvenir d'une paysannerie acharnée et 28 d'un biotope devenu rare.					П	1			Н	

Millau : 13 contributions Lycée Saint Affrique : 1 contribution Vabre : 12 contributions



DONNÉES APPORTÉES PAR LE PARC











INTRODUCTION

Suite aux ateliers de terrain, certains participants ont souhaité mieux connaître le cadre de travail du Parc, mieux comprendre les liens entre le SCoT et le démarche, mieux visualiser les actions que mènent le Parc sur les thèmes abordées durant les premiers ateliers.

Aussi, lors de l'atelier 3, il a été demandé aux chargés de mission du Parc travaillant sur le SCot, la biodiversité et l'énergie de présenter leurs objectifs et données sur lesquels ils appuient leur travail.

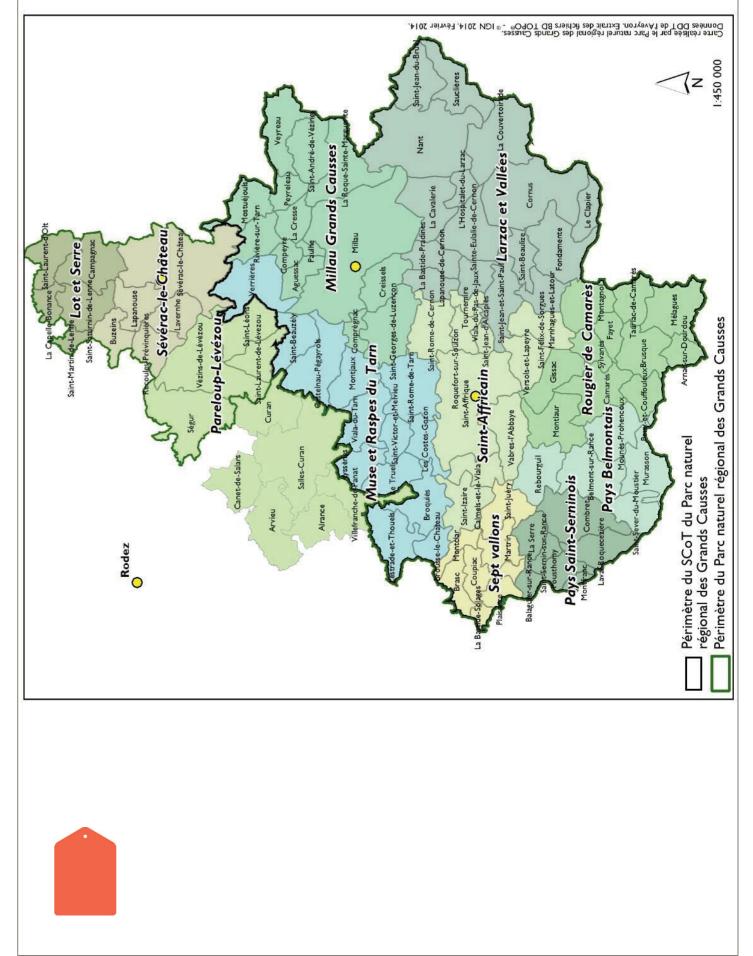
Il s'agissait pour les participants d'entendre la «parole» du Parc, qui correspond à des visions et des objectifs pour le territoire (que l'on peut retrouver dans la charte du Parc par exemple).

Il ne s'agissait de convaincre ou «d'enseigner» aux participants mais de proposer un espace pour échanger sur des aspects techniques avec le Parc.

Un diaporama a été distribué aux participants et commenté à l'oral. Le diaporama est présenté dans les pages suivantes (12 pages).

.....





Quels impacts du projet sur l'environnement? Comment les éviter, les réduire et à défaut les compenser?

Mise en œuvre Suivi Evaluation

> Quelles mesures mettre en œuvre collectivement pour atteindre les objectifs fixés dans Le PADD?

Quelles priorités nous fixons-nous à l'horizon 2030? Quels défis souhaitons-

nous relever?
Quelles sont les
principales tendances
d'évolution du territoire?
Quels sont les enjeux
communs?

Document d'orientation et d'objectifs [DOO] Projet d'aménagement et de développement durable [PADD]

Diagnostic

O

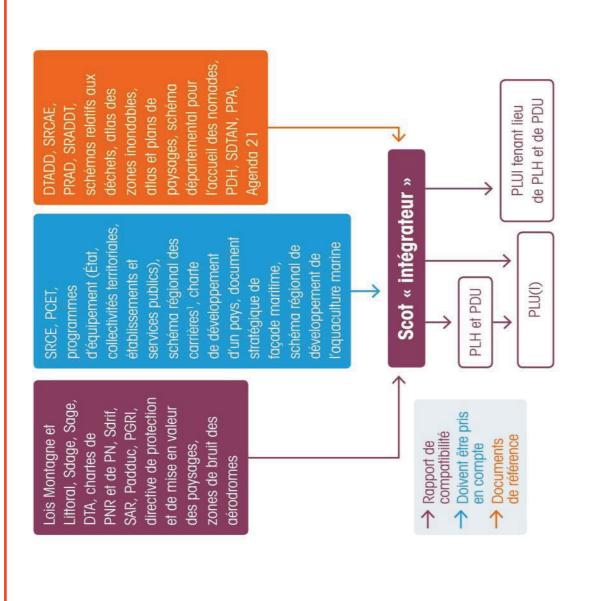
Le porter à connaissance de l'Etat

Enjeu 1 - Une gouvernance cohérente et adaptée au portage des politiques d'aménagement Enjeu 2 - Une économie pérenne qui intègre les défis de l'énergie et de et l'habitat, tout en conservant son caractère majoritairement agricole agroalimentaire

Enjeu 3 - Une population en augmentation mais vieillissante, répartie de manière déséquilibrée sur le territoire et qui requiert un accès aux soins, aux services et à la mobilité

Enjeu 4 - Un paysage préservé à valoriser en prenant en compte les ressources fragiles et une consommation d'espace maîtrisée

Le SCoT, un document d'urbanisme intégrateur



Quelle stratégie du

- Ingénierie en régie
- Partenariats pour les études complémentaires
- participatives Mise en œuvre de démarches

••••••••••••••••••••••••••••••••••••



LES 10 GRANDES QUESTIONS QUI ÉMERGENT

- Quels objectifs d'accueil de population d'ici 2040? Quels sont les enjeux pour l'attractivité?
- 2- Quelle stratégie pour répondre aux nouveaux besoins de logement, de commerces, services?
- Quelle stratégie territoriale pour l'accueil des populations?
- 4- Quelles réponses aux enjeux des ENR?
- Quelles réponses aux enjeux du foncier économique?
- Quelles réponses aux enjeux de l'agriculture? 6
- Quelles réponses aux enjeux de l'eau?
- à l'application du SRCE? Quelles réponses φ
- de aux enjeux autour des nouveaux besoins Quelles réponses mobilité?
- structurants? 10- Quelles réponses aux enjeux liés aux projets (UTN, etc.

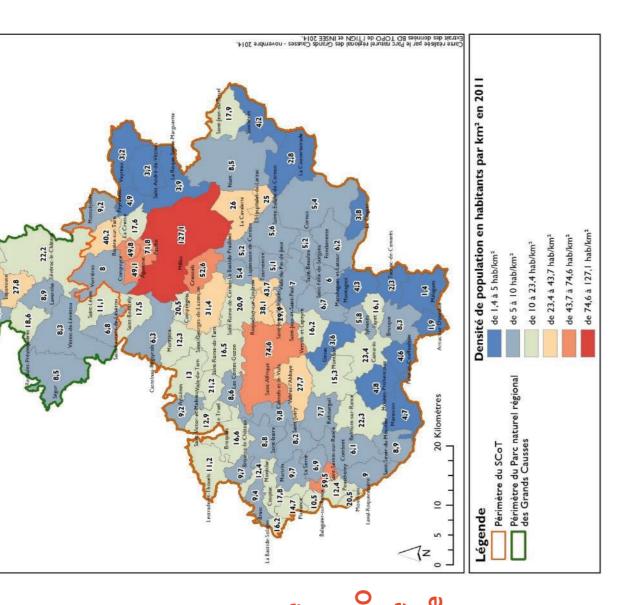


Quels objectifs d'accueil de population d'ici 2040? Quels sont les enjeux pour l'attractivité?

......



- 67 900 habitants
- 20,8 habitants au km²
- à Millau ou Saint-Affrique 44 % de la population vit
- Près de 4 habitants sur 10 rurale isolée de l'influence vivent dans une commune des villes





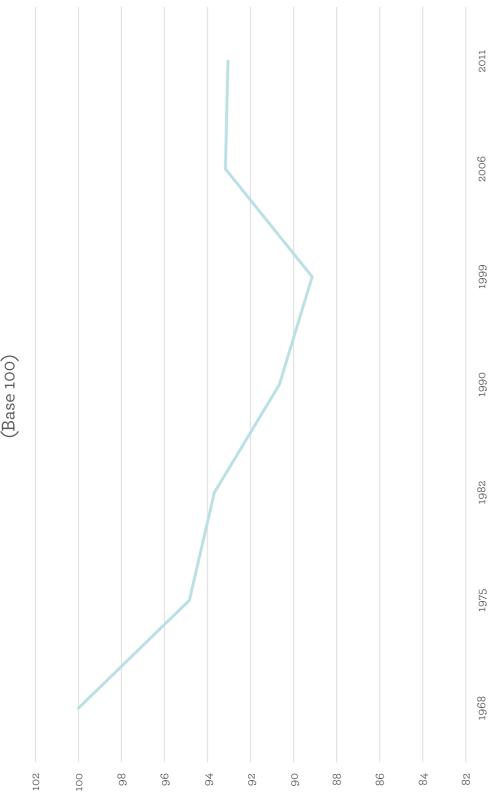
Ensemble des autres Midi-Pyrénées PNR de l'Ipamac hors Haute-Garonne (hors Pilat)	15,3 16,4	60,2 60,7	24,5 23,0	45,7 44,1	180
PNR des Grands Causses (hor	15,8		7,42	45,2	// 0.71
	0 à 14 ans	15 à 64 ans	65 ans et plus	Age moyen	Ago módian

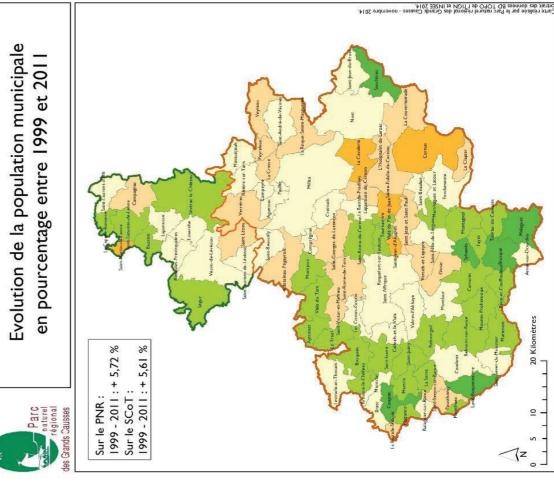
......

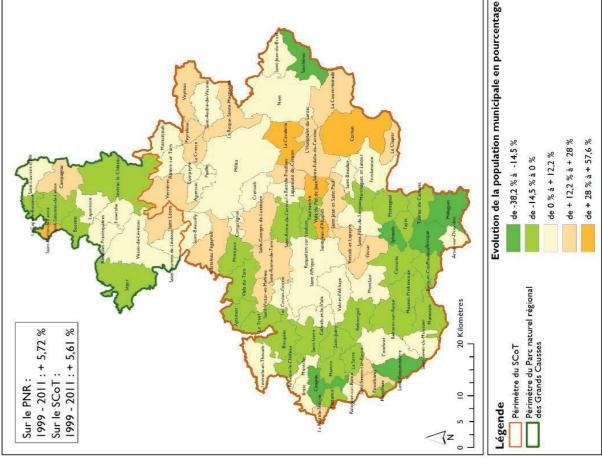


Après avoir diminué, la population se stabilise

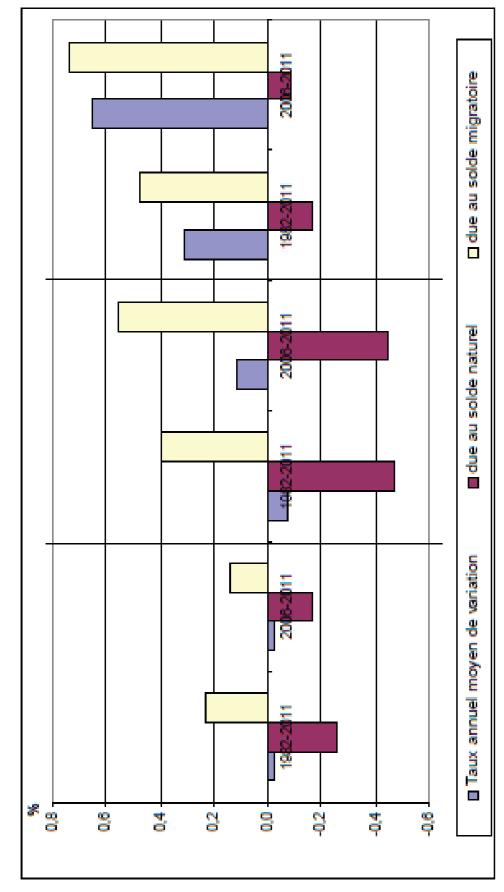








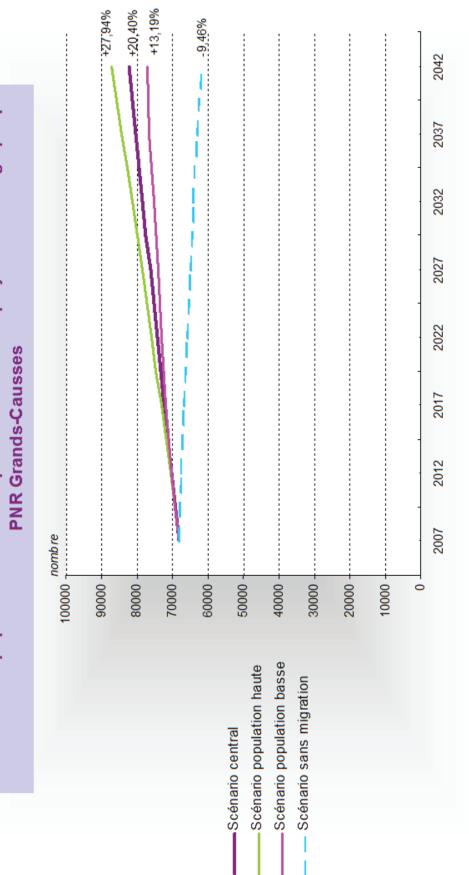
L'évolution de la population portée par le solde migratoire



Source: Insee, recensement de la population

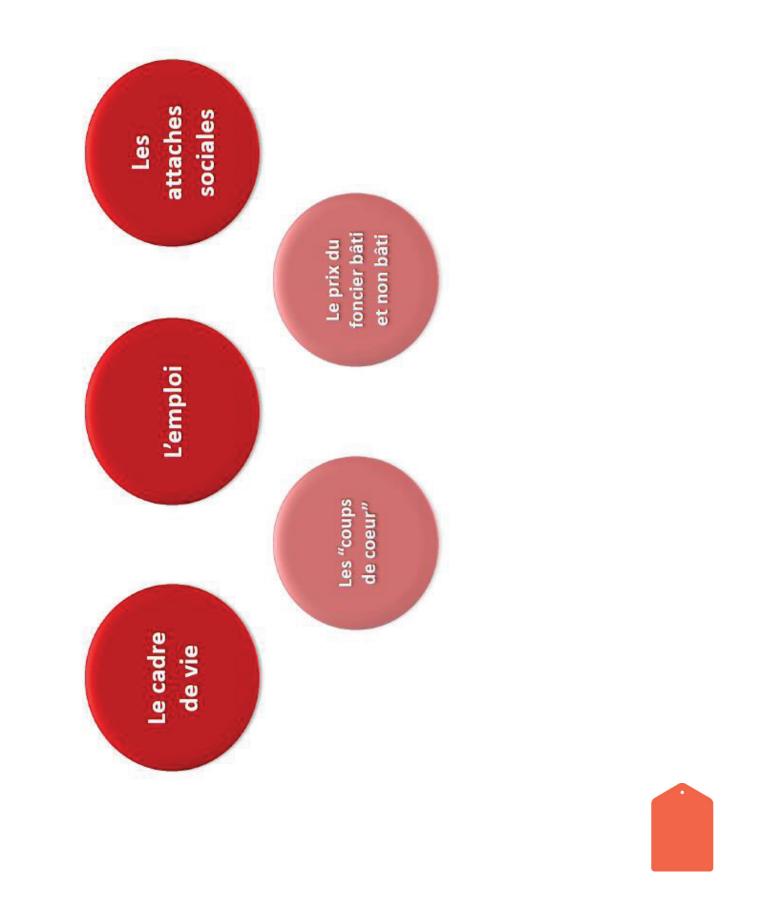
Les projections démographiques

Evolution de la population selon les quatre scénarios de projection démographique



Données INSEE : Projections OMPHALE 2010 à l'horizon 2042

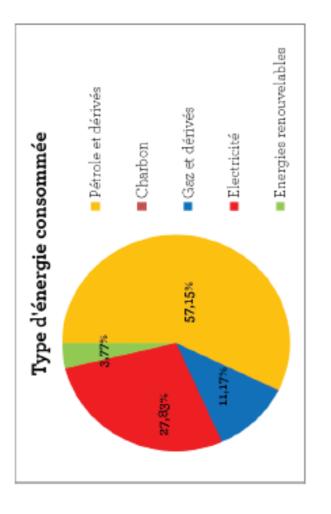
Les principaux motifs d'installation

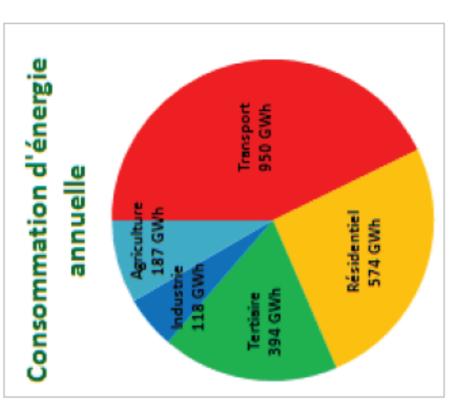


Quelles réponses aux enjeux des ENR?

L'ÉNERGIE CONSOMMÉE SUR LE PARC

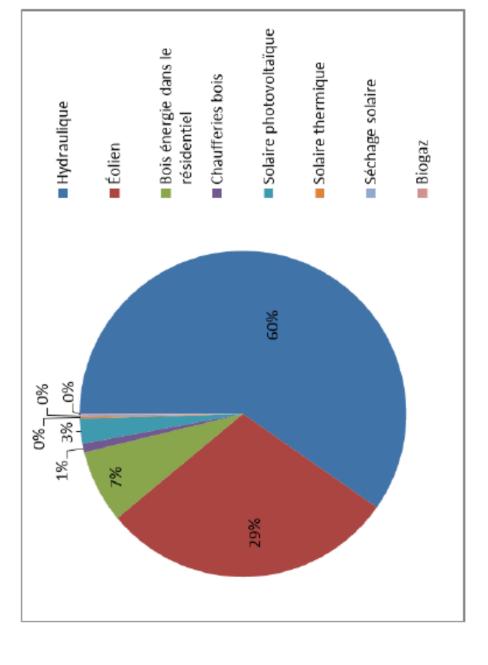
 Consommation totale du territoire de 2 222 GWh





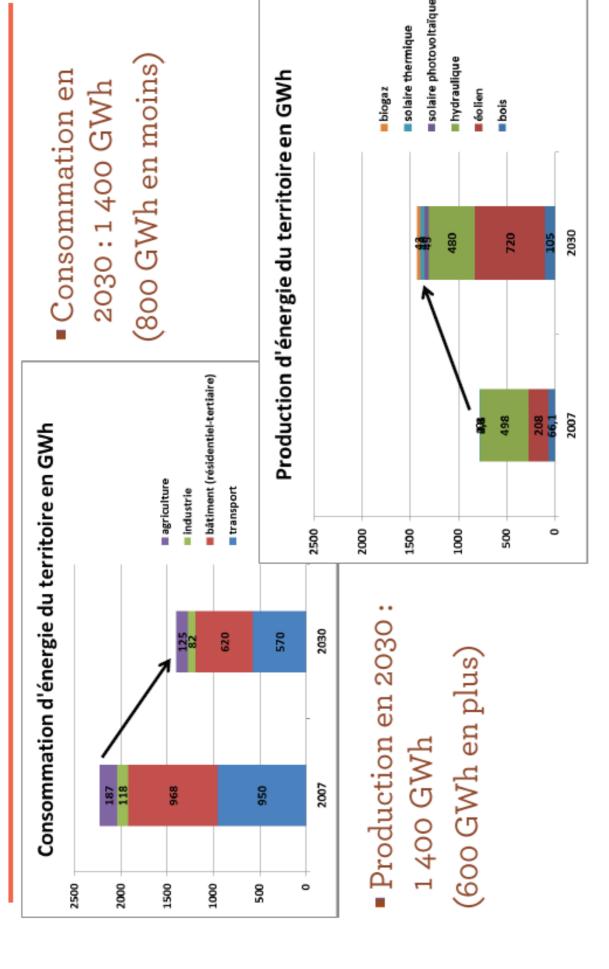
SUR LE PARC L'ÉNERGIE PRODUITE

Production totale du territoire : 800 GWh



VERS UN TERRITOIRE AUTONOME EN





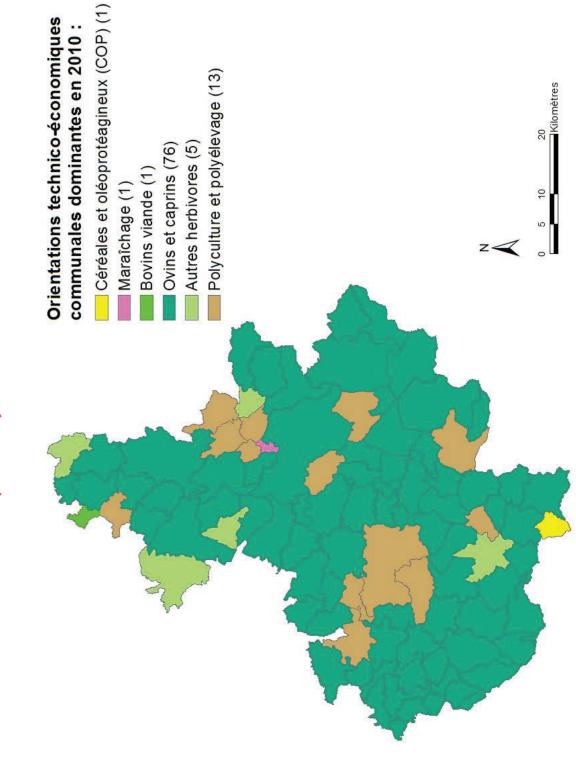
QUELQUES ÉQUIVALENCES ÉNERGÉTIQUES

Report de 2,5% des déplacements du territoire par du covoiturage	Remplacement de 100% de l'éclairage des bâtiments tertiaires et résidentiel du territoire par des LED	Report de 3% des déplacements du territoire vers des transports en communs
400 logements rénovés au niveau bâtiment basse consommation	2 500 particuliers formés à l'éco- conduite sur véhicules	2 000 foyers engagés dans le défi familles à énergie positive
5 GWh économisés équivaut à	5% des bâtiments tertiaires du territoire rénovés au niveau bâtiment basse consommation	170 exploitations agricoles formées à l'éco-conduite avec passage des tracteurs au banc d'essai moteur
1 éolienne puissance 2 MW	300 maisons individuelles chauffées au bois ou 1/3 du projet de réseau de chaleur urbain de Saint-Affrique ou 5 projets comme Nant	2 000 maisons individuelles équipées de solaire thermique
5 GWh produit équivaut à	1 unité de méthanisation collective 15 000 tonnes/an de fumiers soit 20 exploitations réunies	1 700 maisons individuelles équipées de photovoltaïque

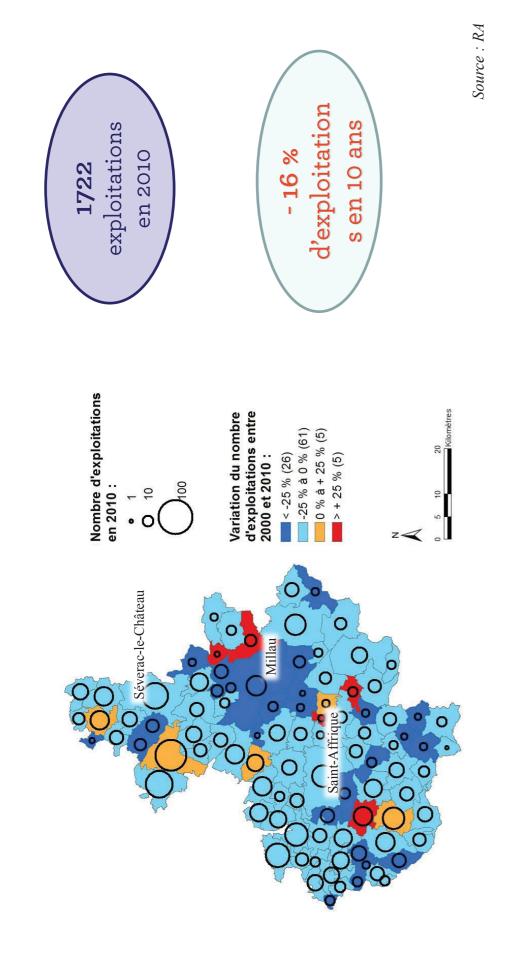


Quelles réponses aux enjeux de l'agriculture?

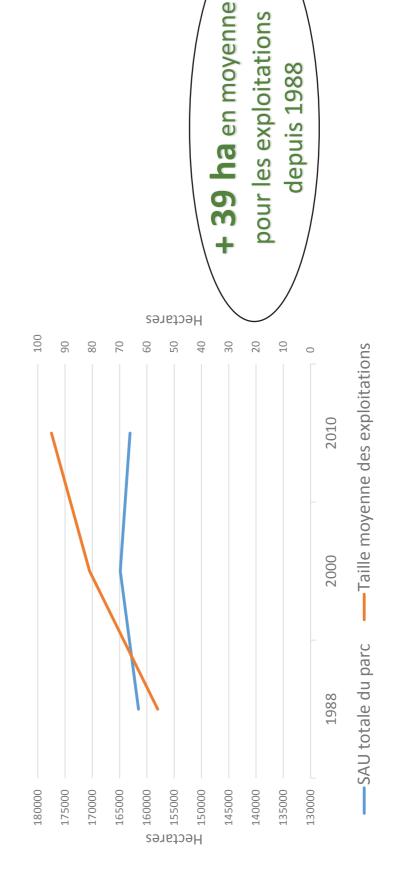




NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES



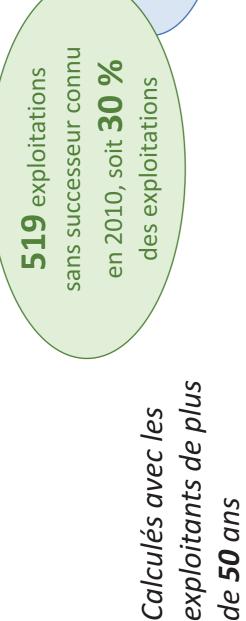
EXPLOITATIONS AGRICOLES TAILLE DES





TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS

		Ensemble	ble Non concernées Avec successeur Sans successeur	Avec successeur	Sans successeur
			par la succession		ou inconnu
	Effectifs	7071	2001	120	7
2000	2000 d'exploitations	2041	1320	T07	404
	Proportion %		%59	13%	22%
	Effectifs	1711	092	CCV	7
2010	2010 d'exploitations	77/1	00/	455	STC
	Proportion %		45%	25%	30%

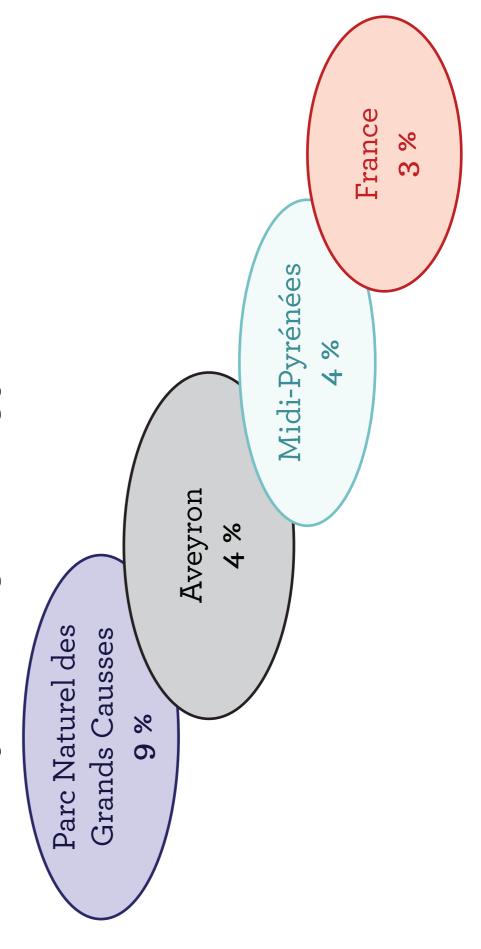


soit 23 % des UTA

et 22 % de la SAU

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PLEIN ESSOR, ET SUR LE PARC DÉVELOPPÉE

Part des exploitations en agriculture biologique en 2010



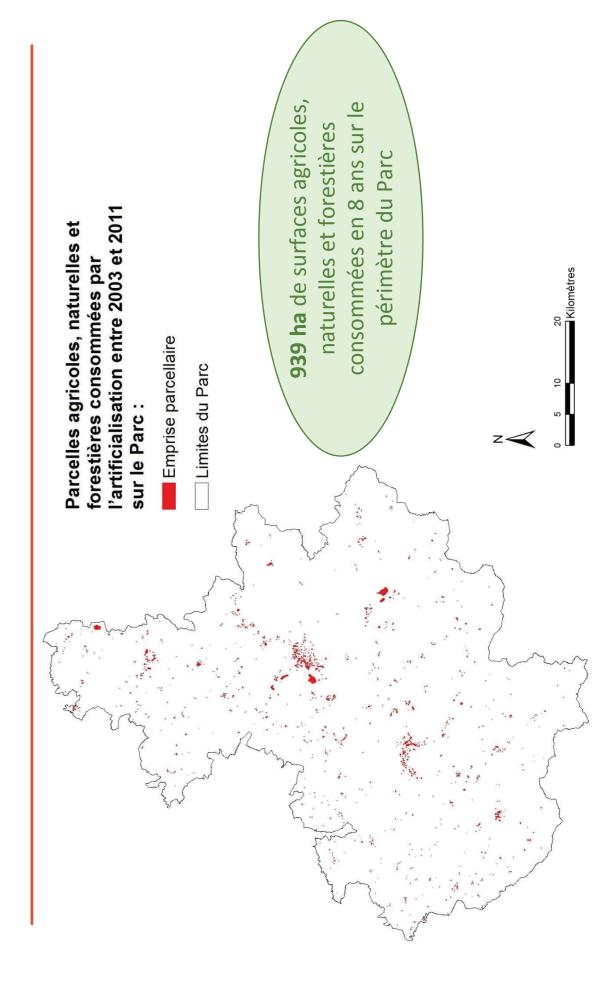
ARTIFICIALISATION DES SOLS: DONNÉES BRUTES

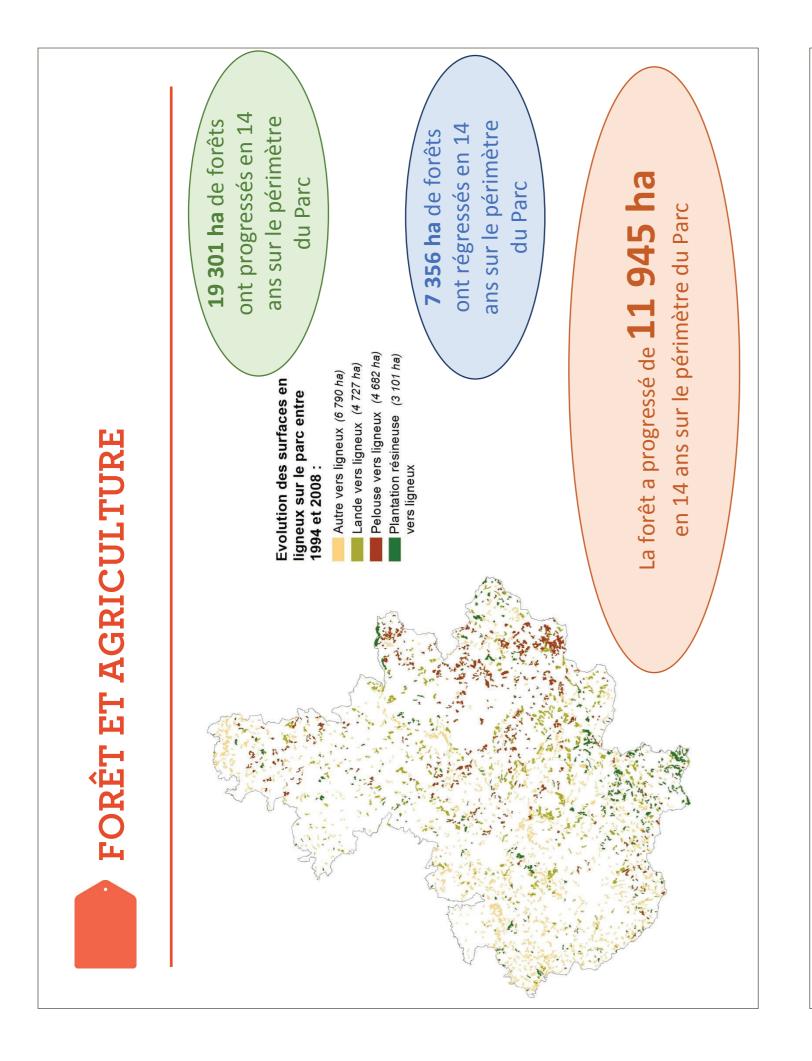
Type d'artificialisation	Surfaces Surfaces 2003 (ha) 2013 (ha)	Surfaces Surfaces Evol 2003 (ha) 2013 (ha)	Evolution Evolution annuelle (ha) (%) moyenne	Evolution (%)	Evolution annuelle moyenne (%)
Routes	4 103,7	4 262,80	159,2	3,9%	2,50%
Surfaces de zones d'activités	570,6	664,7	94,1	16,5%	1,54%
Bâti	916,6	971,3	54,7	%0′9	0,58%
Ponts et barrages	5,2	12,6	7,4	143,2%	9,29%
Parkings	13,2	16,9	3,7	28,1%	2,50%
Terrain sport	47,1	47,8	8,0	1,6%	0,15%
Cimetière	34,4	35,2	0,8	2,3%	0,22%
Piste aérodrome	18,8	18,8	0,0	%0'0	%00'0
Aire triage	1,6	1,6	0,0	%0'0	%00'0
Poste transformation	3,1	3,1	0,0	-0,1%	-0,01%
Château d'eau	2,6	2,6	0,0	-1,3%	-0,13%
Total (ha)*	5 627,4	5 916,2	288,8	5,1%	%05'0

+289 ha de surfaces artificialisées en 10 ans sur le périmètre du SCOT

+304 ha de surfaces artificialisées en 10 ans sur le périmètre du Parc

L'IMPACT SUR LES TERRES AGRICOLES



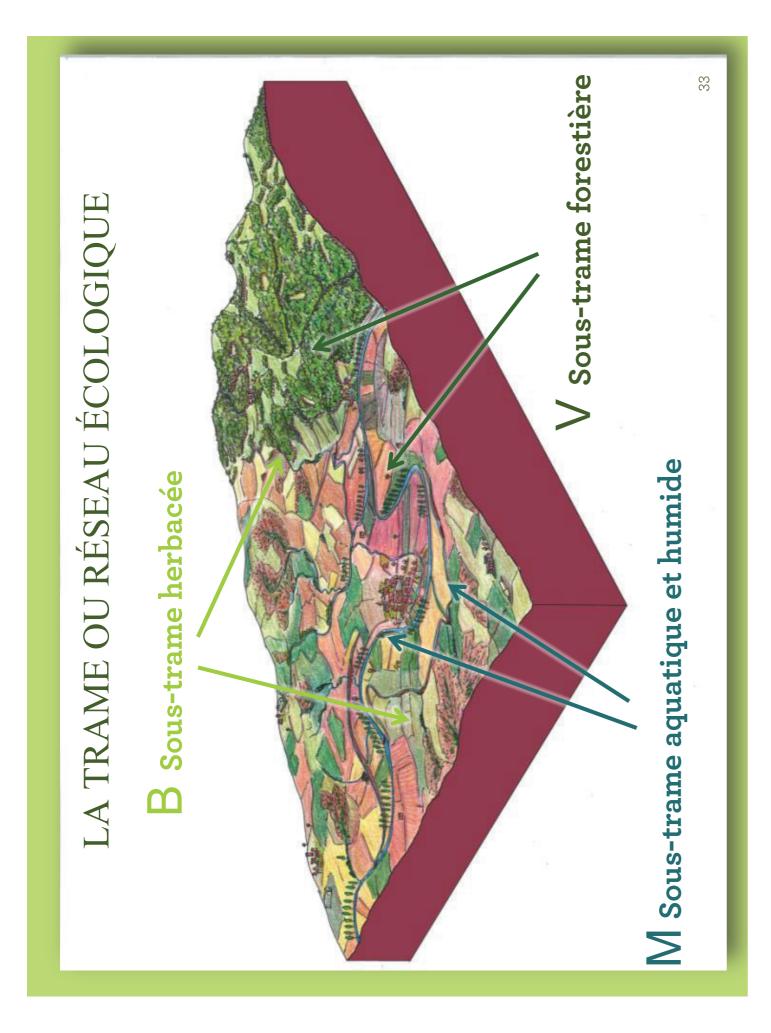


Quelles réponses aux enjeux écologiques et de la biodiversité

C--

......







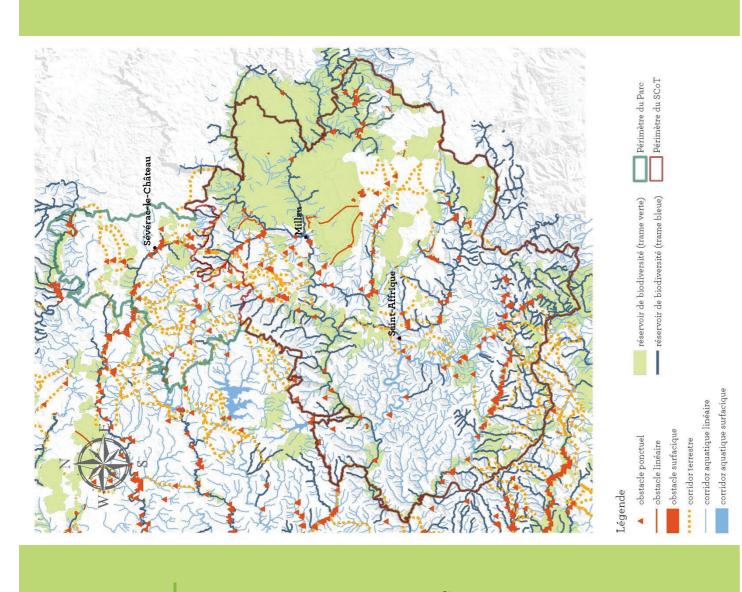
- de l'Environnem Grenelle 2 ») Grenelle du (dite du « août 2009 29 juin 2010 du Loj.
- La Trame verte et bleue est une politique publique contribue à :
- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des milieux naturels;
- ldentifier, relier et préserver les espaces importants pour la préservation de la biodiversité
- Atteindre le bon état écologique ;
- Prendre en compte la biologie des espèces;
- Faciliter les échanges génétiques;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

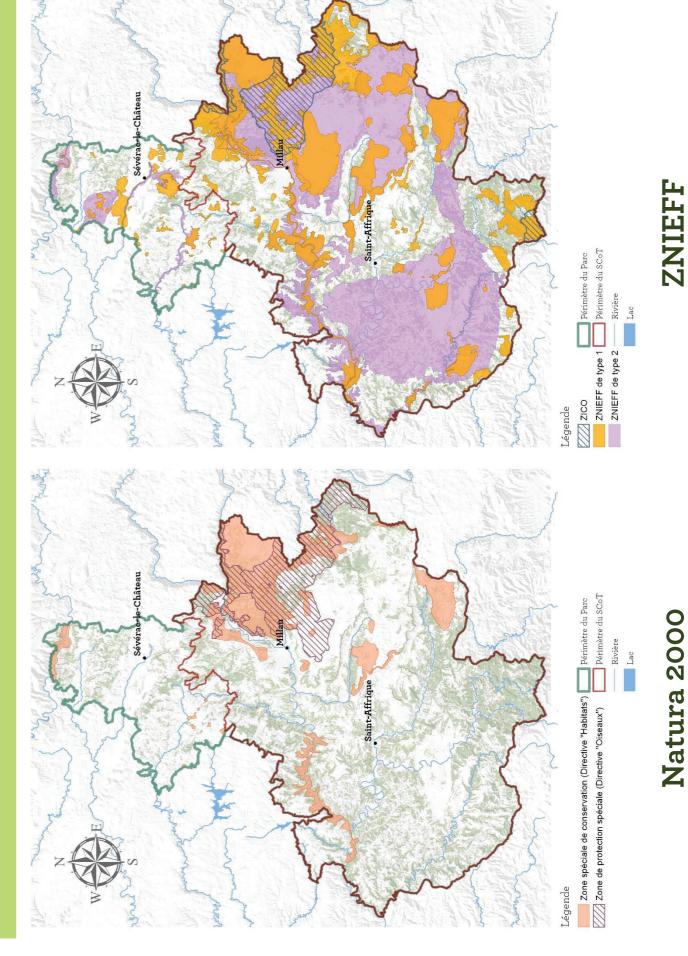
••••••••••••••••••••••••••••••••••••

SRCE de Midi-Pyrénées

Le Schéma

- Est co-piloté par l'Etat et la Région.
- orientations nationales. Prend en compte les
- documents d'urbanisme Doit être « pris en compte » dans les
- continuités écologiques remise en bon état des préservation ou la Doit permettre la



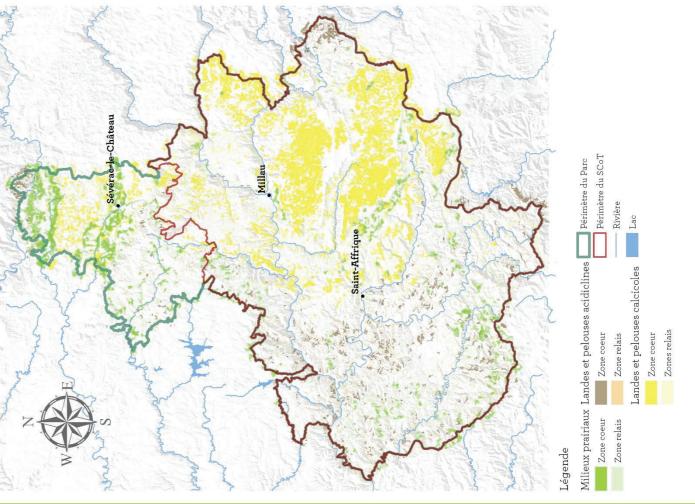






- Une faune et une fle originale à l'échelle nationale, voire européenne
 - Un héritage agropastorale
- agropastorareUne pression de pâturage insuffi

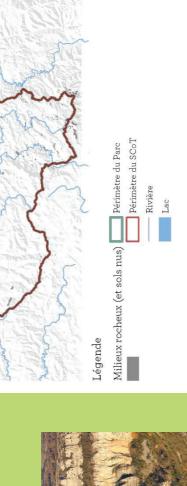




Millieux rocheux et sols nus

- Les falaises comme refuges d'espèces
- Le pilier d'un grand corridor entre les Alpes et les Pyrénée
 - Une forte fréquentation touristique

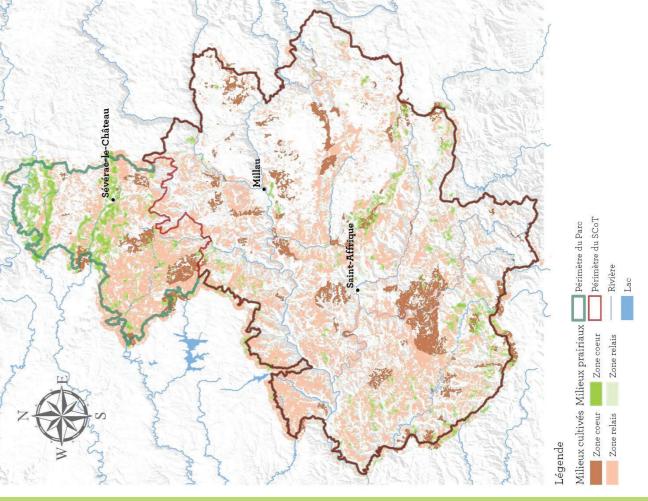






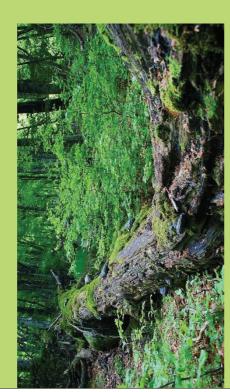
- Des lieux
 d'alimentation et/
 de reproduction
 d'espèces
- Les éléments agro écologiques contribuent à la biodiversité

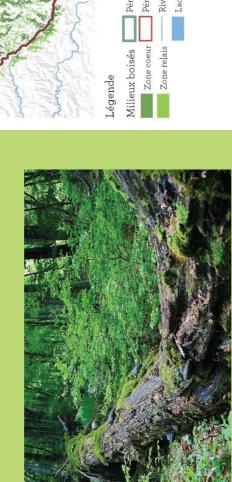




forestiers Milleux

- riches malgré un Les écosystèmes forêt jeune
- De rares forêts
- Jne forêt faiblemen artificialisée



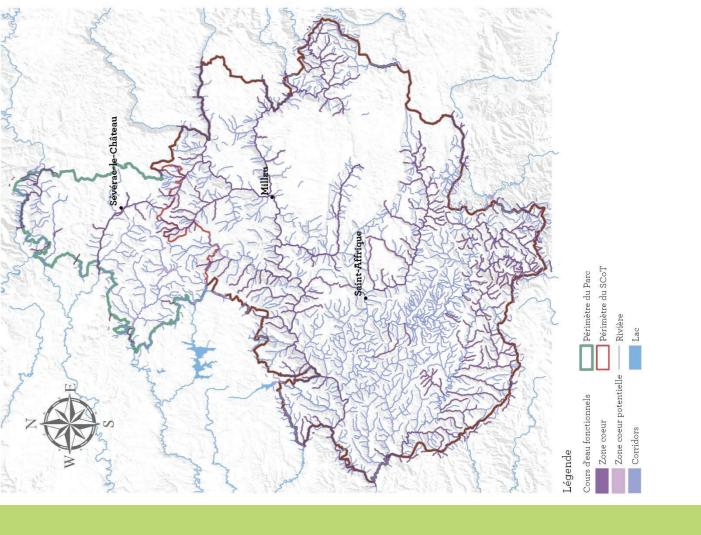






- pour leur qualité es cours d'eau
 - réactifs aux périod 'étiages





......

Les mares et lavognes concentrés sur Milieux humides Des milieux Lévézou,



REMERCIEMENTS





MERCI...

A toute les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette démarche et qui par leurs apports, ont permis d'élargir les visions sur les paysages des grands causses et l'appréhension de leurs évolutions.

Et plus particulièrement...

- aux personnes qui ont apporté leurs contributions lors des stands de Millau et de Vabresl'Abbaye ainsi que lors de soirée de Millau et Saint Rome de Cernon
- aux internes du lycée de Saint-Affrique qui ont pris sur leur temps libre pour apporter leur visions sur l'avenir des paysages de la région
- aux membres du groupe de travail qui ont toujours été volontaires, réactifs, dans un calendrier serré et des propositions atypiques, qui ont toujours participé avec enthousiasme et dans un esprit critique toujours constructif.

Merci particulièrement à ceux qui ont été présents quasiment tout au long de la démarche : Marie-Dominique Albinet, Anne-Marie Citton, Bernard Delbouis, Aimé Deroussi, Brigitte Hascoet, Valérie Lacroix, Gabriel Lacroix, Florence Laplume, Thomas Lesay, Nicolas Plaisance, Martine Rouquette, Laurie Salendres, Samuel Souchay, Jean-Marc Trinquier.

à l'équipe technique du Parc qui elle aussi s'est rendue disponible dans ce calendrier serré et dans cette démarche avec ses modalités de réflexions et d'actions parfois assez éloignées de leurs habitudes de travail. Merci à Arnaud Boudou et particulièrement à Fabien Daunas qui a été d'un appui essentiel dans cette démarche et a fait à chaque fois son possible pour permettre la bonne réalisation des soirées et ateliers.







Il ne reste plus maintenant qu'à faire vivre ce document, le diffuser, le faire connaître, rappeler son existence lors de projets ou d'autres études menées, qu'il n'aille pas seulement compléter une série de documents réalisés.

Même s'il n'est pas parfait, il apporte des éléments partagés de diagnostic et de recommandations. Ce document ouvre également un certain nombre de sujet à approfondir et de réflexion à poursuivre et chacun peut être acteurs des suites possibles...

Bonne continuation à vous!

Aude Lavigne et Marianne Capdeville pour l'association la manufacture des paysages

.....



PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

•••••

71, boulevard de l'Ayrolle BP 50126 – 12 101 Millau cedex 05 65 61 35 50 info@parc-grands-causses.fr www.parc-grands-causses.fr



PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

•••••

71, boulevard de l'Ayrolle BP 50126 – 12 101 Millau cedex 05 65 61 35 50 info@parc-grands-causses.fr www.parc-grands-causses.fr